

MESSAGER
DES SCIENCES HISTORIQUES
OU
ARCHIVES
DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE
DE BELGIQUE

LISTE DES COLLABORATEURS.

- MM. Dr P. P. M. ALBERDINGK THIJM, prof. à l'Université de Louvain.
BEERNAERTS, avocat, à Malines.
J. BÉTHUNE-DE VILLERS, à Gand.
R. CHALON, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
C^{te} E. DE BARTHÉLEMY, conseil. Gén. de la Marne, à Courmelois.
ÉMILE DE BORCHGRAVE, chargé d'affaires de Belgique, à Belgrade.
L'Abbé HYACINTHE DE BRUYN, à Bruxelles.
Chr L. DE BURBURE, membre de l'Acad. de Belgique, à Anvers.
EDM. DE BUSSCHER, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.
C^{te} DE GLYMES, procureur du roi, à Charleroi.
A. DEJARDIN, capitaine du génie, à Liège.
L. DEVILLERS, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
ALPH. DE VLAMINCK, archéologue, à Termonde.
A. DU BOIS, avocat et conseiller communal, à Gand.
A. EENENS, lieutenant-général à la retraite, à Bruxelles.
J. FELSENHART, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.
L. GALESLOOT, chef de sect. aux Arch. du Royaume, à Bruxelles.
P. GÉNARD, archiviste de la ville d'Anvers.
H. HELBIG, bibliographe, à Liège.
H. HYMANS, attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
BARON KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
L'Abbé J. B. LAVAUT, archiviste de l'évêché, à Gand.
F. NÈVE, professeur à l'Université de Louvain.
N. NOLLÉE DE NOBUWEZ, à Bruxelles.
ALEX. PINCHART, chef de sect. aux Arch. du Royaume, à Bruxelles.
J. J. E. PROOST, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
CH. RAHLENBEEK, à Bruxelles.
MAX. ROOSES, conservateur du Musée Plantin, à Anvers.
A. SIRET, membre de l'Académie de Belgique, à Louvain.
VAN BASTELAER, président de la Société archéol., à Charleroi.
C. VAN DER ELST, archéologue, à Roux.
EDW. VAN EYEN, archiviste de la ville de Louvain.
ARM. VERBAERE, conserv. adj. aux Arch. de l'État, à Gand.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Baron KERVYN DE VOLKAERSBEKE, Ancien Membre de la Chambre des Représentants. etc.; le Comte DE LIMBURG-STIRUM. Sénateur, Docteur en droit, etc.; FERDINAND VANDERHAEGHEN. Bibliothécaire de l'Université. etc.; BÉTHUNE-D'YDEWALLE, archéologue.

ÉMILE VARENBERGH. Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1879

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. DE EUG. VANDERHAEGHEN

rue des Champs, 66

—
1879

PL. VIII.



J. B. Lavant del^t

P. Allaert sculpt

QUELQUES SCEAUX

DU DIOCÈSE DE GAND¹.

Nous venons de découvrir, parmi les archives de la Léproserie de Gand, deux actes originaux émanés de Siger de Courtrai, seigneur de Tronchiennes. Dans le premier, daté du 2 mai 1293, Siger reconnaît aux frères et aux sœurs de l'établissement susdit tous droits de propriété sur le bien dit *Werlaer* à Tronchiennes.

Dans la seconde charte, le même seigneur, créé chevalier, confirme l'acte précédent en l'année 1295, *in 't eerste jaer van minen ridderscepe*. Pour donner plus de force à son témoignage, il prie, dans la première pièce : *eenen weerden man en minen lieven vrient den her Arnoude van den Ecke abdt van Dronghine*, et dans la seconde : *eenen religieuxen man en eenen vroeden en minen lieven vrient den her Arnoude van den Ecke abdt van Dronghine, ... dat hi sinen seghel te gadere met den minen ane dese letteren hanghe*.

Ces deux documents nous permettent de rectifier les détails fournis par les historiens au sujet

¹ Suite. — Voir année 1878, p. 129 et suiv.

des premiers abbés de Tronchiennes. Sanderus ¹ ne donne que le prénom du prélat dont il place l'administration de 1284 à 1295. Fr. De Potter et J. Broeckaert, dans la monographie de Tronchiennes, citent un *Arnold Hendrickx* de 1289 à 1295, et font vivre *Arnolf van Hecke* de 1323 à 1329, à la place de *Raymond* donné par Sanderus.

Le scel d'Arnold van den Ecke est appendu à la charte de 1293. L'empreinte en cire brune (Pl. VIII, fig. 1 et 2) représente l'abbé debout en costume pontifical, tenant de la main droite une crosse sans velum, et dans la gauche un livre fermé; c'est le codex des statuts de son ordre, qu'il porte comme un trésor serré contre le cœur, en signe de respect et de fidélité. La légende encadrée par de simples filets, comprend en beaux caractères les mots :E MARIE TRVNC....

Le peu d'espace que put occuper la partie enlevée, ne permet pas de supposer que le nom de l'abbé fut exprimé. Ce sceau fut donc commun à tous les abbés de Tronchiennes au XIII^e siècle, époque accusée par le caractère du travail. Le module paraît avoir été de 0^m,045 sur 0^m,026.

Au revers est appliqué le contre-scel du prélat. Ici l'empreinte est orbiculaire au diamètre de 0^m,018. Dans le champ est posée en pal la crosse abbatiale, à volute tournée vers la droite, et par conséquent à l'extérieur. Ce qui prouve une fois de plus qu'en Flandre la direction de la volute dans les sceaux était d'ordinaire la même pour les

¹ *Flandria illustrata*, I, p. 309.

abbés et pour les évêques, ainsi que nous l'avons constaté au commencement de notre travail. La légende commence par une croix grecque entre deux globules, et se compose des termes s' *SECRETI*.

L'examen attentif des sceaux des prélats et de l'abbaye démontre le peu d'exactitude de la description des mêmes scels fournie au XVII^e siècle par le compilateur anonyme de la chronique de Tronchiennes ¹. L'auteur, après avoir rapporté qu'en 1306 Robert de Béthune céda aux religieux la paisible possession de 465 bonniers de *moere* à Hulsterloo, à condition de célébrer à perpétuité pour le repos de son âme un anniversaire avec neuf leçons et distribution d'une pitance aux moines, ajoute : « *Abbatisque sigillum erat religiosus in dextra pedum habens sine velamine,*
» *in sinistra ad pectus admota librum et in circumferentia erat scriptum : Sig. : abbatis Beate*
» *Marie Trunchiniensis ; et conventus (sigillum)*
» *erat beata virgo habens puerum Jesum in sinu*
» *sinistro, in circumferentia : S. conventus Beate*
» *Marie Trunchiniensis. Inferius erant figuræ*
» *trium sanctarum. A tergo sigilli abbatis erat*
» *pedum cum hoc scripto in circumferentia :*
» *Sigillum secretarii.* »

Le scel abbatial décrit dans ces lignes est évidemment celui dont se servit Arnold Van den Ecke, car le sceau employé par Siger de Hamme et Guillaume Rings porte : *S. Abbatis Ecclesie.*

¹ J.-J. DE SMET. *Recueil des chroniques de Flandre*, I, p. 614 et 615.

De plus celui de 1293 est muni du contre-scel dont parle le chroniqueur. Celui-ci se permet de remplacer s. SECRETI par SIGILLUM SECRETARII, erreur que doit faire excuser le peu de connaissances sphragistiques que l'on possédait à cette époque.

Dans la description du sceau conventuel, le même auteur, après avoir mis s pour SIGILL' et intercalé BEATE MARIE, se plaît à reconnaître trois saintes dans les trois figures qui occupent le segment inférieur du champ. Dans tous les sceaux polyptiques que nous avons rencontrés, tels que ceux des évêques de Tournai, de la confrérie de N. D. aux rayons, des Chartreux de Royeghem, des abbés de Saint-Pierre, etc., les patrons secondaires sont représentés debout ou assis dans les niches supérieures, tandis que la partie inférieure du champ est réservée à des personnages vivants, ordinairement à genoux, soit l'auteur principal de l'acte, soit les membres de la communauté dont le scel est apposé. De plus, la barbe, le costume monacal et l'absence du nimbe indiquent suffisamment qu'il ne peut être question des saints patrons de l'abbaye.

DOYENNÉ D'ALOST. Dans le principe ce doyenné ressortissait de l'archidiaconat du Brabant. Celui-ci fut démembré en 1272 par Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, en deux nouvelles juridictions, dont l'une formait l'archidiaconat de Bruxelles et comprenait outre les dépendances du chef-lieu, les doyennés d'Alost et de Pamele lez Audenarde.

A cette époque le doyen d'Alost exerça son contrôle spirituel sur tout le bassin de l'Escaut entre Termonde, Gand et Nederzwalme. Un censier du XIV^e siècle énumère 67 paroisses ressortissant de cette juridiction, tandis qu'un pouillé de la même époque en cite 73 ¹.

En conséquence de la bulle de Pie IV, datée du 11 mars 1560, le doyenné fut soustrait de l'évêché de Cambrai et soumis à l'autorité de l'archevêque de Malines. Les modifications diverses apportées depuis aux limites de ce ressort ont échappé jusqu'ici aux recherches des topographes et des historiens. Nous nous permettrons donc de résumer ici les renseignements que nous avons puisés aux sources officielles.

En 1565 le doyenné d'Alost comprenait seulement 27 paroisses, savoir : *Alost, Appels, Borst, Bosbeke, Cherscamp, Eerdegem* ou *Iddergem, Elst* ou *Ter Alphene, Erpe, Eerembodeghem, Gyseghem, Herdesem, Haltra, Hofstade, Impe, Kerckenis, Lede, Meere, Mespelaer, Nova Ecclesia* ou *Nieuwerkercke, Ouweghem, Oordegem, Vlackem, Vlierzele, Wanzele, Welle, Wiechelen* et *Zonneghem*. Le registre des visites faites en 1574 par Jean Custos, curé de Meldert et doyen, cite en outre les localités suivantes détachées du doyenné de Bruxelles : *Assche, Buggenhoudt, Bella Tenerae* (Denderbelle), *Baerdeghem, Esschene, Hekelghem, Mazezele, Meldert, Moorssele, Merchtene, Opwyck* et *Wiesa*.

¹ DE POTTER EN BROECKAERT, *Geschiedenis der stad Aalst*, I, p. 71 et suiv.

Le 10 septembre 1596, l'archevêque Matthias Hovius réorganisa son diocèse en 11 doyennés ruraux. Il détacha de celui d'Alost la paroisse de Vliersle, mais y ajouta en compensation celles de : *Bambrugge*, *Bolenbeke*, *Bruesseghe*, *Cobbe-ghem*, *Erondeghe*, *Eyeghem*, *Houthem Teneræ* (Denderhoutem), *Heldergem*, *Lydekercke*, *Leeuwis Teneræ* (Denderleeuw), *Molhem*, *Okeghem*, *Resseghe* et *Woubrechtghem*. Ce qui porta à 53 le nombre des églises paroissiales soumises au doyen d'Alost.

En 1623 on détacha en faveur du nouveau doyenné d'Oordeghem les paroisses de *Bambrugge*, *Borst*, *Borsbeke*, *Cherscamp*, *Erondegem*, *Oordegem*, *Wanzele*, *Vleckem* et *Zonnegem*.

En conséquence de la nouvelle organisation des diocèses belges par la constitution papale du 29 novembre 1801, le doyenné d'Alost fut incorporé au diocèse de Gand et comprit les trois cures de Saint-Martin à Alost, d'Oordegem et de Herzele, dont relevaient 36 succursales, comme l'indique l'extrait suivant du tableau officiel :

SAINT-MARTIN, A ALOST. *Baerdegem*, *Gysegem*, *Herderssem*, *Hofstade*, *Lede*, *Meldert*, *Moorsel*, *Schoonaerde*, *Wanzele*, *Wichelen*, le *Béguinage d'Alost*.

OORDEGEM. *Baeregem*, *Erondegem*, *Erpe*, *Impe*, *Meire*, *Nieuwerkerke*, *Ottergem*, *Vleckem*, *Smellede*, *Vliersle*.

HERZELE. *Aygem*, *Bambrugge*, *Borsbeke*, *Burst*, *Erembodegem*, *Haeltert*, *Heldergem*, *Kerkxken*, *Letterhautem*, *Saint-Antelinkx*, *Houtem-Saint-Liévin*, *Ressegem*, *Sonnegem*, *Welle*, *Woubrechtgem*.

De ce vaste doyenné, l'évêque de Gand détacha : le 18 mai 1845, pour le nouveau décanat de Ninove, les paroisses de *Herzele*, *Ayghem*, *Heldergem*, *Saint-Antelinkx*, *Ressegem* et *Woubrechtgem*; pour le doyenné de Termonde : *Schoonaerde* et *Wichelen*, et enfin le 17 avril 1875, pour le nouveau doyenné de Wetteren : *Wanzele*, *Baevegem*, *Impe*, *Smetlede*, *Vliersele*, *Letterhautem* et *Houtem-Saint-Liévin*. Ce qui réduit à 23 le nombre des paroisses comprises dans le doyenné actuel.

Le titre et les fonctions de doyen ne sont pas inhérents au bénéfice curial du chef-lieu de la juridiction. De là la dignité décanale peut se conférer même à un prêtre ne résidant pas dans le doyenné. C'est ainsi que nous trouvons parmi les doyens d'Alost : en 1150, Robert, curé de Schellebelle; en 1252, le curé de Houtem-Saint-Liévin; en 1326, Jean, curé de Laethem-Sainte-Marie; en 1441, Gautier Lefèvre, chapelain de Philippe le Bon; en 1496, Guillaume de Heeda; en 1549, Jean Van der Zype, curé d'Hillegem; de 1561 à 1592, Jean Custos ou De Coster, curé de Meldert; de 1592 à 1607, Thierrri Sammelius, curé de la collégiale de Saint-Martin; de 1608 à 1613, le curé d'Hekelgem; de 1609 à 1623, Henri Calemus, bachelier en théologie et curé d'Assche; de 1624 à 1639, Philippe Van Hulsen, curé de Merchtem; en 1653, Nicolas de Walsche, curé de Saint-Martin; de 1669 à 1672, Jean Van de Wiele, curé de Merchtem; de 1715 à 1726, Philippe Van der Linden, curé de Mespelare; de 1735 à 1746, Godefroid Reinders, curé de Gysegem.

Le dimanche avant la Chandeleur 1326, Jean, curé de Lathem-Sainte-Marie et doyen d'Alost, apposa son scel à l'acte que nous avons mentionné en parlant de Baudouin de Roede, curé de Melle. L'empreinte en cire brune est orbiculaire au diamètre de 0^m,03. La légende, bordée à l'intérieur par un grénétis et à l'extérieur par un filet, porte en belles majuscules : S DECANI XTIANITATIS DE ALOSTO (fig. 3).

Le champ est occupé par la double aigle éployée au dessus de trois lionceaux posés 2 et 1 et tournés vers la droite. Ne serait-ce pas l'alliance des armes de l'empire dont relevait le pays d'Alost avec les armes de la baronnie de Gavre, qui comptait Lathem-Sainte-Marie parmi ses dépendances?

HÔPITAL D'ALOST. L'hôpital de Notre-Dame fut fondé au commencement du XIII^e siècle, comme le prouve une charte originale, datée de 1236, par laquelle Bernard, sire de Morcella, certifie que Thomas et son frère Gautier accensent audit hôpital un bonnier de terre allodiale à Moorsel.

Le 2 décembre 1351, sœur *Kateline 't Ghiers meesteresse van den hospitale ende de sustere ghe-meenlike van den selven huus*, attestent avoir reçu de Jeanne Wouters, fille de Berthoud, la remise d'une rente de 8 $\frac{1}{2}$ *viertalen* et d'un demi *vierline* de seigle, et d'autant d'avoine en échange d'une rente viagère d'un muid de blé.

Cette Catherine 't Ghiers fut probablement la proche parente de *Seger den Ghier* qui, en 1296,

d'accord avec sa femme Marguerite, vendit à l'hôpital trois prés situés au lieu dit *Obsbrouc*.

L'intéressante notice écrite par Fr. De Potter et J. Broeckaert ¹, d'après les documents originaux, nous dispense de nous arrêter plus longtemps aux détails historiques.

A l'acte que nous venons de citer est appendu l'unique exemplaire connu du sceau de l'établissement. L'empreinte en cire brune est de forme ogivale et mesure 0^m,030 sur 0^m,056. A voir le travail, il est hors de doute que ce soit l'empreinte de la matrice primitive. Dans le champ est figurée la Vierge Mère, tenant de la main droite un lis, portant dans le bras gauche son divin Enfant et assise sur un siège oblong, dont on remarque à droite l'un des pieds orné de deux annelets. La légende, comprise entre deux filets, commence par une croix allongée, suivie des termes S. HO...ENT ...ALOST (fig. 4).

Collège. Cet établissement, commencé le 27 mars 1620 par les pères Jésuites Jean Musaert et Gilles Tennier, fut définitivement organisé en 1625 par le père Guillaume Buvet. Il se maintint dans un état florissant jusqu'en 1773. Le 1^{er} octobre de cette année il fut enlevé à la Compagnie de Jésus et réorganisé par le chanoine Fontyne le 4 novembre suivant.

La République française chassa les professeurs ecclésiastiques. La direction fut depuis successivement confiée à Philippe Lesbroussart, à l'ex-

¹ *Geschiedenis der stad Aalst*, III, pp. 62 et suiv.

chartreux Ducan et à un Français nommé Francquart. Après la chute de Napoléon, l'institut devint collège épiscopal sous la direction du chanoine Constantin Van Crombrughe. Dès ce moment s'ouvrit une ère de prospérité, grâce à la bonne administration du supérieur et au talent des professeurs, parmi lesquels nous citerons l'historien J. J. De Smet, et Urbain Beaucarne, depuis provincial des Carmes à Gand.

En 1825, en vertu des injustes décrets du roi Guillaume, le collège fut de nouveau soustrait à l'administration ecclésiastique et dirigé quelque temps par l'instituteur Gantois J. J. Moke. Enfin la révolution belge ramena les pères Jésuites qui rendirent à l'établissement son antique splendeur.

De cette dernière époque date le sceau que nous reproduisons. Il appartient à la Sodalité ou Congrégation des étudiants établie au collège sous le vocable de l'Immaculée Conception. Debout sur le croissant, écrasant de son pied le serpent infernal, tenant les mains croisées sur la poitrine, l'Immaculée élève les yeux vers le ciel. La tête est couverte du voile virginal et entourée de douze étoiles. Ce mode de représentation est le plus généralement admis par les iconographes de l'Immaculée Conception.

Le module du sceau est de 0^m,036 sur 0^m,023 (fig. 5).

ERONDEGEM. Le mardi avant l'Annonciation en 1316, à la prière des échevins d'Erondegem, *die nu gene seghelle en hebben*, le desservant provi-

soire de cette paroisse, Jean Van Cotthem, *die es in sprochipapenstede van Erondeghe*m, appendit son scel propre à un acte par lequel, en faveur d'Élisabeth van den Mersche, Étienne *den correner*e van Erondeghe greva sa court et ses terres d'une rente annuelle de 10 gros tournois.

L'empreinte en cire brune est malheureusement détruite à moitié. Par ce qui reste nous voyons que le champ porte un animal, probablement un chien couché devant une plante à larges feuilles et à tiges symétriques. La légende serrée entre deux filets commence par une croix grecque suivie de : s...GHEMSI. L'inscription complète était probablement s. CUR' ERONDEGHEMSI.

Le scel est orbiculaire au diamètre de 0^m,02 (Fig. 6).

(A continuer).

L'abbé J. B. LAVAUT.

PRIX DES LIVRES EN 1785.

Aucun bibliophile n'ignore combien les livres anciens, à la fois beaux et rares, ont augmenté de prix, surtout depuis un quart de siècle. Sont-ils aujourd'hui à leur apogée? On pourrait le croire, quand on voit les résultats prodigieux de quelques belles ventes qui ont eu lieu dans le courant de l'année écoulée. Et parmi ces ventes récentes, il faut signaler celle d'une petite partie de la bibliothèque Didot, qui a produit fr. 850,000 pour 715 numéros! Si ces mêmes livres avaient été livrés aux enchères vers 1850, ils n'auraient certainement pas atteint la cinquième partie de cette somme.

Il ne sera pas sans intérêt, peut-être, en faisant un peu de bibliographie rétrospective, de mettre sous les yeux des lecteurs, quelques prix d'une vente d'il y a près d'un siècle. C'est d'ailleurs une époque dans laquelle, certes, les amateurs ne faisaient pas défaut.

Choisissons pour cela, non pas une collection célèbre et hors ligne, comme celle du duc de la Vallière, par exemple, mais cependant une réu-

nion de livres remarquable à plus d'un titre, formée par un amateur à la fois entendu et délicat. Nous prendrons donc pour exemple le catalogue des livres du baron de Heiss, vendus en 1785 ¹.

Ce baron de Heiss, amateur à Paris, mais d'origine allemande, est celui-là même auquel le célèbre abbé Mercier de Saint-Léger a adressé l'un de ses petits écrits bibliographiques ².

Ce catalogue d'une réunion de livres choisis, mais peu nombreux, — elle n'était composée que de 1065 articles, — peut-être préféré d'autant plus, qu'il est devenu très-rare, et surtout en exemplaires ayant les prix d'adjudication annotés à la plume.

Pour prouver, s'il en était besoin, combien les prix des livres rares ont augmenté depuis cette époque, il faudrait citer à peu près tous les articles du catalogue. Mais il faut se borner et se contenter d'en rappeler un petit nombre en choisissant, de préférence, les livres et manuscrits qui offrent de l'intérêt pour la Belgique.

Disons d'abord un mot des manuscrits nombreux et importants de cette collection, mais qui

¹ Catalogue des livres rares et précieux de M*** (le baron de Heiss). Ce cabinet consiste principalement en manuscrits sur vélin, avec de superbes miniatures, en premières éditions, livres imprimés sur vélin, etc. Dont la vente se fera le lundi 7 mars 1785 et jours suivants, à quatre heures de relevée, en l'une des salles de l'hôtel de Bullion, rue Plâtrière. Paris, De Bure fils aîné, 1785, in-8°, de 2 ff. lim. et 155 pp.

² Lettres de M. l'abbé de Saint-L***, de Soissons, à M. le baron de H*** sur différentes éditions rares du XV^e siècle. Paris, Harduin, 1783, in-8°, de 40 pp.

sont disséminés, d'après l'ordre bibliographique, dans tout le catalogue. Ces manuscrits furent, à très-peu d'exceptions près, adjugés à très-vil prix. Ainsi une belle bible du XIII^e siècle, in-8^o, rel. en maroq. rouge, ne fut vendue que 3 livres, et une autre fort belle bible du XIV^e siècle, en 4 volumes in-fol., rel. en mar. citron, fut adjugée pour 80 livres (N^o 1 et 2 du catalogue).

Parmi les exceptions, il faut citer principalement trois petits manuscrits qui figurent au catalogue Heiss sous les numéros 16, 27 et 28. Ces trois manuscrits à miniatures furent réunis, et vendus ensemble pour la somme considérable de 6000 livres, somme qui ne serait probablement pas dépassée, et peut-être pas même atteinte de nos jours. Ils furent acquis pour la bibliothèque impériale de Vienne où, sans doute, ils se trouvent encore conservés aujourd'hui. Le premier est un livre d'heures latines in-16 exécuté en 1582 pour François de France, duc d'Alençon et *duc de Brabant*. Les vingt petites miniatures qui ornent ce livre ont pour auteur Hans ou Jean Bol, né à Malines en 1534. Les deux autres manuscrits sont un *Officium B. Mariæ Virginis* et des *Orationes selectæ*, in-8^o, dont les miniatures, peintes en 1647 par Frédéric Brentel, de Strasbourg, avaient été exécutées pour Guillaume, margrave de Bade.

D'autres beaux manuscrits à miniatures, mais plus anciens, ne furent vendus que de 18 à 150 livres. On le voit par cet exemple et par d'autres qui pourraient être allégués d'après le même

catalogue, tels que des manuscrits de Jarry et d'autres, que les manuscrits anciens étaient alors bien moins en faveur que les modernes.

Citons encore, parmi les livres écrits à la main, le n° 1036 : *Chronique de la noble cité de Liège, commençant à la destruction de Troje, mis en lumière et colligé à grand diligence hors de plus anciens livres, puis escript comme icy dedans trouverez, avec la portraiture de leurs armures et blasons, l'an 1596*, in-folio, curieux manuscrit de 226 feuillets avec blasons illuminés, vendu 19 liv.

Passons aux imprimés, pour lesquels il convient de s'étendre un peu plus, parce que les points de comparaison, pour ceux-ci, sont beaucoup plus faciles que pour les manuscrits.

Le cabinet de Heiss était surtout fort riche en anciens poètes français, si recherchés de nos jours, mais qui alors, se payaient généralement très-mal.

Parmi ces poètes, j'aurai soin de signaler principalement ceux d'entre eux qui appartiennent à la Belgique. Rappelons en passant, que la collection renfermait un certain nombre de manuscrits sur vélin de poètes du moyen-âge, qui atteindraient aujourd'hui des sommes fort considérables, et qui ne furent vendus qu'à des prix très-infimes. Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, un superbe manuscrit du *Roman de la Rose*, du XIV^e siècle, décoré de miniatures, ne fut vendu que 18 livres, bien que relié en maroquin vert. Rappelons qu'à la vente récente de Didot, un manuscrit semblable — et qui sait? peut-être le même, atteignit la somme de 3800 francs !

Voici donc les prix de quelques-uns de ces vieux poètes :

N° 232. *Le livre de Matheolus qui vous montre sans varier les biens et aussi les vertus qui rieignent pour soi bien marier*, 1492, in-folio, goth., mar. bleu ; 20 livres.

239. *Les Faits de maître Alain Chartier. Paris, Pierre le Caron*, in-fol., goth. v. f., vendu 1 liv. 10 s. !

259. *Les Faits et Dicts de feu de bonne mémoire, Maistre Jehan Molinet. Paris, J. Longis*, 1531, in-folio, goth., v. m., 4 liv. 4 s.

260. *Autre édition du même livre. Paris, Yvernel*, 1538, in-8, goth. ; 3 livres.

261. *Le temple d'honneur et de vertus, par J. Molinet. Paris, Mich. le Noir*, 1504, in-4°, goth., mar. r. ; 5 livres.

C'est surtout dans la poésie, qu'il faudrait tout citer pour bien démontrer la différence vraiment énorme entre les prix d'autrefois et ceux de nos jours. En effet, pour la plupart des articles, il faudrait ajouter deux zéros aujourd'hui, et encore, serait-on peut-être parfois loin de compte.

Citons cependant encore les articles suivants, en accordant la préférence aux poètes français les plus connus, ou bien à ceux nés en Belgique :

N° 287 à 296, on voit une série des ouvrages de P. Gringore, dont les amateurs connaissent la valeur actuelle si élevée. Eh bien, la moyenne de ces œuvres n'est pas de dix livres ! Je me bornerai à citer les *Heures de Nostre Dame*, trois éditions différentes sous les n^{os} 294, 295 et 296. Les deux

premières furent achetées chacune 2 livres, et la troisième, édition d'Ant. Verard, exemplaire imprimé sur vélin, avec figures enluminées, monta péniblement à 42 livres. — Un exemplaire sur papier de ces Heures de Gringoire, édition de Jehan Petit, s'est élevé à 2200 francs à la vente Didot. De deux livres à fr. 2200, il y a certes de la marge !

Laissant de côté une foule de poètes français en beaux exemplaires, et en éditions extrêmement rares, qui se sont vendus à des prix vraiment dérisoires, passons aux poésies dues à des auteurs belges des XVI^e et XVII^e siècles ou bien imprimées en Belgique.

N^o 332. *La vie de N. S. Jésus-Christ, selon les quatre Évangélistes* (par Branteghem), Anvers, 1541, in-8^o, fig., v. br.; 12 livres.

335. *Les actes et dernier supplice de Nicolas le Borgne, dit Buz, traistre, rédigés en rime, par Josse Lambert et Robert de la Visscherye*. Gand, Josse Lambert, 1543, in-4^o, v. f. Vendu 3 liv. 6 s. — Lors de la vente Borluut de Noortdonck, en 1858, un exemplaire de cette rarissime plaquette fut adjugé à feu De Meyer, au prix de fr. 355.

347. *La paix venue du Ciel, avec le tombeau de l'empereur Charles-Quint, par Guil. Des Autels*. Anvers, Plantin, 1559. — *Comédie et réjouissance de Paris sur les mariages du Roi d'Espagne et du Prince de Piedmont, aux princesses de France, par Jacq. du Bois*. Paris, de Harsy, 1559. — *La guerre cruelle entre le roi blanc et le roi maure, par Desmazures*. Paris, Sertenas, 1556, in-4^o, v. f.

Ces trois livres rarissimes, réunis en un volume, arrivèrent au prix de 8 livres 12 s.

396. *Les premières œuvres françoises de Jean de La Jessée. Anvers, Plantin, 1583, 3 tomes en un vol. in-4°, vél.*

Ce recueil poétique, introuvable, ne dépassa pas 5 livres 1 s.

448. *Les œuvres poétiques de Jean et Jacques Loys. Douay, Auroy, 1612, 2 vol. in-8°, v. m.; 3 liv.*

453. *Jardin d'hiver, ou cabinet de fleurs, contenant en XXVI élégies, les plus rares et signalés fleurons des plus fleurissants parterres, par J. Frasnneau, Sr. de Lestoquoy. Douay, Borremans, 1616, in-4°, vel.; 8 livres 12 s.*

455. *La Magdeleine de F. Remy Le Beauvais, Capucin. Tournay, Martin, 1617, in-8, fig. bas. 30 livres.*

Voilà, par exception, un prix très-passable.

459. *La pieuse alouette avec son Tirelire. Valenciennes, Vervliet, 1619, 2 vol. in-8°, v. éc.; 9 livres.*

460. *Les amours de Théagines et de Philoxène, avec plusieurs chansons, par Jean d'Ennetières. Lille, de Rache, 1620, in-12, v. éc.; 2 livres 8 s.*

461. *Le chevalier sans reproche Jacques de Lailain, par Jean d'Ennetières. Tournay, Quinqué, 1633, in-8°, vél.; 10 livres 18 s.*

470. *Les rossignols ligués en duo, par P. Philippe. Valenciennes, Vervliet, 1631, in-12, v. éc.; 3 livres 5 s.*

475. *La Philomèle séraphique, par frère Jean l'Évangéliste d'Arras, capucin. Tournay, Quinqué, 1640, in-8°, vél.; 8 livres.*

Nous voici arrivés aux *poètes dramatiques, mystères, moralités, farces*, division pour laquelle le cabinet Heiss était extrêmement riche. Tous les bibliophiles savent à quels prix s'élèvent aujourd'hui ces sortes d'ouvrages. Pour eux, l'expression de : *au poids de l'or*, est devenue tout à fait surannée et fort insuffisante. Ici encore, il faudrait tout citer pour démontrer la différence qui existe entre le *bon vieux temps* et nos jours. Il suffira d'en donner un aperçu en citant un très-petit nombre d'articles :

N° 553. *La Destruction de Troie la grant, par personnages (par Jacques Millet). Lyon, Mathis Huss, 1491, in-fol., goth., v. f.; vendu 50 livres.*

565. *Le triomphant mystère des Actes des Apotres (par Arnoul et Simon Greban, avec les corrections de P. Cuvret ou Curet). Paris, Guil. Alobat, 1537, 3 tomes en un vol. in-fol., goth., maroq. rouge; vendu 100 livres. Un exemplaire de cette édition a été achetée fr. 4000, à la dernière vente Didot.*

579. *Tragédies saintes, par Louis des Mazures. Genève, 1565, in-8°, vél.*

Cette édition originale très-rare n'a été vendue que 2 livres.

Je me contenterai d'une simple mention de la classe des romans de chevalerie, si bien représentée dans ce catalogue par des éditions extrêmement rares des XV^e et XVI^e siècles, et qui tous n'ont obtenu que des prix fort bas. Tel, par exemple, l'introuvable édition *Princeps de Lance-lot du Lac*, Rouen, 1488, cinq parties reliées en 2 vol. in-fol., goth., mar. rouge, et qui ne dépassa pas 120 livres. *Ab uno disce omnes!*

Mentionnons toutefois encore le *Recueil des histoires troyennes*. Paris, Ant. Verard, s. d., in-fol. goth., mar. vert, superbe exemplaire sur vélin avec 97 miniatures et lettres initiales peintes en or, et qui ne dépassa point 300 livres.

Dans les *Dialogues et Entretiens*, je ne citerai que le n° 874, *Après-dînées et propos de table contre l'exercès au boire et au manger*, par Antoine de Balinghem. Lille, de Rache, 1615, in-8°, v. m.; 9 livres.

Dans l'*Histoire ecclésiastique*, on remarque un livre liégeois qui s'est assez bien vendu. C'est le n° 891. *Traité des conformités du Disciple avec son Maître, c'est-à-dire de St. François avec Jésus-Christ* (par F. Valentin Marée, Récollet). Liège, 1656, 4 parties en 3 vol. in-4°, v. br. Il est accompagné de cette note :

« Livre très rare, lorsqu'il est aussi complet que celui-ci. M. De Bure le Jeune, dans sa *Bibliographie instructive*, n° 4543, n'en avait annoncé que 2 vol. ¹ »

Ce *Traité* atteignit 96 livres.

Signalons, pour terminer, encore les quelques articles suivants dans la division de l'*histoire* :

N° 913. *Les illustrations de Gaule et singularités de Troye, avec les deux épistres de l'amant vert*, par J. le Maire des Belges. Lyon, Est. Baland, s. d. (1509). — *La différence des schismes et des conciles de l'Eglise*. — *La légende des Vénitiens*, Paris, Marnef, 1512, in-4°, goth., v. m.; 3 livres.

¹ On peut consulter sur ce livre rare et passablement curieux, DE VILLENFAGNE, *Recherches sur l'histoire de Liège*, t. II, pp. 556-583.

918. *Les chroniques de Froissart. Paris, Ant. Vérard, s. d., 4 tom. rel. en 3 vol. in-fol. goth. v. m. l. r. — 36 liv. 1 s.*

919. *Les chroniques d'Enguerran de Monstrelet. Paris, Fr. Regnault, 1518, 3 tomes en 1 vol. in-fol. goth., v. m.; 23 liv. 19 s.*

A quel prix monterait aujourd'hui le recueil suivant?

933. *Chroniques abrégées des guerres faictes l'an 1520 jusqu'à la prise du roi François 1525. Mons (Anvers), Pissart, en vers. — Complainte de la Chrestienté sur la division des Princes chrestiens. En vers. — La confusable retraite du Roi Francheois et de son armée, en laquelle est traicté l'honneur que obtint la majesté impériale en ladicte retraite. En vers. Anvers, 1544, in-4°, goth. év. c.*

Ce recueil ne dépassa point 18 liv. 10 s.

N° 1028. *L'arrest du Roi des romains donné au grand Conseil de France. Rouen, s. d. (vers 1508), in-4°, goth. v. éc. — 4 liv. 1 s.*

Ce dialogue en vers est une critique des entreprises de Maximilien, roi des Romains et plus tard empereur¹. On ne connaît que ce seul exemplaire de cette édition d'une opuscule fort curieux.

Ayant commencé par les manuscrits de la collection Heiss, je vais terminer par un manuscrit pour lequel une comparaison est possible. Aussi l'ai-je conservé pour la bonne bouche. C'est le

N° 930. *Commemoracion et aduertissement de la mort de tres chrestienne tres haulle tres puissante*

¹ Voir BRUNET, *Manuel*, dernière édit., t. I, col. 495.

et tres excellente princesse ma tres redoutee et souveraine dame, madame Anne, deux fois Royne de France, duchesse de Bretagne, seulle heritiere d'icelle noble duché, contesse de Montfort, de Richemont, d'estampe et de vertuz; enseignement de sa progeniture, et complainte que fait Bretagne son premier herault et l'un de ses roys d'armes. In-fol. v. br.

« Manuscrit sur vélin, du XVI^e siècle, contenant 56 feuillets. L'écriture est en *ancienne batarde*, à longues lignes. Il est enrichi de lettres initiales peintes en or et en couleurs, et de 10 miniatures qui portent 8 pouces de haut sur 5 pouces de large. Cette relation de la mort et des obsèques d'Anne de Bretagne est en vers et en prose. »

Ce manuscrit fut acquis au prix de 58 liv. 19 s.

Que l'on veuille comparer cette description avec celle d'un manuscrit tout semblable, N^o 67, page 33, du catalogue Didot. Seulement ce dernier trouva amateur au prix fort rond de dix mille francs! Dans le même catalogue Didot, le numéro précédent, 66, offre un autre manuscrit traitant le même sujet, et celui-là fut poussé jusqu'à fr. 13,100.

Vendue actuellement, la remarquable collection bibliographique du baron de Heiss, produirait au moins autant que la première partie du cabinet Didot qui a été exposée aux enchères en juin dernier. En l'an de grâce 1785, le total de la vente ne s'est guère élevé au-dessus de quinze à vingt mille francs!

Les bibliophiles, et principalement ceux d'en-

tr'eux qui sont en même temps quelque peu bibliomanes, peuvent certainement regretter « le bon vieux temps, » celui où l'on pouvait, sans être particulièrement favorisé de la fortune, et sans faire de folies, acheter de bons et beaux livres rares. Qu'ils se consolent en constatant que, si les livres rares, et surtout ceux *à la mode*, sont arrivés à des prix fabuleux, il n'en est pas ainsi, soit pour les ouvrages modernes en général, soit pour les livres anciens qui sont simplement utiles. Ces derniers, il faut le constater, ont plutôt diminué de prix, et c'est là une circonstance qui n'est pas précisément à la louange de notre époque, si éclairée cependant, comme on ne cesse de le proclamer.

H. HELBIG.

GAULOIS ET GERMAINS,

CAUSES PROBABLES

DE LEURS DIFFÉRENCES CARACTÉRISTIQUES.

I.

L'ethnologie affirme d'une manière certaine que les deux seuls rameaux de la race blonde qui s'avancèrent jusqu'à l'extrême occident, furent les Celtes d'abord, et les Germains ensuite ¹.

Les compilateurs du XIV^e siècle nous ont transmis des légendes laissant entrevoir ces prémisses. Ils les appuyent sur l'historien Flavius Joseph et sur les paraphrastes Onkelos et Jonathan, qui font provenir les Celtes de Ghimer, ou Gomer, et les Germains d'une de ses dépendances, To Gorma ², ou Askenaz ³. que les orientaux, selon le génie de leurs langues ont nommés : fils de Ghimer ⁴. Ces traditions affirment donc l'antériorité

¹ L. VAN DER KINDERE, *Patria Belgica*, t. II, p. 12. — *Fragments*, etc., p. 272. — *Messenger des Sciences historiques*, 1877.

² H. JUNII, *Batavia*, p. 584.

³ P. CLUVERII, *Germania*, p. 48.

⁴ VOLNEY, *Recherches nouvelles*, 1825, t. I, p. 217.

rité de l'émigration des Celtes sur celle des Germains, en même temps que la situation d'un de leurs séjours à proximité de la Mer noire. Amedée Thierry, en les amenant ici des environs de Byzance, confirme ces vieilles allégations¹, en cantonnant les premiers essaims dans la Thrace, après qu'ils avaient abandonné l'Asie centrale. Ce nom de Thrace, restreint à une province sous les Romains, s'appliquait à l'origine non seulement aux deux rives de la Propontide, mais à toute la contrée au nord de la Grèce, y compris la Macédoine, et la Péonie, s'étendant jusqu'au Danube, et peut-être sur une partie de sa rive gauche, si l'on s'en rapporte à Pomponius Mela². Sur ce territoire de la Thrace, les Thyniens, les Bryges, les Dardaniens, les Mysiens, les Celtes, etc., s'avançaient, s'arrêtaient, se chassaient, s'alliaient au gré de leurs caprices et de leurs besoins. Deux noms parvenus jusqu'à nous peuvent peut-être remonter jusqu'à ces premiers stationnements celtiques, les SCORDISCI, qui des vallées de la Maritza, l'ancien Hebrus, s'étendaient jusqu'au Danube, et les TAURISCI qui plus au couchant atteignaient les rives de l'Inn. Ces peuplades, parmi lesquelles il faut comprendre les Litavici et les Aravisi, eussent donc pris possession de tout le territoire longeant la rive droite du Danube, ainsi que du penchant nord des Alpes. Cette même route fut encore suivie, mais en sens

¹ *Histoire des Gaulois*, t. I, p. 45, et t. II, p. 130, note.

² Indications recueillies de l'obligeance de M. le Dr L. Delgeur, 19 septembre 1874.

inverse, par les Gaulois, lors de leur migration en Asie mineure. Toutefois comme le remarque Malte-Brun ¹, il est impossible de décider si cette longue série de pays ne fut occupée par les Celtes que lors de cette émigration sous Bellovèse, ou si cette race ne s'y est pas plutôt répandue dans les siècles antérieurs à l'histoire. Un passage du livre 38 de Dion-Cassius tend à confirmer cette dernière conjecture : il avance que les Helvètes étaient établis et fixés entre le Mein et le Rhin, *avant* leur migration dans la Gaule ².

Des noms celtiques répandus sur le parcours indiqué ³ confirmeraient cette opinion, si on ne pouvait également les attribuer à l'expédition conduite par Bellovèse et Sigovèse en 589.

Après la recherche des lieux occupés originellement par les Celtes, se présente celle de l'époque de leur arrivée en occident. Des savants anglais la font remonter à vingt siècles avant notre ère, nous pensons que quinze ou seize siècles sont plus admissibles, cette condition coïncidant avec de nombreuses migrations de peuples qu'entraînait le système des cultures extensives, alors encore uniquement usité. C'est l'époque où les traditions grecques amènent à Argos une colonisation de Mysiens asiatiques, précédant d'environ un

¹ *Géographie universelle*, t. I, p. 118, livre VI.

² SCIPION DUPLEIX, *Mémoires des Gaules*, p. 77.

³ Par exemple, la rivière Save; la forêt Bucone; le lac Ferto. — Puis : Arelate, Gabromagus, Gavanodurum, Artobriga, Ambra, Parrodunum, Cambodunum, Brigantium, Lupodunum, Servio durum, Juliomagus, Brigobane, Tarrodunum.

demi siècle le fait légendaire de l'établissement des Scythes, conduits par Targitaüs, sur le territoire abandonné par les Celtes. L'arrivée de ceux-ci dans la Gaule ne peut toutefois être rapprochée jusqu'au XII^e siècle; car la puissance des Rasena, que nous nommons Étrusques, eût arrêté leur course vers l'ouest¹.

Ammien-Marcellin apprit des Druides qu'une partie de la population des Gaules est aborigène; qu'une autre partie y est arrivée de divers endroits; d'îles éloignées et de Germanie, et qu'ils se sont mêlés aux premiers². Telle est sa déposition dans son XV^e livre. Là où elles sont conquérantes, les populations nouvelles importent leur langue et imposent leurs institutions aux vaincus; mais dès l'instant où le mélange s'effectue, l'élément indigène s'efforce à reprendre le dessus et fait bientôt sentir son influence. A l'origine de toutes les sociétés, on les a vu admettre dans leurs rangs des hommes issus d'une souche étrangère, et leur reconnaître d'une manière ou d'une autre, tous les droits de la peuplade qui les accueillait. C'est ainsi que nous retrouvons les trois éléments de la nation gauloise, signalés par les anthropologistes: la population préhistorique, celle que nous avons nommée ligurienne, et les Celtes-Aryens. Toutefois le nom Celte fut la désignation nationale de ceux que les Romains nommèrent GALLI. Nous ne pensons pas qu'il faille

¹ Cfr. *Annales de l'Académie d'archéologie*, 2, t. VII, p. 380.

² SCIPION DUPLEIX, lib. cité, p. 6.

écrire Kelte et prononcer CALÈTE, mot très-clairement distingué par César ¹, et admettons avec Lelewell, que devant *e* et *i* le *c* vaut *s*, en celtique comme en roman.

D'anciennes lois irlandaises, nommées *Lois des Bréhons*, nous ont révélé quelques institutions celtiques. Il est vrai que leur rédaction définitive appartient au X^e ou XI^e siècle de notre ère, selon Whiteley-Stokes; mais des portions nombreuses des deux principaux titres remontent évidemment beaucoup plus haut ². En 1875 H. Summer Mayne les fit connaître dans les conférences qu'il donna à Londres ³, et fit ressortir les analogies entre elles et des usages encore en vigueur dans l'Hindoustan. Nous remarquons entre autres dans la constitution génétique de la société le clan qui, comptant jusqu'à sept membres, jouait le rôle que devait avoir plus tard la famille, et que si le sol arable n'était pas approprié à l'individu, sa possession héréditaire était assurée collectivement à tous les membres du clan, qui avait en outre ses paturages communs, dont le défrichement de la moindre parcelle entraînait la peine de mort ⁴.

Les Celtes, selon César, se prétendaient issus de Dis; mais selon leurs traditions ils sont enfants de Theutatès, qui leur avait appris à tracer des chemins dans les forêts, et qu'ils invoquaient

¹ *De bell. gall.*, lib. I et lib. II.

² L. VAN DER KINDERE, *Revue de Belgique*, t. XXI, p. 188.

³ *Lectures on early History of Institutions.*

⁴ DIOD. SIC., lib. V.

comme protecteur des émigrants. Leurs clans obéissaient à un *Bret*, ou Penkenefl¹, chef identique à celui du Genos des Grecs. Maître absolu dans son clan, il exerçait sur sa famille et sur ses clients toutes les prérogatives de la souveraineté; dans les fonctions religieuses il se faisait assister par les femmes, qui nous paraissent avoir exercé l'art de guérir. Ces fonctions sacerdotales furent par la suite séparées et attribuées à une classe spéciale, celle des Druides, résultat vraisemblable de l'influence phénicienne².

Scipion Duplex nous présente un tableau de la situation domestique du peuple gaulois, d'après les documents des anciens auteurs; nous en extrayons les lignes suivantes :

« La condition du menu-peuple était extrêmement déplorable, en ce qu'elle ne différait guère de celle des esclaves. Outre qu'il était en tout et partout méprisé et écarté de toutes dignités et charges publiques, il éprouvait une extrême oppression des druides et des nobles, tellement que plusieurs préféraient à cette sujétion une servitude particulière sous l'un des grands. La condition des femmes, ainsi que celle des enfants, était fort rude et se ressentait de son peuple barbare, dit-il; car les maris avaient une puissance absolue de vie et de mort de leurs femmes, et les pères sur leurs enfants tout ainsi que sur leurs esclaves;

¹ *Bret* = Roi. = *Pen* = Chef. — Cfr. GÉRARD, *Révolutions sociales de l'Europe*, p. 16.

² BENJAMEN-CONSTANT, *De la religion*, t. II, p. 15.

et pour de légers soupçons les femmes étaient gehennées (dit-il) et bourrelées après la mort de leurs maris qui, comme le dit Aristote au Liv. II, c. 2, sont des conditions propres aux peuples barbares¹. »

Les esclaves ont dû être nombreux à l'époque de la conquête romaine, car sous Auguste des établissements druidiques en comptaient jusqu'à six mille, attachés aux travaux agricoles².

Bien que la femme fût tenue dans une grande infériorité, elle avait pourtant la même prérogative que l'homme dans le choix de son époux, mais elle lui apportait une dot en mariage, à laquelle l'époux était tenu d'adjoindre l'équivalent. Au décès la partie survivante héritait de tout. Les enfants étaient écartés de la vue de leurs parents; les fils ne pouvaient se présenter devant leurs pères avant l'âge viril.

Dans les funérailles, les Celtes déployaient une magnificence barbare quand la fortune le leur permettait. Les restes du défunt étaient brûlés, ou simplement inhumés³. Ses principaux meubles, jusqu'aux animaux domestiques et ses esclaves, étaient livrés aux flammes ou à la terre avec lui⁴.

Le dialecte celtique, nommé *Gadhele* par les

¹ *Mémoires des Gaules*, 1632, p. 48.

² STRABON, lib. IV, cap. 12.

³ SCHAEYES, *La Belgique et les Pays-Bas*, t. I, p. 118.

⁴ N. HAUZEUR, *Antiquités gallo-germaniques*, 1862, p. 29, fouille de Trésogne.

linguistes anglais, se rapproche fortement du sanscrit, tandis que la famille des langues teuto-niques a beaucoup plus de rapport avec le zend ¹.

II.

Les Germains ont des coutumes bien différentes de celles des Gaulois, dit César. Appartenant comme les Celtes à la race que Huxley a nommée Xanthochroï (blonds), ils quittèrent longtemps après eux les côtes de la Mer noire. La première mention de ce peuple que nous rencontrons dans l'histoire, se rapporte à l'expédition de Sigovèse. Les Celtes vainqueurs s'établirent dans le bassin de la Bohême et occupèrent les rives de l'Oder, comme l'indique la demeure des Cothini, que Tacite signale comme Gaulois ². Les traces du séjour des Celtes dans cette direction se rencontrent dans les noms de localités énumérées par Ptolemée jusque dans la vallée de la Vistule ³. Cette expédition de Sigovèse appartient à l'année 589, mais l'exode des Germains nous paraît antérieure d'au moins douze générations, soit plus de trois siècles.

Le Périple de Pont-Euxin, attribué par quelques-uns à Salluste, nous apprend qu'à l'embou-

¹ Dr J. SIGART, *Glossaire étymologique montois*, pp. 117 et 195 (1866).

² *De Morib. Germ.*, § XLIII.

³ E. G. DEVONA. Segodunum, Meliodunum, Lugidunum, Robodunum, Carrodunum, etc.

chure du Danube habitent les Peucini, qui suivent les usages et parlent la langue des Germains. Selon les Grecs ils eussent été désignés ainsi à cause des pins qui pourraient avoir existé dans l'île de Peuce, qu'ils occupaient dans le delta du fleuve ¹. Mais Pinkerton fait remarquer qu'ils pourraient avoir ce nom des Pici, ou Piki, peuple situé sur la côte orientale, au-delà des Colches dont ils étaient sujets ². La Colchide répond à la Mingrélie actuelle; et au N.-E., aux sources du Terek, habitent les Ossètes, dont la langue a la plus grande affinité avec nos idiomes germaniques ³. Là se trouverait donc une des stations initiales des Aryas en marche vers l'occident. Au surplus, les traditions grecques portent qu'au temps des Argonautes les Colches établirent des colons aux embouchures de l'Ister ⁴.

Pline place les Pici au midi des Palus Mæotides; Ammien les nomme Picenses; mais Denys-le-Périégète, ayant remarqué leur langage, les nomme simplement *Germani*.

Les Peucini faisaient partie de la confédération des *Bastarnæ*; mais ils ont dû surpasser en nombre les autres peuples confédérés, car leur

¹ VERELIUS, *Index ling. Scytho-Scand.*, y voit *Piækker*, qu'il traduit par *circum cursitor* (errant); d'une autre part le mot allemand *Pökerner* = *Salinator*?

² PINKERTON, *Établissements des Scythes*, p. 256.

³ MALTE-BRUN, *Géogr. univ.*, livre 47, t. II, p. 22. — M. WIRTH, *Fondation des états germaniques*, t. I, p. 53. — *Panorama de l'Allemagne*, 1838, p. 25.

⁴ *Hist. de la Rép. romaine*, par SALLUSTE, édition DES BROSSES, t. II, pp. 287, 292, 294.

nom est souvent donné à la nation entière, comme synonyme de Bastarnæ. Pline les étend jusqu'à la Baltique, et avec raison, car Strabon, qui écrivait un demi siècle avant lui, dit qu'ils s'étendaient au nord des Germains, ce qui nous les montre peuplant la Scandinavie ¹. On peut donc admettre que dès les premières migrations ces contrées reçurent pour habitants les Goths ² et les Sideni ou Sitones, peuples compris sous les noms génériques préindiqués.

Cette pérégrination des rives de la Mer noire, que les riverains d'Asie nommaient mer d'Aksenos, jusqu'aux pays du nord, a été affirmée par le savant Rapsaet ³, qui conduit ces émigrants le long du Borysthène et les amène par le bassin de la Dwina jusqu'à la mer. Il est reconnu du reste que les essaims d'émigrants suivent généralement les fleuves en les remontant ⁴. La direction donnée ici se trouve confirmée par le savant Linnée, qui a constaté en Suède l'existence de plantes alimentaires originaires des rives du Bas-Borysthène ⁵. Mais la vallée de ce dernier fleuve ne fut pas la seule qui servit de route à ces anciens colons : celle du Tyras, le *Danastrom* ou Dniester, fut parcourue par l'essaim qui atteignit la vallée de la Vistule, et qui sur ce parcours eût l'heureuse chance de rencontrer les gisements de sel qui se

¹ PINKERTON, livre cité, pp. 258, 260.

² MAX. WIRTH, *Fondation des états germaniques*, t. I, p. 54.

³ *Œuvres*, t. I, p. 107. — *Mémoire sur l'origine des Belges*.

⁴ MAX. WIRTH, livre cité, t. I, p. 55.

⁵ Section IX, p. 18, en PINKERTON, p. 70.

trouvent entre les sources des deux fleuves ¹. Si un rameau s'étendit dans la vallée du Tyras, un autre, après avoir remonté la rive gauche du Danube, inclina au nord pour se réunir au premier. Ces émigrants, tout en se livrant à l'élevage du bétail, étaient pourtant cultivateurs ², mais usaient de la culture extensive, système qui entraînait au déplacement de leurs résidences. Un des essais de ce dernier rameau pourrait bien avoir conservé une station en Transsylvanie, car s'il est vrai que Geysa II y appela des colons allemands en 1143, il n'en est pas moins certain que sous Étienne I^{er}, dès 1002, HERMAN-STAD était transformé en ville. On a conjecturé que ces Germains étaient issus des Goths ³, qui au second siècle de notre ère s'emparèrent de tous ces pays au moyen d'expéditions du N.-O. au S.-E., qui ne sont pas sans analogie avec celles des Celtes du couchant au levant; c'était un retour vers un point de départ ⁴. Mais nous avons un motif pour regarder ceux que l'on nomme Saxons ⁵ de Hermanstad, pour des Germains primitifs; c'est que Ptolémée signale dans ces contrées un peuple *Viseburgii* ⁶, qu'il nomme autre part *Burgiones*,

¹ Cfr. MALTE-BRUN, *Géogr. univ.*, t. III, p. 638, livre 134.

² Cfr. HORATIUS FLACC, *Ode*, 24, lib. III.

³ MALTE-BRUN, livre cité, t. III, p. 490. — Faut-il reporter aux temps primitifs les Germanisants entendus en Crimée par Rubruquis au XIII^e et par Busbeq aux XVI^e siècle? Ou sont-ils des descendants des Ostrogoths?

⁴ MAX. WIRTH, livre cité, t. I, pp. 54 et 55.

⁵ Tous les Germains sont nommés *Saren-lainen* en finnois.

⁶ Weissenburg, joignant la forteresse de Karlsburg.

et ces noms sont évidemment germaniques ¹.

Tous ces premiers établissements de la nation germanique se fondèrent jusqu'aux rives de l'Elbe à l'occident. Ce fut selon Rapsaet par une seconde poussée qu'ils se portèrent jusqu'au Rhin et au-delà, où ils se heurtèrent aux Celtes. Il paraît que cette seconde expansion de la nation germanique ne s'opéra pas seulement de l'est à l'ouest, mais encore du nord au sud, par des essaims partis de la Baltique ².

C'est peut-être à la divergence des rameaux du Borysthène et du Dniestr qu'il faut rattacher la cause des deux grands dialectes désignés par les noms de *Dat Sprache* et de *Das Sprache*, qui distinguent la langue germanique ³.

Tacite trouvant le sang des Germains moins mélangé que celui des autres nations, les regarde comme indigènes. Aussi les blonds Germains furent-ils longtemps jaloux de la pureté de leur race, et à l'origine nourrissaient-ils un profond mépris pour les mésalliances ⁴. Leurs chants, nous dit Tacite, célèbrent le dieu Tuiston, né sur la terre, et son fils Mann comme les pères de la nation, dont les trois tribus portaient les noms d'Ingevons, Istevons et Herminons. Or, ces

¹ « Germanos fuisse ipse prodit vocabulum. » CLUVER, *Germ. ant.*, p. 687.

² MAX. WIRTH, livre cité, t. I, p. 62.

³ Cette différence n'est pas sans analogie avec celle des dialectes dorien et ionien, chez les Grecs. Quatre se dit *Tessera* en ionien et *Tetras* en dorien, ainsi que *Deus* pour *Zeus*.

⁴ Idem, *ibid.*, p. 168. — Cfr. L. VAN DER KINDERE, *Congrès anthropologique*, 1873, p. 572.

noms étaient ceux des trois fils de Mann, égaux entre eux ¹.

L. Maurer et Landau font connaître comment se pratiquait la culture des terres chez les Germains. La Mark était une institution remontant à l'origine de la colonisation, et qui leur était propre. Elle appliquait la jouissance commune d'un territoire sur lequel les seules terres destinées à la culture étaient partagées entre les habitants, membres de la tribu, à titre de propriété pleine; le reste, composé de forêts et de paturages, était retenu en commun ².

« Les Germains n'ont ni Druides ni sacrifices, » dit César, qui venait d'énumérer les usages gaulois, en effet le sacerdoce et les rites étaient différents chez eux. Leurs prêtres n'étaient pas privilégiés comme les Druides, et c'est la raison pour laquelle ils conservèrent si longtemps leur constitution démocratique, alors que les Gaulois étaient asservis par le sacerdoce et ruinés par la noblesse ³.

Dans la famille, le père exerçait la mainbournie (*mundium*), devoir protecteur sur les plus faibles et à l'exercice duquel il avait seul droit ⁴. Presque seuls entre les barbares, dit Tacite, ils se contentent d'une femme, hormis un très-petit

¹ On trouve dans HÉRODOTE, lib. IV, cap. 6 et 10, que Targytaus, c'est-à-dire le Bon Taüs, fondateur de la nation scythique, eut trois fils, nommés Leipoksin, Arpoksin et Kolaksin.

² MAX. WIRTH, livre cité, t. II, pp. 61 et 62; par contre la coutume de Bretagne rejetait absolument le *franc-alleud*.

³ Id. *ibid.*, p. 289.

⁴ F. LAURENT, *Patria belgica*, t. II, pp. 544 et 553.

nombre de grands; ils croyent qu'il y a dans la femme quelque chose de divin et de prophétique ¹. En conséquence ces peuples les premiers l'enlevèrent à l'état d'abaissement dans lequel elle était maintenue chez les Grecs et les Romains ².

La femme n'apportait pas de dot en mariage, tandis que le mari lui constituait un douaire, dont la propriété en cas de veuvage, passait aux enfants, mais elle en conservait la jouissance ³. Dans cette condition, la tutelle restait à la mère, quoique la mainbournie passât au plus proche parent mâle ⁴. Cette autorité protectrice cessait pour les garçons au moment de leur majorité; pour les filles à leur mariage; elle passait alors au mari. Dans les successions, les fils héritaient tous, par parts égales, à l'exclusion des filles ⁵; mais si la ligne mâle était éteinte, les filles arrivaient à l'héritage ⁶. Toutefois la terre *salique* qui devait être défendue par les armes, ne pouvait être possédée que par les mâles et échéait dans la part du plus proche.

Les Germains ne mettaient point leurs enfants à mort, comme, en temps de crise, cela avait lieu

¹ *De Morib. Germ.*, § VIII et XVIII. — E. DELAVELEYE, *Introduction aux Nibelungen*, p. LXXV.

² MAX. WIRTH, livre cité, t. II, p. 20.

³ SCHÖEFFNER, t. I, p. 263.

⁴ P. A. F. GERARD, *Hist. France d'Austrasie*, t. I, p. 138. — *Révolutions sociales de l'Europe*, p. 26 du t. XI, 2. — *Revue trimestrielle*.

⁵ Entre 985 et l'an 1000. Suenon I, roi des Danois, rendit un édit accordant aux filles une part égale à la moitié de celles de leurs frères. (MALLET, III, p. 79.)

⁶ MAX. WIRTH, livre cité, t. II, p. 202.

chez d'autres peuples européens ¹. Les femmes allaitaient leurs enfants qui grandissaient autour du foyer en société des inférieurs, et n'étaient jamais écartés de leurs pères. Ils ne quittaient la famille qu'à leur majorité qui leur donnait la prise d'armes ².

Nul faste dans leurs funérailles qui avaient lieu par inhumation, quelquefois par crémation; le guerrier était enseveli avec ses armes, et même son cheval; aucun cadavre ne pouvait rester privé de sépulture ³.

III.

L'exposition de la manière d'être des deux peuples que nous comparons, indique suffisamment les différences profondes qui distinguent ces deux branches de la race aryenne. On ne peut les confondre sans méconnaître tout à la fois leurs facultés, leurs aptitudes naturelles et leurs tendances instinctives ⁴. « Lorsqu'on voit manœu-
» vrer les races humaines, celles-ci dans un sens,
» celles-là dans un autre, dit Gérard, on peut
» être certain qu'il y a pour cela des causes phy-
» siques, anatomiques ⁵. » Mais l'anthropologie établit que Celtes et Teutons ou Germains sont des

¹ Cfr. CLUVERIUS, *Germ. antiqua*, p. 157.

² *Moribus germ.*, § XX-XXVII.

³ *Ibid.*, VI. — Cfr. ECCARD, *Mon. Medii Aevi. De amissione Terræ Santissæ verso*, 1471 et seq.

⁴ L. VAN DER KINDERH, livre cité, p. 25.

⁵ *Question des races humaines*, X. — *Revue trim.*, p. 294.

rameaux d'une même race. Encore que dans la Gaule les Celtes se fussent mêlés aux anciens habitants, ce n'est pas dans le domaine physique que nous devons chercher les causes de la divergence, mais ailleurs, et c'est, pensons-nous, en remontant aux origines que nous découvrirons les circonstances morales qui ont imprimé à chacune de ces branches les caractères qui les distinguent. Si des anthropologistes contestent aux Aryas d'avoir eu leur berceau en Asie ¹, il n'est pas moins constant qu'ils ont séjourné dans ce continent, où la contrée des CINQ RIVIÈRES est signalée comme étant leur domicile trente siècles avant notre ère ². Ils se séparèrent en deux branches, dont l'une s'étendit dans l'Inde et l'autre se porta au couchant. Spiegel pense que cette séparation débuta avant l'émigration et se perpétua pendant celle-ci ³. Les causes furent évidemment des divergences de vues, mais nous ne saurions aujourd'hui apprécier les détails de ces événements.

Les prescriptions connues sous le nom de Lois de Manou, nous montrent les principes de l'organisation originelle des Aryas en corps de nation. Nous y remarquons entre autres :

« Le fils aîné a été engendré pour l'accomplissement des devoirs envers les ancêtres ; les autres sont nés de l'amour. »

« Le droit de dire les prières appartient à celui qui est venu au monde le *premier*. »

¹ LAGNEAU, *Congrès d'anthropologie*, 1873, p. 573.

² WEBER, *Lehrbuch der Weltgeschichte*, 1865.

³ Indications dues à l'obligeance du Dr L. Delgeur, 19 septembre 1874.

« L'aîné prend possession du patrimoine entier, et les autres frères vivent sous son autorité comme ils vivaient sous celle de leur père ¹. »

Ce droit d'aînesse se rencontre à l'origine de toutes les sociétés anciennes de l'orient, d'où il se répandit dans diverses directions. Moïse, sans réussir à le supprimer, parvint toutefois à le restreindre ². Sparte conserva le droit d'aînesse plus longtemps que les autres villes grecques; comme doricienne, elle demeura plus longtemps fidèle aux vieilles institutions. A l'époque d'Alexandre on trouvait encore à Athènes le privilège de l'aîné, consistant à garder la maison paternelle en dehors du partage. A Rome on ne trouve aucune loi qui s'y rapporte; mais bien des indices de son existence, antérieurement à la première guerre punique. L'organisation des clans celtiques, qui dans la Grande-Bretagne s'est perpétuée jusqu'aux âges modernes, est une forte présomption de ce que les Celtes avaient conservé les privilèges de l'aîné lors de leur migration vers l'occident. Une réaction radicale se produisit chez eux par la suite; et dépassant le but, elle attribua les privilèges de l'aîné au cadet, à cause de sa faiblesse relative ³.

Le mode de culture extensive qui abandonnait les terres épuisées pour en défricher de nouvelles

¹ FUSTEL DE COULANGE, *La cité antique*, pp. 91 à 98.

² Nombres III, 12, 41-46. — *Deuteron.*, XX, 15 à 17. — Voyez aussi SALVADOR, *Institutions de Moïse*, t. I, p. 134; t. II, pp. 405 et 406.

³ *Lex walliæ*, lib. II, c. 17.

et ne recourait point aux fumures, fut autant que la vie pastorale la cause déterminante de grandes émigrations de peuples qui emportèrent avec eux leurs coutumes, leurs usages et leurs loix. Ainsi dut-il en être des Celtes d'abord, puis des Germains quelques siècles plus tard.

L'inégalité du partage des successions entre frères, telle que l'imposait la législation de Manou, n'avait pu manquer de produire des résultats inattendus. Après plusieurs générations, les puînés désireux de vivre dans un cercle social plus équitable, supprimèrent entre eux le droit de primogéniture, et ce dut être dans cette condition que le rameau germanique des Aryas vint coloniser le nord et le centre de l'Europe. L'esprit de famille put s'épanouir dans son sein¹ et donner naissance à un *Mens Gentis* jusque là inaperçu. Le *Heimath*, *Home*, *Heim*, *Ghem* prenait pied sur notre continent². Aussi, au lieu que leurs armées fussent une troupe d'engagés au hasard, chaque escadron et chaque peloton était composé de combattants unis par les liens du sang et de la famille³.

« Le droit d'aînesse était ignoré de la plupart des barbares, dit Chateaubriand, et ce fut avec beaucoup de peine que la loi canonique parvint à le leur faire adopter⁴. » En effet, ce sont les

¹ Cf. A. DE GASPARIN, *La famille*, t. I, p. 26. LE MÊME, *Innocent III*, p. 222.

² Le mot manque dans les langues romanes.

³ TACITE, *De Mor. Germ.*, § VII.

⁴ *Études historiques*, t. III, p. 154. — S. DE SISMONDI, *Hist. des Français*, t. I, p. 323 (1830).

Gallo-Franks qui durent l'introduire en Germanie en même temps que le système féodal, dernier fait que n'ignoraient pas nos écrivains du XVI^e siècle ¹.

L'autorité est l'apanage du droit de primogéniture. Cet organe de l'existence nationale compta toujours des adhérents nombreux parmi les Gaulois. Ils lui donnaient pour fonction de régler et de diriger tous les actes de la vie des individus, tandis qu'aux yeux des Germains l'autorité ne peut intervenir que là où elle est strictement nécessaire ². C'est en conséquence que de tout temps les idées d'unité dans l'État ont rencontré chez eux des obstacles insurmontables, tant par suite du mode de partage des successions que par leur penchant à fonder leur liberté sur une union fédérale. Les Gaulois, au contraire, ont toujours tendu à constituer un gouvernement centralisé qui put être investi d'un pouvoir plus fort que celui qui fonctionnait à Sparte ³. Mais les peuples germains chérissaient leurs divisions comme garantie de leur liberté, chaque individu voulant rester libre et distinct au sein de la peuplade, et celle-ci au sein de la confédération. On ne voit point chez eux cette soumission aveugle du fils

¹ « De Frankschen syn de opperhoofdigheyd blyven behouden : hieruyt is alle kucchtschap en lyfeygenschap in Germanien voortgekomen. » M. VAERNEWYCK, *Hist. van Belgis*, b. III, kap. 43. — Voir aussi J.-J. RAEPSAET, *Œuvres*, t. I, p. 337.

² V. GÉRARD, *Socialisme gaulois et individualisme germanique*, page 8.

³ GERVINUS, *Introduction à l'histoire du XIX^e siècle*, p. 14 et 145.

au père, cette base du despotisme oriental, mais bien plutôt l'égalité de frères entre eux ¹.

La différence du caractère national des Celtes et des Germains est de la même nature que celle des Doriens et des Ioniens, issus également de la souche hellénique. Pour les uns et les autres, l'existence des premiers est antérieure à celle des seconds; la généalogie légendaire fait Ion petit-fils de Hellen, dont Dorus est le FILS AINÉ.

Des conditions analogues se remarquent de nos jours parmi les Anglo-Américains. En majorité cette population est d'origine anglo-saxonne; mais les habitants des États du nord, issus de la classe des gens de travail se présentent sous un aspect tout différent des *Southerners*, dont les premiers établissements furent le fait des fils de propriétaires fonciers, *landlords*, de la Grande-Bretagne, issus des Normands de l'an 1066.

Nous attribuons donc au niveau dissemblable de l'esprit familial chez les peuples germaniques et les nations celtes la cause dominante des différences qui distinguent ces deux branches de la race aryenne.

C. VAN DER ELST.

APPENDIX RECTIFICATIF.

M'appuyant sur Schayes, et sur Desroches qui invoque Malbranq, Gruter et Scriverius, j'ai re-

¹ THÉOD. TOUSSENEL, *Introduction à l'histoire de l'Allemagne*, p. 4, passim (1838).

produit à la page 278 du *Messenger des Sciences historiques*, 1877, une inscription latine de Nymègue; mais elle est des plus suspectes. Je crois donc devoir faire connaître l'appréciation suivante du D^r Leemans, le savant directeur du musée de Leiden, qu'il a bien voulu me communiquer le 20 août 1878.

« Ce monument ne se retrouve nulle part. Gruter, ou celui qui lui en parla, ne l'avait jamais vu. Il eût été trouvé parmi les antiquités des environs de Nymègue, et conservé à la maison communale de cette ville; il y est seulement en lettres peintes sur un feuillet en bois! Il n'a aucune importance, aussi Brambach ne l'a-t-il pas relevé dans son *Corpus Insc. Rhen.* »

C. V.

UN TESTAMENT

DU XIV^e SIÈCLE.

On comprend aujourd'hui l'importance des études historiques sur l'état social et l'organisation de la famille dans les siècles passés, et l'on recherche avec soin tout ce qui peut initier aux institutions domestiques du *bon* vieux temps.

Rien n'est plus capable de fournir sur ces questions des données précises et certaines que les documents d'un caractère privé et pour ainsi dire confidentiel, par lesquels nos pères transmettaient à leurs descendants la mémoire des choses du passé. Témoins précieux et d'autant plus dignes de créance, que leur destination intime et leur langage familier nous sont garants de leur sincérité.

A cet égard, les registres de famille ou *Livres de raison*, que les savants travaux de M. Charles de Ribbe ont justement remis en honneur, sont des monuments remarquables et trop peu connus. Dans notre pays, il est vrai, on les rencontre moins fréquemment que dans la patrie de l'auteur des *Familles en France avant la Révolution*,

mais il ne serait pas impossible de les reconstituer pièce à pièce en fouillant dans les archives des familles, en parcourant les actes matrimoniaux et testamentaires, les registres de biens et les livres de comptes, et jusqu'aux feuillets de garde des vieux bouquins, où il n'est pas rare de retrouver des renseignements intéressants et parfois précieux.

Le document testamentaire ci-dessous, tombé par hasard entre nos mains, nous semble offrir assez d'intérêt pour être connu et publié : on y rencontre d'ailleurs, quelques renseignements utiles pour l'histoire du mobilier et l'étude de notre vieille langue flamande, aussi bien que pour les annales religieuses de la ville de Gand. C'est ce qui nous amène à solliciter pour lui l'hospitalité du *Messenger des Sciences historiques*.

Le testament de Marguerite van Machline ou de Machlinia est daté du 12 mai 1375 : le codicille n'y fut ajouté que dix ans après, le 20 septembre 1385.

Nous n'avons guère de renseignements sur la famille de la testatrice ¹. Appartenait-elle, par quelque branche collatérale, à la souche des dy-

¹ De ses parents nous connaissons Gérard Leeuwaert, moine à Saint-Pierre, et Marguerite Leeuwaert, religieuse au monastère de Sainte-Claire; puis Jean, Simonne et Folquine Rabau, veuve de Simon Triel, qui sont indiqués comme neveux et nièces. Au même titre probablement, sont appelées Élisabeth Swulslaghers et Sophie van Mirabeel, qui étaient religieuses.

nastes de Malines? Il serait audacieux de faire des conjectures à cet égard : le sceau qu'elle avait placé au bas de l'acte et qui, peut-être, nous aurait donné quelques indications à cet égard, est malheureusement brisé. Il semble toutefois, à juger par les nombreuses libéralités consignées dans le testament et par l'énumération de l'argenterie et du mobilier, que la demoiselle van Machline appartenait à une famille de condition aisée, dont le chevalier Égide de Machlines, nommé bailli de l'échevinage de Gand en 1268¹, était probablement l'auteur. Ce que nous pouvons encore supposer, d'après le contexte de cet acte, c'est qu'elle habitait le béguinage de Sainte-Élizabeth et qu'elle y avait pris le voile.

Le testament est transcrit sur une grande peau de vélin, mesurant 0,50 × 0,50. Le codicille, qui y est inséré, est aussi écrit sur parchemin. Les sceaux dont ces actes sont munis, sont attachés par une double queue de parchemin, au-dessus de laquelle est inscrit le nom de chacun des signataires.

Le testament de Marguerite van Machline nous fournit quelques indications sur les maisons religieuses qui existaient à Gand vers la fin du XIV^e siècle, notamment sur les institutions de filles recluses et sur les couvents de *Zwestren*, dans les rues *Onderbergen* et *Engeland*, au sujet desquels Dierickx ne fournit pas de renseignements antérieurs au XV^e siècle.

¹ Voyez VAN DUYSSE, *Inventaire des Archives de Gand*, n^o 86.

La partie la plus curieuse de cet acte est, sans contredit, l'énumération des objets mobiliers dont la testatrice dispose en faveur de ses parents et de ses amis.

Parmi l'argenterie et les bijoux nous trouvons : un hanap à pied et un gobelet d'argent, 6 plats et 6 cuillers du même métal, un joyau et un chapelet en ambre. — Puis un livre d'heures avec fermoirs de vermeil, un psautier de la Vierge et un autre livre d'heures.

Les meubles cités sont : un panneau peint, un coffre et un siège ornés de sculptures, une table, des tréteaux, un bois de lit, dix-sept coussins, des chandeliers de métal, des plats dont un sert pour orner le dressoir, de la vaisselle d'étain, un couteau, etc.

Enfin, la garde-robe était pourvue de fourrures, de failles, de juste-au-corps, de voiles, de serretêtes. On y trouve deux grandes nappes de table, 36 aunes de toile fine et 48 de toile d'une qualité ordinaire.

Quant aux legs en espèces, ils sont plus remarquables par leur nombre que par leur importance : outre une rente de 2 livres de gros et diverses autres s'élevant au total à 21 livres 3 escalins 4 deniers parisis, nous voyons une somme assez considérable de livres, d'escalins, de gros, d'écus, distribuée à un grand nombre d'amis et de maisons religieuses.

Un détail encore à noter, c'est la manière dont la testatrice met l'expression de ses dernières volontés sous la sauvegarde de l'autorité religieuse

et civile, pécunièrement intéressées à maintenir contre les réclamants, la validité de l'acte testamentaire.

J. B.

TESTAMENT.

« In den name svader eñ zoens eñ shelichs gheests amen. Ic Mergriete van Machline machtech van minen ghedachte bi der graciën van gode hebbende te mi waert mine ¹ vijf zinne peinsende merkende eñ wel vorziende dat ne ghene dinc zekerre ² en es danne de doet, eñ niet onzekerre danne de wile ³ van der doet, eñ dat de creature niet en heeft wat soe ⁴ andworden mach den almachtighen gode haren sceppere ouer hare verdiente so begheere ic te vorziene eñ wille vorzien daenture ⁵ der doet met testamentenliker ordinanchen. Make stichte eñ ordineere mijn testament eñ minen hutersten wille bi den rade van goeden vroeden lieden van den goede dat mi god verleent heeft in de eere ons heeren der maghet sente Marien eñ alle Gods helegghen in verlanessen ⁶ van alle minen zonden, eñ ouer alle der gheerre zielen diere metten rechte sculdich zijn an te deelne in der maniere die hier na volghet. Int beghinsel willic eñ begheere dat men ghelde alle de scult die ic sculdich zijn sal in de wile van miere doet; eñ dat men ghenouch doe allen den ghenen die hem met redeliken zaken van mi beclagghen zullen van minen goede dat mi bliuen sal also minen testamenteres ⁷ redenlec

¹ Par devers moi.

² Comparatif de *zeker*, certain.

³ Le moment, l'heure précise.

⁴ *Soe* pour *zy*, se trouve fréquemment dans les documents de l'époque.

⁵ Le cas fortuit, l'événement.

⁶ Pour *verlatenness*, pardon.

⁷ Pour *testamenteurs* (KIL.), exécuteurs testamentaires.

dinken sal. Daer na gheuic ōme gode in puerre aelmoe-
senen vijf pond par. tsiaers eerflike staende teere ¹ messen
de weke te doene te sente lijsbetten ². Itē gheuic dertech
sceleghe grō ōme ziele messen te doene ouer mijn ziele eñ
daer af willic dat men verdiene in dordinen ³ tiene scele-
ghe grō. eñ te sente lijsbetten een pond grō. Itē gheuic
vijf sceleghe grō ōme dertech messen te doene ouer mijn
ziele so men eersten mach na mijn leuen. Itē gheuic in de
fermerie te sente lijsbetten vijf sceleghe grō te pitan-
cien ⁴ vp den dach van miere huutfert ⁵. Itē ōme bedinghe
te gane ⁶ te sente lijsbetten voerseit te minen zeuenden
dertechsten eñ jaerghetide drie scilde eñ drie steene ⁷
roetine kersen. Itē den aermen beghinen achter houe ⁸
eenen scilt te wine ⁹ vp den dach van miere huutfert. Itē
ōme bedinghe te gane ter hoyen ¹⁰ twaelf grō eñ eenen
steen roetine kersen. Itē in alle prochikerken ¹¹ in ghent
elken helegghen gheest ¹² zesse grō. Itē allen ouden hospi-
talen ¹³ elken viere grō. Itē den predekeren ¹⁴ eenen scilt.

¹ *Teenere, ter eene.*

² L'église du grand Béguinage est dédiée à sainte Élisabeth.

³ Les ordres religieux, c'est-à-dire les Dominicains, les Carmes, les Augustins et les Franciscains.

⁴ *Pitance*, repas.

⁵ Pour *uitveerd*, funérailles.

⁶ *Om bedinghe gane*, aller demander des prières, recommander aux prières.

⁷ Le *steen* est une mesure de poids valant 3 livres.

⁸ Les béguines habitant l'infirmerie, qui est située à l'extrémité de l'enclos (*achter hove*).

⁹ Pour acheter du vin.

¹⁰ Le béguinage de Notre-Dame ou petit béguinage.

¹¹ Les paroisses de Gand étaient à cette époque : Saint-Jean, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, Saint-Michel.

¹² La table du Saint-Esprit ou bureau de charité.

¹³ Les hôpitaux de fondation ancienne, comme la Byloke, Saint-Jacques, Saint-Jean à l'huile, Poortakker.

¹⁴ Les frères Prêcheurs ou Dominicains.

Itē den fremenueren ¹ twaelf grō. Itē onser vrouwen broeders ² twaelf grō. Itē den augustinen vijf sceleghe grō te pitancien. Itē den ackerzieken omtrent ghent ³ twaelf grō. Itē den tsaertereusen ⁴ zesze grō. Itē gheuc miere vrouwen van den pitte nu abdesse te sente Claren ⁵ eenen zeluerinen croes ⁶ tharen live. eñ na haer lijf zuster Mergrieten leewaerts miere nichten. Itē gheuc den couente te sente claren drie scilde te hulpen teere pitancien. Itē gheuc zuster mergrieten leewaerts miere nichten voers. zesze ponden par. tsiaers te haren liue dats te wetene vp de fermerie te sente lijfbetten ·xiiij· s. x. d. par. tsiaers. eñ dandere ·v· lb. vj. s. ij. d. par. tsiaers vp de ·vij· lb. iiij. s. vi. d. par. ligghende vp tsant ⁷ eeruelike rente de welke diuerse persone jaerlix sculdich zijn. van der welker men jaerlix sculdich es Janne huten houe jans zone was. xxxviii. s. iiij. d. par. Itē gheuc zuster mergrieten voers. miere nichten eenen tsaertre ⁸ van twee pond grō tsiaers tharen liue vp de tsartereuse ten bossche ⁹. Eñ dese voers. rente willic dat de persoen die ic dier toe ordineren sal ontfa te haren bouf ¹⁰, eñ hare voert te liue-reere ¹¹. Itē gheuc zuster mergrieten miere nichten voers.

¹ Les frères Mineurs ou Franciscains.

² Les frères de Notre-Dame ou Carmes de l'Ancienne Observance.

³ Les lépreux avaient leur hôpital dans la terre de Sainte-Marie (rue Haute).

⁴ Ils étaient établis alors hors la porte de Bruges.

⁵ L'abbaye des Riches-Claires était située hors la porte Impériale, sur le territoire de Gentbrugge.

⁶ Gobelet.

⁷ Le quartier ainsi nommé commence en deça des fortifications, au petit Escant, et s'étend vers le rempart entre la porte de l'Empereur et celle de Saint-Liévin.

⁸ Une charte, titre authentique constitutif d'une rente.

⁹ Cette Chartreuse était située à Lierde-Saint-Martin.

¹⁰ Bouf, behoef, à son profit.

¹¹ Livrer, remettre.

twee zeluerine scalen ¹, een aānerin ² derdendeel van onser vrouwen zouter ³ eñ een mes. Itē zuster lijsbetten swulslaghers eenen scilt ⁴. eñ zuster sophien van mirabeel eenen scilt. Itē der gheraerde leewaerd drie pond par. tsiaers te sinen liue vp de fermerie te sente lijsbetten. Itē der gheraerde leewaerd voers. minen neue viere zeluerine scalen. zesse zeluerine lepele. een dwale ⁵ van ·xxiiij· ellen. een hamelaken van ·viiij· ellen. twaelue van minen besten cussinē. mijn beste hoelbeckin ⁷ eñ een hantuat ⁶. eñ mine ghesnedene lijs ⁸. Itē drie pond grō een gherusel ⁹ eñ een gurdel mede te doene maken. eñ dat na zijn lijf der cloester bliue. Itē der janne rabau minen hute ghesnedenen couffer ¹⁰. eñ tiene sceleghe grō. eñ neghen ellen lijnwaets teere aluen ¹¹. Itē gillise sinen knape twaelue grō. Item moenine rabau vijf sceleghe grō. Itē gheue minen hoore vijf pond eñ viere sceleghe par. tsiaers erueliker renten. ligghende touer meere. eñ ic wille dat mijn hoor van mijns vader zijde eñ van miere moeder zijde dese voers. rente deelen euen ghelijc eñ dat zij hem hier mede ghepaiet ¹² houden. Itē der elusenessen ¹³ te

¹ Plateaux.

² Un joyau en ambre. Kilian donne *emmerin*. Nous retrouvons ce terme dans le codicille.

³ Un tiers du Psautier de Notre-Dame. Un autre tiers fait l'objet d'un legs subséquent.

⁴ Un écu. L'écu d'or pesait, depuis 1373, 4,50 gr. or fin.

⁵ Pièce de toile fine; *Hamelaken* désigne une nappe de table.

⁶ « Vaisseau à main, » dit Kilian.

⁷ Faut-il lire *olie-becken*, huilier, vase à contenir l'huile?

⁸ Banc, siège.

⁹ Vêtement long et ample, qui se mettait au-dessus des autres habits.

¹⁰ Un coffre orné de sculptures.

¹¹ *Tot eene alue*, pour une aube, pour en faire une aube.

¹² Apaisés, satisfaits.

¹³ Les recluses étaient des pieuses filles qui habitaient soit seules soit en communauté, et se livraient aux pratiques de dévotion dans

zwijnaerde zesse grō. Itē den clusenessen teckerghem, wondelghem, ghentbrugge eñ scendelbeke elker drie grō. Itē den broeders vp de veste ¹ viere grō. Itē den zwestren onder berghine ² viere grō. Itē den zwestren in inghelant ³ drie grō. Itē alle den nieuwen hospitalen ⁴ eñ weesen eenen scilt. Itē den huus aermen achter Ghent ⁵ drie sceleghe grō. Itē der yweine van wayenberghe vijf scilde. Itē der janne den hert eenen scilt. Itē mergrieten lamins eenen scilt. Itē Marien tser yweins joncwiue zesse grō. Itē bede onsen biecht heeren elken twaelf grō. Itē der janne van den houte drie sceleghe grō. Itē der janne van coleghem twee sceleghe grō. Itē den andren drie priesters elken zesse grō. Itē den costre eñ der costerigghen elken viere grō. Itē broeder janne clincke twaelf grō. Itē broeder janne de glasmakere zesse grō. Itē der janne den brunen neghen ellen lijnwaets teere aluen. Itē der godeuerde den jonghen eenen scilt. Itē der wasseline den brune eenen scilt. Itē der gheraerde wouterman

les églises, dont leur maison était le plus souvent une dépendance. La maison des recluses d'Akkerghem fut cédée, en 1548, au curé de Saint-Martin, pour en faire son habitation.

¹ Les frères Alexiens habitaient sur le rempart entre la porte de Thourout et la Poterne (actuellement l'établissement des Frères de la Doctrine Chrétienne, nommé l'Institution Saint-Amand).

² DIERICKX nous apprend qu'il existait au commencement du XV^e siècle deux communautés de femmes dans la rue *Onderbergen*. Les béguines bleues et les religieuses Franciscaines dites *Bigardes*. Il serait difficile de déterminer celle dont il s'agit ici.

³ « Le cabaret dit *Engeland*, rapporte DIERICKX, fut transformé en couvent et occupé par des religieuses, qui paraissent avoir été d'origine allemande, puisqu'on les appela communément *zwesteren* ou *zwesterkinnen*. Il semble qu'elles n'aient pas pu s'acclimater. » *Mem.*, page 226.

⁴ Les hospices de Wenemaer, des Saints-Jean-et-Paul, d'Alyns, etc., étaient de fondation plus récente que ceux mentionnés p. 50, note 13.

⁵ Les pauvres habitant hors de l'enceinte de la ville étaient, à ce qu'il paraît, secourus à domicile.

twaelf grō. Itē joncfr. Celien sionghen een derderdeel van onser vrouwen zouter. Itē joncfr. Marien sionghen eenen scilt. Itē joncfr. lijsbetten sbrunen eenen scilt. Itē mattheus swalen kinde minen petrin ¹ vijf sceleghe grō. en den andren kinde twaelf grō. Itē joncfr. aechten Rynvisch eenen scilt. eñ haerre zuster twaelf grō. Itē miere nichten van Roeselaer twaelf grō. Itē joncfr. alijsen van der heyden vijf sceleghe grō. Itē der gillise den necker een dwale van tiene ellen, eñ joncfr. mergrieten ziere zuster eene dretsoer ² scotele eñ viere plateelen ³. Itē joncfr. zoetine van oesterzele eene voute ⁴ eñ lijsbetten van waes zesse grō. Itē ter hameeden ⁵ in mijn couuent vijf sceleghe grō. Itē joncfr. amelberghen in thuus den dorpe ⁶ zesse grō. Itē joncfr. zoetine van der zwijnhaghe eene voute. Itē joncfr. kathelinen van ghent eene voute. Itē joncfr. kathelinen van westvoerde zesse grō. Itē joncfr. kersten sanders mijn beste dicke corset sonder een ⁷. Itē mergrieten smeets mine middel blaeuwe faelge ⁸. Itē der janne zelle twaelf grō. Itē der janne screuen twaelf grō. Itē joncfr. Mergrieten spilters achte grō. Itē joncfr. Mergrieten van zeghelsem. joncfr. mergrieten van den bricle. eñ joncfr. mergrieten haerps elker eene elle. Itē joncfr. kathelinen blankaerts zesse grō eñ saren ⁹ drie grō. Itē der joncfr. die omē bedinghe sal gaen een jaer lanc vijf-

¹ Pour *peteren*, génitif de *peter*, parrain.

² Dressoir.

³ Grand plat sans rebord.

⁴ S'agirait-il de la monnaie nommée franc-à-pied (voete)? Cette pièce pesait 4,18 gr. d'or fin.

⁵ Repas funèbre?

⁶ Un couvent nommé *ten dorpe* existait au béguinage.

⁷ Le meilleur, à un près.

⁸ La faille bleue, qui n'est ni la meilleure ni la moins bonne. « Faille est une cappe ou affablure de demoiselles au païs de Brabant et es autres païs autour, » dit Kilian.

⁹ A Sara (nom propre).

tiene grō. Itē Clemencien sceppers twaelf grō. Itē willic eñ begheere dat men de ghene die bi mi zijn zullen in mijn ziechede ¹ wel ghelde ². Voert willic eñ begheere dat mijn huus couent ³ bliue ghelijc dat was doe ict cochte. onghemindert de gifte van der Cameren eñ spenden ⁴ die ic ghegheuen hebbe joncfr. agneeten hutten wissele te haren liue. de welke camere eñ spende ic wille dat soe behoude tharen liue sonder haren cost also de tsaertre verclaert. eñ naer dlijf van hare willic dat de voers. camere eñ spende den voers. couente toe behoeren ghelijc dat ziere toe behoerden doe ict cochte. Eñ ic gheue van miere jnhauē ⁵ de weerde van eenen pond grō tvoers. couent mede te stelne ⁶. Eñ hier bouen gheuic der toe. een tafle. een paer scraghen, eñ viue de beste cussine die in tvoerthuis ⁷ lighen. Eñ ic wille eñ begheere dat joncfr. agneete hutten wissele voers. al dat vp de voers. stede wassen sal eñ de inhauē eñ al dat ic der toe ghegheuen hebbe orbore ⁸ ghelijc den andren joncfr. van den huus. Itē gheuic elken van minen testamenteres vijf sceleghe grō ouer hare pine, eñ omē dat zij te neerenstelikere pinen zullen ⁹ omē minen hutersten wille te vuldoene. Voert al tgoed dat bliuen sal bouen miere huutfert sculde rescoere ¹⁰ eñ minen ieghenwordegghen testamente eñ hutersten wille dat gheuic der fermerien te sente lijsbetten. Eñ waert so datter hiet ghebrake, so willic dat mine testamenteres de voers. ghiften

¹ Maladie.

² Qu'on les paye bien.

³ Le couvent est une maison où un certain nombre de béguines vivent en communauté sous la régence d'une supérieure.

⁴ Bois de lit.

⁵ Ce qui est en ma possession.

⁶ Ériger, installer.

⁷ La pièce à l'entrée de la maison, le vestibule.

⁸ Use, jouisse.

⁹ Qu'ils s'empressent et se donnent d'autant plus de mal.

¹⁰ Pour *reschier*, risques, changements imprévus dans la fortune?

minderen jnt auenant ¹ datter ghebreken sal also mine testamenteres redenlec ² dinken sal. Eñ in mijn ieghenwortech testament eñ hutersten wille so kiese ic eñ zette te minen testamenteres eersame liede mine zonderlinghe lieue vriende in gode den here hughe joyen, den here ywaine van waeyenberghe prochipapen te sente michiels. joncfr. agneeten van den wulghen, nu groete meesterigghe te sente lijsbetten. joncfr. alijsen van der heyden. Mattheuse den wale. joncfr. agneeten huten wissele eñ joncfr. Celien sionghen. eñ bidde hem lieden neerenstelike dat zijt wesen willen, eñ dat zij alle dese voers. dinghen eñ elc point zonderlinghe vulmaectelike doen vuldoen so men eersten mach na mijn leuen. In der welke testamenteres hande eñ die icker namaels meer toe kiesen mochte ic zette binde eñ late ghebonden al dat goed dat ic nu hebbe eñ dat na mi bliuen sal so waer dat ghestaen of gheleghen es eñ obligiere dat tallen wetten ³ oñne mine testamenteres an al hande te slane ⁴ stappans ⁵ alsic gheuaren sal zijn van liue ter doet, dat te heffene te hebbene te notene te plotene ⁶, te peneghene ⁷ te vercoepene, mine scult te jnnene ⁸, eñ al dies paisiuelike te gebrukene toter tijt dat mijn ieghenwordech testament eñ huterste wille vuldaen sal zijn eñ in alle sine pointe vulcomen. Eñ waert so dat alle mine testamenteres hier toe niet verstaen en mochten ofte en wilden so willic dat so welke twee ofte drie ofte meer hebben vulle macht alle dese voers. dinghen eñ elc point zonderlinghe vulmaecte-

¹ A l'avenant, en proportion de.

² Raisonnablement.

³ Par tous moyens légaux.

⁴ Prendre possession, saisir.

⁵ Aussitôt.

⁶ *Uti frui*, user et jouir.

⁷ Engager pour de l'argent.

⁸ Recouvrer.

like te vuldoene ghelijc of ziere ¹ alle waren. Voert willic dat alle mine testamenteres eñ elc zonderlinghe hebben vulle macht, eñ speciael beucelen procureres in hare stede te zettene ² eñ machtech te makene eenen ofte meer oñne te weerne ³ eñ te wederstane alle persone die hier ieghen zullen willen segghen, doen ofte eenich point datter inne staet beletten. Eñ oec willic dat mine testamenteres machtech zijn ghiften te gheuene van minen goede dat na mi bliuen sal den heere van den lande eñ den bisscop van dornike ⁴ ofte den ghenen die hare stede houdende zullen zijn alse dicke eñ alse vele als zij zelue zullen willen oñne te constringierene alle de ghene die hier ieghen zullen willen steken ofte in eenigher maniere beletten. Eñ waert eenich van minen hoore ofte van minen aeldinghers ⁵, so ontgheuc hem van nu vort al dat goed dat hem van mi toe coñnen mach eñ versteruen eñ alle de ghiften die ic hem hier voren ghegheuen hebbe, deene heelft sheeren bouf van den lande, eñ dander heelft sbisscops bouf van dornike vorseit bi also dat zij met hare macht eñ moghenthede mijn ieghenwordech testament eñ hutersten wille voert doen gaen eñ vulcoñnen eer zij ofte hiemene hiet sal moghen heffen ofte deelen. Eñ so wat coste scaden ofte achterdeele ⁶ dat mine testamenteres zullen doen ofte hebben oñne doccasoen ⁷ van minen ieghenwordeghen testamente eñ hutersten wille in wat manieren dat es eist ⁸ in ghe-

¹ Pour *zy, er*.

² Constituer parties en justice.

³ Écartier.

⁴ Afin de se rendre favorable la justice civile ou ecclésiastique, on pourra faire au seigneur et à l'évêque des présents aussi considérables et aussi nombreux qu'ils le désireront : ils auront même une part dans le produit des actes de contrainte exercés contre les héritiers ou légataires récalcitrants.

⁵ Héritier. Cf. DEBO, *Westvlaamsch idioticon*.

⁶ *Nadeel*, détriment.

⁷ A l'occasion de, par suite de.

⁸ Pour *is 't*, fût-ce.

dinghe ¹ ofte andersins, dien willic dat zij nemen van minen ghereetsten goede dat na mi bliuen sal eñ dat men hem dies gheloue bi haren simplen worden. Eñ oñe de meerre ² verzekerthede so zettic in der helegher kerken beschermenessen al dat goed dat ic nu hebbe eñ dat na mi bliuen sal eñ zonderlinghe in der beschermenessen ons heerlix heeren eñ ons gheestelix vaders bi der gracien van gode sbisscops van dornike voerseit wies hulpe ic an roupe eñ omoedelike ane zoeke in alle dese voers. dinghen. Eñ waert so dat ic namaels hier hiet af doen wilde ofte toe doen, verwandelen ³, verbetren, wederroupen, verclaren, ofte andre testamenteres kieser, eñ dat dade ⁴ scriuen in eenen brief eñ hier dore steken binnen minen liue bezeghelt met minen zeghele eñ met eenighen zeghele miere testamenteres ofte miere prochipapen dat willic dat stede houde, cracht hebbe eñ vuldaen werde ghelijc oft hier voren ghescreuen stonde. Ware oec dat zake dat mijn ieghenwordech testament niet staen ne mochte no cracht hebben alsoe testament, so willic dat cracht hebbe eñ stede houde alsoe codicille ofte alsoe eenighe andre ordinancie ofte huterste wille na dien dat best staen mach eñ cracht hebben bi rechte, costumen, vsagen ofte faeure ⁵. Eñ oñe dat ic Mergriete vors. wille eñ begheere dat alle dese voers. dinghen eñ elc point zonderlinghe bliuen zullen goed vaste ghestade eñ vuldaen werden, so hebbic mijn ieghenwordech testament bezeghelt in orconsepen ⁶ met minen zeghele huuthanghende biddende neerenstelike alle mine testamenteres voers. eñ elken zonderlinghe oñe gode eñ oñe de zalechede van miere zielen eñ oec oñe de

¹ Justice.

² *Meerdere.*

³ Changer.

⁴ *Dede, si je faisais.*

⁵ Par faveur.

⁶ *Témoignage.*

meerre verzerkede dat ziere hem in binden willen alsoe scadeloese testamenteres na hare macht, eñ hare zeghele hier ane hanghen in orconsepen metgaders den minen. Eñ wij testamenteres voers. hute neerenster bede van jonefr. Mergrieten voers. ontfaende ¹ dlast van haren ieghenwordeghe testamente eñ hutersten wille eñ ons der in verbindende alsoe scadeloese testamenteres na onse macht, hebben dese ieghenwordeghe lettren bezeghelt in orconsepen met onsen zeghelen huuthanghende metgaders haers selues zeghele. Voert biddie Mergriete voers. eersame liede Symoene van den pitte eñ Sanderse cante eruachteghe liede ² in ghent dat zij alle dese voers. dinghen vp mi kennen willen alsoe eruachteghe liede in ghent eñ hare zeghele hier ane hanghen in orconsepen metgaders den minen eñ miere testamenteres voers. eñ den tabellioen hier onder ghescreuen met sinen tekine ³ corroboreren wille. Eñ wij Symoen van den pitte (eñ Sander Cante ⁴) eruachteghe liede voers. omē dat jonefr. Mergriete van Machline voers. alle dese voers. dinghen vor ons verkende eñ verliede so hebbe wij bi beden van hare dese lettren bezeghelt in orconsepen met onsen zeghelen huuthanghende..... ⁴ haerre testamenteres voers., eñ kennen vp hare alle dese voers. dinghen in der manierē vorscreuen alsoe eruachteghe liede in ghent. Dit was ghedaen jnt jaer ons heeren als men sreef. M. CCC. viue eñ tseuentech den twaelfsten..... ⁴ »

« Et ego Theoderic, de Curijs p̄br Colon dyoc, morā trahens gandauī public, impiali aucte notari, ad Requestā domicelle Margarethe d̄cē de Machlinia testatriciis pred̄cē d̄ntis z afferētis f̄ta l̄cone huj, sui testamenti seu sue ultic volūtatis p me notariū predictū in discretor. viror. Symonis

¹ *Ontrangende.*

² Gens adhérités, propriétaires fonciers.

³ La marque ou monogramme que le notaire inscrivait sur l'acte, tenait lieu de sa signature ou de son sceau.

⁴ Partie détruite dans le vélin.

$\overline{\text{dēi}}$ van den pitte z alexandri $\overline{\text{dēi}}$ cante viror. hereditarior.
 ī villa gandeñ testiū ad h- vocator. z rogator. $\overline{\text{p̄sentia}}$, anno
 $\overline{\text{dñi}}$ millō trecentesimo, Septuagesimo quito, jñd̄cone tercia
 decima, Mensis maij die duodecima, hora prime ūl q̄i Ponti-
 ficat, scissimi in xp̄o $\overline{\text{p̄ris}}$ z $\overline{\text{dñi n̄ri}}$, $\overline{\text{dñi}}$ Gregorij diuina pui-
 dencia pp. vndecimi, anno quito, hoc ip̄m suū eē testamentū
 seu suā vltimā voluntatē, qdq. ūl quā voluit z mandauit in
 oīmb, z sinḡlis suis clausulis firmiter obseruari, fideliter
 exequi, z sūm sui tenorē p̄fte adimpleri. hic me subscripsi
 signūq. meū consuetū apposui rogat, in testimoniū omniū
 z sinḡlor. $\overline{\text{p̄missor}}$;

Original sur parchemin, muni de dix sceaux orbiculaires
 en cire brune, pendant à double lemnisque : 1° *Joufr.*
mery. van machline ¹. Perdu. 2° *d. hughe joye*. Fragmenté.
 3° *d. ywein van wayenberghe*. Dans une quadrilobe orné, une
 tête mitrée, posée de profil : s. YV...AIENBE.... 4° *joufr.*
agneete van den wulghen. Perdu. 5° *joufr. alise van der*
heyden. Dans un cercle une plante de bruyère : s. ALISE
 VA D' HEIDEN * 6° *mattheus de wale*. Un écu à trois croi-
 settes et un filet en bande brochant sur le tout : s. MATHE...
 DE WA.... 7° *joufr. agneete rten wissele*. Dans un hexagone
 orné, un écu à l'aigle éployée. Légende perdue. 8° *joufr.*
celie sionghen. Dans un double triangle orné, un écu fascé
 de quatre pièces : s. CELIE ...IONG.... 9° *symoen van den*
pitte. Un écu à trois annelets; timbré d'un casque taré de
 profil, avec son lambrequin : cimier, une tête posée de
 profil : VAN DEN PITTE. 10° *Sandcrs cante*. Un écu à un
 arbre à dextre et une épée la pointe basse (?) à senestre;
 timbré d'un casque avec lambrequin (fragmenté).

Au dos (écriture du XVII^e siècle) :

« Testament van Magriete van Machlyne, daer vijf
 pont parrisis jn bekent staen ten proffijten vanden fer-
 merie tsaers, met last dat de fermerie blijft belast met
 een messen ter weken te doen doen voor eeuwijch maer
 men can niet beuijnden. »

¹ Nous reproduisons les noms inscrits au dessous du point d'atta-
 che de chacune des bandelettes de parchemin.

CODICILLE.

« In de name tsfaders eñ tsoens eñ tshelichs gheests Amē. Ic mergriete van Macheline machtich van minē ghedachte. By der gratien van gode hebbende te mi waert mine vijf ziune vter macht van minen testamente eñ vterste wille daer dese lettē of codicille an vast ghemaect es eñ dorsteken Int welke ic te mi waert ghehouden hebbe eñ in mine macht als dat ict meerren eñ minderē mach verand'en verbeterē verclaren weder roupē eñ ander testamēteeres makē dat ic dat doen mach ghelijc dat wel inhoud eñ verclaert So eist dat ic mijn vors. testament ghemindert ghemeerert, verbetert verclaert hebbe eñ ander testamenteeres ghemaect hebbe also hier na volghet Int eerste weder roupic de drie lb grō die ic ghegheuē hebbe den h. gheeraerde leeuwaerde minē neue eñ daer ouer gheuic hē een zelnerinē nap ¹ met eenē voete eñ mijn beste blaen faelge eñ een stic lijnwaeds van ·lx· ellen lettē min ofte mee van den welkē der Jan rabau sal hebbē de ·xx· ellen eñ tander datter blijft der gheeraerd vors. Itē gheuic den h. gheeraerde vors. een stic aemlakenē van ·xx· ellen eñ drie mottaline ² kangheleers ³ eñ al mijn teenijn werch ⁴ eñ eene onghebondene pelse ⁵ eñ eenē berch ⁶ van dē ·vii· ghetiden eñ een besrenē tafelkijn ⁷ Eñ alle dander ghiften die ic hē ebbe ghegheuē in mijn testament bliuende staende van werden Itē weder roupic de ghiftē die ic ghegheuē ebbe dē h. Janne rabau, eñ daer ou' gheuic hē de ·xx· ellen lijnwaeds vors. Itē weder roupic de ghifte die ic ghegheuē

¹ Hanap, coupe à boire sur un pied élevé.

² De métal, sans doute de cuivre.

³ Chandeliers.

⁴ Vaisselle d'étain.

⁵ Une fourrure qui n'est pas attachée à une pièce de vêtement.

⁶ Probablement un *lapsus calami* pour *bouch* (livre d'heures).

⁷ Un panneau enluminé.

hebbe Mergrietē smeeds eñ daer ouer gheue haer minē mantel ghevoedert metter pelse eñ minē pels roc eñ mijn zwart dinne corset eñ vier scelle grō eñ twee alster ¹ corens Itē wed' roupic de vijf pont vier scelle par. eerfueliker rentē die ic ghegheue hebbe minē hoore eñ ic gheue Joncf' volwinē rabaus mire nichten symoens triels wedewe, twee pont grō Itē wed' roupic alle de ghiftē van dē ghenē die dood sijn Itē gheue Meester piet'ren van d' rake minē pchipape de zelue ghifte die ic ghegheue hebbe dē h. yweyne van waeyberghe Itē dē h. Janne screuele drie. s'. grō Itē Joncf' kathelinē van doornike een paer hoefcleed'e ². Itē Joncf' Jañe pankoux een ammeryn p̄r n̄r ³ Itē Joncf' alisen van der heyden mine grise faelge Itē Joncf' lijshetten smeeds der schrijfstericghē ⁴, mijn beste dinne corset eñ mijn beste ghetide Itē kathelinē aenkijns mijn beste dicke corset Itē den tween helichgheest Joncf' ⁵ eñ Joncf' marien vā eenam Joncf' zoetine vā oesterzele Joncf' zoetine van der zwijnhaghe elker een paer nieuw' hoefcleed'e Itē lijshetten roghemans eenē oñmedouc ⁶ Item gillise den bruere lijshetten skanters glorien grielen braems alisen sriders elkē ·xij· grō Itē willekine eñ claeykine elkē ·vj· grō Itē Joncf' kathelinē van den naten driessche eenē souter met twee zelue-rinē verghulden sloten ⁷ eñ naer haer lijf so willic dattene

¹ L'alster est une mesure pour les grains, « drie halsters ende een derdendeel van een meuken tot Ghendt maken een hoet brugsche mate. » (Octroy de 1577.)

² Des voiles ?

³ Ce mot, qui est en relation nécessaire avec le précédent, devrait se traduire par un chapelet en ambre. Cf. la note 34 du testament ci-dessus.

⁴ Nom donné à la secrétaire de la grand'-dame du Béguinage.

⁵ Les deux béguines chargées de l'administration de la table du Saint-Esprit.

⁶ Serre-tête ? le voile qui s'attachait autour (*omme*) de la tête.

⁷ Fermoirs de vermeil.

hebbe haer dochter sonder yemene an te deelene Itē wed' roupie alle mine testamēteeres die dood sijn eñ in haerlieder stede kiesie meester Piet'en vā d' Rake minē pchipape ende dē h. gheeraerde leeuwaerde minē neue monc tsente piet's bi ghend wien ic oemoedelike bidde om gode dat sijn hēlieden met minē testamēte eñ vterste wille lastē willē eñ onderstaen te doene eñ te wlcoñene in allen pointen met gaders den andren testamēteeres die noch leuende sijn in aller manierē also int testament eñ in de ieghewordeghe codicille verclaert es Eñ in kennessen vā dien hier an hanghen willen haer zeghele mid's gaders den minē Den welkē ic gheue wulle macht ghelije dat ic ghegheue hebbe den andren testament' vors. Itē hebbie ghegheue in mijn vors. testament vijf pont par. eerfueliker rentē siaers om eeuwelike een messe te doene de weke de welke ic wille eñ begheere dat doen sullē de twee principale capellane van dē houē ¹ altoes sdonresdaghes in de capelle deen deen welke ² eñ dander dand' weke eñ telker messe sal mē eesschē een pī nī ou' mijn ziele eñ alle mire vriende ziele Eñ ic wille dat mijn testamēteeres vors. alle dese vors. ghiftē eñ dinghen vort doen gaen eñ wulcoñen werden eñ maechse daer of machtich ghelije of sijn van worde te worde in mijn vors. testament ghescreuē stonden Eñ oñe dat ic Mergriete bouē ghenoeft wille eñ begheere dat alle dese vors. dinghen bliuē sullē goed vaste ghestade eñ wel ghehouden eñ wulcoñen werden so hebbie dese lett'e of codicille doen steken door mijn testament eñ bezeghelt met minē zeghele huuthanghende Eñ wij Pieter van der Rake pchipape gheeraerd leeuwaert monc vors. testamēteeres van merg' bouē ghenoeft ter oemoedeliker bede eñ neerenste versouke van haer onderstaen wij den

¹ Béguinage.

² Ce mot est écrit ainsi par erreur pour *weke*.

last vā haren testamente eñ vterste wille te doene eñ te wulcōmene in allē pointē alsoot vors. es naer onse macht eñ onse vrosescepe ¹ mids gaders den andren testament' Eñ in kennessen der waerhedē hebbē wij desen brief of codicille bezeghelt met onse zeghele huuthanghende mids Merg' zeghele vors. Vort so biddic Merg' bouē ghenooft eerzamē Joncfrouwē Joncf' kathelinē van bucselaer eñ Joncf' kathelinē van ghend helichgheest Joncf' eñ Joncf' kerstinē sāders brustericghe ² dat sij alle dese vors. dinghē vp mi kennē willen die ghescreuē staen beede in testament eñ codicille eñ ghehulpich willen sijn ³ dat sij wulcōnen werden eñ sonderlinghe dat point dat mijn huus couent bliue naer mijn lijf ghelijc dat testament in hout eñ wel verclaert eñ in kennessen van dien hier an hanghen willen haer zeghele mids gaders den minē eñ mire testament' bouē ghenooft Eñ wij Kath. vā bucselaer Kath. van ghend eñ kerstine sanders vors. kennē allē dese vorscreuene dinghē vp mergr' vors. dat sij aldus bij hare ghemaect eñ gheordineert sijn Eñ ter oemoedeliker bede eñ neerenste versouke van haer ghelouē wij hare te doene dat soe an ons begheert naer onse macht Eñ in kennessen der waerheden hebbē wij hier anghelanghē onse zeghele mids gaders den harē eñ der testament' vors. Dit was ghedaen Jnt Jaer ons he'en dusentich drie hondert tachtentich eñ viue vp den twintichsten dach van septembre. »

Original sur parchemin : les sceaux, pendant a double lemnisque, sont perdus, sauf 3^o d' *gheeraerd* (*Lecuwaert*), un écu au lion, soutenu par un lion (fragmenté); 7^o *kerstine sand's*, l'agneau pascal dans un hexagone.

¹ Prudence.

² Béguine chargée du soin de la brasserie.

³ M'ètre secourables, m'aider.

DISSERTATION
SUR LA
PARTICIPATION DES TROUPES DES PAYS-BAS
A LA
CAMPAGNE DE 1815 EN BELGIQUE.

Les écrits publiés sur cette campagne sont très-nombreux. Terminée en quatre jours en Belgique, elle fut suivie d'une longue paix durant laquelle des militaires des diverses nations qui y avaient pris part, Anglais, Prussiens, Hanovriens, Hollandais, etc., en ont publié des relations.

Parmi ces écrivains quelques Anglais se sont montrés injustes à l'égard des troupes des Pays-Bas; le capitaine Siborne ¹ et l'écrivain Charles Macfarlane ² les dénigrent avec beaucoup d'acrimonie.

Notre honneur national doit-il se courber sous d'injustes imputations? Non, sans doute, et nous

¹ Captain W. SIBORNE. *History of the war in 1815*. London, Boone, 1844.

² CHARLES MACFARLANE. *Life of the Duke of Wellington*. London, George Routledge, the Broadway, Ludgate.

voulons à l'aide de preuves péremptoires repousser ces outrageantes accusations.

Le général Renard, en Belgique, le major Knoop, en Hollande, ont fait ressortir, il y a longtemps, combien était immérité le déshonneur que ces deux auteurs voulaient infliger aux troupes des Pays-Bas. — Tout écrit qui parvient à démontrer l'injustice commise, doit être admis avec faveur par les Belges qui aiment leur pays.

Les Anglais paraissent avoir voulu absorber à eux seuls la gloire du triomphe de Waterloo, comme si les troupes des autres nations qui y ont combattu n'avaient pas pris une large part à cette lutte si acharnée, où elles versèrent leur sang, tout aussi bien que les insulaires britanniques. D'autres auteurs anglais, témoins oculaires, sont plus justes. — Voici ce que contient l'ouvrage du capitaine John W. Pringle relativement à la conduite des troupes hollando-belges à Waterloo :

« Elles tinrent ferme contre les attaques de
» la cavalerie française et la repoussèrent. Peut-
» être même souffrirent-elles de l'artillerie de
» l'ennemi, plus que ceux qui étaient en pre-
» mière ligne; et cependant à la fin de l'action
» elles s'avancèrent avec beaucoup de fermeté
» et de régularité, pour soutenir la première
» ligne. »

Le fait d'avoir souffert du feu de l'artillerie, plus que les troupes de la première ligne, s'explique par la sollicitude du duc de Wellington à

préservé autant que possible des atteintes de l'artillerie ennemie ses meilleurs soldats, si difficiles à recruter. — Les Anglais, les Ecossais et les Hanovriens avaient cruellement souffert aux Quatre-Bras, le 16 juin, du canon du maréchal Ney. A Waterloo, le 18 juin, Wellington les plaça hors de vue, sur le versant intérieur de la crête qui dessinait sa position, et il exposa aux regards des pointeurs français les troupes des Pays-Bas placées, à sa droite, en seconde ligne sur le terrain élevé, et à sa gauche, en avant de sa première ligne. Mis bien en vue des artilleurs français, les Hollando-Belges essayèrent leur feu détourné des Anglais abrités derrière la crête.

Aux écrivains anglais, qui ont fait, des éloges trop exclusifs qu'ils ont prodigués à leurs compatriotes, une spéculation de librairie, commençons par opposer comme un point d'arrêt, les judicieuses observations qui se lisent dans la préface du livre du prince Edouard de la Tour d'Auvergne : WATERLOO ; *Études sur la campagne de 1815*. Paris, Plon, 1870. « Quant à ses alliés qui » *lui ont été si utiles, si dévoués, si nécessaires,* » l'Angleterre recompensa leurs services par l'injustice la plus criante unie à la plus noire ingratitude. Dans tous ses écrits *elle les compte pour rien ou pour bien peu de chose*. Lorsqu'elle ne peut pas faire autrement que de les mentionner, elle s'en montre toujours fort mécontente. »

Voilà donc le système de ces écrivains, système.

tout d'exclusion, qu'ils ne parviennent à développer avec succès, qu'en sacrifiant l'exactitude à l'habileté. Loin de nous de mettre tous les auteurs sur la même ligne; le lieutenant-colonel Chesney, par exemple, a rendu justice aux alliés, et nous reconnaissons que William Whitehead n'a pas hésité à les traiter impartialement dans les notes d'un livre publié à Londres en 1820 :
« Les troupes des Pays-Bas, les Brunswickois,
» les Hanovriens ont conservé la même solidité
» dans leur ordre de bataille, et ont fait bien à
» propos et à petite distance, le même feu des-
» tructeur que les régiments anglais. »

Le général Renard en Belgique, le major Knoop en Hollande, ont déjà repoussé avec avantage ce qu'ils ont rencontré de fausses allégations émises à l'égard de leurs nationaux. La réfutation du général Renard s'étaie sur les renseignements les plus authentiques, pris chez des officiers belges, qui avaient combattu à Waterloo. — Son ouvrage, excellent par le fond et la forme, est devenu très-rare. Il importe cependant à notre honneur national que la jeunesse belge connaisse les faits, afin de les opposer, dans toute leur vérité, aux assertions controuvées, auxquelles une partie du public ajoute foi en Angleterre. — Ce motif nous semble bien valoir la peine de mettre la main à l'œuvre, en nous basant sur le travail du général Renard et sur un opuscule de M. Craan, dont le manuscrit a été très-obligeamment mis à notre disposition par M. Heuschling, chef de division au Ministère de l'Intérieur. Ce manuscrit

contient de nombreux détails, que son auteur a puisés, dit-il, dans des notes curieuses et intéressantes, notes qu'il regrette de n'avoir pu insérer dans le cadre trop étroit de sa notice historique, jointe au plan de la bataille de Waterloo, et publiée en 1816.

M. Craan, occupé sur le terrain, depuis 1814, en qualité d'ingénieur vérificateur du cadastre du Brabant, a dressé le plan dont il s'agit ici, à l'échelle du dix millième. Cette œuvre, accueillie avec la plus grande faveur par les militaires de l'époque, a été reproduite dans plusieurs publications en Angleterre et ailleurs.

En relation avec les états-majors des armées alliées qui occupaient alors la France, M. Craan a obtenu des renseignements précieux sur l'emplacement et les mouvements des troupes, dans la journée du 18 juin 1815. A Bruxelles, où il y avait tant d'officiers blessés et convalescents, il recueillit d'excellentes informations orales, notamment près de plusieurs officiers français de haut grade, blessés ou prisonniers sur parole. — Le maréchal comte Lobau, qui commandait le 6^{me} corps, lui fournit, entre autres, sur l'épisode de la défense opiniâtre du village de Plancenoit, de nombreux et remarquables détails, dont l'auteur fit son profit; car, tout en comparant et en discutant ses informations, il les étudiait dans leurs points de coïncidence avec celles qui lui venaient d'officiers supérieurs des armées anglaises et prussiennes, ainsi que des corps hano-vriens, brunswickois, hollandais et belges, qui,

également blessés ou convalescents. s'empres-
saient de le seconder dans ses recherches.

Le prince Frédéric des Pays-Bas s'y intéressait
vivement. Un jour, il fit à M. Craan l'honneur
d'introduire dans son cabinet de travail leurs
altesses royales les princes de Prusse. Parmi les
généraux de leur suite, plusieurs qui avaient
assisté à la bataille de Waterloo, l'éclairèrent sur
bien des points.

Le manuscrit de M. Craan devait être publié
pour servir à réfuter ce qu'offraient d'inexact et
de contraire à la vérité les récits accrédités en
Angleterre. L'auteur voulait, comme contempo-
rain, rétablir sciemment la stricte vérité, au
moyen des notes dont nous venons de parler;
l'état de sa santé ne lui permit pas de mettre la
dernière main à son travail.

Le colonel Charras, auteur aussi consciencieux
que véridique, est un excellent guide à suivre.
Son histoire de la campagne de 1815 dénote
des études approfondies, et met en lumière ces
grands événements qui se dénouèrent en quatre
jours. Charras consulta et contrôla avec fruit les
données dont il avait besoin, et il ne manqua point
de les puiser aux meilleures sources, pendant son
séjour de trois années en Belgique. Voulant étu-
dier sur le terrain même les diverses péripéties
de cette mémorable lutte, il choisit le mois de
juin pour aller résider pendant plusieurs semai-
nes à Waterloo, sûr qu'il était de pouvoir mieux
apprécier, à cette époque de l'année, la physio-
nomie de la contrée portant ses récoltes, l'action

de la pluie sur le sol, et son influence sur l'état des chemins.

Nous avons pu nous convaincre de la sincérité qu'apporte Charras dans ses diverses appréciations, Waterloo nous ayant été assigné comme cantonnement pendant un an et demi, en 1833 et 1834 ¹.

Les livres publiés par les lieutenants-colonels Charras et Chesney, et les données de M. Craan nous semblent mériter la confiance du lecteur, car ils ont cherché la vérité. Le même mobile inspirait le général Jomini et d'autres écrivains

¹ Voici l'appréciation qui se trouve aux pages 283 et 296 du 17^e volume de la *Revue trimestrielle*, Bruxelles, janvier 1858. L'auteur de cet article, le colonel Huybrecht, dit qu'il peut d'autant mieux affirmer la véracité de l'histoire de Charras, que lui-même faisait partie de la division *Chassé* qui prit part à l'action :

« M. le colonel Charras a employé ses loisirs d'exil à écrire l'histoire de la campagne de Waterloo, et nous avançons, sans crainte d'être contredit, que sa relation est la plus complète et la plus véridique de toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Chose remarquable et qui lui fait le plus grand honneur, il a su se soustraire aux préjugés de ses compatriotes, et il n'a pas craint de déchirer le voile dont les courtisans de la gloire impériale avaient couvert les fautes commises dans cette campagne mémorable.

» Faire une analyse ou un résumé de cet ouvrage, serait chose impossible ; il faudrait, au moins, transcrire la moitié du livre, tant l'auteur met de précision dans sa pensée et dans son style, tant son récit est net, ferme, rapide. Nous nous bornerons à citer les faits principaux, faits qui ont été mis en lumière avec une véritable supériorité et un talent digne de Tacite. »

..... « Pour caractériser la portée de l'ouvrage du colonel Charras, nous dirons que c'est le *dernier mot* sur cette bataille de Waterloo, jusqu'ici sujette à tant de controverses. La version de M. Charras sera la seule que l'histoire adoptera. Il a traité son sujet avec une entente, une impartialité et une élévation de sentiments qui l'honoreront aux yeux de tous ses lecteurs. »

militaires, mais tous ne possédaient pas ces divers renseignements particuliers qui font la force des trois premiers.

Siborne et Macfarlane sont les deux auteurs anglais qui décrivent les troupes des Pays-Bas de 1815, avec le plus d'acharnement.

Le premier « *se perd dans une masse de détails pittoresques qui peuvent intéresser la famille ou les amis des comparses du grand drame. C'est un historien national qui, de propos délibéré, s'attache à courtiser les passions de ses compatriotes aux dépens de la vérité historique.* »

Le second, Macfarlane, a publié un petit volume de la bibliothèque des chemins de fer, sous le titre de *Life of the Duke of Wellington*, en édition stéréotype, dont les tirages successifs ont répandu dans le public anglais, par milliers et milliers d'exemplaires, un livre très-agréable à lire, mais fertile en brillants mensonges, favorable de tout point à ses compatriotes, mais déshonorant pour les troupes des Pays-Bas, pour les Belges.

Ces deux auteurs ayant faussé la vérité, il convient de mettre celle-ci en pleine lumière, car leurs récits ont exercé sur un trop grand nombre d'Anglais une influence d'opinion qui devrait, selon toute justice, être rectifiée.

Nous avons, à notre tour, assumé la tâche de coopérer à cette œuvre de rectification, en nous basant sur l'autorité des auteurs les plus compétents, Jomini, Charras, de Vaudoncourt, etc.

Il n'est pas d'accusation plus blessante que celle que s'est permise le capitaine Siborne, pages 5 et 6 du second volume de son livre, à charge de la brigade hollando-belge du général de Bylandt : L'auteur transforme en une fuite désordonnée un mouvement de retraite sur une distance de trois cents pas tout au plus, mesurés sur le plan n° VI de son atlas ; tandis que, d'après les propres données de Siborne, cette distance si courte de trois cents pas constituait le seul intervalle laissé entre l'emplacement des Hollando-Belges sur le versant du côté de l'ennemi, et la position bien abritée à l'intérieur qu'occupait sur l'autre versant la gauche de l'armée anglo-alliée

Or, Siborne (page 6, tome II) dit que « *leur*
» *fuite* ne cessa que lorsqu'ils se trouvèrent en-
» tièrement au-delà et sous le couvert de la crête
» principale, le long de laquelle l'armée anglo-alliée
» se trouvait en bataille. Ils restèrent là relative-
» ment à couvert, pendant le reste de la bataille,
» à laquelle ils ne prirent plus part, et pour le
» gain de laquelle leurs services ne furent plus,
» à partir de ce moment, ni réclamés ni néces-
» saires ¹. »

¹ Charras constate au contraire, à sa page 303, que la brigade de Bylandt a pris part au gain de la bataille au moment même où se décidait la victoire. Nous y lisons : « Ney aperçoit quelques centaines de fantassins, débris de deux régiments ralliés dans un pli du terrain par le général Durutte... Il les mène en avant... » Mais au moment où ils paraissent hors du pli de terrain, ils se

Un mouvement de retraite de trois cents pas au plus, comptés à partir de la position où les bataillons de Bylandt furent abordés par deux fortes colonnes du corps de d'Erlon, et d'où le choc irrésistible de cette masse, avatagée par le nombre, les rejeta violemment en arrière jusque derrière la crête du plateau, voilà donc l'objet du bruyant dédain, de la méprisante indignation de Siborne.

On n'est pas plus injuste. — Seuls, les cinq bataillons hollando-belges avaient été placés en avant de la ligne de bataille, à la gauche; — Seuls, ils étaient complètement en vue des artilleurs français de la grande batterie de 78 pièces qui tonnait sans relâche sur eux.

Ne sont-ils donc pas restés fermes à leur poste, les Hollando-Belges de Bylandt, alors que le canon ennemi foudroyant leur ligne déployée, y couchait par terre des rangs entiers? Et néanmoins, malgré ces pertes sensibles qu'aucun renfort ne venait réparer, ils eurent à demeurer, pendant deux heures, exposés à ce feu destructeur bientôt suivi d'une lutte inégale, hors de toute proportion, avec leur mousqueterie trop peu nourrie pour arrêter efficacement l'élan des colonnes françaises, poussées par le plus ardent enthousiasme. Pendant ces deux cruelles heures, les Hollando-Belges restèrent seuls, disons-nous,

» trouvent en face des brigades de Kempt, de Pack, de *Bylandt*,
» de Best, ils reçoivent un feu terrible auquel se mêle la mitraille
» de plusieurs pièces.... »

car les autres troupes de la gauche, Anglais, Écossais, Hanovriens, Picton les avait toutes établies derrière la crête du plateau, où elles étaient préservées, en grande partie, des atteintes de la canonnade de la grande batterie; en effet, « le terrain immédiatement en arrière de la » crête, qui est très-étroite, tombe dans un large » pli où ne venaient frapper que les éclats d'obus » et très-peu de boulets. » (Charras, p. 266).

Siborne n'a pas compris que cette retraite devait être précipitée, puisque Picton avait laissé la brigade hollando-belge seule et sans soutien immédiat, dans sa position avancée, afin que, refoulée par un ennemi énormément supérieur en nombre, elle attirât cet ennemi animé à sa poursuite jusque dans l'embuscade préparée pour lui faire essayer la plus sanglante défaite.

Nous comptons sur la patiente attention du lecteur; il aura à subir les détails que nécessite la revendication de l'honneur militaire des troupes des Pays-Bas, que Siborne s'est efforcé de ternir dans son récit de la bataille de Waterloo. Non seulement les attaques de Siborne sont violentes, mais, scrutées avec attention, elles se montrent pleines de fiel et d'injustice.

Nous espérons que, sans se rebuter, le lecteur belge lira la réfutation des imputations blessantes dont on a voulu accabler les troupes des Pays-Bas; elles ont vaillamment combattu en 1815, et cependant la calomnie dont elles ont été l'objet, n'a trouvé que trop d'écho en Angleterre. Répétons encore que cette question d'honneur national sera

résolue d'après le témoignage d'écrivains militaires désintéressés, tels que Jomini, Charras, de Vaudoncourt, et quelques Anglais de bonne foi, dont nous opposons le jugement à celui de Siborne et de Mac-Farlane.

Nous commencerons par reproduire ce que relate le lieutenant-colonel Charras, au sujet de l'attaque qui a refoulé sur la ligne de bataille de l'armée de Wellington, la brigade de Bylandt, placée à environ trois cents pas en avant de cette ligne. Charras a étudié à fond tout ce qui se rapporte à la journée de Waterloo.

Nous donnerons ensuite la narration de Siborne, dont nous démontrerons l'inexactitude et la mauvaise foi, en la comparant aux narrations de Jomini, de de Vaudoncourt, des *Victoires et conquêtes*, de *la Sentinelle*, et du capitaine anglais Goore du 30^{me} régiment d'infanterie.

Charras dit, pages 263 et suivantes :

« Les trois batteries de 12 lib. de d'Erlon, de
» Reille, de Lobau, réunies aux batteries divisionnaires du premier et renforcées de deux
» batteries de la garde, en tout 78 bouches à feu,
» placées sur une arête de la pente des hauteurs
» de la Belle-Alliance, à droite de la chaussée,
» battaient à outrance la gauche de la partie
» adjacente du centre anglo-hollandais, qui ne
» leur opposait qu'une artillerie inférieure.

» Vers une heure et demie, Napoléon, jugeant
» l'ennemi assez ébranlé par la masse de projectiles lancés sur ses lignes, fit dire à Ney de
» disposer les quatre divisions du 1^{er} corps en

» autant de colonnes par échelons, la gauche en
» avant, pour enlever la Haie-Sainte, franchir le
» vallon et marcher au plateau

» Au signal de Ney, alors à cheval sur la
» chaussée, elles se mirent en marche et descen-
» dirent, aux cris redoublés de « Vive l'Empe-
» reur! » dans le vallon qui séparait les deux
» armées. Rendus inutiles le jour de Ligny et
» des Quatre-Bras, soldats et officiers brûlaient
» d'impatience, voulaient se signaler par quelque
» action éclatante.

» La brigade de Quiot, dirigée contre la Haie-
» Sainte, fut la première qui en vint aux mains;
» elle était déjà engagée que les colonnes à la
» droite gravissaient encore la pente du plateau
» sous le feu plongeant de l'artillerie ennemie.

» L'aile gauche anglo-hollandaise, commandée
» par le lieutenant-général Picton, s'étendait,
» on l'a vu, depuis la chaussée de Bruxelles jus-
» qu'à la hauteur de la haie. Elle se composait
» de deux brigades anglaises de Kempt et de
» Pack, des deux brigades hanovriennes de
» Vincke et de Best, et de la division hollando-
» belge Perponcher, comprenant les brigades de
» Bylandt et du prince de Saxe-Weimar. Les bri-
» gades de cavalerie anglaise Vandeleur et Vivian
» flanquaient la ligne à gauche.

» Kempt, Pack, Vincke, Best, le prince de
» Saxe-Weimar avaient chacun quatre bataillons,
» Bylandt en avait cinq.

» Kempt avait sa droite à la chaussée de
» Bruxelles : un bataillon (95^{me} armé de cara-

» bines) déployé, partie derrière les haies du
» chemin d'Ohain, partie dans une petite car-
» rière qui est en avant; les trois autres ba-
» taillons formés en autant de colonnes à inter-
» valles de déploiement, en arrière et à une
» centaine de mètres de la crête du plateau.

» Bylandt avait quatre bataillons déployés en
» avant de cette crête et un bataillon en arrière.

» Pack était en colonne par bataillon à inter-
» valle de déploiement, à deux cents mètres en
» arrière de la crête.

» Best avait trois bataillons déployés, un peu
» en saillie sur l'alignement de Pack et un ba-
» taillon en réserve.

» Vincke se trouvait à la même hauteur et
» dans le même ordre que Pack.

» Trois batteries d'artillerie (20 pièces) étaient
» en action sur la crête. Sur toute la ligne occu-
» pée par Picton, cette crête se confond avec le
» le chemin d'Ohain, jusqu'à une centaine de
» mètres de la chaussée de Bruxelles. Le chemin
» d'Ohain est bordé de haies fortes mais discon-
» tinues. En quelques points on les avait taillées
» pour former comme des embrasures à l'ar-
» tillerie.

» Le prince de Saxe-Weimar occupait le châ-
» teau de Frichefont par un bataillon, Smohain,
» la haie, Papelotte par un autre, et tenait le
» reste de sa brigade en réserve. Il disposait de
» trois bouches à feu, reste d'une batterie désor-
» ganisée par notre cavalerie aux Quatre-Bras.

» La disposition donnée aux troupes établies

» sur le plateau les avait préservées en grande
» partie des atteintes de la canonnade de Ney,
» car la crête a très-peu de largeur, et le ter-
» rain, immédiatement en arrière, tombe dans
» un large pli où ne venaient frapper que les
» éclats d'obus et très-peu de boulets,

» Les colonnes françaises s'avançaient assez
» lentement, en dépit de leur ardeur, dans les
» terres fangeuses, à travers les hautes mois-
» sons. Celle de gauche, gênée par le feu des
» carabiniers embusqués de l'autre côté de la
» chaussée, au-dessus de la Haie-Sainte, obliqua
» insensiblement à droite. La seconde colonne
» laissa perdre sa distance, et toutes les deux
» se trouvaient à la même hauteur, quand elles
» reçurent la mitraille de deux batteries et bien-
» tôt la fusillade du 95^{me} Anglais et de Bylandt.
» d'Erlon alors fait battre la charge, nos soldats
» précipitent le pas, chassent devant eux le
» 95^{me}, abordent les bataillons de Bylandt, les
» culbutent, les dispersent sous un choc impé-
» tueux, franchissent le chemin d'Ohain par les
» intervalles des haies, par les embrasures qui
» y sont ouvertes, et mettent la main sur les
» pièces.

» Le passage de l'obstacle, le choc même a
» désuni les colonnes; on en a arrêté la tête
» pour les reformer un peu, lorsque, de gauche
» et de droite, une grêle épaisse de balles vient
» les assaillir : les bataillons de Kempt et ceux
» de la droite de Pack ont déployé et les fu-
» sillent à quelques pas.

» Surpris par cette attaque aussi violente que
» soudaine, elles essayent d'y répondre, de dé-
» ployer aussi. Malheureusement l'ordre vicieux
» de leur formation, le trouble causé par le pas-
» sage des haies, embarrassent, ralentissent leur
» mouvement, et pendant qu'il s'opère, Kempt
» et Pack les abordent à la baïonnette et les
» jettent dans la plus grande confusion. Les
» braves soldats de d'Erlon résistent pourtant
» au milieu d'un effroyable pêle-mêle ; le désor-
» dre se met aussi dans les rangs de leurs adver-
» saires, l'intrépide Picton, un des plus renom-
» més parmi les généraux de la guerre d'Espagne,
» tombe frappé à mort, la tête traversée d'une
» balle. Cette rencontre furieuse ne reste pas
» longtemps indécise : Wellington reconnais-
» sant les apprêts de l'attaque de d'Erlon, s'était,
» tout de suite, porté à son aile gauche et y
» avait appelé, de sa réserve, la brigade de gros
» dragons de Ponsonby, forte de douze cents
» chevaux.

» Placé près de la chaussée, dans un pli de
» terrain, en arrière de Kempt, Ponsonby atten-
» dait le moment de prendre la charge. Il saisit
» l'occasion à la tête de deux de ses régiments,
» de huit cents cavaliers d'élite, il passe dans
» les intervalles de Kempt et se précipite sur le
» flanc gauche des colonnes françaises, les sabre
» à outrance, les repousse sur les haies, les épar-
» pille et descend parmi elles la pente du pla-
» teau. Le drapeau du 105^e de ligne est pris.

» Presque simultanément la 3^{me} colonne, celle

» de Marcognet, éprouvait le même sort que les
» deux premières. Très-maltraitée déjà par une
» batterie qui la battait d'écharpe, à courte por-
» tée, elle avait dépassé les haies et descendait
» le revers de la crête, quand les bataillons de
» la gauche de Pack et ceux de la droite de
» Best, qui se tenaient à moitié couchés dans
» les blés, se relevèrent et ouvrirent sur elle un
» feu des plus meurtriers, suivi bientôt d'une
» charge exécutée à fond par le 3^{me} régiment de
» la brigade Ponsonby. Ainsi surprise, n'ayant
» pas le temps de se former en carré, à cause de
» sa vicieuse ordonnance, la division Marcognet
» s'émeut, tourbillonne et regagne précipitam-
» ment le vallon, tout rang confondu, perdant
» le drapeau du 45^{me} de ligne, sabrée par les
» dragons qui galopent ivres d'ardeur au milieu
» de la déroute

» Ainsi l'attaque sur la gauche des Anglo-
» Hollandais avait complètement échoué. Elle
» coûtait au corps de d'Erlon près de 5000 hom-
» mes, dont 2000 prisonniers; et une quinzaine
» de pièces d'artillerie étaient absolument désor-
» ganisées.

» Les Anglo-Hollandais avaient moins souffert.
» Leurs pertes, pourtant, étaient très-sensibles :
» Les dragons de Ponsonby étaient à moitié
» détruits. Les brigades de Kempt et de Pack,
» déjà bien diminuées aux Quatre-Bras, présen-
» taient de nouveaux vides; *celle de Bylandt, for-*
» *tement éprouvée d'abord par la canonnade, culbu-*

» *tée ensuite à coups de baïonnette, était réduite à*
» *1500 hommes; son courageux chef, plusieurs de*
» *ses officiers supérieurs étaient hors de combat;*
» *enfin l'habile et intrépide Picton était tué.*

» En attendant de nouvelles luttes, la canon-
» nade reprit avec violence entre la gauche
» anglo-hollandaise et l'aile droite française. »

Telle est la narration du lieutenant-colonel
Charras.

Voici celle du capitaine Siborne :

« Napoléon, ayant pris la précaution de placer
» un corps de cavalerie sur son flanc droit, ne
» tarda pas davantage. Il envoya à Ney l'ordre
» de commencer la grande attaque sur le centre
» de l'aile gauche de l'armée anglo-alliée.

» A peu près au même moment, Wellington
» jugea que quelques-uns des bataillons de l'aile
» droite de sa ligne de bataille était trop exposés
» à la canonnade de l'ennemi, dirigée contre eux
» dès le début de la bataille. La canonnade deve-
» nant de plus en plus vive, ces bataillons furent
» placés un peu plus en arrière sous le couvert
» de la crête du terrain.

» Il pouvait être alors une heure et demie ou
» deux heures moins un quart. La marche simul-
» tanée des quatre divisions d'infanterie de d'Er-
» lon, s'élevant à environ 18,000 hommes, était
» imposante et grandiose. Dès que ces colonnes
» eurent dépassé leur propre ligne de batteries,
» disposées sur une crête intermédiaire, et que
» les points, sur lesquels devaient se diriger leurs
» attaques, furent devenus apparents, les cris

» répétés de « Vive l'Empereur ! » s'élevèrent
» de leurs rangs. Ces cris furent soudainement
» couverts par les détonations de 74 pièces de
» canon tirant par dessus les têtes, à mesure que
» les colonnes commençaient à descendre le ver-
» sant extérieur de leur position.

» Les effets de cette canonnade sur la division
» Picton et sur la brigade hollando-belge de
» Bylandt, *laquelle, comme il a été dit plus haut,*
» *était déployée sur le versant extérieur de la posi-*
» *tion anglo-alliée, furent cruellement sentis.* Des
» troupes légères sortirent alors de chaque co-
» lonne et s'étendirent sur une ligne de tirailleurs
» qui couvrait toute la largeur de la vallée.

» Dès que la division Donzelot, qui était à la
» gauche, approcha de la Haie-Sainte, une des
» brigades s'en détacha pour attaquer cette ferme,
» tandis que l'autre brigade continua sa marche
» à droite de la route de Charleroi. Un feu vif
» de mousqueterie, le long et autour des haies
» du verger de la Haie-Sainte, ne tarda pas à
» signaler la première résistance contre l'*attaque*
» *formidable* de d'Erlon. Peu après, un feu plon-
» geant commença dans les haies et les clôtures
» de Papelotte, la Haie et Smohain, qui étaient
» occupées par les bataillons de Nassau sous le
» prince Bernard de Saxe-Weimar.

» La brigade de droite de la division Durutte
» fut dirigée contre les troupes défendant les
» clôtures, tandis que la brigade de gauche con-
» tinuait sa marche à travers la vallée, de ma-
» nière à soutenir la division Marcognet sur sa

» gauche, et à relier l'attaque de la brigade de
» droite au mouvement de la division s'opérant
» contre le front principal de l'aile gauche des
» alliés. Les tirailleurs de Durutte se portèrent
» hardiment en avant contre ceux de la brigade
» du prince Bernard, et réussirent bientôt à
» prendre possession de la ferme de Papelotte,
» d'où ils chassèrent la compagnie légère du
» 3^{me} bataillon du 2^e régiment de Nassau, com-
» mandée par le capitaine van Rettberg; mais
» celui-ci, ayant reçu un renfort de 4 compagnies,
» reprit l'offensive et s'empara bravement de la
» ferme.

» La lutte sur ce point se réduisit alors à un
» feu persistant de tirailleurs, qui s'étendit le
» long de la Haie et de Smohain, occupées par
» le régiment d'Orange-Nassau. Pendant cette ti-
» railleuse sur chacun des flancs du corps de
» d'Erlon, les colonnes (françaises) du centre
» poursuivirent leur marche en avant et com-
» mencèrent à gravir le versant extérieur de la
» position des alliés.

» Au moment même où le corps de d'Erlon
» s'ébranlait et sortait de sa position, la division
» d'infanterie de Bachelu, formant la droite du
» corps de Reille, fut portée en avant, vers la hau-
» teur intermédiaire entre la Belle-Alliance et la
» Haie-Sainte (où elle est coupée par le chemin
» creux de la route de Charleroi) afin d'occuper
» cette position comme réserve des troupes atta-
» quantes et de conserver la liaison entre les
» ailes droite et gauche de la ligne de bataille
» de l'armée française.

» Les trois colonnes centrales continuèrent
» leur marche, gravissant la pente vers la posi-
» tion de l'armée alliée.

» La configuration du terrain permettait tou-
» jours à l'artillerie française de tirer par dessus
» les têtes et *les ravages qu'elle fit dans les rangs*
» *de Picton furent considérables.*

» Lorsque les têtes des colonnes atteignirent
» la ligne déployée de la brigade Bylandt, les
» cris de « Vive l'Empereur! » s'élevèrent de
» nouveau. Les tirailleurs en avant se disposaient
» à ouvrir leur feu sur la brigade, dans le but
» de préparer et de rendre plus décisifs les résul-
» tats de la charge prochaine des colonnes, lors-
» que les Hollando-Belges, qui avaient déjà fait
» preuve de fort peu de fermeté, commencèrent
» une retraite précipitée, non pas isolément et
» confusément, mais ensemble et simultanément,
» si bien que leur mouvement semblait être l'exé-
» cution d'un ordre donné.

» Le désordre de ces troupes augmenta rapi-
» dement; mais quand elles eurent atteint la
» haie discontinue qui longeait la crête de la
» position, on essaya de les rallier sur le 5^{me} ba-
» taillon de milice hollandais. Toutefois, cette
» tentative échoua complètement malgré tous les
» efforts des officiers. Un instant, le bataillon en
» réserve et les artilleurs de la batterie du capi-
» taine Byleveld parurent arrêter le torrent, mais
» ils furent rapidement entraînés eux-mêmes par
» sa force toujours croissante. Comme les fuyards
» passaient, en courant, à côté des colonnes an-

» glaises, des sifflets, des huées et des malédictions partirent des rangs de ces troupes indignées, à l'adresse de ceux surtout qui, dans leur précipitation, faillirent renverser la compagnie des grenadiers du 28^{me} régiment anglais; aussi la rage de ces hommes était telle qu'on ne parvint que difficilement à les empêcher de tirer sur ces fuyards.

» Quelques soldats du premier régiment des Royaux écossais se montraient aussi tout disposés à tirer sur eux. Rien ne pouvait les arrêter dans leur fuite, qui ne prit fin que lorsqu'ils se trouvèrent entièrement au-delà et sous le couvert de la crête principale, le long de laquelle l'armée anglo-alliée était en bataille. Ils restèrent là, relativement à couvert, tant que dura la bataille, à laquelle ils ne participèrent plus, et pour le gain de laquelle leurs services ne furent plus dès lors ni réclamés ni nécessaires.

» Picton qui avait observé avec calme les mouvements des Français, et dont le coup-d'œil prompt et exercé découvrait l'inquiétude croissante et le flottement des Hollando-Belges, ne parut s'attendre qu'à une faible résistance de leur part, et, lorsque son aide-de-camp, le capitaine Tyler, lui dit qu'il était certain qu'ils prendraient la fuite, il répondit : « Non, non ! ils y mordront un peu dans tous les cas. »

» Il n'avait pas prévu sans doute la possibilité d'une fuite pareille, dès l'instant où les Français seraient arrivés à une portée de fusil de leurs rangs.

» Maintenant que ces troupes avaient complètement disparu sur les derrières, et que, pour faire face à l'orage qui s'avavançait, il ne lui restait pour toute ressource que les débris des brigades de Kempt et de Pack qui avaient survécu à la sanglante bataille des Quatre-Bras, Picton fit immédiatement déployer ses troupes et prit une attitude de patiente et ferme résistance. Quand on considère la disproportion des forces entre les assaillants et les défenseurs, on doit reconnaître que la résolution de tenir tête, avec si peu de chance, contre les masses d'un ennemi enivré du succès de sa marche, était à la fois hardie et dangereuse.

» Chaque brigade présentait une mince ligne de deux rangs d'épaisseur. Ensemble elles ne s'élevaient pas à plus de 3000 hommes, tandis que la masse française, c'est-à-dire les colonnes d'attaque centrales qui marchaient maintenant contre ces deux brigades, comprenaient à elles seules à peu près 13,000 hommes.

» De plus, Picton n'avait aucune réserve d'infanterie pour se soutenir en cas de succès ou pour se replier en cas de désastre. — Mais il n'était pas homme à se laisser effrayer par l'approche de fortes colonnes, quelque formidables qu'elles parussent par le nombre, du moment où il avait à leur opposer une ligne de bons soldats anglais, ne fût-ce que sur deux rangs d'épaisseur, et ne présentât-elle que le quart de la force numérique de ses adversaires.

» Il est vrai que presque tous les régiments des

» brigades Kempt et Pack avaient perdu la moi-
» tié de leur effectif dans la bataille du 16; mais
» Picton savait fort bien qu'ils n'avaient pas
» perdu cet esprit indomptable qui, sous sa
» propre conduite, les avait immortalisés sur ce
» mémorable champ de bataille. Il avait mené là
» ces deux brigades, triomphalement, en ligne
» contre de massives colonnes d'infanterie, et en
» carré contre les charges des escadrons de cava-
» lerie. On pouvait donc tout attendre de cette
» bravoure innée, de cette parfaite discipline; la
» confiance du chef dans ses soldats valait celle
» des soldats en leur chef. Avec un tel général
» pour guide ils auraient bravement tenu tête à
» l'armée française tout entière, si celle-ci avait
» marché en masse contre eux. *La fuite des*
» *Hollando-Belges, frappés d'une panique*, ne pro-
» duisit sur eux d'autre effet qu'exciter leur déri-
» sion et leur mépris. »

En écrivant cette phrase cruelle, destinée à être imprimée dans son livre, le capitaine Siborne n'aura pas réfléchi à l'injustice des soldats du 28^{me} et des Royaux-Écossais, qui accueillirent par des sifflets, des huées et des malédictions, dit-il, la retraite des 1500 Hollando-Belges, laissés sans aucun soutien immédiat, aux prises avec les colonnes centrales de d'Erlon, fortes, lui-même nous le dit, de 13,000 hommes. L'impossibilité absolue de résister à une force aussi supérieure était évidente : les Hollando-Belges étaient un contre huit; ils furent culbutés à la baïonnette; personne n'a le droit de déverser sur eux « *la*

dérision et le mépris. » Le capitaine Siborne s'est rangé parmi les auteurs « *qui s'attachent à courtiser les passions de leurs compatriotes aux dépens de la vérité historique,* » catégorie qui, selon un de ses nationaux, « *verse dans une dangereuse erreur, parce qu'elle exerce une grande influence sur des millions de leurs camarades au moyen de quelques brillants mensonges, qu'il importe de dévoiler au grand jour.* »

C'est sans doute pour atteindre ce but, pour propager ses dangereuses et volontaires erreurs, que Siborne transforme en fuite honteuse la retraite de vaillants soldats, auxquels il prodigue d'outrageantes expressions; et par là même il justifie, lui aussi, la parfaite exactitude de cette assertion du colonel français la Tour d'Auvergne : « *Les Anglais dans leurs récits récompensent les services de leurs alliés par la plus noire ingratitude; ils les comptent pour rien ou pour peu de chose. Lorsqu'ils ne peuvent faire autrement que de les mentionner, ils s'en montrent toujours fort mécontents.* »

Le récit de Siborne diffère trop de celui du colonel Charras pour ne point rechercher dans les auteurs les plus connus, lequel des deux est conforme à la vérité. Jomini, autorité compétente, s'exprime à l'égard de la brigade Bylandt (Voir page 204 de son *Précis de la campagne de 1815.* — Paris, Anselin, 1839), en ces termes :

« *Bravant toutes les difficultés qu'offraient les terres détrempées pour recevoir des masses ainsi agglomérées et le feu d'une artillerie for-*

» midable, les première et troisième divisions
» avaient atteint les premières lignes ennemies,
» au point où se trouvait la brigade belge du
» général Bylandt (division Perponcher), *qu'elles*
» *enfoncèrent à la suite d'un choc vigoureux.* Mais
» loin d'avoir accompli leur tâche, elles se trou-
» vèrent *assaillies subitement* par la division an-
» glaise de Picton, *placée en seconde ligne* et
» couchée derrière un pli de terrain qui la favo-
» risait. »

Donc, suivant Jomini :

1° La brigade de Bylandt a été enfoncée à la suite d'un choc vigoureux ;

2° Les colonnes victorieuses qui la poursuivaient se trouvaient subitement assaillies par les Anglais couchés derrière un pli du terrain.

Le général Guillaume de Vaudoncourt mentionne aux pages 33-34 de son *Histoire des campagnes de 1814 et 1815* (tome IV) :

« La colonne de gauche (Quiot) s'avança jus-
» qu'au chemin creux qui couvrait la division
» Picton, et se trouva bientôt engagée avec la
» brigade hollandaise de Bylandt. Cette brigade
» fut culbutée au premier choc.... »

Donc la brigade Bylandt avait attendu et reçu le choc avant de quitter sa position.

Nous lisons à la page 212 du tome XXIV des *Victoires et conquêtes*, Paris, 1821 :

« Quatre-vingts bouches à feu firent bientôt
» de grands ravages dans les rangs de la gauche
» de Wellington. Le comte d'Erlon s'avança sous
» la protection de *ce feu terrible*, à la tête d'une

» forte colonne formée des deuxième et troisième
» divisions de son corps d'armée, et parvint, à
» la faveur d'un ravin, à couronner la hauteur.
» Pendant que cette attaque était démasquée,
» Napoléon vit que l'ennemi ne faisait aucun
» mouvement sur sa droite. *La colonne française*
» *chargea sans hésiter la partie de la deuxième*
» *division belge qui, déployée en ligne pour occuper*
» *plus de terrain, ne put résister à cette masse for-*
» *midable et fut repoussée avec perte; elle se rallia*
» toutefois avec un bataillon de milice placé en
» réserve. »

Ici encore, nous voyons que la brigade Bylandt n'abandonna sa position que sous la pression « d'une masse formidable à laquelle elle ne put résister. »

La *Sentinelle de l'armée*, Paris, 1835, p. 690, contient ce qui suit :

« *Lors des attaques de d'Erlon, les bataillons de*
» *la brigade de Bylandt, affaiblis par les pertes*
» *qu'ils avaient essuyées le 16, s'étaient formés sur*
» *deux rangs; aussi furent-ils culbutés au premier*
» *choc, leurs feux ne s'étant pas trouvés assez*
» *nourris pour arrêter l'élan de cette colonne.*

» Pendant que Picton prenait en flanc la colonne de d'Erlon, le général Perponcher qui avait rallié ses troupes, les ramena de nouveau au combat. »

Encore une assertion qui vient corroborer toutes les autres : la brigade de Bylandt a été culbutée au premier choc par l'élan vigoureux de la colonne française, ses feux n'étant pas assez nourris pour l'arrêter.

Terminons cette série de témoignages unanimement favorables, par celui d'un compatriote du capitaine Siborne, le capitaine Arthur Goore du 30^{me} régiment d'infanterie anglais (*An historical account of the battle of Waterloo*, Brussels, 1817).

« Quoique exposé à un feu incessant, dit le » capitaine Goore, l'ennemi charge sans hésitation la première brigade de la deuxième division du royaume des Pays-Bas, qui s'était déployée afin d'occuper plus de terrain. Elle ne put résister à cette formidable masse et dut se retirer avec grande perte. Elle se rallia immédiatement sur le cinquième bataillon de milice placé en réserve, et se reporta en avant. »

Des récits qui précèdent, il ressort pleinement que Siborne se trompe et que, dans son erreur, il a voulu déshonorer la brigade de Bylandt aux yeux des lecteurs de son histoire peu véridique. Conséquemment il nous met en droit d'apprécier le récit du combat, se rapportant à cette épisode de la bataille, comme un écrivain anglais a apprécié son récit de la défense de Hougomont. L'inexactitude des récits du capitaine Siborne a été dûment constatée dans un article de l'*United Service Magazine* de novembre 1853, s'exprimant ainsi :

« Il est impossible que nos lecteurs ne soient » satisfaits, en comparant la narration ci-dessus, » relative aux circonstances qui eurent réellement lieu, avec les fictions absurdes et ridicules » de l'ouvrage du capitaine Siborne, ou même avec

» les lettres de Paul dont l'autorité est bien plus
» grande. Actuellement encore ces fictions se
» renouvellent et sont communiquées au public
» par différentes lettres insérées dans le *Times*,
» où on les présente comme des faits avérés. Il
» est temps que la réalité des faits, tels qu'ils
» ont eu lieu, soit portée à la connaissance de
» nos lecteurs. »

Les fictions du capitaine Siborne en ce qui concerne la brigade de Bylandt, sont aussi étranges que celles qualifiées d'absurdes et de ridicules par son compatriote dans l'*United Service Magazine*.

Comment Siborne, publiant une histoire de la guerre de 1815 en France et en Belgique, a-t-il pu pousser l'irréflexion jusqu'au point de qualifier de fuite désordonnée une retraite de moins de trois cents pas, mesurés sur le plan n° VI de son atlas, plan sur lequel il indique, de la façon la plus claire, l'emplacement occupé à découvert par les bataillons de Bylandt, en avant de la ligne de bataille, à couvert elle-même derrière la crête? L'irréflexion est patente, puisque Siborne dit en propres termes (page 6 de son tome II) que les Hollando-Belges se sont arrêtés sur la ligne de bataille de l'armée anglo-alliée. Leur soi-disant fuite n'est donc qu'un mouvement de retraite prévu par le général Picton.

N'ayant reçu *aucun renfort* qui les mît en état de défendre, au nombre de 1500 contre 13000, avec quelque chance de succès la position avancée et toute ouverte que leur avait as-

signée le général anglais, ils perdirent cette position sous le choc violent des colonnes françaises secondées dans leur élan par leur supériorité numérique écrasante.

Où donc Siborne trouve-t-il le droit de leur lancer l'injure et le mépris? Chargés de défendre une position avancée toute ouverte, sans posséder une force en rapport avec celle des assaillants, les bataillons de Bylandt furent rudement culbutés et poursuivis à la baïonnette par des troupes fraîches qu'animait un premier triomphe. S'il était impossible qu'il en fût autrement, y a-t-il lieu de s'étonner d'un pareil échec? Dans les conditions où ils avaient été placés par le général Picton, pouvait-il se faire que les bataillons hollando-belges ne fussent point refoulés en désordre et poussés sur la ligne de bataille des Anglais? — Non, c'est évident.

Siborne est donc fort mal avisé de vouloir persuader à ses lecteurs que ces 1500 hommes auraient dû sortir victorieux du combat, que, *seuls*, ils avaient à soutenir dans leur position avancée, contre les colonnes centrales de d'Erlon dont il estime la force à environ treize mille hommes, sans porter en compte les deux colonnes qui débordaient leurs flancs.

Il est tout naturel de se demander quel but veut atteindre Siborne en portant une aussi grave atteinte à l'honneur d'alliés qui furent très-utiles aux Anglais.

On suppose avec raison qu'il s'est amusé à forger un prétexte qui lui permit de prodiguer

à ces alliés les plus souvent possible, dans ses deux gros volumes, « *l'expression de son dédain et de son mépris,* » et de faire accroire à ses lecteurs que, les alliés n'ayant été d'aucun secours aux troupes britanniques, c'est à ces dernières seules que revient la palme de la victoire de Waterloo.

Nous présenterons encore quelques observations ultérieures dans le cours de notre examen, du récit fait par Siborne de ce qu'il appelle *la fuite des bataillons de Bylandt.*

Disons d'abord que si l'auteur, en décrivant bien longuement la bataille du 18 juin 1815, en émaillant son récit d'une quantité de noms propres, rend aux troupes britanniques un éloge bien mérité par leur admirable bravoure, leur fermeté à toute épreuve, il n'a pourtant rien compris à la belle et large conception de Picton, pour faire tomber la majeure partie du corps de d'Erlon dans l'embuscade qui lui fut si fatale.

Picton eut recours à la tactique que les Anglais pratiquèrent plus d'une fois, avec succès, en Espagne. Attaqués avec impétuosité par des valeureuses colonnes françaises, les Anglais se tenaient à couvert, assez fréquemment couchés derrière une crête; ils laissaient l'ennemi s'approcher, se levaient alors tout-à-coup et écrasaient d'un feu destructeur les têtes des colonnes que souvent encore ils prenaient en flanc; puis, ils se précipitaient à la bayonnette sur elles.

C'est exactement ce qu'a fait Picton : pour attirer les Français jusqu'au-delà de la crête, il fallait

sacrifier quelques bataillons, placés en avant comme l'amorce de l'embuscade tendue sur une très-grande échelle. Les bataillons de Bylandt furent désignés pour subir le sacrifice.

C'est ce que l'auteur Siborne n'a pas compris.

Siborne a dit, dans la préface de son livre, qu'il avait eu « recours à presque tous les témoins oculaires survivants, pour obtenir ses informations au sujet des incidents qu'il avait l'intention de reproduire. »

S'il en est ainsi, il doit avoir écrit son épisode de la brigade de Bylandt d'après les causeries des vieux braves invalides du *Royal Military Asylum*, dont il était l'adjutant. Aurait-il été absorbé dans ces détails au point de n'avoir pu saisir l'ensemble de combinaison défensive de Picton, dont le succès complet fut si fatal au corps de d'Erlon? Le cours de la bataille fut retardé par cet échec de la première grande attaque de Ney, et les chances qu'avait Napoléon d'obtenir la victoire, diminuèrent à mesure que les Anglais gagnaient du temps en vue de l'arrivée des corps prussiens.

Suivons le récit de Siborne dans ses détails :
« Presque au moment même où commença la
» première grande attaque de Ney, à une heure
» et demie ou deux heures moins un quart, Wel-
» lington jugea que quelques bataillons de *l'aile*
» *droite* de sa ligne de bataille étaient trop expo-
» sés à la canonnade qu'au début de l'action l'en-
» nemi dirigeait principalement contre eux, et
» sentant que ce feu devenait de plus en plus

» vif, il fit placer ces bataillons un peu plus en
» arrière, sous le couvert de la crête du terrain. »

L'auteur anglais indique assez nettement par là que Wellington, ne sachant, au début de la bataille, si la première attaque de Napoléon se dirigerait sur sa droite ou bien sur sa gauche, avait placé en avant de sa droite *quelques bataillons en dehors du couvert de la crête*, sur lesquels se dirigea principalement la canonnade de l'ennemi, tout comme il avait fait placer en avant de sa gauche les bataillons de la brigade de Bylandt.

Il faut admettre que si dès le principe Napoléon avait dirigé son attaque sur la droite de Wellington et non sur sa gauche, les bataillons placés de ce côté-là, en avant de la ligne de bataille, n'auraient été ni repliés ni renforcés, puisque leur destination sur ce point, à la droite bien entendu, était de servir d'amorce à l'embuscade tendue derrière la crête, tout comme le rôle des bataillons de Bylandt sur la gauche était d'attirer dans cette embuscade, ainsi qu'ils le firent, les colonnes françaises « *qui les avaient culbutés à coups de bayonnette.* »

Quand les colonnes de d'Erlon se formèrent pour attaquer la gauche de Wellington, celui-ci fit retirer les bataillons placés devant sa droite, afin de les mettre à couvert dans sa ligne de bataille, sur le versant intérieur de la crête, et il se porta de sa personne vers sa gauche.

Conséquemment, ce qui se passa de ce côté-ci était non seulement prévu et préparé, mais la

retraite des bataillons avancés de la droite indique aussi que l'opération se fût produite à cette aile, dans des conditions pareilles à ce qui se passa à la gauche anglaise, si Napoléon avait d'abord attaqué la droite.

« Napoléon s'est avancé à la vieille manière » en colonnes, et il a été repoussé à la vieille » manière. » (WELLINGTON, *Choix de dépêches*, page 910.)

L'auteur paraît ne pas comprendre que les principales dispositions défensives avaient été combinées d'avance par Wellington, qui, en établissant son armée pour livrer bataille sur le terrain qu'il avait choisi, n'aura certes pas manqué d'indiquer à ses lieutenants comment il voulait, pour se mettre en état de repousser l'ennemi, opérer avec eux, à la droite, au centre, à la gauche, et comment il comptait s'affermir dans sa position, jusqu'à ce que l'arrivée des Prussiens promise par Blücher, permit de passer à une vigoureuse offensive.

Parmi les mesures arrêtées par Wellington, était sans doute compris le sacrifice de quelques bataillons placés en avant, trop faibles pour résister à l'impétuosité de la première attaque; ils étaient destinés à amener l'ennemi vainqueur qui les poursuivrait, jusqu'à l'endroit où se serait engagé à l'improviste avec lui le combat sérieux et décisif, décisif surtout, puisqu'on allait le surprendre, l'assaillir et l'arrêter avec la plus grande vigueur, pendant sa marche triomphante.

L'article inséré dans l'*United service Magazine*

de novembre 1853, à la page 418, présente comme *absurde et ridicule* le récit de Siborne, en ce qui concerne la défense de Hougomont. Les mêmes épithètes qualifient non moins bien le jugement de cet auteur sur la brigade de Bylandt.

Suivant les propres données de Siborne :

1° « Les bataillons de la brigade de Bylandt » étaient déployés sur le versant extérieur de » la position anglaise. » (Siborne, I, p. 332.)

2° « Rien n'a pu les arrêter dans leur fuite, » qui ne prit fin que lorsqu'ils se trouvèrent sous » le couvert de la crête principale, le long de » laquelle l'armée anglo-alliée se trouvait en » bataille. » (Ibid., II, p. 6.)

3° « Ils restèrent là pendant le reste de la » bataille. » (Ibid.)

Les Hollando-Belges de Bylandt ne sont donc, d'après Siborne lui-même, devenus fuyards que sur le trajet de leur position avancée, jusqu'à la ligne de bataille des Anglais. C'était donc un mouvement rétrograde ; or, un mouvement rétrograde qui *prend fin* après trois cents pas, et qui ne recommence plus de toute la journée, n'est pas une fuite.

D'après Siborne (II, p. 6) l'aide-de-camp de Picton, considérant que l'énorme disproportion des forces n'offrait aucune possibilité de résistance, dit à son général qu'il était certain que les bataillons de Bylandt prendraient la fuite. — Il reçut pour réponse de ce guerrier plein d'expérience, « *dont le coup-d'œil prompt et exercé découvrait* » l'état exact de la situation :

« Non, non ! Ils y mordront un peu dans tous les cas ! »

Picton avait conçu du dévouement de ces troupes une opinion qu'elles justifèrent pleinement : *Ils y ont mordu*, et Jomini, Charras, de Vaudoncourt, les *Victoires et Conquêtes*, la *Sentinelle de l'armée française*, et le capitaine Goore, nous prouvent que Siborne s'est trompé en ouvrant son livre à « *la fiction ridicule* » qui y figure, savoir le mouvement rétrograde des bataillons de Bylandt transformé en fuite honteuse.

Que ces bataillons aient été refoulés en désordre, sur un parcours de trois cents pas, après avoir reçu le choc d'un ennemi très-supérieur, rien de plus naturel.

Qu'animé par le succès de son attaque, cet ennemi les ait vivement poursuivis, la bayonnette dans les reins, « *après les avoir culbutés à coups de bayonnette* » (Charras, p. 270), quoi de plus naturel encore ?

Mais ce qui est extraordinaire, étrange, inconcevable, c'est de voir Siborne leur prodiguer le mépris, parce que seuls, « *réduits à moins de 1500 hommes* » (Charras), ils n'avaient pas su accomplir la tâche que lui, Siborne, trouve déjà lourde pour les deux brigades de Kempt et de Pack, qui, bien qu'estimées par l'auteur (t. II, p. 7) à une force double de celle de Bylandt, s'étaient toutes les deux tenues à l'abri, pendant la canonnade de deux heures « *qui avait si fortement diminué les troupes de Bylandt.* » (Charras).

Et cependant, ces fuyards n'ont eu qu'à se

trouver à portée d'un renfort pour arrêter leur mouvement retrograde, et, de toute la journée, on ne les vit plus reculer d'une semelle. Pour des fuyards ce n'est pas mal.

Par malheur pour Wellington, tous les fuyards de son armée ne s'arrêtaient pas, comme ceux-ci, sur sa ligne de bataille.

Il s'en trouva par centaines sur la route de Bruxelles, dans la forêt de Soignes. Ceux-ci étaient des Anglais, des Hanovriens. « A l'extré-
» mité du village de Waterloo, à l'entrée de la
» forêt, *des officiers et des soldats s'enfuyant du*
» *champ de bataille* dirent au lieutenant Sanders
» des Ingénieurs royaux, que les Français occu-
» paient déjà l'autre extrémité du village, et
» qu'ils ne tarderaient pas à couper les Anglais
» de la route.

» *Des centaines d'officiers et de soldats mena-*
» çaient dans leur fuite de culbuter la 1^{re} com-
» pagnie du 4^e bataillon de Sapeurs-Mineurs
» royaux, qui, dans la confusion de sa retraite,
» abandonna ses bagages et son matériel de cam-
» pagne. Poussée en arrière et cernée par des
» *bandes nombreuses d'hommes de différents régi-*
» *ments*, la compagnie fut entraînée promptement
» dans le tourbillon du désordre, perdit *une*
» *grande quantité de ses harnesacs*, la majeure
» partie de ses outils de sape, de ses bagages et
» de ses chevaux. »

Ce qui précède est tiré de la revue militaire anglaise, *Colburns' United service Magazine*, avril 1855, p. 558.

Rien de pareil ne s'est présenté dans les troupes hollando-belges, et s'il y a lieu d'appliquer à coup sûr des expressions acerbes, dédaigneuses, méprisantes, il faut viser les véritables fuyards, dont le capitaine Siborne détourne le regard de ses lecteurs, pour leur offrir comme une chose vraie ce qui n'est qu'une méchante fable de son invention. Affirmer que la brigade Bylandt a fui c'est fausser l'histoire. La verve méprisante de Siborne s'est trompée de sujet : « *The flight of the panic stricken* n'a pas été le fait de ceux à qui il l'attribue, mais bien celui des Anglais et des Hanovriens. Les habits rouges de ces flots nombreux d'hommes de différents régiments frappés de terreur panique, *panic stricken*, se représentaient sans doute à l'esprit du duc de Wellington, lorsqu'il écrivait (*Recueil choisi de dépêches*, Greenwood, p. 923) :

« Croyez-moi, tous ceux que vous voyez en uniforme militaire ne sont pas des héros ; et quoi que dans la relation d'une affaire générale, comme celle de Waterloo, il y ait bien des exemples d'héroïsme individuel dont on ne fait pas mention, il vaut mieux, dans l'intérêt général, passer sous silence ces parties de l'histoire que de dire toute la vérité.

» Paris, 8 août 1815.

» WELLINGTON. »

Le 7^{me} bataillon de ligne belge faisait partie de la brigade de Bylandt. Il y a loin des calomnies de Siborne à la justice que rend à ce bataillon un témoin oculaire, le narrateur anglais des opéra-

tions de la 5^{me} division anglaise celle du lieutenant-général Picton :

« Je crois devoir rappeler qu'un ancien et » brave colonel belge (Van den Sande), qui portait un chapeau semblable aux ailes d'un moulin, *suivit toute la journée les mouvements de notre division avec sa vaillante petite troupe, et se trouva toujours au plus fort du feu*¹. »

Siborne aurait dû ne pas prêter l'oreille à des racontages, et encore moins y donner place dans un livre nécessairement sérieux. S'il s'était basé sur les publications d'hommes compétents, il n'eût pas discrédité son œuvre. Il en a amoindri la valeur en qualifiant de fuyards les Hollando-Belges, qui, d'après un officier anglais combattant à Waterloo dans la division de Picton, « *se trouvèrent, toute la journée, au plus fort du feu, et suivirent toute la journée les manœuvres de cette 5^{me} division anglaise*¹. »

Il n'eût pas dit de « *cette vaillante petite troupe* » comme la désigne l'officier anglais qui l'a vue au feu, et *qui publie ce qu'il a vu*, que, saisie de terreur panique, elle inspira la moquerie et le mépris.

La moquerie et le mépris à ceux qui ont subi le feu nourri de 78 pièces pendant deux heures consécutives, dans la position si dangereuse qui leur était assignée, avec nécessité de s'y tenir à découvert; la moquerie et le mépris à ces victimes du devoir, est-ce croyable? Loin de céder à une terreur panique, les Hollando-Belges,

¹ *United service Journal*, juin 1841.

continuant de faire face, tinrent bon, quoiqu'ils eussent perdu plus de la moitié de leur effectif ; ils tinrent bon jusque sous le choc écrasant des colonnes de d'Erlon, choc qui devait les anéantir tous jusqu'au dernier, puisqu'ils n'avaient aucun soutien à attendre de la part de ceux qu'un système de défense notoirement égoïste, abritait en arrière.

Le 7^{me} bataillon était couché pour échapper, autant que possible, aux atteintes du feu que vomissait la batterie de 78 pièces, à laquelle il était exposé en plein. Lorsque la tête de la colonne française fut à portée de pistolet, la ligne si mince qui formait le seul reste valide de la brigade de Bylandt, eut ordre de se lever et de commencer le feu. « Nous tirions de si près que le capitaine L'Olivier (mort lieutenant-général), reçut la bourre d'un fusil avec la balle dans sa blessure. »

La colonne française, après avoir culbuté le faible obstacle que lui avait opposé, là, le général Picton, marcha fière, déterminée, pleine de confiance et d'espoir, au désastre qui l'attendait : d'Erlon perdit deux aigles et cinq mille hommes, dont deux mille prisonniers. Ce résultat payait au moins largement le sacrifice imposé aux cinq bataillons de Bylandt. L'issue éventuelle de la première attaque sérieuse devait nécessairement exercer une énorme influence sur le moral des deux armées, et être acceptée par la partie gagnante comme le présage du succès final.

(A continuer).

L^t-Général EENENS.

VARIÉTÉS.

LETTRE DE RAEPSAET. — Pendant les troubles qui agitérent la Belgique à la fin du XVIII^e siècle, l'assemblée connue à Gand sous le nom de *Collace*, qui depuis le règne de Charles-Quint n'était appelée à donner son avis que dans le cas de création de nouvelles impositions à la charge de la ville, avait tenté de ressaisir son ancienne influence. Ce corps, composé en grande partie de membres dévoués aux idées démocratiques, avait entamé contre les États de Flandre une opposition qui bientôt dégénéra en guerre ouverte. Le magistrat de la ville, dans l'espoir de mettre ses actes à couvert sous l'autorité du corps qui représentait la commune, appela la Collace à s'unir à lui (1789). La vigueur que l'association de la Collace donna aux mesures prises par les échevins des deux baucs, justifia aux yeux des bourgeois cette mesure, qui était contraire aux lois de la ville, et eut pour résultat de donner à ce corps une grande influence. Le 27 avril 1790 on publia par ordre du magistrat un règlement provisoire pour le renouvellement de la Collace, fixé au 2 mai. L'élection se fit avec beaucoup d'ordre et elle amena au pouvoir des hommes professant des idées qui agitaient en ce moment la France. Le 15 mai la Collace adopta un règlement intérieur pour la tenue de ses assemblées.

Les États de Flandre, qui représentaient dans le pays le parti conservateur, ne voyaient pas sans inquiétude

l'influence exercée par la Collace ; ils ne voulaient pas reconnaître ce règlement et convoquèrent la Collace à l'hôtel-de-ville , pour délibérer sur la répartition de l'emprunt de 3,500,000 florins décrété par le congrès , en se fondant sur l'article VII de la Caroline. Mais il fut répondu , à l'unanimité , que la Caroline était abolie par la révolution , et qu'on ne pouvait faire de propositions à l'assemblée qu'aux jours ordinaires de ses séances. Les États durent se soumettre et invitèrent même la Collace à députer quelques-uns de ses membres pour siéger avec eux.

L'opposition qui régnait entre les deux corps devint une lutte déclarée quand la Collace publia (26 juin 1790) un projet d'administration pour la ville de Gand. Ce projet , calqué sur les théories des publicistes français les plus avancés , était divisé en 37 articles ; il attribuait à la Collace la nomination des magistrats de la ville , et lui donnait le droit de leur prescrire les conditions que réclamait le bien-être de la ville.

Les États lui dénièrent le droit de renouveler les magistrats sans leur concours et , le 25 juin , ils lancèrent une circulaire qui lui contestait de faire son ordonnance d'organisation. La Collace joignit à sa réponse aux États un exemplaire de son ordonnance , non , disait-elle , pour la faire sanctionner par eux , mais pour leur en donner connaissance ; elle offrait d'ailleurs d'ouvrir des conférences pour arranger leurs différends , ou de s'en rapporter aux tribunaux. Les États refusèrent l'un et l'autre. L'attitude des États avait causé une certaine agitation dans le peuple ; de nombreux pamphlets vinrent encore aigrir les esprits ; aussi malgré les mesures prises par le magistrat de concert avec la Collace , pour prévenir les mouvements populaires , la salle où se réunissait la Collace fut assiégée par une masse de peuple conduite par le boulanger Van de Velde et deux bourgeois de la ville , qui déclarèrent

que la bourgeoisie s'impatientait des refus que faisaient les États d'ouvrir les conférences et qu'elle réclamait la publication immédiate de l'ordonnance d'organisation (22 juillet). On parvint à éloigner la foule, en lui assurant que les conférences allaient s'ouvrir immédiatement ; mais quand le peuple apprit que les États refusaient d'entrer en conférence sans l'autorisation de leurs commettants, il se porta en foule vers l'hôtel-de-ville, où la Collace s'était réunie pour s'entendre avec le magistrat.

La foule, qui semblait obéir à des meneurs, dont quelques-uns n'étaient pas étrangers au parti impérialiste, devenait de plus en plus compacte et menaçante ; on lui ouvrit les portes de l'hôtel-de-ville, et on lui promit que dans quelques jours tout s'arrangerait à son gré ; Van de Velde consentit sans peine à ce délai, mais la foule s'y refusa hautement et réclamait la publication immédiate de l'ordonnance. Les États, qui se trouvaient réunis à l'hôtel-de-ville, ne pouvaient songer à se défendre ; ils cédèrent et firent remettre à Van de Velde un acte par lequel il était permis à la Collace de renouveler le magistrat selon son bon plaisir. Van de Velde, qui était en ce moment sur un théâtre, élevé au marché au Beurre pour la prestation du serment des campagnes, montra l'acte à la foule, en l'engageant à se retirer paisiblement. Mais cette concession était insuffisante, « il faut que l'ordonnance d'organisation soit publiée, » répétait la foule. Les États durent la satisfaire ; l'ordonnance tant désirée fut alors promulguée au perron de l'hôtel-de-ville et le boulanger Van de Velde, couronné de lauriers, fut conduit en triomphe par toute la ville à la lueur des torches, au son des cloches et au bruit du canon.

Le lendemain la Collace renouvela le magistrat d'après le mode qu'elle avait prescrit, et peu de jours après elle envoya six députés aux États de Flandre, d'après l'article 23 de l'ordonnance.

C'est sans doute à la suite de cette journée que Raepsaet se retira à Audenarde et écrivit la lettre que nous publions ici; elle est datée du jour même que les plénipotentiaires réunis à Reichenbach, conviurent d'un armistice entre l'Autriche et la Porte Ottomane; par cette convention la Grande-Bretagne, la Prusse et les Provinces-Unies garantissaient à l'empereur Léopold la possession des Pays-Bas Autrichiens, d'après les constitutions jurées par Charles VI et Marie-Thérèse, et sous la condition d'une amnistie générale ¹.

« Mon cher Cousin.

» J'ai trouvé hier au soir à mon retour de la campagne l'honneur de la vôtre, et j'aurai celui de vous dire en réponse, que je n'ai jamais douté que mon départ n'eût affligé les gens de bien, aussi ne sont ce pas ceux-là que jamais j'ai dû craindre. Je pleure une patrie réduite à deux doigts de sa perte par le nombre des ennemis cachés que renferme en son sein la capitale de la Flandre, contre laquelle je ne conserve d'autre rancune, qu'une juste indignation contre son aveuglement et sa pusillanimité. Personnellement je ne connois pas ce que c'est que la vengeance, mais l'affront et l'insulte sont faites à ma qualité de député de la chatellenie et membre des États; c'est à ces deux corps que la réparation est due, et à moi d'attendre avec un respectueux silence le résultat de leurs délibérations. Mon collègue a déjà vu l'acte d'une prétendue garantie donné par quelques volontaires. Il s'est demandé : lorsqu'ils ont juré le maintien du bon ordre, n'ont-ils pas juré ce qu'ils garantissent à présent par un acte de simple assurance? Et quand nos Messieurs et tous

¹ *La Collace de Gand*, par le chanoine DE SMEDT. *Recueil de Mémoires*, tome II, p. 460. — JUSTE, *Histoire de la révolution belge de 1790*, tome II.

Les autres gens à cinq sens ont examiné les signatures de cet acte, ils ont trouvé qu'il en manquoit plusieurs qui à juste titre méritoient la confiance publique; on y en a trouvé au contraire, qui nous ont fait croire que nous vivions dans le tems des contes bleus du monde à rebours, où le larron fait grâce au juge. Heureusement les États sont trop vieux pour aller au catéchisme, d'où l'on renvoie les enfans avec une image, après les avoir fait faire pénitence au milieu de la chapelle.

» Mon départ, cher cousin, va être suivi par celui de bien d'autres membres et par la pluspart des gens aisés; il n'y a qu'un remède à tous ces maux, c'est de purger la ville des traitres (et présentement ils sont connus), et de faire une punition exemplaire des coupables. On pense ici bien autrement, car à la première nouvelle de trouble de Gand les volontaires ont voulu marcher au secours des États; tous les environs, *motu proprio*, sont venu solliciter l'ordre de marche, et si mon frère Bauwens eut reçu un seul billet des États, le lendemain il eut marché avec plus de six mille hommes, aussi bien disposés que tout le peuple d'ici, qui a arrêté hier le chanoine Massez, faute de passesports, lui a fait crier à genoux Vivent les États, l'a hué jusqu'à la porte, et l'eut assommé comme ennemi des États, si les gens de bien ne l'eussent empêché.

» Mes respects à mes oncle et tante, et j'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,

« Mon cher cousin,

» *Votre très-humble et très-obéissant serviteur,*

» J. RAEPSAET.

» Audenarde, le 27 juillet 1790. »

(Adresse.) « Mynheer, Mynheer Vispoel, advocaet, ten huysse van Mynheer Vispoel, greffier van den Auderburgh, aen d'Hooftbrugge, tot Ghent. »

L. S.

CONSEILLERS DU CONSEIL DE FLANDRE, PRÊTRES ET MAGISTRATS A LA FOIS. — On remarque dans l'*Histoire du Conseil de Flandre*, par Foppens, les décrets accordant aux conseillers Pierin et Cabeliau l'autorisation d'embrasser l'état ecclésiastique tout en conservant leur charge de magistrat. La rescription suivante nous fait connaître l'avis des collègues de Bernard Cabeliau sur la requête adressée par celui-ci au gouvernement.

« Très honorés, etc.

» Bernard Dominique Cabeliau, cons^r ord^{re} de ce Conseil, a présenté à S. A. S. la req^{te} cy rejointe aux fins qu'il luy plut de permettre que le suppliant embrasse l'état ecclésiastique en conservant sa dite charge, et qu'à cet effet il soit dispensé d'intervenir dans les jugemens des causes criminelles, avec permission de se régler selon les maximes observées par les conseillers prêtres, puisque cela ne seroit sans exemple à l'égard de ce Conseil, mais avant d'y disposer, Sa Maj^{té} nous ordonne par lettres du premier de ce mois d'y réserver vos seigneuries de nostre avis pour à quoy satisfaire avons l'honneur de dire,

» Messieurs,

» Qu'ayant délibéré sur le sujet de ladite requête en pleine assemblée n'y trouvons rien qui empescheroit le service de Sa Maj^{té}, ou les devoirs auxquels le suppliant est engagé en vertu de sa charge, dut-il s'abstenir des jugemens criminels, parce qu'il sera aisé de le placer alors dans une autre chambre, afin de s'acquiter es causes civiles, même le suppliant accuse juste en disant que sa demande n'est pas sans exemple dans ce Conseil, dont le dernier que nous trouvons es nos registres est arrivé dans la personne du cons^r Pierin, conformément au decret du 13 octobre 1654 cy joint en copie; d'ailleurs la conduite

édifiante du suppliant, sa dextérité exemplaire en fait de l'exercice de sa charge et ses autres mérites, tout concourt pour quoy nous sommes unanimement d'avis, que S. A. S. pourrait être servie pour cette fois d'accorder au suppliant la grâce qu'il demande, espérant néanmoins que son bon plaisir sera en même temps de ne luy accorder par là aucun rang ou prérogative, mais qu'il retiendra sa séance selon l'ancienneté de son admission et à condition de ne présider aux plaids, ni ès chambres closes et qu'aux actes publics où nous nous trouverions en corps, il n'aura la préséance ou première place, fut-il le plus ancien en l'absence du président. Cependant nous nous remettons à la très pourvue discrétion de vos seigneuries et sommes en profond respect, etc.

» Gand, le 4 juillet 1737. »

(Conseil de Flandre, série E, 1730-38, f^o 447).

A. V.

NOTES SUR LE SACRE DE NAPOLÉON I^{er}. — Au sacre de Napoléon I^{er}, il y eut des fêtes par tout l'empire ; celles de Termonde présentèrent la particularité, que le talent du graveur Ducaju y fut mis à contribution. Voici ce que nous avons découvert à ce sujet : Le conseil municipal de Termonde voulut faire exécuter à l'occasion du sacre, une aigle impériale destiné à être placée au haut du beffroi de la ville ; il chargea le géomètre Segers, de Termonde, d'en faire le dessin ; celui-ci « dessina l'aigle impériale sur une planche, en grande figure, » et reçut de ce chef la somme de six francs ; un chaudronnier du nom de Wauters exécuta l'emblème en cuivre ; il y employa soixante et un

kilogrammes de ce métal ; son compte s'éleva à la somme de fr. 728-19 ; le peintre Desaert fut chargé de la dorure, ce qui coûta fr. 202-94 ; François Ducaju grava sur une plaque de cuivre deux inscriptions qui furent déposées dans le corps de l'aigle ; il y avait soixante-trois lettres et Ducaju reçut de ce chef fr. 25-20. Le jour du sacre la trompette sonna pour annoncer la solennité, la musique joua et les ouvriers hissèrent l'aigle au haut du beffroi. Le trompette Demaere reçut dix francs ; nous n'avons pas le compte des musiciens, mais nous avons trouvé, par contre, qu'ils reçurent pour se désaltérer cent litres de bière, et les ouvriers trente-trois ¹.

ÉMILE V....

LA COMÉDIE EN CARÈME. — « Par le Roy. Chers et féaux. L'Évesque de Gand, nous ayant remonstré qu'on represente au quaresme journalierement des comedies en la ville de Gand, au grand scandal du peuple et avecq notable diminution de la dévotion et pitié qui se pratiquent en ce saint temps de penitence, et que nonobstant le refus dudit Evesque, les comediens ne pretendent se désister, soubs pretexte de quelque congé que leur avez donné, nous avons trouvé convenir de vous ordonner par ceste de faire cesser promptement lesdittes comedies.

» A tant chers et feaux nostre Seigneur Dieu vous ait en sa sainte garde ; de Bruxelles, le 16 de mars 1683. Paraphé. Ho^{vt} signé Khnopff ; la superscription est : A nos chers et feaux les président et Gens de nostre Conseil en Flandres. »

(Conseil de Flandre, série II. 1680-1716.)

A. V.

¹ Archives provinciales.

CHAMBRE DE RHÉTORIQUE « SAINTE URSULE, » A YPRES.
— On a mis en doute l'existence au XV^e siècle de Chambres de rhétorique à Ypres ¹. Un jugement du Conseil de Flandre, reproduit ci-dessous, donne des détails intéressants sur un concours de rhétorique, ouvert à Wervicq en 1493, et dans lequel une société yproise, « la Confrérie de Sainte-Ursule, » sut se faire distinguer d'une manière brillante.

« L'esbatement » dont-il s'agit devait être certes la partie la plus attrayante d'une fête organisée pour célébrer la conclusion de la paix de Senlis, traité qui terminait avantageusement la guerre avec le roi de France, forcé de restituer à Maximilien l'Artois et la Franche Comté. Le prix accordé au vainqueur était une statuette de Saint-Médard, en argent, de la valeur de dix livres parisis. Trois religieux, Jehan Borre, prieur des Augustins, Guillaume de la Court, prieur des Carmes, et André, frère prêcheur, constitués en jury, devaient désigner le vainqueur. La palme fut décernée à la « Confrérie de Sainte-Ursule. » Mais les « Rhétoriciens de la place Saint-Martin, à Lille, » ne voulurent pas s'avouer vaincus et soutinrent que le jury et le magistrat de la ville leur avaient accordé le prix d'excellence, ainsi qu'un autre prix gagné par eux pour avoir joué le plus grand nombre « d'esbatements. » Le différend fut porté devant le Conseil de Flandre qui, par sentence du 15 juillet 1494, donna gain de cause à la « Confrérie de Sainte-Ursule. »

« Veues les escriptures entre Jehan Vleysele, gouverneur, Guillaume Van Lomme, Charels Bourdon et autres retoricieus de la confrerie de ma dame sainte Ursele, en la ville dYpre, demandeurs d'une part. Et Jehan

¹ *Geschiedenis der letterkunde in Vlaenderen*, door SERRURE. Gent, 1855; bl. 311.

Absolon et Geeraet Polet pour eulx et eulx faisans fors pour leurs compaignie rethoriciens de la place Saint Martin à Lille, deffenduers d'autre ; lesdits demandeurs disans que certain temps passe les eschevins gouverneurs et habitans de la ville Wervy, pour les nouvelles de la paix dentre le roy des Romains et monseigneur larcheduc son filz d'une part, et le roy de France d'autre, avoient mis sus et fait publier plusieurs pris a gaegnier par jeux de rethorique et certaines condicions declarees en ladite publicacion, assavoir que cellui qui jueroit le meilleur jeu de sens moins veu gaigneroit ung ymaige de saint Medaert dargent, valissant dix livres parysis, disans oultre lesdits demanduers quilz avoient jeu audit lieu de Wervy, comme aussi avoient les deffendeurs et tous les jeuz juez, lesdits eschevins et gouverneurs avoient envoye leurs deputes devers la personne de maistre Jehan Borre, prior des Augustins, frere Guillaume de la Court, prieur des Carmes, et frere Andrieu Puerle, de l'ordre des Prescheurs, affin de vouloir visiter tous lesdits jeuz et sur ce donner leur advis, par lequel ledit pris de saint Medaert avoit este adjuge ausdits demandeurs, comme par sentence des dessusdits freres pouvoit apparoir, mais non obstant ce pour les differens survenues entre lesdites parties, ledit pris par ordonnance de ceste court avoit este apportee en icelle, lequel doit ausdits demanduers estre adjuge comme y ayans le plus apparant droit, non-obstant le contredit et raisons alleguees au contraire par les deffenduers, ainsi que iceulx demandeurs maintiennent; lesdits deffendeurs sustentant au contraire et quil avoit este publie audit Wervy que cellui desdits rethoriciens que y jueroit le meilleur et plus beau jeu de sens mieulx compose et moins jue audit lieu de Wervy, gaigneroit pour le souverain et maistre pris le dessusdit ymaige dargent de saint Medaert, laquelle publicacion faite les deffendeurs sestoient trans-

porte en ladite ville de Wervy et y avoient jue le pluseptilement jeu de sens que jamais y avoit este jue, et tellement que lesdits maistre pris par les examinateurs et ceulx de la loy leur avoit este adjuge, lesquels de la loy leur avoient aussi mande venir pour ledit pris et semblablement pour ung autre quilz avoient gaigne comme plus avoir jue desbatemens. Et jasoit que lesdits pris leur deussent avoir este rendu ce non obstant ledit maistre pris avoit a la poursuite desdits demandeurs este apporte et nampti en la court de ceans ou ils avoient contenu a la fyn dessusdite et lesdits diffendeurs que a icelle demandeurs ne firent a recevoir et se a recevoir faisoient que non toutesvoies leurs dites conclusions avoir prises a mauvaise cause que les diffendeurs en deussent estre absolus et lesdits pris, nampti a court, leur delivre; chacune des parties soustenant leurs conclusions par les raisons plusaplain declarees en leurs dites escriptures et faisant demande de despens. Veues aussi les lettres, contradiction des lettres et solutions exhibées en ceste matere, l'acte de la court et tout ce que fait a veoir en ceste partie; la court adjuge et pour droit ausdits demandeurs le pris de lymaige dudit saint Medaert nampti en la court de ceans et ordonne icellui leur estre rendu et delivre comme a eulx appartenant, compensant neantmoins, pour certaines causes la court a ce mouvans, les despens dentre lesdites parties les ungs contre les autres. Ainsi juge le xv^e jour de juillet XCIII (1494).

(Conseil de Flandre, série B. 1430-1495, f^o 170 v^o).

A. V.

L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE PROPRIÉTÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR. — En l'an V de la république, quand l'administration française procédait à la démolition de tous les vestiges du passé qu'elle pouvait atteindre, l'ex-abbaye de Saint-Pierre put être sauvée de la destruction, « attendu qu'elle était affectée à un service public; » des hommes dévoués avaient fait comprendre à l'administration qu'on aurait pu convertir l'oratoire en musée, il y eut même des plans et des devis de faits ¹.

En l'an XII elle fut donnée en dotation à la Légion-d'Honneur pour servir de chef-lieu à la 3^e cohorte. Ce sont les pièces relatives au projet de transformation des bâtiments et d'appropriation en vue de cette destination que nous publions ici.

En l'an XII le préfet Faipoult conçut le plan de ce changement; il écrivit un mémoire dans ce sens et fit dresser les plans et devis. Le coût approximatif, d'après les calculs de l'architecte Pisson, devait être de 180,000 francs.

Ce projet ne reçut jamais son exécution, soit que la dépense fut regardée comme trop élevée, soit pour d'autres motifs que nous ignorons.

Le fait est que peu de temps après, toutes ces constructions étaient dans un état de délabrement extraordinaire; le grand chancelier de la Légion-d'Honneur mit une somme de 678 francs à la disposition du préfet, pour faire murer les portes et fenêtres, afin d'empêcher de plus grandes détériorations.

En 1808, la Légion-d'Honneur ayant définitivement renoncé à faire de l'abbaye le siège de la 3^e cohorte, céda l'immeuble à la ville. Nous aurons sans doute l'occasion de publier plus tard quelques pièces relatives à cette affaire.

¹ *Messenger des Sciences*, année 1846 : « De l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Gand et des actes administratifs qui ont précédé sa démolition. »

Gand, le 3 Brumaire an 12.

*Au général Dumas, conseiller d'État, chef de l'état-major
général du camp de Bruges.*

« Citoyen conseiller d'État,

» J'ai l'honneur de vous adresser un premier mémoire, fort succinct, sur l'abbaye de St-Pierre de Gand, proposée pour le grand officier, l'administration et l'hospice de la 3^e cohorte de la Légion d'honneur.

» J'évite de répéter ici ce qui est dans le mémoire.

» Sous 15 jours les plans et devis annoncés seront prêts; je fais relever tout l'emplacement afin de vous transmettre des données sur lesquelles on puisse compter. Je vous envoie une carte de Gand, pour qu'on puisse mieux prendre l'idée de l'emplacement.

» Salut et considération,

» FAIPOULT. »

*Mémoire sur la possibilité de placer à Gand le chef-lieu de
la troisième cohorte.*

« Si l'on considère le but de l'institution de la Légion d'honneur, on sentira combien il est avantageux que les chefs-lieux de ses cohortes soient placés dans de grandes villes. En accordant une distinction éclatante aux hommes qui ont rendu de grands services à l'État, le législateur a voulu sans doute échauffer les cœurs par l'aspect de la haute considération dont le gouvernement se plaît à investir les braves et les fonctionnaires publics distingués par de belles actions, où un tel effet sera toujours plus grand lorsque les légionnaires seront placés au sein d'une population nombreuse et éclairée.

» C'est d'après ces observations que le Préfet de l'Escaut

a l'honneur de soumettre au gouvernement les titres que la ville de Gand peut faire valoir pour obtenir l'honneur d'être chef-lieu de la 3^e cohorte.

» Déjà les habitants de cette ville ont donné des témoignages de leur vif attachement à la loi et au héros qui gouverne par elle. L'activité commerciale y est portée à un degré recommandable. Mais le génie des arts ne doit pas seul animer les citoyens d'un État libre. Il faut que leurs âmes se trempent aux récits des actes de dévouement à la patrie, et deviennent aussi susceptibles d'énergie qu'elles le sont déjà de conceptions délicates et industrielles.

» Au sein de la Flandre un établissement où siègera un grand officier revêtu des signes éclatans de l'estime et de la justice du gouvernement, un établissement qui apprendra aux Belges ce que c'est que la Légion d'honneur, ce qu'est la gloire de ses membres, ce qu'est la magnificence, la libéralité de l'État dans ses récompenses, préparera une révolution dans les idées. En Belgique les relations avec le gouvernement autrichien étoient très-limitées. Le Flamand ne connoissoit que les membres des états de sa province, le Brabançon que ceux du Conseil souverain de Bruxelles. Il faut que le gouvernement françois communique avec le Flamand et le Brabançon par les élémens mêmes de sa grandeur et de sa puissance; bientôt ils connoîtront ce qu'ils ont gagné à leur réunion à la première nation de l'univers.

» L'emplacement convenable pour la demeure du grand officier de la cohorte, pour la tenue de son conseil administratif et pour l'hospice des légionnaires, se trouve à Gand dans l'abbaye de St-Pierre, non vendue.

» Les bâtimens sont si vastes que l'on proposera d'en abattre une partie. Ce que l'on conservera est dans un état à la vérité fortement délabré, mais toutes les murailles et les fondations sont parfaitement saines, les toitures de tout

ce qui feroit le logement du grand officier sont excellentes.

» Un vaste jardin bordé par l'Escaut pourra entourer sa demeure. Un autre jardin environnera l'hospice.

» Des appartemens du grand officier et de la place en avant l'hospice, la vue s'étendra sur une immense et riante campagne. Tout concourra à rendre cet établissement aussi salubre que digne de la grandeur nationale, par la magnificence de sa disposition.

» On s'occupe de la confection d'un plan détaillé du local, tel qu'il est, des retranchemens à opérer dans les bâtimens, des réparations et améliorations à faire aux parties conservées, pour rendre chacun propre à la destination qui lui sera donnée.

» Ce plan demande une quinzaine de jours pour être confectionné avec un devis de toute la dépense, divisé de telle sorte qu'il présentera celle qui seroit à faire de suite pour préparer la maison du grand officier, l'enclos des jardins par une grille, et la disposition d'une partie de l'hospice pour 25 à 30 légionnaires.

» En plusieurs années on compléteroit l'arrangement des salles du conseil d'administration et du reste de l'hospice, de manière à donner à l'établissement le caractère de grandeur dont il est susceptible, et qui sûrement entre dans les vues du gouvernement.

» Le logement des commissaires aux poudres est dans un petit bâtiment qui tient à l'abbaye dont il s'agit. Mais ce commissaire, avec *la très-petite partie* de poudres qu'il a habituellement, pourra être placé soit au château, soit dans quelques-uns des bâtimens militaires qui deviennent disponibles depuis le nouvel arrêté sur les places de guerre.

» On pense qu'avec 60 mille francs et les matériaux des parties de bâtimens qu'on abbatra, vu leur état de dégradation et leur inutilité de l'établissement, il sera possible de faire les objets dont on devra s'occuper la 1^{re} année.

» Au reste la confection du devis auquel on travaille, donnera sur cela les idées les plus précises.

» Ceci est un premier apperçu qu'on se hâte de mettre sous les yeux du gouvernement et que l'on recommanderait à sa bienveillance, si mille actes de grandeur et de sagesse, ne prouvoient journellement à l'univers, qu'il embrasse tout dans ses vues, qu'il sçait rapidement discerner tout ce qui est beau et utile, et que c'est par ces seuls caractères qu'un projet peut lui paraître digne de son attention.

» *Le préfet de l'Escaut,*

» FAIPOULT. »

« Au Quartier général à Ostende, le 5 brumaire
an 12 de la République française.

» *Le général Mathieu Dumas, conseiller d'État, chef de
l'Etat Major général, au citoyen Faipoult, préfet du
département de l'Escaut.*

» J'ai reçu, citoyen Préfet, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le mémoire également éloquent et solide qui y étoit joint : je l'ai transmis immédiatement et sans y rien ajouter au Grand Chancelier de la Légion d'honneur; j'attendrai les plans et devis que vous voulez bien m'annoncer pour y joindre mes observations.

» Recevez, citoyen Préfet, l'assurance de ma haute considération.

» MATHIEU DUMAS. »

(A continuer.)

CHRONIQUE.

ÉLÉMENTS D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, PAR E. REUSENS ¹. — Nous avons parlé en 1875 du premier volume de cet ouvrage qui est aujourd'hui complètement terminé; le second volume, dont nous nous occupons ici, a paru en trois fascicules, le premier en 1875, le second en 1877, le troisième en 1878. Ce volume est consacré à la période ogivale et à celle de la Renaissance; la première occupe la plus grande partie du livre, ce qui n'étonne nullement, vu son importance archéologique tout-à-fait majeure au point de vue religieux. Un long chapitre est consacré aux caractères de l'architecture ogivale, où l'auteur passe en revue les diverses parties des constructions où on la retrouve, et spécialement les églises; il parle ensuite longuement du mobilier religieux, et enfin des abbayes et monastères; un chapitre qui termine la période ogivale est intitulé : « Iconographie. » La période de la Renaissance est divisée en trois parties, les caractères de l'architecture, le mobilier et l'iconographie. Les pages qu'il consacre dans le premier fascicule de ce volume aux vitraux peints et leur exécution sont fort intéressantes. Les nombreuses gravures intercalées dans le texte facilitent d'une manière toute particulière l'intelligence des descriptions.

Nous ne pouvons assez féliciter M. Reusens d'avoir publié cette œuvre, importante par le fond, concise dans la forme et de tous points utile. C'est un *vade mecum* qui devrait se trouver entre les mains de tous les amateurs d'art et d'archéologie.

ÉMILE V....

¹ *Éléments d'archéologie chrétienne*, par E. REUSENS, professeur à l'Université catholique de Louvain. Tome deuxième, illustré de 456 gravures sur bois. Louvain, typographie de Ch. Peeters, éditeur, 1875.

SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS DE GAND. — Le XIII^e volume des annales de cette Société, avec laquelle le *Messenger des Sciences* eut, il y a un certain nombre d'années, des relations on ne peut plus intimes, a été distribué dernièrement. Il renferme les travaux suivants : *Quelques traditions et légendes de la Belgique et de la Germanie*, par Ém. Varenbergh ; le mémoire couronné par la Société de M. Edg. Baes, peintre à Bruxelles, en réponse à la question : « Retracer l'histoire de la peinture du paysage depuis son origine, comme peinture accessoire des tableaux religieux et profanes jusqu'à l'époque où elle devint un genre spécial et distinct (XIV^e-XVI^e siècle). Dans la première partie l'auteur passe en revue les écoles du Nord, sans s'occuper de leurs points de contact avec l'école italienne. La seconde partie est consacrée au paysage en Italie du XIV^e au XVI^e siècle. La troisième traite du paysage proprement dit.

Ce mémoire est accompagné des portraits gravés par l'auteur, des paysagistes Patinir, des Blés et Paul Bril. Vient ensuite un travail biographique intéressant et savant de M. De Busscher sur quelques statuaires : les Duquesnoy (Jérôme Duquesnoy le vieux, François Duquesnoy et Jérôme Duquesnoy le jeune), Laurent Delvaux et Jean-Robert Calloigne ; il y a joint un facsimile des signatures de François Duquesnoy et de Jérôme le jeune, ainsi que la gravure du mausolée de l'évêque Antoine Triest, à la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, œuvre de Jérôme Duquesnoy le jeune.

ÉMILE V....

LES ORIGINES DU CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE DE BRUXELLES¹. — Dans cette opuscule de 125 pages l'auteur, M. Mailly, nous raconte toutes les vicissitudes par lesquelles a passé le Conservatoire royal de Bruxelles avant d'acquérir les garanties de stabilité qu'il acquit en 1833. La première partie est consacrée à l'ancienne école de chant fondée sous l'administration française (1813 à 1826) sur la proposition de Roncourt qui la dirigea le premier. Dans la seconde partie l'auteur nous fait assister aux développements don-

¹ *Les origines du conservatoire royal de musique de Bruxelles*, par ED. MAILLY, membre de l'Académie royale de Belgique. — Bruxelles, 1879.

nés à l'école, à laquelle le gouvernement accorda en 1826 le titre d'*École royale*. Mais les subsides affectés à cet établissement qui, malgré la modestie de son titre, forma dès cette époque des élèves distingués, étaient loin d'approcher de ce qui est affecté aujourd'hui au conservatoire. Quand on songe que 4000 florins devaient suffire à tout, émoluments des professeurs (il est vrai qu'ils n'étaient pas nombreux), entretien, etc., etc. La révolution de 1830 fut un coup désastreux pour l'école de musique. Après quelques péripéties et quelques tâtonnements, intervint le 13 février 1832 un arrêté royal portant érection d'un conservatoire de musique, dont les données de l'ancienne école fournirent les premiers éléments. Il est une troisième période que M. Mailly traitera sans doute plus tard, le *Conservatoire* depuis 1830 jusqu'aujourd'hui.

ÉMILE V....

PORTEFEUILLE D'UN ARCHÉOLOGUE. — Nous venons de recevoir le prospectus de cette publication, qui sera complète à la fin de l'année prochaine et contiendra 148 planches, avec texte explicatif par M. Ad. Duclos, le tout édité par la maison V^e Petyt à Bruges, avantageusement connue pour l'exécution des œuvres d'art. Voici l'énumération de ce que contiendra le *Portefeuille* : *Architecture*, plans, élévations, détails (XII^e au XV^e siècle). — *Sculpture* (chapiteaux, niches, corbeaux, cheminées et retables, stalles, statues). — *Menuiserie* (objets de mobilier, boiseries, panneaux, détails et coupes diverses). — *Ferronnerie* (objets divers). — *Peinture* (peintures murales, peintures découvertes dans des tombeaux, peinture décorative, peinture sur verre). — *Dinanderie* (couronnes de lumière, chandeliers, cuivres funéraires, objets divers). — *Orfèvrerie* (calices, crosses, reliquaires, etc.). — *Broderies anciennes* (étoffes, dentelles, etc.). — L'ouvrage paraîtra en quatre fascicules de 25 fr. chacun.

ÉMILE V....

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. CONCOURS DE 1878 ET 1879. — *Premier sujet*. — « Présenter la topographie des voies romaines de la Gaule Belgique, spécialement dans les limites de la Belgique actuelle, indiquer les parties encore existantes et déterminer les localités modernes et correspondant aux stations mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin et sur la table de Peutinger. »

L'auteur fournira les cartes et les croquis manuscrits nécessaires à l'intelligence de son mémoire. Il indiquera sur ces plans les raccordements des voies romaines de la Gaule Belgique avec celles des pays voisins.

Prix : 500 francs.

Deuxième sujet. — *Prix fondé par le Congrès de géographie d'Anvers.* — « Donner l'histoire des ouvrages d'Abraham Ortelius, indiquer et discuter les sources où il a puisé et apprécier l'influence que ce géographe a exercé sur son époque. »

Prix : 500 francs.

Troisième sujet. — *Prix fondé par M. le baron van de Werve et de Schilde.* — « Faire l'histoire du bourg et des burgraves d'Anvers. »

Prix : 500 francs.

Les mémoires devront être envoyés, franc de port, avant le 1 décembre 1879, à M. Louis Delgeur, secrétaire de l'Académie d'archéologie, longue rue Neuve, 72, à Anvers.

Les mémoires doivent être rédigés en français.

Les auteurs ne mettent pas leur nom à leurs ouvrages ; ils y inscrivent seulement une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à ces prescriptions, les prix ne peuvent leur être accordés.

Les manuscrits des mémoires envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie. Les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, sans déplacement des manuscrits.

Les membres titulaires ne sont pas admis à prendre part aux concours..

Les auteurs des mémoires couronnés ont droit, indépendamment des prix établis par le programme, à une médaille de vermeil et à cinquante exemplaires de leurs mémoires, avec titre et couverture imprimée.

Ils ont la faculté d'en faire tirer des exemplaires extraordinaires en payant à l'imprimeur l'indemnité proportionnelle fixée par le tarif ; toutefois ils ne peuvent mettre en vente leurs tirés à part sans un arrangement préalable avec l'Académie.

CONCOURS INSTITUÉ PAR LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE BELGE. — A l'occasion du 50^{me} anniversaire de notre Indépendance nationale,

la Société bibliographique belge, désireuse de contribuer au progrès des études historiques dans notre pays, a résolu d'ouvrir un concours sur le sujet suivant :

Faire la bibliographie systématique et complète des travaux belges et étrangers qui ont été publiés, pendant la période de 1830 à 1880, sur l'histoire tant générale que particulière de la Belgique depuis les premiers temps jusqu'à la mort de Léopold I^{er}, avec une introduction indiquant les principaux ouvrages qui ont paru sur le même sujet avant 1830.

N. B. — La Société estime que le principal mérite du travail qu'elle demande doit consister dans un classement judicieux et scientifique, de nature à fournir le plus rapidement possible au chercheur les éléments de son étude, quelle que soit la monographie dont il veut s'occuper.

Sans vouloir signaler aux concurrents les divers essais bibliographiques qui pourront leur servir de guide, la Société croit devoir les rendre attentifs aux nombreux travaux dispersés dans les revues et les recueils périodiques.

Conditions du concours. — Les manuscrits devront être adressés franco, avant le 1 mars 1880, à M. Henri Francotte, secrétaire de la Société, quai de l'Industrie, 15, à Liège.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté, portant à l'intérieur le nom de l'auteur, et à l'extérieur une devise qui sera reproduite en tête du manuscrit.

L'ouvrage couronné restera la propriété de la Société, qui le publiera à ses frais.

Les manuscrits non couronnés qui seraient réclamés par leurs auteurs seront renvoyés aux frais de ceux-ci.

Prix. — Le prix consistera en une somme de 600 francs.

Il sera mis à la disposition du lauréat vingt-cinq exemplaires de son travail imprimé.

CONCOURS OUVERT PAR LE JOURNAL DES BEAUX-ARTS A L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE. — *Histoire des Beaux-Arts en Belgique de 1830 à 1880.* — Prix : 1000 francs.

« L'auteur devra faire précéder son travail d'une introduction exposant la situation des Beaux-Arts en Belgique depuis la constitu-

tion du royaume des Pays-Bas jusqu'en 1830. Il devra donner des appréciations sur les maîtres disparus et, autant que possible, dresser le catalogue de leurs œuvres les plus importantes; il aura à apprécier les doctrines qui se sont fait jour, il aura à tenir compte des événements artistiques qui se sont produits, du courant de l'opinion publique, du langage de la presse, etc. Les maîtres vivants devront faire de sa part l'objet d'études d'une nature particulière; ils seront plutôt examinés au point de vue de leurs tendances, de l'influence qu'ils ont exercé autour d'eux que sous le rapport de leur valeur intrinsèque. Nous ne prétendons point par cette réserve essentielle et importante restreindre la liberté des concurrents, nous voulons simplement dans un sentiment de convenance dont l'opportunité sera comprise, la diriger.

» Suivre et définir le mouvement qui s'est opéré dans toutes les branches des Beaux-Arts (architecture, sculpture, musique et gravure), le considérer et le traiter au triple point de vue de l'histoire, de l'esthétique et de la philosophie, telle est la tâche que l'auteur aura à remplir, tâche qui nous semble digne d'un peuple qui depuis un demi-siècle a pris dans la hiérarchie des nations une position honorée, respectée et enviée.

» Les auteurs auront soin de ne pas se faire connaître. Un billet cacheté renfermant leur nom devra accompagner le manuscrit.

» L'ouvrage pourra être écrit en français ou en flamand. L'administration se réserve de le faire traduire, s'il y a lieu.

» Les Belges seuls sont admis à concourir.

» Le délai fatal pour la remise des mémoires est le 1 mars 1880.

» Un jury de trois membres, désignés après la remise des manuscrits, sera chargé de juger le concours.

» L'administration du *Journal des Beaux-Arts* entend ne prendre aucun engagement au sujet de l'impression de l'ouvrage couronné; elle se réserve d'entrer à ce sujet en relation avec l'auteur. »

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT. — PROGRAMME DES CONCOURS DE 1879. — *Littérature*. — I. Une pièce de cent vers au moins sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique.

II. Une ou plusieurs pièces comprenant au moins cent vers sur un ou plusieurs sujets laissés au choix de l'auteur.

III. Une nouvelle en prose.

Biographie. — IV. Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

Beaux-Arts. — V. Étudier l'architecture dans les monuments et les maisons particulières de la ville de Mons jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

VI. La maquette d'une statue, avec piédestal, pour un monument à élever à Jacques Du Brœucq, le vieux, né à Mons.

VII. Écrire l'histoire des arts du dessin dans le Hainaut depuis le règne de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours.

Histoire. — VIII. Établir au moyen de preuves la chronologie des comtes de Hainaut.

IX. Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz, Saint-Ghislain, Enghien et Beaumont.

X. Faire l'histoire de l'art typographique dans le Hainaut.

Enseignement. — XI. Des écoles gardiennes et de l'instruction primaire au point de vue du développement des facultés physiques, intellectuelles et morales.

Sciences. — XII. Faire la description géologique et paléontologique des terrains tertiaires du Hainaut.

XIII. Exposer les différentes méthodes de transformation des figures géométriques.

XIV. Discuter les différents nombres qui ont été proposés pour représenter l'équivalent mécanique de la chaleur.

XV. — Une dissertation sur la molécule organique et la vésicule élémentaire, indiquant leur trait d'union et leurs premières élaborations.

Sciences médicales. — XVI. Quels sont au point de vue du traitement des malades, les avantages et les inconvénients des hopitaux permanents.

XVII. Guide médical pour le choix des professions contenant : les conditions physiques, morales et intellectuelles nécessaires aux principales d'entre elles ; leurs avantages, leurs inconvénients, leurs écueils ; les renseignements propres à fixer le choix sur l'une d'elles et à en faciliter le début.

Agriculture et Horticulture. — XVIII. Rechercher les causes naturelles ou physiques de la dégénérescence des graines dans les végétaux cultivés.

XIX. Faire l'historique de l'agriculture dans la province de Hainaut, depuis les temps anciens.

Sciences sociales. — XX. Rechercher pour le Hainaut, si la proportion relative des crimes, dans les différents groupes agricoles et industriels de la province s'est modifiée depuis 1830 jusqu'à nos jours et, le cas échéant, en indiquer les causes.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1879, chez M. le Président de la Société, rue du Grand Quiévrois, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ainsi qu'une déclaration signée par eux, constatant que leur œuvre est inédite et n'a pas été communiquée à d'autres Académies.

PRIX ANNUEL DE 25,000 FRANCS INSTITUÉ PAR S. M. LÉOPOLD II, ROI DES BELGES. — Le prix est attribué, pour les prochaines années, savoir :

En 1880 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur le développement des relations commerciales de la Belgique ;

En 1881 (concours auquel les étrangers sont appelés à participer), au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer les ports établis sur des côtes basses et sablonneuses comme celles de la Belgique.

En 1882 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur la manière de pourvoir abondamment et au moindre prix nos grandes villes, et tout spécialement l'agglomération bruxelloise, de la meilleure qualité d'eau potable, en tenant compte de l'augmentation prévue du nombre des habitants.

En 1883 (idem), au meilleur ouvrage sur la manière d'introduire dans nos établissements d'instruction publique l'usage des exercices corporels avec lesquels doivent se familiariser les citoyens d'un pays libre et qui servent à développer la virilité des populations.

Pour être admis au concours, les ouvrages devront être entièrement achevés et transmis au Ministre de l'Intérieur avant le 1^{er} janvier de l'année où le prix sera décerné.

Seul cachet gravé par
THÉODORE VAN BERCKEL.



Gravé par M. Jules Willet de Vodunwez,

P. Allaert del. & sculp.

NOTE

SUR

THÉODORE VAN BERCKEL.

Le cachet que reproduit la planche ci-jointe est le seul que grava Théodore Van Berckel, graveur des monnaies de Bruxelles et de Vienne.

Le célèbre artiste exécuta ce petit chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse pour sa fille Théodora, qui le légua à son parent, le propriétaire actuel, M. Jules Nollée de Noduwez, diplomate honoraire belge. L'ovale du cachet est encadré dans des palmes, que surmonte un trophée d'instruments de musique. Au droit, on voit les armes de la famille Van Berckel, et au revers, un piédestal supportant un vase, à demi caché par un écusson au chiffre de Théodora Van Berckel. Les fleurs qui emplissent le vase sont d'une merveilleuse finesse d'exécution, et l'on sent bien que Van Berckel a signé avec amour ce petit travail destiné à sa fille.

La gravure n'a jamais reproduit ce cachet.

Voici un détail peu connu. La famille Van Berckel, aujourd'hui éteinte, était une des plus ancien-

nes, si pas la plus ancienne du Brabant hollandais. Bois-le-Duc conserve le sceau de Willénus Van Berckel, datant de l'an 1317, échevin de cette ville. La branche catholique de la famille Van Berckel, exclue des fonctions publiques, etc., etc., lors de la réformation, se voua à l'art et à l'industrie, et s'illustra rapidement dans ces nouvelles carrières.

M. Nollée de Noduwez possède encore la pièce de preuve (*proefstuk*), un chapelet en filigrane, que fit Van Berckel adolescent, afin d'être reçu dans le corps du métier des orfèvres.

Bruxelles, 21 février 1879.

DISSERTATION

SUR LA

PARTICIPATION DES TROUPES DES PAYS-BAS

A LA

CAMPAGNE DE 1815 EN BELGIQUE ¹.

Siborne nous fournit d'intéressants détails sur le combat qui eut lieu entre la brigade Dubois, des cuirassiers de Milhaud (1^{er} et 4^e régiments) et les deux régiments de *Life guards* anglais; ce combat s'est terminé par la défaite des cuirassiers, mais Siborne ne fait pas ressortir que les chevaux des Anglais n'étaient point essoufflés comme ceux des Français, qui venaient de traverser les terres fangeuses du vallon et de défaire le bataillon hanovrien de Lünebourg, envoyé en renfort à la ferme de La Haie-Sainte.

Avant d'en venir aux mains, en nombre inférieur, avec la grosse cavalerie de la garde royale anglaise, ces mêmes cuirassiers avaient déjà essuyé le feu violent de deux batteries an-

¹ Suite. — Voir 1^e livr., p. 65.

glaises (Ross et Loyd); néanmoins quelques secondes avaient suffi pour rétablir l'ordre dans leur marche. Un instant après, leurs trompettes sonnaient la charge, et les escadrons resplendissants de l'éclat de leurs casques et cuirasses se précipitaient en avant, aux cris de « Vive l'empereur ! »

La brigade anglaise de la garde royale, animée d'un enthousiasme aussi grand, s'était de son côté lancée à la charge, et comme les cuirassiers arrivaient tout près des carrés hanovriens de la brigade Kielmansegge (division Alten), ils essayèrent le feu des deux faces antérieures de ces carrés, à l'instant même où les deux lignes de cavalerie se ruaient l'une sur l'autre avec une indicible intrépidité.

Les cuirassiers durent céder; malgré leur vaillance, ils furent ramenés jusqu'au vallon.

S'il n'y a rien là qui concerne les Belges, Siborne, par simple habitude sans doute, trouve occasion et moyen de dénigrer les troupes des Pays-Bas. Il dit à la page 21 de son deuxième volume : « De même que la fuite des Hollando- » Belges avait laissé croire à l'infanterie de » d'Erlon qu'elle atteignait déjà la victoire, de » même la dispersion des Hanovriens fut saluée » par ces cuirassiers comme un heureux prélude » à leur grande attaque. »

Le capitaine Siborne, on le voit, ne se fait pas faute de blesser autant et aussi fréquemment qu'il peut nos vaillants compatriotes. Il convient donc, au risque de fatiguer le lecteur, de serrer

de près cet auteur partout où il emploie contre eux l'arme de la calomnie.

La *fuite des Hollando-Belges* est une fiction de Siborne, fiction d'autant plus singulière, qu'il reconnaît lui-même que les bataillons de Bylandt restèrent, avec une opiniâtre résolution, placés pendant deux heures, en avant de la ligne de bataille, à découvert comme une cible, en prise aux coups de cette batterie française de 78 pièces, dont Napoléon disait à Sainte-Hélène que « *les troupes exposées à cette canonnade devaient avoir été presque entièrement détruites.* » Ces bataillons arrêtaient leur mouvement rétrograde dès qu'ils arrivèrent sur la ligne de bataille des Anglo-Alliés. Là, en effet, le soutien qui ne leur avait pas été donné dans leur position avancée, ils le trouvaient prêt à prendre part au combat dont ils étaient les victimes jusqu'à ce moment.

Les auteurs français, impartiaux dans la question, quelques auteurs anglais véridiques (le capitaine Goore et l'écrivain des opérations de la division Picton) ne laissent aucun doute à cet égard ; les bataillons sacrifiés *ont reçu le choc* des colonnes assaillantes ; mais que dire de deux régiments anglais de la brigade Colin Halkett (division Alten), les 33^{me} et 69^{me}, qui ont lâché pied *avant de recevoir le choc*, et que leur général, tenant un de leurs drapeaux à la main, a dû ramener à la position que, terrifiés à l'aspect d'une des colonnes de la garde impériale se dirigeant sur eux, ils avaient abandonnée, laissant ainsi dans la ligne de bataille un vide bien dangereux pour les troupes qui leur étaient contigus.

« A cinq heures, dit Charras, l'artillerie de
» Wellington, maltraitée par les boulets fran-
» çais avait mis en ligne une partie de sa ré-
» serve; son infanterie et sa cavalerie avaient
» éprouvé d'assez grandes pertes. Leurs rangs
» avaient même été éclaircis par la fuite de
» quelques centaines d'hommes, courant, à pré-
» sent, vers Bruxelles, dans la forêt de Soignes.
» Mais le reste était solide.

» La force des lignes Anglo-Alliés était très-
» grande; elle devait l'être pour résister au choc
» de quatre mille chevaux que Ney conduisait
» contre elles par le plateau.

» Le choc fut terrible, mais il ne fut pas au-
» dessus de l'opiniâtre courage de Wellington et
» de ses soldats ¹.

» En vain Ney engagea jusqu'à son dernier
» escadron, jusqu'à sa brigade de carabiniers
» laissée en réserve; en vain les batteries d'ar-
» tillerie légère vinrent lancer leur mitraille sur
» les bataillons de la 1^{re} ligne; en vain des carrés
» entiers furent renversés, dispersés, écrasés,
» toute la division Alten refoulée sur la chaussée
» de Bruxelles; en vain les nombreux escadrons
» venus au secours de l'infanterie furent sabrés,
» mutilés, disloqués; le drapeau de la Grande-
» Bretagne continua de flotter sur le fatal pla-
» teau; et, après une lutte de près de deux
» heures, une lutte sans exemple dans les annales
» de la guerre, la cavalerie française, désorga-

¹ Charras, 286.

» nisée par d'incessants efforts, par les chances
» de la mêlée, le bras fatigué par tant de coups
» portés, ses chevaux haletants, harassés de tant
» de mouvements violents sur un sol fangeux,
» dut se résoudre, frémissante de rage, à redescendre la pente qu'elle avait gravie dans la conviction du succès. »

Jomini, dans une note au bas de la page 210 de son *Précis de la campagne de 1815*, Paris, Anselin, 1839, dit : « Le duc de Wellington m'a assuré lui-même, au congrès de Vérone, qu'il n'avait jamais rien vu de plus admirable à la guerre que les dix ou douze charges réitérées des cuirassiers français sur les troupes de toutes armes. »

« Ney avait laissé, étendu sur le plateau ou aux mains de l'ennemi, le tiers de ses hommes et de ses chevaux ; et ceux qu'il ramenait étaient peu capables, maintenant, de nouveaux efforts. — Tel régiment ne formait plus qu'un escadron ¹. »

Les pertes subies par l'armée de Wellington étaient terribles.

« *Les fictions absurdes et ridicules de l'ouvrage du capitaine Siborne* » continuent de plus belle au sujet de la brigade de cavalerie du général Trip. Nous trouvons à la page 91, t. II, toute une mise en scène : Le général Uxbridge, qui commandait la cavalerie de l'armée de Wellington, vient se placer bien en évidence à la tête

¹ Charras, 286.

de cette brigade de carabiniers, composée de deux régiments hollandais n^{os} 1 et 3, et d'un régiment belge n^o 2. — Il commande la charge. — Il part. — Son aide-de-camp lui dit que pas un seul ne le suivait. — Tournant bride aussitôt, le général Uxbridge court vers Trip et l'apostrophe très vivement. Puis, s'adressant à la brigade, il l'encourage dans les termes les plus pressants, l'excite on ne peut plus fortement du geste et de la voix, renouvelle l'ordre de charger et se replace en tête. Mais cette tentative ne réussit pas davantage. *Exaspéré, indigné*, Uxbridge s'éloigne de la brigade et la laisse parfaitement libre d'agir comme son chef le trouverait bon. Alors les trois régiments *tournent bride et se saurent dans un désordre et une précipitation telle qu'ils faillirent entraîner avec eux deux escadrons de hussards hanovriens.*

Voilà le récit de Siborne.

Chose étrange, le général Trip que, dans ce récit plein d'in vraisemblance, Siborne nous dépeint recevant une sévère apostrophe du commandant en chef de la cavalerie de Wellington, puis s'enfuyant en désordre avec ses régiments, au lieu de combattre, ce même général Trip est cité *par le duc de Wellington, dans son rapport au gouvernement anglais*, comme ayant mérité toute sa satisfaction. De son côté, le prince d'Orange fait connaître au roi des Pays-Bas, que *le général Trip s'est particulièrement distingué, tant par son intelligence que par sa bravoure.*

Ainsi, malgré la gravité des faits malicieuse-

ment imputés par Siborne au général Trip, faits qui auraient affecté et indigné au dernier point son supérieur, le général Uxbridge, celui-ci, bien loin de méconnaître sa bravoure et sa capacité, a recommandé Trip à l'attention particulière du duc de Wellington, qui, lui-même, n'a pas manqué de lui réserver une mention honorable dans son rapport au ministre de la guerre comte Bathurst.

Des trois régiments dont Siborne signale à ses lecteurs la lâche conduite devant l'ennemi, deux, les régiments hollandais n^{os} 1 et 3 ont eu leurs colonels, Coenegracht et Lechleitner, tués; et, d'autre part, suivant des auteurs sérieux, dont le témoignage met à néant *les fictions absurdes* de Siborne, c'est bien dans la grande charge des cuirassiers français, dirigée contre le centre de l'armée de Wellington, que la brigade de Trip, ignominieusement accusée de lâcheté par l'auteur que nous combattons, apparaît victorieuse contre cette vaillante cavalerie de Napoléon.

Charras, p. 279, nous dit :

« Cependant, au milieu de ces efforts ardents,
» incessants de notre cavalerie cuirassée, et par
» ces efforts mêmes, le désordre s'était mis dans
» ses rangs : ses escadrons se trouvaient mêlés,
» confondus dans le tumulte des charges et de la
» mousqueterie. Wellington le vit et lança sur
» elle, à travers les intervalles de sa seconde
» ligne, trois brigades qu'il tenait sous la main,
» Somerset (gardes anglaises) à gauche; Trip
» (*carabiniers hollando-belges*) au centre; Dörn-
» berg (dragons légers anglais et de la légion alle-
» mande) à droite, prirent la charge.

» Ainsi assaillis par le fer et par le feu, surpris dans un moment d'inévitable confusion, nos intrépides cuirassiers firent ferme contenance et se mêlèrent audacieusement à ces nouveaux adversaires. Lutte trop inégale ! Ney voulut l'interrompre et fit sonner le ralliement. On dut l'opérer en arrière de la crête, où LeFebvre Desnonettes était resté en réserve. Somerset, Trip, Dörnberg y arrivèrent pêle-mêle avec nos cuirassiers ! »

Ce n'est donc pas à tort que, dans son rapport, Wellington attire l'attention de son gouvernement sur le général Trip, qui, à la tête de sa brigade, a refoulé, de concert avec les brigades Somerset et Dörnberg, les cuirassiers français sur leur réserve, les chasseurs et lanciers de la garde impériale.

Le récit du colonel Charras nous montre que la brigade hollando-belge a pris une part active à l'action ; il détruit ainsi les insidieuses et mensongères allégations du capitaine Siborne qui veut déshonorer de vaillants soldats. Loin de tourner le dos à l'ennemi, la brigade hollando-belge se mit en mouvement pour le rencontrer, en passant par l'intervalle de deux carrés de la division Alten, en arrière desquels elle se trouvait en position, à une centaine de pas. Le général Trip commanda la charge et se mit à la tête du régiment n° 1, qui fut ramené au premier choc par les cuirassiers français, et son colonel Coenegracht fut tué. Le régiment n° 2, les carabiniers belges, se présenta avec un ensemble par-

fait, suiv par le régiment n° 3 en réserve, et chargea les cuirassiers victorieux, mais qui, désunis, durent plier et furent poursuivis jusqu'au-delà du ravin.

Après l'exécution de ce mouvement que le prince d'Orange avait très attentivement observé, S. A. R. alla témoigner sa satisfaction au régiment belge qui, dans le cours de la bataille, fit encore plusieurs charges et perdit 7 officiers tués et blessés, 87 hommes tués, 56 blessés et 112 chevaux tués. Les carabiniers belges n° 2 qui n'avaient que deux escadrons de guerre, reçurent pour leur belle conduite à Waterloo seize croix de l'ordre militaire de Guillaume. Le capitaine Siborne devrait savoir que l'on ne donne pas de décorations à un régiment qui fuit devant l'ennemi.

Un autre écrivain anglais, plus véridique que le capitaine Siborne, Georges Jones, dans la onzième édition de son livre sur la bataille de Waterloo, cite, à la page 38, une lettre d'un officier des gardes anglaises, datée de Bavay, le 21 juin 1815, où il est dit :

« Quant à moi, j'ai à peine vu quelques » troupes hollandaises, mais un régiment de cavalerie belge soutint un long combat avec les » fameux cuirassiers d'une manière à ne jamais » être oubliée. »

Est-il encore possible de ne pas reconnaître que cette justice rendue à la bravoure des Belges, trois jours après la bataille de Waterloo, par un témoin de leurs exploits, renverse complètement

la thèse calomnieuse de Siborne? Peut-on nier encore que les perfides assertions de cet auteur ne soient totalement ruinées par le démenti que leur inflige le rapport officiel du prince d'Orange disant : « *Dans les charges de cavalerie, la brigade des carabiniers s'est fait particulièrement remarquer.* » Or, S. A. R. avait suivi la première charge et s'était empressée d'adresser aux carabiniers belges n° 2 de bien sincères félicitations. Ce n'est pas tout : lorsque le duc de Wellington revint de France à Bruxelles, le corps d'officiers de ce régiment, qui y tenait garnison, lui fut présenté et reçut de sa bouche les éloges les plus chaleureux pour la bravoure dont leur régiment avait fait preuve à Waterloo, dans les charges qu'il avait fournies à plusieurs reprises sur les cuirassiers français. Certes, le duc, dans sa rigide équité, n'eût point adressé de pareils éloges à un régiment, qui, comme le dit Siborne, avait fui devant l'ennemi au lieu de le combattre.

Siborne exalte l'armée anglaise et c'est justice : Prise dans son ensemble, elle montra la plus admirable bravoure. Quelques troupes cependant ont eu leur moment de faiblesse, dont les auteurs anglais cherchent à les laver, en accusant les Hollando-Belges. Wellington, dans sa lettre au ministre de la guerre, comte Bathurst, datée de Joucourt, le 25 juin 1815¹, montre le revers de la médaille que les écrivains anglais ne laissent jamais voir.

¹ GURWOOD, *Choix de dépêches*, p. 903.

« Je crois vraiment qu'à l'exception de ma
» vieille infanterie espagnole, j'ai non seulement
» la plus mauvaise armée, mais encore la plus
» mal équipée, et le plus mauvais état-major
» qu'on ait jamais réuni.

» **** ne sait pas plus son affaire qu'un en-
» fant, et je suis obligé de la faire pour lui, et
» après tout, je ne puis obtenir de lui qu'il fasse
» ce que je lui ordonne. Quelques-uns des régi-
» ments (les nouveaux, je veux dire), sont ré-
» duits à rien; mais il faut que je les maintienne
» comme régiments, au grand préjudice du ser-
» vice, et à grands frais, ou il faut que je les
» renvoie chez eux, et une partie avec le peu de
» soldats anglais que j'ai.

» Je n'ai jamais été si mécontent des affaires
» que de celles-ci, et tout ce que j'espère c'est
» que je suis en bonne voie pour les amener à une
» prompte conclusion de manière ou d'autre. »

Trois jours plus tard, le 28 juin, Wellington
écrivait au même ministre : « Les troupes se sont
» comportées remarquablement bien (à la prise de
» Cambrai), et j'ai beaucoup de plaisir à men-
» tionner la conduite d'une batterie d'artillerie
» de l'armée des Pays-Bas.

» J'ai mis ici en garnison deux bataillons des
» troupes du roi des Pays-Bas. »

Dans une lettre du ministre de la guerre, comte
Bathurst, à Wellington, datée du 24 juin 1815
(*Choix de dépêches*, page 909), nous lisons ce
qui suit :

« Votre grâce voudra bien faire connaître à l'armée en

» général avec quel parfait contentement le prince régent
» a remarqué la belle conduite et la valeur invincible des
» officiers de tout grade et *des troupes de toute espèce* sous
» les ordres de votre grâce.

» BATHURST. »

On trouve en note, à la page 151 du livre de Siborne, que le Duc de Wellington, ayant vu six canons, sur la droite de la batterie du capitaine Bolton, *abandonnés par les Belges*, donna l'ordre de les faire *retirer de la ligne de bataille et conduire en arrière*.

Il n'y avait à la bataille de Waterloo que deux batteries belges, la batterie à cheval du major Van der Smissen et les débris de la batterie du capitaine Stievenaer, sabrée aux Quatre-Bras par la cavalerie française, après la charge malheureuse des hussards hollandais n° 6, qui, en se retirant directement sur cette batterie, paralyserent son feu et amenèrent, dans la poursuite, les Français entre ses pièces.

Le 18, à Waterloo, trois pièces, les seules restées en état de service, se trouvaient à l'extrême gauche, sous le lieutenant Winsinger, avec le duc de Saxe-Weimar et la majeure partie des troupes de Nassau.

En ce qui concerne le service de cette batterie dans la journée du 18, nous reproduisons le récit textuel du lieutenant Winsinger :

« Le 17, vers le soir, j'avais reçu l'ordre de
» soutenir la retraite, mais les Français s'étant
» arrêtés, je n'avais pas encore tiré un coup de
» canon, quand on m'ordonna de me porter, en

» suivant un chemin creux, à l'extrême gauche
» de l'armée vers Ohain. Ce chemin était si mau-
» vais que je n'arrivai en position qu'entre onze
» heures et minuit, et à l'aide d'une compagnie
» de Nassau qui, plus d'une fois, me prêta se-
» cours pour tirer mes pièces des mauvais pas.

» Le 18, je tirai le premier coup de canon de
» la journée, je pense, sur un groupe de lanciers
» français. Bientôt après, je reçus un obusier.
» Ma section, ainsi composée de trois pièces,
» échangea toute la journée, sans éprouver beau-
» coup de mal, des coups de canon avec l'ar-
» tillerie française, dont plusieurs caissons sau-
» tèrent.

» J'étais presque sans munitions, lorsqu'arriva
» à ma droite, comme une avalanche, une bat-
» terie à cheval prussienne qui ouvrit immédia-
» tement son feu, alors que vers le centre et la
» droite, les deux armées étaient en quelque
» sorte confondues.

» Je fus à même d'arrêter les suites d'une fatale
» erreur; m'apercevant que cette batterie diri-
» geait son feu sur nos propres troupes, je fis
» mon possible de la voix et du geste pour pré-
» venir cette méprise, mais je ne pus empêcher
» que la première salve ne fût tirée dans cette
» direction. »

Donc la batterie belge du capitaine Stievenaer, tué le 16 aux Quatre-Bras, a combattu le 18, avec les Nassau de Saxe-Weimar, à l'extrême gauche, jusqu'à l'arrivée des Prussiens au soir, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la bataille, et les

canons dont Siborne veut endosser l'abandon aux Belges appartenaient à d'autres troupes.

Quant à la batterie à cheval belge du major Van der Smissen, c'est elle qui décida la défaite de la vieille garde, à 7 1/2 heures du soir. Cette batterie de huit bouches à feu était, jusqu'à cette période de la bataille, demeurée spectatrice inactive du combat qui se déroulait sous les yeux de son personnel, qui brûlait du désir d'y prendre part. Son approvisionnement était intact, et le feu de ses huit pièces, entamé à très-courte distance, fut écrasant pour la garde impériale. Le général Chassé avait donné l'ordre de soutenir un feu des plus vifs. Le tir de cette batterie et l'attaque à la bayonnette de la brigade hollando-belge de Ditmers déterminèrent le mouvement rétrograde des grenadiers et chasseurs de la vieille garde de Napoléon. Le dernier effort du grand capitaine avait échoué. A pareil moment, les canons belges n'étaient certes pas abandonnés, et nous pensons avoir fait pleinement justice de la calomnie que Siborne ajoute à tant d'autres, pour dénigrer les Belges dans ses deux gros volumes. Un peu plus loin cependant, au bas de la page 153, il nous dit que l'artillerie sur la droite, en avant des brigades Ompteda et Kielmansegge, était complètement hors de service. Deux artilleurs anglais furent aperçus, dit-il, essayant de servir deux pièces, mais ils furent obligés d'y renoncer, par suite du manque absolu de tout matériel pour le chargement.

Voilà, selon toute apparence, deux des six

canons devenus inutiles, que Wellington fit retirer de la ligne de bataille. D'ailleurs, les batteries belges étaient de huit pièces, et non pas de six, comme les batteries anglaises et hano-vriennes. Il est donc évident que l'accusation de Siborne porte une fois de plus à faux, car elle met à charge des Belges l'abandon de pièces qui ne leur appartenaient pas.

La lecture des pages 173 et 185 (tome II) du livre de cet auteur partial, nous fait découvrir de nouvelles et non moins fausses accusations à charge de la brigade hollando-belge de d'Aubremé, placée à la droite de l'armée alliée.

« Ces troupes, dit-il, devinrent si inquiètes » que la brigade de dragons légers anglais de » Vandeleur, déployée derrière elles, jugea bon » de resserrer ses escadrons pour mieux empê- » cher la retraite de ces Hollando-Belges; car, » sans voir la colonne d'attaque des Français, ils » s'effrayaient de ses cris, qui semblaient suffire » pour les chasser au loin épouvantés. »

» ...Les trois carrés formés par la brigade » d'Aubremé étaient dans un état frisant la dis- » solution.... Plusieurs officiers de la brigade » Vandeleur s'occupaient avec zèle d'engager ces » troupes à tenir ferme, » etc.

« Les officiers, dit Siborne, semblaient la plu- » part bien disposés. On les vit fréquemment » essayer de relever l'énergie de leurs hommes » qui paraissait engourdie. » Encore une fois, Siborne débite une nouvelle fausseté à ses lec- » teurs : Nous lisons ce qui suit dans une lettre du

13 février 1855, adressée au lieutenant-général Renard par le colonel Breuer, qui servait à Waterloo comme lieutenant des voltigeurs, au 36^e bataillon de chasseurs, commandé par le lieutenant-colonel Goethals :

« Nous sommes restés près de la chaussée de
» Nivelles, pendant deux à trois heures, dans
» une pénible position, exposés au feu de l'ar-
» tillerie ennemie qui moissonnait nos rangs,
» sans que nous ayons pu tirer un seul coup
» de fusil; nous eûmes une quarantaine d'hommes
» hors de combat. C'est là que fut grièvement
» blessé le lieutenant-colonel Lhonneux du 3^e ba-
» taillon de ligne belge.

» Il est de toute fausseté que la brigade de
» cavalerie Vandeleur a dû serrer les intervalles
» de ses escadrons pour empêcher les hommes de
» notre carré de fuir. Mais ce que je puis attester
» c'est que, malgré que la position de l'arme au
» bras fût insupportable pendant que les boulets
» des pièces ennemies tombaient dans nos rangs,
» aucun symptôme de peur, encore moins de
» fuite, ne s'y est manifesté; au contraire, l'élan
» était tel que l'on osa crier : « *en avant.* »

» Le lieutenant-colonel Goethals, commandant
» notre bataillon, avec ce flegme et ce calme qui
» le caractérisaient, fit entendre aux soldats qu'il
» désirait autant qu'eux marcher en avant, mais
» qu'il fallait exécuter les ordres; qu'ils avaient
» une position à conserver et qu'il le fallait à
» tout prix, et attendre l'ennemi de pied ferme.

» Quand, quelques instants après, le général

» Chassé annonça aux colonnes que l'on allait
» attaquer à la bayonnette, un « *hurrah* » se fit
» entendre, et un élan difficile à décrire se ma-
» nifesta dans nos rangs, au moment où le
» 35^e bataillon de chasseurs (belge) qui faisait
» partie de la 1^{re} brigade, s'ébranla au pas de
» charge.

» Voilà, mon cher général, ce qu'étaient les
» poltrons de Belges. Nous avons essuyé une
» charge de cavalerie qui a été repoussée. »

Voilà les hommes que l'on ose présenter au
lecteur « *s'effrayant des cris de l'ennemi qui sem-*
» *blaient suffire pour les chasser au loin.* »

« Les fictions absurdes et ridicules, » dont en
Angleterre on qualifie les récits insidieux qui
émaillent l'ouvrage de Siborne, ne sont inventées
par cet auteur que pour déshonorer les troupes
des Pays-Bas; car si, obéissant à un sentiment
louable d'équité, il avait puisé ses renseignements
à des sources plus pures, plus dignes, il n'aurait
pas transformé en hommes sans énergie, parais-
sant disposés à fuir, de vaillants soldats, pleins
d'élan et animés du désir de se trouver aux prises
avec l'ennemi.

Afin de donner plus de poids aux assertions du
colonel Breuer, nous n'hésitons pas à reproduire
ici ce que contient le livre du capitaine anglais
W. Pringle, relativement à la conduite des trou-
pes hollando-belges à Waterloo; « Elles tinrent
» ferme contre les attaques de la cavalerie fran-
» çaise et la repoussèrent. Peut-être souffrirent-
» elles de l'artillerie ennemie plus que ceux qui

» étaient en première ligne, et cependant, à la
» fin de l'action, elles s'avancèrent avec beaucoup
» de fermeté et de régularité pour soutenir la pre-
» mière ligne. »

En multipliant de perfides et mensongères accusations contre la brigade d'Aubremé, en passant également sous silence la marche offensive de l'autre brigade de la division Chassé, celle du colonel Ditmers, qui attaqua la garde impériale à la bayonnette, Siborne n'aurait-il pas eu pour but de cacher la défaillance de deux régiments anglais (33^{me} et 69^{me}) de la brigade Halkett?

L'auteur semble se complaire à débiter les faussetés de son invention à charge des Hollando-Belges, afin d'accroître la gloire qui revient à ses compatriotes, mais il ferme obstinément les yeux quand il s'agit des exploits de nos vaillants soldats. Il les ferme tout aussi obstinément devant les faits qui portent atteinte à la gloire de ses compatriotes et les rejette sur leurs alliés, victimes de sa criante injustice. Nous lisons en effet dans *l'United Service Gazette* d'octobre 1845 cet épisode caractéristique de la bataille raconté par un témoin oculaire, épisode qui se passait au moment où les Hollando-Belges de Chassé se couvraient de gloire en combattant la vieille garde de Napoléon :

La 5^e brigade (Halkett), à Waterloo.

« Ayant entendu récemment beaucoup de choses con-
» cernant l'attaque et la défaite de la garde impériale à
» Waterloo, je me trouve induit en qualité de témoin

» oculaire de l'attaque sur le centre, à dire quelques mots
» et à mettre fin, si c'est possible, à toutes les hypothèses,
» en établissant pour ce qui concerne la brigade Halkett
» les faits tels qu'ils se sont réellement passés et à l'appui
» desquels j'estime que l'évidence est des plus complètes.
» Le 18 juin, après-midi, quand la garde impériale
» s'avança en colonnes, en masse, sur la gauche de notre
» front, dans la dépression du terrain en avant de notre
» position, elle en déboucha en différentes colonnes,
» s'avançant en échelons sur notre centre; la colonne
» principale étant dirigée sur la batterie Napier et la
» position d'Adams. Une autre colonne se dirigea sur les
» gardes anglaises et les troupes de Brunswick; pendant
» que les deux autres colonnes marchaient plus directe-
» ment devant elles, la queue de l'une de celle-ci vint im-
» médiatement en contact avec notre position occupée par
» les 30^e et 73^e régiments.

» Il survint à ce moment, des circonstances (que je con-
» nais parfaitement) qu'il ne m'est pas nécessaire de faire
» remarquer, surtout après un laps de temps de 31 ans,
» mais elles n'échappèrent pas à la pénétration, à l'œil
» toujours prompt et vigilant de notre actif et vaillant
» général. Il parlait à ce moment avec le commandant de
» ma compagnie. Il partit subitement, mais reparut im-
» médiatement après, conduisant le 33^e et 69^e vers notre
» front et à droite, tenant en main le drapeau du premier
» de ces régiments pour occuper le point, alors menacé par
» l'une des colonnes assaillantes. Ce point laissé inoccupé
» eût facilité beaucoup le mouvement offensif de la garde
» impériale, qui s'approchait rapidement de la partie in-
» férieure du terrain que nous occupions au centre de
» notre armée.

» Ce mouvement de Sir Colin Halkett, bien combiné et
» digne d'admiration, était à peine exécuté, qu'on vit la

» garde impériale gravir la pente venant du terrain dé-
» primé et du fond ondulé qui séparaient les deux armées.
» Elle était protégée dans sa marche par une canonnade
» meurtrière, qui faisait sentir rudement ses effets sur les
» troupes alors destinées à disputer la palme de la victoire
» à ces vaillants guerriers si renommés, dont les prouesses
» avaient été attestées maintes fois dans des batailles san-
» glantes et fort disputées.

» Il n'est pas essentiel pour moi de relater tous les faits
» qui se passèrent alors sur ce point. Je me borne donc à
» l'objet que je soutiens, c'est-à-dire que la colonne des
» grenadiers français de la garde, qui attaqua les 30^e et
» 73^e régiments étaient séparée de celle qui les dépassa
» obliquement et qui vint en contact avec les troupes pla-
» cées à leur droite.

» Il a été dit par plusieurs, qu'il y avait cinq bataillons
» de la garde impériale en colonnes dans cette attaque,
» mais je puis certifier en toute confiance que quatre seu-
» lement apparurent sur le front du centre. S'il y avait eu
» une cinquième colonne, son mouvement aurait dû être
» distinct et probablement dirigé contre les troupes placées
» à gauche des 30^e et 73^e, une attaque ayant été faite aussi
» en même temps sur la brigade Ompéda et les troupes
» de Nassau.

» A l'approche de la colonne impériale, directement sur
» notre front, nous fîmes avancer nos ailes pour résister
» à son attaque. Arrivée à environ 80 pas de notre posi-
» tion (je mesurai le lendemain matin la distance qui sé-
» parait nos tués des siens), elle fit halte, porta ses armes
» et ouvrit le feu sur nous, en même temps que l'artillerie,
» dont elle était accompagnée, fit un affreux carnage dans
» nos rangs.

» En ce moment, le bruit et la confusion prouvaient que
» nous n'étions pas les seuls fortement engagés, mais que

» nos camarades de la droite qui fléchissaient en arrière
» de nous, étaient chaudement aux prises avec les autres
» colonnes d'attaque.

» La lutte contre eux paraissait plus terrible encore que
» contre nous, exposés qu'ils étaient au feu concentré de
» l'artillerie à ce moment de crise. Je n'oublierai jamais
» l'horrible massacre qui eut lieu alors dans les rangs du
» 33^e et du 69^e régiments, animés par l'exemple de notre
» général bien aimé, qui agitait avec calme devant leur
» front le drapeau du 33^e, ni le cri perçant d'inquié-
» tude poussé par quelques-uns de nos hommes. « *Voyez*
» *le général!..... Il est entre deux feux!..... Il ne peut*
» *échapper!..... Il sera certainement tué!.....* »

» La résistance victorieuse faite à la colonne opposée
» aux 30^e et 73^e régiments peut être attribuée à la valeur
» froide, inébranlable et déterminée de ces braves troupes
» et à l'aide très efficace et très opportune de la batterie
» de Van der Smissen, aussi bien qu'aux ravages cau-
» sés dans les colonnes contigues de la garde française
» par le feu destructeur des pièces de Napier et des régi-
» ments placés à notre droite. J'affirme ici positivement
» que la colonne à laquelle nous avons résisté avec tant de
» succès ne se dirigea pas sur notre droite; or, pouvait-
» elle d'une manière quelconque, avoir été engagée avec
» quelque partie de nos gardes, sur la crête de notre posi-
» tion? Pour attaquer les gardes, cette colonne aurait dû
» nous repousser du terrain que nous occupions, tout aussi
» bien que les 33^e et 69^e auraient dû être préalablement
» repoussés du leur. Les pièces de Van der Smissen auraient
» dû être prises ou forcées à la retraite, postées qu'elles
» étaient obliquement entre notre droite et la gauche
» du 69^e. Elles n'ont jamais changé de position après leur
» mise en batterie, jusqu'à ce que la garde française se
» fût retirée tout à fait, après son attaque inutile mais
» vigoureuse sur notre centre.

» J'affirme sans hésitation et je maintiendrai toujours
» que quatre attaques à peu près simultanées furent faites
» sur le centre et qu'il n'y a pas eu de seconde attaque, à
» moins que la différence du trajet à parcourir pour arri-
» ver du point où la grande colonne se subdivisa, jus-
» qu'aux divers points sur lesquels l'attaque était dirigée,
» ne puisse faire croire que l'un de ces points ait été atteint
» avant les autres. La chose peut certainement avoir été
» envisagée ainsi par quelques narrateurs des scènes de
» cette soirée, si pleine d'événements. Mais je certifie sans
» crainte d'être réfuté que les 30^e et 73^e avec la batterie de
» Van der Smissen ont résisté avec succès et ont repoussé
» une colonne de grenadiers de la garde impériale sans le
» secours d'aucun autre corps, qui tous dans leurs posi-
» tions respectives avaient à déployer en ce moment leurs
» plus grands efforts. Je dois observer que je ne suis pas le
» seul à établir que les deux flancs de la colonne la garde
» française qui nous attaqua étaient visibles à nos yeux.

» Le lendemain matin, en mesurant la distance entre
» nos positions relatives, je découvris parmi les grenadiers
» de la garde morts et blessés un général. Plusieurs de ces
» hommes, très grièvement blessés, tâchaient en se traî-
» nant péniblement par terre de s'approcher de lui. Un
» officier de ce corps me dit alors, que si une seule grande
» attaque avait été faite sur notre position, au lieu de
» quatre trop faibles qui furent repoussées, notre destinée
» eût été l'inverse de ce qu'elle était; *qu'ils avaient été*
» *victimes de nos batteries masquées*, faisant allusion à la
» batterie d'artillerie de Van der Smissen, bien servie et
» *produisant bien son effet, en ouvrant si inopinément sur*
» *eux son feu destructeur et décisif.*

» Les cris de « Vive l'Empereur!.... Vive Napoléon!.....
» en avant! » Les tambours battant la charge et le dévoû-
» ment du soldat ne purent l'emporter. La garde française

» avec un sang-froid et un calme incomparables et inat-
» tendus pour nous, se porta vers notre droite, en se reti-
» rant de devant notre front, pendant que les braves et
» dévoués régiments, le 33^e et le 69^e, incapables de sup-
» porter plus longtemps le feu concentré auquel ils étaient
» si fatalement exposés, se replièrent sur nous et nous
» entraînaient avec eux quelques pas en arrière, dans
» le tourbillon. Mais le cri qui s'éleva soudain près de
» moi : « La cavalerie arrive » et quelques coups de feu
» tirés en même temps rétablirent bientôt l'ordre dans nos
» rangs et nous fûmes de nouveau prêts à tout événement.
» Tous nous fûmes surpris de voir échapper au feu ter-
» rible et meurtrier auquel il fut si évidemment exposé
» notre brave et enthousiaste général; et quand griève-
» ment blessé, il quitta le champ de bataille, il emporta
» avec lui l'affection et l'admiration de tous les soldats
» de la 5^e brigade.

» (Signé) Grenadier, jadis au 30^e régiment.

» Snowhill, 23 septembre 1845. »

L'officier anglais du 30^{me} régiment, qui parle avec sincérité de ce qui s'est passé en sa présence à Waterloo, nous dit clairement que le général Halkett, commandant la 5^{me} brigade, vit deux des régiments sous ses ordres, les 33^{me} et 69^{me} anglais, abandonner, à l'approche des colonnes de la garde impériale, la position qui leur était assignée, et découvrir par cet abandon les flancs des troupes qui leur étaient contigues dans la ligne de bataille.

Pour les ramener, à ce moment de crise, sur la position qu'ils avaient délaissée, avant d'avoir reçu le choc des Français et non pas après l'avoir

reçu, comme les Hollando-Belges de Bylandt, à la gauche, lors de l'attaque du corps de d'Erlon, le général Halkett dut *marcher entre deux feux* devant le front des deux régiments, en agitant le drapeau du 33^{me}. Le drapeau du 69^{me} avait été pris aux Quatre-Bras par le cuirassier Lamy du 8^{me} régiment. Une chance mauvaise semblait à cette époque s'être attachée à ces deux régiments anglais. Le 9 mars 1814, le 33^{me} avait mis bas les armes devant la garnison de Berg-op-Zoom, composée presque entièrement de soldats belges, et lui avait remis son drapeau et, le 16 juin 1815, celui du 69^{me} avait été pris.

Siborne se garde bien de qualifier de fuyards les deux régiments qui ont lâché pied devant l'attaque des Français; c'est aux Hollando-Belges qu'il prodigue cette hontense expression, à ces soldats intrépides qui, placés en évidence en avant de la ligne anglaise, ont tenu leur position sans fléchir, pendant deux heures, sous une épouvantable canonnade :

« Le comte d'Erlon attaqua avec 80 pièces de » canon. Il engagea là une épouvantable canon- » nade qui dut faire beaucoup souffrir l'armée » anglaise. Tous les coups portaient sur le pla- » teau. » (Rapport français de la bataille de Mont-Saint-Jean, au *Moniteur* du 21 juin 1815.)

Après avoir été ramenés par leur général à la position qu'ils avaient délaissée à l'approche de la garde impériale, les deux régiments anglais prirent une seconde fois la fuite, incapables, dit l'écrivain anglais, de supporter plus longtemps

le feu auquel ils étaient exposés, et ils entraî-
nèrent quelque peu en arrière avec eux le 30^m ré-
giment dans le tourbillon.

Ils seront singulièrement dérouterés, lorsqu'ils
entendront la stricte vérité, les lecteurs anglais,
qui mettent une entière confiance dans les livres
de Siborne et de Macfarlane.

Après avoir dépeint les troupes de Chassé
comme si « les cris de la garde impériale, qu'elles
» ne pouvaient absolument pas voir, *suffisaient*
» *pour les chasser au loin épouvantées,* » Siborne
fait ressortir que c'étaient là « les éléments qui
» composaient la seconde ligne du duc, en ar-
» rière du point principal de l'attaque de l'armée
» française à ce moment le plus critique de
» toute la bataille ! » (T. II, p. 174.)

Quelle différence présente cette facétieuse cri-
tique avec ce que dit des mêmes troupes son
compatriote, le capitaine Pringle !

« Plusieurs bataillons, surtout quelques trou-
» pes belges, sur les derrières de la première
» ligne, tinrent ferme contre les attaques de la
» cavalerie française et la repoussèrent. Peut-être
» souffrirent-ils de l'artillerie de l'ennemi plus
» que la première ligne, et cependant, à la fin
» de l'action » (donc bien au moment de l'at-
tache de la garde impériale, le moment le plus
critique, d'après Siborne), « ils s'avancèrent avec
» beaucoup de fermeté et de régularité pour sou-
» tenir la première ligne. »

Que Siborne dépeigne comme chassés au loin
épouvantés, aux seuls cris des Français, des ba-

taillons qui *s'avancèrent avec beaucoup de fermeté et de régularité*, c'est le sublime idéal de « la fiction absurde et ridicule. »

Citons un autre officier anglais, témoin oculaire, puisqu'il appartenait au 30^{me} régiment, l'un de ceux qui furent attaqués par la garde impériale; il fera mieux connaître que Siborne la valeur des éléments qui entrèrent en première ligne pour la renforcer.

« La résistance victorieuse faite à la colonne » opposée aux 30^{me} et 63^{me} régiments peut être » attribuée à la valeur froide, inébranlable de » cette brave troupe, et à l'aide très efficace et » très opportune de la batterie de Van der » Smissen..... postée obliquement entre notre » droite et la gauche du 69^{me}, et qui n'a pas » changé de position, après sa mise en batterie, » jusqu'à ce que la garde française se fut tout-à- » fait retirée, après son attaque inutile mais vi- » goureuse sur notre centre.... Je certifie, sans » crainte d'être réfuté, que les 30^{me} et 73^{me}, avec » la batterie Van der Smissen, ont résisté avec » succès et ont repoussé une colonne de grenadiers de la garde impériale, sans le secours » d'aucun autre corps. »

« Un officier français de la garde impériale, » resté sur le champ de bataille au nombre des » blessés, me disait le lendemain que si une seule » attaque avait été faite sur notre position, au » lieu de quatre trop faibles qui furent repous- » sées, notre destinée eût été l'inverse de ce » qu'elle était; qu'ils avaient été victimes de nos

» batteries masquées, faisant allusion à la batterie d'artillerie de Van der Smissen, bien servie et produisant bien son effet, *en ouvrant si inopinément sur eux son feu destructeur et décisif.* »

Ainsi le feu destructeur et *décisif*, le mot y est, de la *batterie belge, bien servie et produisant bien son effet*, au moment le plus opportun, dit l'officier anglais, présent au combat, avait fait échouer, vers huit heures du soir, l'attaque d'une des colonnes de la garde impériale, cet effort suprême de Napoléon, dont l'échec décida du sort de la bataille.

Si l'évidence n'a point empêché Siborne, l'extravagant historien anglais, de dire des troupes de la division hollando-belge du lieutenant-général Chassé, que les cris de la garde impériale suffisaient pour les faire fuir au loin épouvantées, c'est que pour tromper sciemment ses lecteurs, il lui fallait torturer la vérité. Mais le lecteur instruit se demande, tout étonné, d'où peut provenir cet acharnement contre les troupes des Pays-Bas, qu'il attaque et accuse à tort et à travers, en dépit du bon sens et surtout de la vérité.

Les récits de Siborne fourmillent de notions inexactes, de données fausses. Il se tait sur le concours de la batterie à cheval belge de Van der Smissen, dont le tir destructeur est non seulement constaté par l'officier français de la garde impériale, disant que la colonne dont il faisait partie en a été la victime, mais encore par l'offi-

cier anglais du 30^{me} régiment, témoin oculaire, qualifiant ce concours donné aux troupes de la première ligne, aux prises avec la garde impériale, « *d'aide très efficace et très opportune.* »

Sur toutes ces choses du plus haut intérêt Siborne reste muet, lui qui s'intitule l'historien de la campagne de 1815, dans ses détails, pour les batailles de Quatre-Bras, Ligny, Wavre et Waterloo. Après avoir attaqué avec tant d'injustice et d'aigreur les troupes des Pays-Bas, ne devrait-il pas, si l'équité avait quelque prix à ses yeux, narrer aussi ce qu'elles ont fait d'éminemment utile « *sur un point principal de l'attaque de l'armée française,* » au moment du suprême danger, qu'il indique dans son livre comme « *le moment le plus critique de toute la bataille.* »

Mais non, du foudroyant effet d'une batterie de huit pièces, entrant en action *au moment décisif, toute fraîche, bien intacte*, à la fin de la longue bataille, l'auteur malveillant pour les troupes hollando-belges, ne dit un mot, pas plus que du bataillon belge, prenant en flanc, à la bayonnette, la garde impériale, pressée de front par les Anglais.

Il n'a rien à dire sur tout cela, cet auteur si prolix, si amateur des plus petits détails, dans tout ce qu'il veut faire connaître à ses lecteurs des mouvements des troupes anglaises.

Il ne lui convenait pas sans doute de relater l'attaque glorieuse de la brigade hollando-belge de Ditmers, le 35^{me} bataillon de chasseurs belges en tête, qui chargea à la bayonnette la garde

de Napoléon. Ce fait d'armes, dans lequel les Belges figurèrent avec tant de distinction, et qui tranche si fortement avec les assertions calomnieuses de Siborne, ce fait d'armes a été duement constaté lors de la publication de la lettre du général Chassé, à la division duquel appartenait cette vaillante brigade.

Le général Chassé se plaint, dans cette lettre, du silence que le rapport du duc de Wellington avait gardé sur la courageuse attaque de sa brigade contre la garde impériale. Lord Hill, dans sa réponse, reconnaît le fait.

Voici les dépêches échangées :

« Bourget, le 5 juillet 1815.

» Excellence!

» Ce n'est que depuis hier que j'ai lu le rapport que Son
» Excellence le duc de Wellington a fait au sujet de la
» bataille du 18 passé. Ce jour-là, j'avais l'honneur de
» servir avec ma division sous les ordres de Votre Excel-
» lence. Comme il n'y est fait aucune mention de cette
» division, je dois présumer que sa conduite doit avoir en-
» tièrement échappé à l'attention de Votre Excellence, en
» faisant son rapport au duc de Wellington; je me trouve
» donc dans la dure nécessité d'exposer moi-même à Votre
» Excellence, le fait tel qu'il a eu lieu, et la part que je
» crois que ma division a eue dans le succès du jour.

» Vers le soir, voyant que le feu de l'artillerie de droite
» ralentissait, je m'y portai pour en savoir la cause, je fus
» informé que les munitions y manquaient. Je voyais très
» distinctement que la garde française faisait un mouve-
» ment vers ces pièces; prévoyant les conséquences, je fis
» avancer mon artillerie jusque sur la hauteur, et j'ordon-

» nai de soutenir un feu des plus vifs. En même temps,
» laissant la 2^e brigade, commandée par le général major
» d'Aubremé, en réserve, ayant formé deux carrés placés
» en échelons, je formai la première brigade commandée
» par le colonel Detmers, en colonnes serrées et chargeai
» la garde française. J'eus le bonheur de la voir replier
» devant moi. Par délicatesse, je ne fis pas rapport de ce
» fait, entièrement persuadé que Votre Excellence, en
» ferait mention dans le sien, et cela, avec d'autant plus
» de confiance que Votre Excellence m'a honoré deux jours
» après la bataille (étant alors à Nivelles), du témoignage
» de son contentement tant de la conduite de mon artille-
» rie que de celle de mon infanterie. Mais voyant mon
» erreur, je croirais manquer à mon devoir envers les
» braves que j'ai eu la satisfaction de commander, et même
» à toute ma nation, si je ne tâchais pas de remédier à
» cette omission, en priant Votre Excellence de vouloir
» bien rendre à ces braves troupes, la justice que je suis
» persuadé qu'elles ont méritée.

» Veuillez agréer, etc....., etc.....

» (Signé) Lieutenant-Général CHASSÉ. »

Voici la réponse de son Excellence le lieutenant-général Hill :

« Paris, le 11 juillet 1815,

» Monsieur le Général,

» J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du
» 5 de ce mois, laquelle ne m'est parvenue que hier. Dans
» le rapport que j'eus l'honneur de faire à Son Excellence
» le duc de Wellington, de la bataille du 18 juin, je fis
» mention particulière de la conduite de votre division
» pendant cette journée, et je ne manquai pas de remar-
» quer qu'elle se mit en mouvement pour repousser l'atta-

» que de la garde impériale française. *Malheureusement le*
» *rapport de Son Excellence le duc de Wellington était déjà*
» *envoyé à Londres avant l'arrivée du mien*; cependant je
» suis bien assuré que Son Excellence est informée de *la*
» *belle conduite des troupes sous vos ordres dans cette glo-*
» *rieuse journée*, et je vous prie, Monsieur le Général,
» d'être persuadé qu'il me fera toujours grand plaisir de
» témoigner, comme j'en suis sensible.

» Agréez, Monsieur le Général, les assurances de la
» haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

» Votre très obéissant serviteur,

» (Signé) HILL, Général. »

Il résulte à l'évidence de cette correspondance que le général anglais reconnaît le mouvement offensif de la brigade de Ditmers, attaquant la garde impériale, et rend publiquement hommage à *la belle conduite des troupes hollando-belges pendant la journée de Waterloo*.

Que deviennent alors les calomnieuses imputations de Siborne et de Macfarlane contre ces troupes?

L'attaque de la garde impériale était la dernière ressource de Napoléon, pour vaincre les Anglais avant l'entrée en action des deux corps prussiens qui allaient se mettre en ligne. La batterie à cheval belge, sous les ordres du major Van der Smissen, arrive au galop sur la première ligne au moment où le feu cessait sur ce point, faute de munitions. — Le feu des huit pièces belges, dirigé avec autant de célérité que de précision, foudroie, à bonne portée de mi-

traille, les grenadiers de la vieille garde, attaqués d'autre part à la bayonnette par la 1^{re} brigade de Chassé, en tête de laquelle marchait le 35^e bataillon de chasseurs belges. Le lendemain matin, l'officier anglais du 30^{me} régiment, auteur de l'article inséré dans le numéro d'octobre 1845 de l'*United Service Gazette*, « apprit d'un officier » de la garde impériale qui gisait blessé sur le » champ de bataille, *qu'ils (les Français) avaient » été victimes de batteries masquées, faisant allu- » sion à la batterie Van der Smissen, bien servie » et produisant bien son effet, en ouvrant si inopi- » nément sur eux son feu destructeur et décisif.* »

Ce sont là des expressions bien glorieuses pour les Belges qu'elles vengent des calomnies de Siborne et de Macfarlane. — Ces calomnies sont complètement démasquées par la lettre de lord Hill au général Chassé, document officiel irrécusable qui montre la fausseté des accusations portées contre la brigade d'Aubremé. Et cependant Siborne affirmait dans sa préface qu'il possédait des renseignements authentiques! — Il n'y a pas de renseignement plus authentique que la lettre du lieutenant-général lord Hill, en réponse au lieutenant-général Chassé. Pourquoi Siborne ne tenait-il pas compte de ce renseignement? — Et que ne consultait-il aussi quelque officier de l'état-major du général Hill qui commandait toute la droite de Wellington? — Que n'interrogeait-il quelques officiers anglais qui avaient vu combattre nos troupes à la droite, tels que l'officier du 30^{me}, auteur de l'article de

l'United Service Magazine, ou bien le capitaine Goore, également du 30^{me} d'infanterie anglaise, ou bien le capitaine Pringle? — Siborne, dans les pages 172 et 185 de son second volume, fait aux vaillants soldats de Chassé le sanglant affront de les désigner au public anglais comme des lâches.

La part active que prirent la brigade hollando-belge de Ditmers et la batterie à cheval de Van der Smissen au combat très court, très acharné, très-meurtrier, qui suivit l'attaque suprême de la vieille garde impériale, est donc bien et dûment constatée.

Le général Chassé avait d'ailleurs si bien établi les droits des troupes de sa division, dans la revendication du glorieux fait d'armes accompli par elles, que nous voyons lord Hill admettre d'emblée sa réclamation.

Toutefois, sans vouloir sonder les intentions, l'appréciation seule des faits nous conduit tout naturellement à regretter l'étrange distraction qui, dans une occasion des plus solennelles, doit avoir traversé l'esprit du général en chef anglais, lorsqu'il négligea de reconnaître spontanément et de signaler, selon son importance, la coopération si honorable des Belges à la défaite sanglante de la garde impériale, défaite qui décida du sort de l'armée de Napoléon; car, de 3000 hommes, 1500 environ étaient mis hors de combat sous le feu de l'artillerie et de l'infanterie; et c'est à propos de cette attaque de la garde impériale par les troupes du général Chassé,

que M. W. Whitehead, un anglais équitable, dit dans son livre, publié à Londres en 1820 : « Les » troupes des Pays-Bas ont conservé la même » solidité dans leur ordre de bataille et ont fait » bien à propos et à petite distance le même feu » destructeur que les régiments anglais... »

Quel contraste n'y a-t-il pas entre ce simple énoncé, tout à l'honneur des troupes des Pays-Bas, et le sens dédaigneux que renferment ces mots de l'auteur anglais ? « De tels éléments com- » posaient la 2^e ligne du duc, en arrière du point » principal de l'attaque de l'armée française, à ce » moment le plus critique de la bataille. »

Voici maintenant Macfarlane qui, dans son récit de la bataille de Waterloo, p. 225, débite ceci : « Un moment, la gauche de notre posi- » tion courut quelque danger à cause de la re- » traite soudaine d'une brigade de Belges. »

Cette idée d'un danger imaginaire est la preuve que Macfarlane n'a pas mieux saisi que Siborne le but qu'avait voulu atteindre Picton en plaçant à découvert, en avant de sa ligne, une troupe trop faible pour faire résistance au corps de d'Erlon marchant sur elle. — Cette faible troupe, après s'être repliée sur la ligne de bataille, s'y maintint, comme toute la division Picton, pendant toute la durée de la bataille, et ce n'est certes pas aux Hollando-Belges de de Bylandt que doit s'appliquer l'expression « frappés de terreur » qu'emploie Siborne, c'est évidemment aux soldats anglais qui s'esquivèrent du champ de bataille, d'après le livre de leur compatriote

John W. Pringle. — Charras établit clairement, à sa page 303, que ces Hollando-Belges combattaient encore tout à la fin de la journée, alors que la cavalerie prussienne faisait irruption en masse sur le champ de bataille, à la gauche des Anglais. — A ce moment où se dessinait la victoire, vers 8 heures du soir, ce qui restait des bataillons hollando-Belges de Bylandt tenait tête, avec les autres troupes de la division Picton, au maréchal Ney, qui faisait, avec les débris de deux régiments ralliés par le général Durutte, un dernier effort à la gauche des Anglo-alliés, après la défaite de la garde impériale qu'il venait de conduire contre leur centre.

Le récit de Charras est pleinement confirmé par l'historien anglais qui a publié les opérations de la division Picton; témoin oculaire, il relate la vaillance du 7^{me} bataillon de ligne belge en ces termes :

« Un ancien et brave colonel belge (Vanden » Sande) *suivit toute la journée* le mouvement de » notre division avec sa vaillante petite troupe, » *et se trouva toujours au plus fort du feu*¹. »

Macfarlane dit, à sa page 214, que « les ar- » tilleurs du maréchal Blücher n'étaient pas » très bons, et qu'il eut à se plaindre à ce sujet » lorsque les Français lui tombèrent dessus. » — Il ne dit rien de la capacité des artilleurs belges de la batterie du major Van der Smissen, dont le tir écrasa la vieille garde de Napoléon.

¹ *United Service Journal*, juin 1841.

A sa page 220 il émet à charge des Belges cette accusation :

« Aux Quatre-Bras nous n'eûmes, toute la journée, que quelques escadrons de hussards noirs de Brunswick à opposer aux nombreux escadrons de Ney, *car 2000 cavaliers belges* ne purent jamais être mis aux prises avec l'ennemi, et lorsqu'au commencement de l'action on essaya de les conduire à la charge, ils firent demi-tour avec une précipitation telle qu'ils entraînèrent avec eux le duc de Wellington et son état-major à travers les Quatre-Bras. Ces cavaliers ne reparurent plus sur le champ de bataille. » Et voilà ce que Macfarlane, l'historien des grandes batailles de l'armée anglaise, raconte de celle des Quatre-Bras.

Nous plaignons ses lecteurs s'ils tiennent à connaître la vérité.

Il n'y avait aux Quatre-Bras, le 16 juin 1815, que deux escadrons belges, les cheveau-légers n° 5, 441 chevaux au lieu de 2000 mentionnés par Macfarlane. Ces deux escadrons arrivèrent sur le champ de bataille lorsqu'il était près de 3 heures, après une marche forcée d'une douzaine de lieues. Placée aux avant-postes, à l'extrême frontière, et instruite des mouvements de l'armée française, cette cavalerie belge était restée sous les armes pendant toute la nuit du 15 au 16 juin, avant d'être appelée au point de rassemblement de sa brigade. De Nivelles, où elle donnait l'avoine à ses chevaux, le prince d'Orange l'appela en toute hâte. A son arrivée, il lui fit

prendre la charge sur le 6^{me} régiment de chasseurs à cheval français, qui ramenait vivement le régiment de hussards hollandais n^o 6. — La charge des cheveau-légers belges eut un plein succès : ils rentrèrent conduisant une vingtaine de prisonniers français, dont plusieurs étaient pour eux d'anciens frères d'armes des années et des campagnes précédentes.

Lorsqu'ils revinrent près des Quatre-Bras, un des régiments écossais de Picton, venus de Bruxelles, avait pris position dans le fossé longeant la route de Namur. Il fut trompé par l'uniforme, et prenant cette cavalerie belge pour l'ennemi, il fit sur elle une meurtrière décharge.

La vaillance qu'avait déployée le régiment des cheveau-légers belges pendant la campagne de Waterloo, fut dignement récompensée par le roi Guillaume, qui lui accorda 22 croix de son ordre. Cette simple expression de la vérité ne suffit-elle pas pour faire justice des inventions dont Macfarlane cherche à payer la bonne foi de ses lecteurs? A qui en effet persuadera-t-on jamais que le roi des Pays-Bas eut pu être assez aveugle pour décorer de son ordre ceux qui devant l'ennemi auraient refusé de combattre?

Il est vraiment curieux de voir quelques auteurs anglais ignorer si complètement les choses qu'ils affirment, et mettre tant d'aplomb à répandre leurs erreurs. Néanmoins, Siborne et Macfarlane sont justement classés en Angleterre même parmi « *les historiens nationaux qui, de propos délibéré,*

» *s'attachent à courtiser les passions de leurs com-*
» *patriotes aux dépens de la vérité historique.* »

Charles Macfarlane, l'auteur des grandes batailles de l'armée anglaise, n'hésite pas à dire dans son livre *Life of the Duke of Wellington*, à la page 223, qu'il est présumable que le duc aurait préféré à tous les régiments véritablement belges autant de compagnies de Portugais. Cette idée de l'écrivain anglais ne prendrait pas cours en Portugal; car on sait dans ce pays que les Belges lui ont prêté bon secours à la guerre, et le jeune roi de Portugal, lors de son passage en Belgique, a dit que dans son pays on avait conservé le souvenir des grands services que le corps expéditionnaire belge lui avait rendu jadis (en 1834).

Nous ne nous sommes épargné ni peines ni recherches, afin de mettre en pleine lumière l'inanité des accusations des écrivains anglais qui se sont chargés du triste rôle de calomnieux des troupes hollando-belges, à Waterloo. Un de nos amis, versé dans la langue portugaise, a bien voulu se charger, de la façon la plus obligeante, de demander à Lisbonne les rapports officiels du général portugais qui, pendant la campagne de 1834, avait eu sous ses ordres le corps belge. J'ai reçu la copie de ces rapports; elle est revêtue du sceau du ministère de la guerre portugais.

Voici la traduction de l'un de ces rapports, lequel démontrera péremptoirement à quel point les écrits de Macfarlane trompent le lecteur

britannique au sujet de la valeur du soldat belge :

Béja, le 25 mars 1834, au soir.

« Excellence,

» Je ne puis rédiger de rapport; je le ferai de l'Algarve.
» Le 22, je quittais Matola, le 27, j'entrais à Béja, où l'enthousiasme se manifesta d'une manière extraordinaire.
» Sachant que l'ennemi réunissait des forces du côté de Serpa, je m'y dirigeai dans la journée du 24; en arrivant à proximité de cette ville, j'appris que l'ennemi était parti pour Mousa, laissant une garnison dans le château de Serpa. Je tentai de m'en rendre maître par un moyen qui a déjà été employé maintes fois à la guerre et avec succès; il consiste à contenir l'ennemi dans ses murs par une vive escarmouche, tout en brisant les portes à coups de hache pour pénétrer dans la forteresse. Je mis ce moyen en pratique; une très vive escarmouche eut lieu, tandis qu'un détachement belge, armé de haches, se dirigeait vers l'unique porte qui n'était pas murée; mais il ne fut pas possible de la briser, l'ennemi commandé par un officier français l'ayant fortifiée à l'intérieur.
» Dès que j'eus reconnu qu'il n'y avait rien à faire, j'ordonnai le rappel de la troupe; *mais la bravoure et l'opiniâtreté des Belges étaient telles que je dus réitérer l'ordre jusqu'à trois fois.* Après l'avoir exécuté le lieutenant-colonel Le Charlier, les officiers et les soldats de son bataillon me demandèrent avec les plus vives instances que je les laissasse retourner à de nouvelles tentatives, mais je n'y consentis point. Nous avons perdu une vingtaine de blessés, y compris un officier et huit ou neuf soldats tués. L'ennemi non seulement tirait sur les assaillants avec des balles, mais encore lançait sur eux de grosses pierres qui garnissaient le haut des murailles.

» Je suis sorti ce matin de bonne heure de Serpa pour
» Béja.

» Veuillez publier sans retard l'extrait ci-dessus pour
» autant que vous n'avez pas reçu le rapport. L'ennemi a
» rassemblé des forces pour m'attaquer. Je pars aujour-
» d'hui pour Matola, où je compte demeurer quelques
» jours et recevoir les détachements qui doivent venir des
» Algarves.

» Le comte d'Almer vient par cette province, je le sais
» par un rapport du comte L. de Bourmont, que j'ai inter-
» cepté aujourd'hui. Le village de Santa Anna de Carrubas,
» sur la frontière, s'est déclaré pour la cause de la reine.
» J'ai désarmé un grand nombre de volontaires royalistes,
» que j'ai renvoyés dans leurs foyers, et j'ai déjà fourni
» cinquante hommes armés pour Matola. D'autres localités
» des frontières sont en train de faire de même.

» Baron de SÁ DA BANDIEIRA.

» A Son Excellence Monsieur Agostinho José Freire,
» Ministre de la guerre.

» Pour copie conforme :

» *Le chef de section,*

» (Signature.) »

Sans quitter le même sujet, voici encore un témoignage accablant pour Macfarlane et ceux qui calomnient les soldats belges : c'est la lettre adressée en particulier au corps belge par le général portugais, lorsqu'il fit ses adieux à ses troupes dans un ordre du jour.

« Monsieur le Colonel,

» La campagne étant terminée, il est de mon devoir,
» avant de me séparer du corps sous votre commandement,

» de vous remercier pour la manière dont vous avez conduit votre corps, pendant le temps qu'il a été sous mes ordres, tant par rapport à la discipline que sur le champ de bataille.

» A l'affaire de Sao-Bras, malgré les difficultés du terrain, malgré l'intensité de la chaleur, votre corps s'est très bien conduit.

» A Serpa, si la résistance de l'ennemi nous a empêchés de prendre la ville par un coup de main, *cette résistance même a mis en relief la bravoure et la ténacité* avec lesquelles vous avez soutenu l'attaque; j'ai eu l'honneur de porter ces faits à la connaissance de Son Altesse Impériale le duc de Bragance, commandant en chef de l'armée.

» A Santo-Bartholomeo de Mecine, le 24 avril, pendant le long combat que nous avons eu à soutenir, *il eût été impossible de montrer plus de valeur et de hardiesse que ne l'a fait le corps de tirailleurs belges.*

» Aux attaques de l'ennemi sur Faro et Olkao, les 5 et 9 mai, les compagnies, engagées sous le feu, *ont combattu d'une manière admirable.*

» Enfin, si notre marche, à la poursuite de la division ennemie, laquelle, tout en opérant sa retraite, avait pénétré dans les Algarves, a été aussi longue que possible, elle nous a cependant fourni l'occasion de la désarmer, et votre corps y a montré beaucoup de discipline.

» Je vous témoigne itérativement toute ma gratitude pour le zèle et l'intérêt que vous a toujours inspiré le triomphe de la cause de la reine et de la charte, et je vous prie d'en transmettre, de ma part, l'expression à votre corps d'officiers.

» Comme je pense faire un rapport dans le même sens à Sa Majesté impériale, je désire y joindre la liste de MM. les officiers et soldats de votre corps, qui, par leur

- » conduite sur le champ de bataille méritent d'être décorés
- » de l'ordre militaire de la Tour et de l'Épée.
- » Recevez, etc.
- » Alcazar do Sal, 6 juin 1834.

» *Le Général commandant,*
» Baron SA DA BANDIERA. »

Sa Majesté décora le lieutenant-colonel Le Charlier, 6 officiers et 21 sous-officiers et soldats.

Ces documents officiels, portant sur des données irréfragables, nous montrent quel cas il faut faire des accusations de lâcheté prodiguées aux Belges dans quelques livres anglais. Là nous retrouvons les Belges à l'œuvre, appréciés à leur valeur par le général portugais qui les avait sous ses ordres. Ces documents font singulièrement évanouir les tableaux fantastiques, où nous sommes dépeints sous les plus fausses couleurs par Macfarlane, « l'historien des grandes batailles de l'armée anglaise, » et par Siborne, l'auteur de la campagne de 1815, en deux forts volumes in-8°.

Pour accroître la gloire de leurs compatriotes, les Portugais n'ont pas eu recours au moyen déloyal de ces deux écrivains anglais; ils n'ont pas cherché à représenter à l'esprit du lecteur, comme des poltrons n'osant aborder l'ennemi, de vaillants soldats dont le sang, versé sur le champ de bataille, atteste qu'ils ont bien rempli leur devoir.

L'esprit dans lequel fut rédigé le rapport du général portugais ne permettra pas d'appliquer à

à celui-ci le reproche bien fondé du colonel français, prince Latour d'Auvergne :

« L'Angleterre récompense les services de ses
» alliés par l'injustice la plus criante. Dans tous
» ses récits elle les compte pour rien ou pour peu
» de chose. Lorsqu'elle ne peut faire autrement
» que de les mentionner, elle s'en montre toujours
» fort mécontente. »

Il semble que la plume acérée du colonel français ait voulu tracer ici une peinture fidèle des livres de Macfarlane et de Siborne, qui ont trompé tant de lecteurs en Angleterre.

Un dernier trait, assurément très curieux à rappeler, prouvera combien est vif et commun à beaucoup d'Anglais le désir d'accaparer pour leur nation toute la gloire de la célèbre journée de Waterloo :

Nous découvrons ce trait aux pages 5 et 6 de la publication du colonel G. Zenowicz ¹, attaché en 1815 à l'état-major général de Napoléon :

« Pour rendre hommage à la vérité, en publiant
» les faits qui sont à ma connaissance, et aux-
» quels j'ai pris part dans les limites de la posi-
» tion que j'occupais, j'ai fait paraître en 1820,
» étant en Allemagne, un petit écrit qui a eu un
» sort assez bizarre : Le jour même de sa mise en
» vente, à Francfort-sur-le-Mein, un Anglais
» voyageur, voyant affiché chez un libraire quel-
» que chose sur Waterloo, se procura d'abord un
» exemplaire de ma brochure, puis, après en

¹ *Waterloo*. Paris, Ledoyen, 1848.

» avoir pris connaissance, acheta l'édition tout
» entière et en fit un *auto-da-fé* public ; scandalisé
» qu'il était qu'on eût osé attribuer le gain de la
» bataille de Waterloo à l'intervention des Prus-
» siens. »

Les procédés de cet Anglais voyageur dénotent un patriotisme aussi farouche que jaloux, mais ils ne recèlent pas, comme ceux de Siborne et de Macfarlane, le parti pris de nuire, en prodiguant d'injustes accusations aux troupes des Pays-Bas, dans le but égoïste d'attribuer aux Anglais seuls tout l'honneur de la victoire de Waterloo.

De bien grandes et glorieuses pages s'ouvrent aux armées anglaises dans les annales de leur pays ; la victoire de Waterloo en particulier a fait rejaillir sur elles un éclat incontestable. Il n'est donc pas besoin de s'ingénier à l'accroître par la publication de quelques livres écrits dans un esprit où la partialité s'unit à un étroit patriotisme, comme on le voit chez Siborne et Macfarlane, dénigrant, au lieu de leur rendre une justice méritée, les troupes alliées qui furent aussi nécessaires qu'utiles au duc de Wellington.

Finalement, la gloire qui revient aux Anglais, dans la célèbre journée du 18 juin 1815, se manifeste avec trop de grandeur, pour qu'il ne soit pas au moins déloyal d'atténuer celle de leurs auxiliaires, les Hollando-Belges, en répandant dans le public de malveillants écrits contre ces valeureuses troupes, qui, aussi bien que les Anglais, ont arrosé de leur sang la plaine de Waterloo.

Telles sont les remarques que nous a suggérées la lecture attentive des deux volumes du capitaine Siborne et du livre de Macfarlane, et nous croyons qu'elles sont bien fondées.

La publication de ce travail, que nous aurions désiré rendre à la fois plus concis et plus attrayant, a pour but unique d'offrir aux Belges qui ont à cœur et considèrent comme un devoir de défendre partout et en toute circonstance notre renom militaire, une série d'arguments propres à réfuter les idées erronées que propage la lecture des livres de Siborne et de Macfarlane, ces deux auteurs qui se sont placés au premier rang des détracteurs.

Si ce travail, assez compact d'ailleurs, présente au lecteur une allure tant soit peu difficile et ennuyeuse, je lui en demande pardon, mais cette œuvre ingrate ne comportait pas l'élégance de la forme, l'essentiel étant de réfuter complètement, en les suivant pas à pas dans leurs marches obliques, les calomniateurs de nos soldats. Leurs accusations se reproduisent si fréquemment qu'il est impossible de ne pas tomber dans de continues redites, si on veut les combattre et rétablir la vérité, en opposant à de vaines et chimériques allégations le texte même des auteurs anglais qui, au lieu d'altérer cette vérité, lui ont rendu un sincère hommage.

Dans notre jeunesse, nous entendions parler sans cesse des épisodes de la mémorable bataille que se livrèrent, près de Bruxelles, les deux plus grands capitaines de l'époque. Beaucoup de faits

se sont alors profondément gravés dans notre mémoire, et plus tard, durant les loisirs de nos années de cantonnement et de garnison, nous avons compulsé la plupart des livres et brochures publiés sur la campagne de 1815. Ces nombreuses recherches dont nous offrons ici le résultat, épargneront la peine de les faire à ceux qui s'intéressent au prodigieux événement où disparut, grâce à l'opportune et décisive coopération des hollando-belges, la dernière lueur du météore Napoléonien.

Dans une note rejetée à la fin de son œuvre, le capitaine Siborne cherche à expliquer les offensantes assertions qu'il a prodiguées aux troupes hollando-belges. Étonné sans doute de s'être laissé aller par trop facilement à avancer des faits qui ne s'accordent ni avec ce qui s'est passé sur le champ de bataille, ni avec ce que rapportent les autres historiens de la campagne de 1815, il présume un peu tard que « *ses remarques pourront être considérés comme impliquant une rigueur imméritée.* » Tout lecteur jaloux de la vérité, tiendra cependant à confronter les récits de Siborne avec ceux que nous ont laissés sur le même sujet des historiens consciencieux; il reviendra sur ses pas, et sa curiosité souffrira de surprendre Siborne parsemant son histoire de certains traits, où la fantaisie et l'injustice semblent s'être donné le mot. Quant aux lecteurs qui puisent leurs idées un peu partout, plutôt que de s'en rapporter aux auteurs sérieux, ceux-là seuls se laisseront prendre aux appréciations de l'écri-

vain qui n'a pas hésité à s'abandonner à de telles incartades.

Siborne commence par dire « *que la conduite des troupes hollando-belges n'a été exposée comme il le fait, dans aucune histoire précédente de la bataille.* » — Cela est parfaitement exact, car en blâmant nos troupes, il se met en flagrante contradiction avec un grand nombre de ses compatriotes, le duc de Wellington en tête, les capitaines Batty, Goore du 30^{me}, l'historien de la division Picton, qui tous glorifient la bravoure des troupes hollando-belges ; et quelle valeur ces éloges dans la bouche d'officiers anglais qui combattaient à Waterloo, ne doit-elle pas présenter en regard des assertions sans preuve de Siborne !

Après ces témoignages, qui nous viennent d'Anglais d'une compétence irrécusable, nous entendons dire aux Français :

« Si les Belges ont fait voir qu'ils n'avaient pas dégénéré parmi nous de leur antique va leur, ils nous ont également montré, après l'heure des combats, qu'ils se sentaient encore nos frères. » (Le général Guillaume Vaudoncourt, *Histoire des campagnes de 1814 et de 1815*, page 73 de la seconde partie du tome III.)

De leur côté, les généraux prussiens les plus haut placés, le feld-maréchal Blücher, son chef d'état-major le lieutenant-général de Gneisnau, le lieutenant-général Pirch, commandant le 2^{me} corps d'armée, rendent pleine justice aux vaillantes troupes hollando-belges calomniées par

Siborne. Le commandant du 2^{me} corps de l'armée de Blücher fit afficher, le 24 juin, à Namur, six jours après la bataille de Waterloo ce brillant éloge de nos soldats :

« A la bataille de la Belle-Alliance, ils ont
» combattu avec tant d'intrépidité qu'ils ont
» étonné les armées alliées : *le souvenir de leur*
» *invincible courage ne sortira pas de la mémoire*
» *de nos guerriers.* »

Voilà certes un titre de gloire, et nous sommes fiers de l'opposer aux tristes erreurs de Siborne, bien osé de se mettre, de son propre aveu, en contradiction avec des hommes d'une aussi grande autorité. Toutes les subtilités de plume ne peuvent fausser la vérité. « *Magna est veritas et præcælebit,* » dit Siborne. Nous sommes en droit de nous approprier cet adage, et plus en droit que lui d'y ajouter, que *tout commentaire est superflu.*

Voyons où la vérité se trouve, la grande vérité, celle qui prévaudra. C'est en vain qu'on cherche à la découvrir chez Siborne, dont les *fictiones*, ses compatriotes eux-mêmes le constatent, sont *absurdes et ridicules*; la vérité est chez les militaires anglais, français, prussiens, que nous venons de citer.

Tout en ayant l'air de vouloir s'appuyer de l'autorité de Wellington, Siborne cite sournoisement une lettre du duc, laquelle concerne non pas les Hollando-Belges, mais bien les Anglais, et là-dessus il compose un thème où il insinue l'accusation et vise à obtenir créance dans l'esprit fourvoyé du lecteur.

Wellington, en rentrant de Waterloo à Bruxelles, avait chargé le baron Van de Capellen, l'agent de Guillaume I^{er} en Belgique, d'informer ce souverain « *qu'il ne pouvait assez louer la conduite des troupes des Pays-Bas.* » Ce n'est donc pas de ces troupes qu'il s'agit dans la lettre citée par Siborne et adressée, paraît-il, à Walter Scott.

Wellington savait parfaitement ce qui s'était passé à la 5^{me} brigade anglaise, celle du général Halkett. Là, deux régiments anglais sont reconduits sur la ligne de bataille, à la position qu'ils avaient abandonnée sans ordre. — Leur vaillant général se précipite sur le drapeau du 33^{me}; il marche, le tenant en main, devant le front des deux régiments, et les ramène au poste qu'ils venaient de délaissier, frappés qu'ils étaient d'une terreur panique à l'aspect de la garde impériale marchant sur eux.

Wellington avait remarqué aussi que la plupart des régiments se fondaient sensiblement, par suite du vide provenant de la disparition de nombreux soldats qui emportaient les blessés et qui, une fois partis, se gardaient bien de revenir sur le champ de bataille.

« Le nombre de troupes belges et hanovriennes » renfermant beaucoup de jeunes levées qui se » refoulaient sur les derrières, fut considérable, » de même que celui de nos propres dragons » démontés et de *soldats de notre infanterie*, dont » quelques-uns, comme il s'en trouve toujours » dans les meilleures armées, *furent bien aises* » *de s'esquiver du champ de bataille.* Tous se pré-

» cipitaient sur la route qui mène à Bruxelles ,
» avec une vitesse incroyable pour quiconque ne
» l'a pas vue. — Plusieurs de ceux qui avaient
» quitté le champ de bataille et, *pour dire toute*
» *la vérité, même des Anglais, s'enfuirent de la*
» *ville et ne s'arrêtaient que lorsqu'ils aperçurent*
» *Anvers. C'est un fait trop bien attesté pour le*
» *révoquer en doute* » (Capitaine John W. Pringle,
Remarques sur la campagne de 1815, p. 340.)

Le capitaine Siborne n'a garde d'imiter l'exemple d'équité que lui donne son collègue le capitaine Pringle : Il ne veut pas dire toute la vérité ; un autre mobile guide sa plume ; il cache « le fait,
» trop bien attesté pour être révoqué en doute,
» que des soldats anglais de l'infanterie anglaise,
» bien aises de s'esquiver du champ de bataille,
» se précipitaient sur la route de Bruxelles avec
» une vitesse incroyable, pour s'enfuir jusqu'à
» Anvers. »

Voici, par opposition, des renseignements dûs à un officier qui était à Waterloo lieutenant-adjudant-major du 36^e bataillon des chasseurs belges :

« Il faut dire à l'honneur de l'infanterie des
» Pays-Bas, et particulièrement des bataillons
» belges qui se trouvaient à la tête de toutes
» les colonnes, que son attitude fut en tout
» digne des grands soldats anglais et français
» qui, au début de la Bataille, se disputaient
» le terrain en première ligne. Constamment
» placé à la tête et sur les flancs de la 2^e bri-
» gade d'Aubremé, je ne me rappelle pas avoir

» vu un seul homme valide se détacher de la
» colonne.

» Avant la bataille, on nous avait transmis
» l'ordre de ne permettre à personne de quitter
» la colonne, sous prétexte de transporter les
» blessés ; cet ordre fut rigoureusement observé.
» Il n'en fut pas de même de l'armée anglaise ; il
» y eut un moment où tout le champ de bataille
» était sillonné d'hommes transportant leurs ca-
» marades blessés. Le nombre en était si grand
» que de loin les Français s'imaginaient que l'ar-
» mée anglaise se mettait en retraite. »

Nous avons eu l'occasion de dire que les Prus-
siens, dont le même spectacle frappait les yeux,
avaient cru également à cette retraite ; ce qui
détermina le général Zieten, dont le corps était
le plus rapproché des Anglais, à changer sa di-
rection pour aller, à sa gauche, unir son attaque
à celle du corps de Bulow.

Pour peu qu'on scrute tous ces faits avec atten-
tion, on ne manque pas d'y trouver de quoi faire
amplement justice des fausses accusations lancées
contre les hollando-belges. Quels sont donc les
corps qui, s'étant mal conduits, ont été privés de
la gratification accordée à l'armée de Wellington
à l'occasion de la victoire de Waterloo ? Sont-ce
des Belges ? Non ; ceux qui furent exclus sont la
1^{re} compagnie du 4^{me} bataillon de sapeurs-mineurs
royaux anglais et les hussards de Cumberland,
Hanovriens.

Ceux que Siborne accuse avec tant d'amertume
et d'injustice n'ont pas eu à subir cette ignomi-

nieuse exclusion. Aussi, quand un des membres éminents de l'aristocratie anglaise, ajoutant foi, sans les vérifier, aux assertions de quelques publicistes de son pays, commit l'erreur d'attaquer à la Chambre des Lords la réputation militaire des Belges, le sénateur de Bruxelles Van Schoor, interprète de l'indignation générale, fit-il entendre, le 27 février 1855, en plein sénat, ces nobles et patriotiques paroles (Voir page 119 des *Annales parlementaires* de 1855) :

« Messieurs, dans une des chambres du parlement d'Angleterre, un des premiers hommes d'état de ce pays, se faisant l'écho de certains écrivains qui avaient rapporté des faits inexacts, nous a traités d'une manière plus que dédaigneuse.

» Un des généraux les plus distingués de notre armée vient, dans une série de lettres qu'a publiées un des journaux les plus répandus dans ce pays et à l'étranger, de prendre, d'une manière à la fois mesurée et digne, la défense de ce nom Belge que nous sommes fiers et que nous serons, quoi que l'on puisse injustement dire contre lui, toujours fiers de porter.

» Je cède à un sentiment de patriotisme en venant du haut de cette tribune, remercier le général Renard de la protestation décisive qu'il a fait entendre; c'est d'un bon citoyen, jaloux de la dignité et de l'honneur de son pays.

» Quand on parle de patriotisme, quand on parle d'honneur national, on est toujours sûr

» de rencontrer un généreux écho dans cette
» enceinte. Il appartient à la première chambre
» du parlement belge de couvrir de l'égide de
» sa sympathie le brave soldat qui a si cha-
» leureusement et d'une manière si distinguée,
» pris la défense du nom belge injustement flétri
» au sein de la première chambre du parlement
» anglais.

» Honneur donc et reconnaissance au général
» Renard (très bien ! très bien !), au général Re-
» nard qui a si vigoureusement repoussé la calom-
» nie déversée sur les soldats belges, lesquels, le
» fait est constaté, aux 16 et 18 juin 1815, ont
» vaillamment combattu pour la défense de notre
» territoire envahi !

» Nous sommes heureux de voir un de ces sol-
» dats, siéger parmi nous, l'honorable comte de
» Renesse.

» Que l'étranger ne se fasse pas illusion à notre
» égard, qu'il soit bien convaincu que si nos fron-
» tières étaient encore violées, soit dans un but
» de conquête, soit pour nous forcer à sortir de
» notre neutralité, l'armée belge combattrait avec
» l'énergie et le courage d'une armée fortement
» constituée, dont les cadres sont parfaitement
» organisés, d'une armée formée d'hommes jaloux
» de leur indépendance, qui tiennent surtout à la
» position que nous ont faite les traités en vertu
» desquels nous avons été solennellement admis,
» à titre de nation libre et neutre, dans la grande
» famille européenne ! (De toutes parts : très bien !
» très bien !) »

Siborne ignorerait-il que les soldats belges qu'il accuse ont reçu des éloges de la bouche même de Wellington? Ces éloges ont été publiquement constatés par le marquis de Rodés, en séance du sénat, à Bruxelles, le 28 février 1855 (page 121 des *Annales parlementaires* de 1855) :

« Me trouvant seul au palais de Bruxelles, à la
» fin du mois d'août 1815, avec le duc de Wellin-
» ton dans la salle d'audience, je m'empressai de
» lui témoigner mes sincères félicitations sur la
» grande bataille dont il avait été le héros. Je
» certifie que le vainqueur de Waterloo n'hésita
» pas un instant, et de prime abord, à me parler
» de la *bravoure du prince d'Orange et de nos régi-*
» *ments belges, qui s'étaient si bien conduits à la*
» *bataille des Quatre-Bras, qui l'avaient secondé*
» *efficacement et avaient éminemment contribué*
» *au succès des mémorables journées de Waterloo.*
» Qui eût pu croire qu'en Angleterre, après qua-
» rante ans, on eût mis en doute *la valeur belge*
» *célébrée partout d'une voix unanime à cette*
» *époque?*

» J'atteste donc que c'est de la bouche même
» du duc de Wellington, dans le palais du roi, à
» cause de mes fonctions de chambellan, que
» *j'entendis avec bonheur et orgueil la part de gloire*
» *qu'il attribuait dans le triomphe de Waterloo à*
» *l'héritier présomptif, le prince d'Orange, et à l'ar-*
» *mée des Pays-Bas.* »

Donc, suivant Siborne, qui parle par ouï-dire, les troupes des Pays-Bas se sont mal conduites à Waterloo ; mais, d'après Wellington qui les a vues

à l'œuvre, elles se sont bien conduites, l'ont efficacement secondé et ont éminemment contribué au succès de la mémorable journée de Waterloo. C'est ce que constate, de son côté, le chef de l'état-major général de l'armée prussienne, le lieutenant-général comte de Gneisnau.

Que le lecteur compare l'appréciation injuste et blessante de quelques écrivains anglais à celle de généraux prussiens, qui prirent une si grande part à la glorieuse issue de la campagne de 1815 ! Le contraste est frappant.

Six jours après la victoire de Waterloo, le général von Pirck, qui commandait le 2^{me} corps de l'armée prussienne, rendait justice aux troupes belges dans une proclamation affichée à Namur :

« De tout temps, disait-il, les Belges se sont
» montrés *un peuple brave, généreux et vaillant.*
» *Ils ont soutenu cette brillante réputation, surtout*
» *à la bataille de la Belle-Alliance (Waterloo), où*
» *ils ont combattu avec tant d'intrépidité qu'ils ont*
» *étonné les armées alliées; le souvenir de leur*
» *incincible courage ne sortira pas de la mémoire*
» *de nos guerriers.* »

Le témoignage d'autorités aussi incontestables met à néant les ouï-dire sur lesquels se base le capitaine Siborne. Si son livre et celui de Macfarlane avaient été mis au jour à une époque plus rapprochée de 1815, lorsque la vérité était si bien connue des contemporains, et que chacun avait présentes à la mémoire les paroles de vive reconnaissance adressées par le roi à son armée

pour la remercier de sa *bravoure* et de sa *fidélité*, de tels écrits eussent reçu un bien mauvais accueil. L'ordre du jour du prince d'Orange, daté de Bruxelles le 27 juin 1815, fut porté par tous les journaux à la connaissance du public :

« Je désire, disait le roi, que vous donniez
» connaissance de ma *satisfaction la plus complète*
» à tous les braves guerriers de l'armée des Pays-
» Bas qui ont combattu sous vos ordres, aux Quatre-
» Bras et à la Belle-Alliance. Dites leur que tous
» leurs compatriotes ont les yeux sur eux avec
» admiration et reconnaissance, et sont *fiers de*
» la constance qu'ils ont déployée. »

Certes, ce n'est pas avec cette hauteur de langage que l'on parle au public de soldats lâches et fuyards, tels que Siborne les dépeint à ses lecteurs.

Le prince d'Orange savait les apprécier, lui qui les avait guidés au combat : « *Continuez,*
» disait-il, *à marcher dans la route de l'honneur.*
» *Votre roi reconnaît vos services et la patrie vous*
» *honore.* »

En même temps que le roi s'exprimait en ces termes flatteurs, il écrivait, le 26 juin 1815, de La Haye au maire de Bruxelles :

« Monsieur le Maire,

» Après le patriotisme et le dévouement dont nos braves
» soldats ont fait preuve sur le champ de bataille, rien ne
» pouvait me causer une plus vive satisfaction que l'em-
» pressement des habitants de Bruxelles à prodiguer aux
» victimes de la guerre toute espèce de consolations et de
» secours! »

Le duc de Wellington lui-même, en rentrant à Bruxelles, pria le baron Van de Capellen, secrétaire d'État, de mander au roi des Pays-Bas : « *Qu'il ne pourrait assez louer la conduite des troupes* » *et ne trouverait pas d'éloges assez grands pour le* » *prince d'Orange.* » Cette belle conduite des troupes des Pays-Bas, le duc de Wellington, nous venons de le dire, la vantait de nouveau, au mois d'août suivant, au chambellan du roi, marquis de Rodes.

Le feld-maréchal Blücher, d'abord si peu favorable aux Belges, leur dit dans sa proclamation d'adieu : « Adieu, Belges ; nous avons eu l'occasion d'apprécier vos vertus ; vous êtes un peuple » *brave, loyal et noble.* »

Les lâches ne font pas leur devoir sur le champ de bataille ; l'on ne trouve chez eux ni bravoure, ni loyauté, ni noblesse.

Il est donc bien évident que Siborne se trompe et que les accusations par lui lancées, 29 ans après 1815, sont outrageantes. Il faut chercher la vérité dans ce que le commandant du 2^{me} corps de l'armée prussienne a mis en lumière immédiatement après la bataille de Waterloo ; il rend justice aux troupes belges en disant qu'elles ont *combattu avec tant d'intrépidité, qu'elles ont étonné les armées alliées et que le souvenir de leur invincible courage ne sortira pas de la mémoire.*

Blücher était mal disposé pour les Belges parce qu'ils n'avaient pas suivi l'exemple des Allemands et des Hollandais en se soulevant contre la domination française. « Tous ceux, avait dit le feld-

» maréchal, qui ne s'insurgent pas pour chasser
» les Français, doivent être considérés comme
» des partisans de Napoléon et traités comme
» tels. » Blücher a pris trop tardivement en considération que les Belges n'avaient pas, comme les Allemands, l'appui direct, immédiat des armées alliées, russe, prussienne et autrichienne, et qu'il n'en était pas de la Belgique comme de la Hollande, dégarnie à ce point que les Français durent abandonner sans coup férir les villes les plus importantes : Amsterdam et La Haye.

La Belgique était au contraire occupée par une force militaire trop considérable, pour qu'une insurrection populaire eût la moindre chance de succès. — Un état de situation, figurant sous le tableau n° VI, et la date du 5 janvier 1814, dans *l'Atlas de la campagne de 1814*, de Koch, nous en donne la preuve :

Le maréchal Macdonald couvrait alors la Belgique, son corps était placé entre Cologne et Zwoll. — Le général Maison commandait, sous Anvers, un autre corps fort de 16,000 hommes. L'une des divisions de ce corps, la 1^{re} des tirailleurs de la jeune garde, sous le général Barrois, occupait Bruxelles. La division du général Roguet, 3^{me} des tirailleurs de la jeune garde, était à Hoogstraeten et aux environs, avec la 2^{me} division de cavalerie de la garde du général Castex.

La 3^{me} division de voltigeurs de la jeune garde, général Boyer, était en formation à Lille. — Le 1^{er} corps occupait Anvers et les environs. — La

2^{me} division de la vieille garde était en marche de Luxembourg sur Namur ; la 2^{me} division de voltigeurs se formait à Thionville , sous le général Decouz. — Une partie de la garde impériale, infanterie et cavalerie , sous les ordres du duc de Trévise , était en réserve en Belgique. Il ne s'agissait donc pas de faire de vaines tentatives dans notre pays , qui se trouvait sous la pression de deux corps d'armée français , le 1^{er} et le 11^{me} , alors que sa population valide , enlevée par la conscription , figurait dans les rangs de l'armée retirée de l'Espagne , et un peu partout dans les armées de Napoléon.

Quelques émeutes signalèrent cependant la désaffection générale de notre pays , excédé du poids d'une domination tyrannique. Le général Barrois dut envoyer une partie de sa division comprimer à Louvain une sédition populaire. Les esprits étant bien disposés en faveur des alliés , leurs soldats étaient reçus en libérateurs. Le colonel de Falkenhausen , partisan prussien , après s'être porté sur Arlon , poussa jusqu'à Namur et Liège , pour enlever à Napoléon toutes les ressources qu'il tirait de ces contrées. Il avait délivré les conscrits et , à son approche , les Luxembourgeois s'étaient soulevés aux acclamations de « Vivent les alliés , mort aux Français. » Ils avaient marché au-devant des Prussiens et des Russes , avec des bannières et des vivres. Plus de soixante villages avaient pris part à ce soulèvement. Comment l'opinion des Belges eût-elle pu être favorable au despotisme de Napoléon ? Après le départ des

agents du gouvernement français, 23 personnes, détenues arbitrairement à Vilvorde, furent mises en liberté par ordre du gouverneur général, le duc de Beaufort ; quelques-unes avaient été acquittées par les tribunaux, mais le préfet français, ne tenant aucun compte de cet acquittement, les avait retenues en prison. D'autres avaient été « colloquées ou enfermées par mesure de haute police ; d'autres enfin subissaient la réclusion par ordre du préfet et pour des motifs inconnus !! » (Le docteur Coremans, *Éphémérides belges de 1814*, pages 33 et 34.)

Des pensées de liberté et de délivrance agitèrent les esprits en Belgique, dès que, malgré la censure la plus sévère et les efforts d'une police ombrageuse, les nouvelles de l'effroyable désastre de Leipzig, la bataille des Nations, pénétrèrent dans notre pays. L'agitation était devenue inquiétante pour les autorités françaises.

Partout les populations souffraient impatiemment les inexorables exigences imposées par la domination Napoléonienne. Une espèce de résistance passive, la seule possible sous la pression de la police impériale, soutenue par une force armée considérable, s'opposait généralement en Belgique à l'exécution des décrets impériaux, qui, sans interruption prescrivait de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent.

A Bruxelles, le 15 janvier 1814, une émeute générale, dans laquelle la rue Haute devait appuyer la rue de Flandre et le quartier du canal, était imminente. La bourgeoisie armée parvint à

maintenir l'ordre. Les agents du gouvernement français voulaient à toute force faire rentrer les contributions qu'ils allaient perdre à l'arrivée des alliés; ils mettaient des garnissaires chez les principaux habitants. Une imposition extraordinaire pour frais de guerre avait été décrétée le 9 janvier; elle consistait en :

1° La moitié du principal de la contribution foncière annuelle;

2° Le double du principal de la contribution personnelle et mobilière;

3° Le double du principal de la contribution des portes et fenêtres.

D'aussi graves motifs de désaffection avaient plus d'importance que le mécontentement soulevé par la réunion de la Belgique à la Hollande, mécontentement que Siborne prétend avoir existé en 1815 (p. 259, tome II).

Les Belges préféraient de beaucoup cette réunion aux vexations subies pendant qu'ils étaient les sujets de Napoléon le Grand. « Il y a en Angleterre la fausse idée que les Français, que Napoléon lui-même, étaient populaires en Belgique. Le moment était tel (en 1815) que l'hypocrisie elle-même ne pouvait feindre, et l'épouvante se peignait sur chaque visage, la terreur régnait dans toutes les villes, dans tous les villages, lorsqu'on croyait les Français victorieux. » (George Jones, *R. A. the battle of Waterloo*, 2^e édition. Londres, 1852, p. 9.)

Le 4 février 1814, deux jours après l'entrée des alliés à Bruxelles, le général Bülow y fit

afficher une proclamation adressée aux Belges ; on y lisait :

« L'espoir de secouer le joug insupportable de
» la tyrannie étrangère vous donne le courage
» de devenir vos propres libérateurs.... » « J'au-
» rai des armes pour les Belges qui retrouvent
» le courage de leurs pères ; le mépris punira les
» lâches.... » « L'indépendance n'est plus dou-
» teuse ; mais allez la mériter par la conserva-
» tion de l'ordre intérieur et par l'organisation
» de levées militaires qui combattent pour la
» liberté et pour l'honneur. »

Toutefois la crainte générale de voir Napoléon revenir soit par la victoire, soit au moyen d'un traité de paix, engageait bien des gens à ne pas se mêler des affaires publiques dans un moment aussi critique.

Le gouvernement provisoire inauguré en Belgique était aux prises avec de grandes difficultés. Anvers, Luxembourg, Ostende et d'autres places étaient occupées par les Français. Les masses populaires menaçaient de pillage et de mort ceux qui avaient eu des relations avec le gouvernement précédent. Là, on demandait le rétablissement pur et simple de l'ordre des choses existant avant l'entrée des Français, ailleurs, on s'opposait à ces idées rétrogrades. Il n'était pas aisé non plus de pourvoir aux besoins des armées alliées qui absorbaient les ressources du pays déjà si épuisé par les continuelles levées d'hommes et d'argent des dernières années de l'Empire, et, pour comble d'embarras il fallait réorganiser entièrement l'ad-

ministration civile et lever en toute hâte une armée nationale belge.

On résolut à cette fin de former tout de suite quatre régiments d'infanterie de 3500 hommes, soit 14,000 hommes. Ces régiments s'organisèrent à Bruxelles, Gand, Mons et Namur, et prirent respectivement les numéros et les noms de :

N^o 1. Régiment de Brabant.

N^o 2. » de Flandre.

N^o 3. » de Hainaut.

N^o 4. » de Namur.

L'uniforme adopté fut celui de quatre des anciens régiments de ligne belges (Wallons) au service de l'Autriche : l'habit blanc avec couleurs de distinction, pour le 1^{er} régiment, bleu foncé ; pour le 2^{me}, vert foncé ; pour le 3^{me}, bleu clair ; pour le 4^{me}, rouge écarlate, comme le régiment du prince de Ligne.

Les alliés étaient entrés à Bruxelles le 2 février, et, trente jours après, l'arrêté du gouvernement provisoire de la Belgique, n^o 38, décrétait ces formations et celles d'un régiment de cavalerie et d'un corps d'artillerie.

Le décret portait :

« Habitants de la Belgique!

» Le moment est arrivé aussi pour nous de partager les efforts des peuples que les sentiments de patrie et d'honneur ont réunis sous le même étendard.

» Si notre position nous a condamnés jusqu'ici à être les témoins des triomphes de nos libérateurs, sans les partager, si même nous fûmes forcés à combattre contre eux, Belges, nos destins sont changés!

» Venez aujourd'hui coopérer au grand œuvre de délivrance de la patrie; que le despotisme et l'esclavage en soient bannis à jamais. »

.....

Suivent les dispositions d'organisation mentionnées ci-dessus.

« Habitants de la Belgique, je me flatte que ceux d'entre vous surtout, qui ont déjà servi, donneront dans cette grande circonstance une preuve particulière de leur dévouement, et qu'ils sentiront que c'est en raison de ses facultés que tout bon citoyen est tenu d'acquitter sa dette envers la patrie.

» Bruxelles, le 4 mars 1814.

» Pour le Gouverneur général de la Belgique
» absent,

» (Signé) Le C^{te} E. DE ROBIANO. »

De leur côté, les commissaires généraux des puissances alliées ajoutaient à cette proclamation :

« Ressouvenez-vous, braves Belges, des exploits de vos ancêtres. Pensez à l'état d'opprobre et d'esclavage du chef de l'Église, qui par un dévouement héroïque et digne des couronnes célestes a su sauver les intérêts de la sainte religion. Il s'agit de sa libération, il s'agit de votre honneur, de votre existence politique, du bonheur de vos familles. Les devoirs les plus saerés vous appellent; l'Europe vous regarde, l'histoire va vous rendre justice.

» Bruxelles, le 4 mars 1814.

» Les commissaires généraux des hautes
» puissances alliées,

» (Signé) Le Comte DE LOTTUM.

» DELIUS. »

Cette force militaire à lever dans nos provinces en 1814 était numériquement faible, mais n'oublions pas que la population virile de la Belgique avait péri en grande partie dans les guerres meurtrières de Napoléon ou bien se trouvait encore incorporée dans les armées de ce belliqueux souverain.

Vingt-quatre ans plus tôt, au mois de septembre 1790, la Belgique avait mis, en six mois, sur pied de guerre, 20,500 hommes et 3600 chevaux, d'après l'état que nous reproduisons, et, suivant la résolution du gouvernement d'alors, cet effectif devait être porté au delà de 40,000 hommes.

ÉTAT

**des forces des troupes belgiques tant en garnison
qu'en campagne en 1790.**

En campagne au mois de décembre 1789.

Les régiments et corps ci-après dénommés ont commencé à se former à Namur et dans les autres villes, en novembre, décembre 1789, janvier, février, mars et avril 1790, et les recrues passaient successivement à l'armée pour compléter les régiments ou corps qui étaient en campagne. — On évalue la force des patriotes en décembre, tant sur la vieille que nouvelle route, entre les 5000 ou 6000 hommes commandés par MM. Vander Meersch et Kleinberg.

AU MOIS DE

RÉGIMENTS OU CORPS.		MAI 1790.		SEPTEMB. 1790.	
		Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.
<i>Infanterie.</i>	1 Régiment de Namur	1112		1500	
	2 " " Bruxelles	1080		900	
	3 " " Tournay	500		380	
	4 " " Westfandre.	800		1624	
	5 " " Anvers	1000		1560	
	6 " " Flandre	800		1460	
	7 " " Bruges	734		1135	
	8 " " Flandre	830		1654	
	9 " " Hainaut	911		1207	
	10 Légion Belgique	230		1028	
	11 Légion de Liége	"		276	
Canaris	710		340		
<i>Chasseurs.</i>	1 De toutes les provinces	510		950	
	2 Campinois et Tongerlo	801		460	
	3 Brabant et Flandre.	158		1340	
	4 Luxembourg	"		320	
<i>Artillerie</i> de toutes les provinces.	390		790		
<i>Cavalerie.</i>	1 Flandre.	300	300	390	390
	2 Brabant (de Cumplich).	360	360	829	829
	3 Brabant	600	600	818	818
	4 Hainaut	602	602	788	788
	5 Campinois et Tongerlo	506	506	818	818
Totaux		13934	2368	20567	3645

Forces proposées pour l'armée belge sur le pied de l'effectif suivant la résolution du Congrès du 1^{er} août 1790.

10 régiments d'infanterie à 2820 hommes fait	28200
1 » » à 2110 » »	2110
4 » de chasseurs à 1000 » »	4000
1 » d'artillerie à 1388 » »	1388
6 » de cavalerie à 1000 » »	6000
Total	41698

Le feld-maréchal Blücher faisait bien à tort traiter par les troupes prussiennes, comme des partisans de Napoléon, la population de la Belgique, qui avait beaucoup gémi sous la pression de la police impériale. Le cabiuet noir et la censure avaient déployé la plus grande rigueur, afin de tenir le public dans l'ignorance absolue des faits qui pouvaient l'intéresser. A cause des désastres des deux dernières campagnes et de ceux de la guerre d'Espagne, la pression habituelle avait redoublé. Pour inspirer la terreur, on emprisonnait, et la réclusion illégalement ordonnée était plus illégalement encore prolongée. Blücher se trompait donc sur les sentiments des Belges, mais des opérations de guerre, très actives contre Napoléon, lui avaient fait perdre de vue notre pays. Lorsqu'en 1815, il séjourna parmi nous, son appréciation se modifia ; il nous rendit justice, et, au moment où il quittait la Belgique, il nous signala comme un *peuple brave, loyal et noble*.

La défense de Berg-op-Zoom en mars 1814 prouve que la valeur militaire avait gardé tout son prestige, toute sa force chez le peuple belge,

du sein duquel avait été tirée la garnison victorieuse. Pourquoi cette vertu aurait-elle disparu l'année suivante ?

Qui eût pu croire que les Belges, recherchés naguère, pour leur bravoure, dans les armées de tant de souverains, en Allemagne, en Italie, en Espagne, auraient vu certaines publications anglaises s'évertuer à ternir la grande renommée militaire dont ils avaient joui jusqu'à la chute de l'empire de Napoléon ?

A. EENENS.

Lieutenant-Général à la retraite.

NOTICE

SUR

ADRIEN HAVERMANS.

Kort begriip en bericht van de historie van Brabant,
door ADR. HAVERMANS. Leiden, 1652. in-4°.

Adrien Havermans, jurisconsulte, auteur de cet opuscule, était depuis l'année 1637 greffier de la ville de Breda, où il est mort en 1653¹. Il était issu d'une ancienne famille noble du Brabant. Il avait fait une étude particulière de l'histoire et des antiquités de son pays; il avait composé une histoire de la ville de Breda, sa patrie, et il la destinait à l'impression, comme il nous l'apprend lui-même dans son *Abrégé de l'histoire du Brabant*, chap. XXI, p. 36. La mort l'empêcha d'exécuter ce projet.

¹ Voyez T. E. VAN GOOR. *Beschryving der stad en lande van Breda*. 's Gravenhage, 1746, in-fol. Hoofdst. XII, bl. 305. D'après van Goor, Adrien Havermans était un savant très versé dans l'histoire et les antiquités du Brabant.

L'édition originale de cet *Abrégé de l'histoire du Brabant* est imprimée à Leyde, chez Guillaume Christiaens Van der Boxe, 1652, petit in-4°. Elle a 44 pages, sans la dédicace, l'avant-propos et la table, qui avec le titre remplissent 8 pages. Tout l'ouvrage est côté A-G2. Il est dédié à Jean Van de Kerchove, dit Polyander, seigneur d'Heenvliet, surintendant de la cour du prince d'Orange et conservateur des forêts, *houtvester*, de la Hollande et de la Westfrise¹; et à Constantin Huygens, chevalier, seigneur de Zuylichem, Seelhem, Monnikenland, et conseiller ordinaire de S. A. le prince d'Orange, l'un et l'autre curateurs du collège d'Orange à Breda. Ce petit ouvrage devenu fort rare est recherché par ceux qui s'occupent de l'histoire de la Belgique. On le voit figurer dans les principales bibliothèques de nos amateurs, et la plupart des catalogues font spécialement mention de sa rareté. Voyez par exemple les catalogues de Rega, p. 265, n° 12; de Verhoeven, n° 2665; Vander Meulen, nos 7391 et 7392; Servais, n° 3916; la comtesse d'Yves, n° 5133; Wouters, n° 2628; C. J. Michiels, *Bibliotheca selecta*, 1781, in-8°, part. II, p. 79, n° 646. (Il y fut vendu 12 florins

¹ Jean Polyander Van den Kerckhove de Heenvliet était fils du célèbre Jean Polyander, théologien hollandais, issu d'une famille distinguée de la ville de Gand, mort à Leyde, où il était recteur de l'université, le 4 février 1646. V. DELVENNE, *Biographie du royaume des Pays-Bas*, II, p. 5. — Constantin Huygens était frère aîné du célèbre Chrétien Huygens. Il suivit le roi Guillaume en Angleterre à la révolution de 1688. V. DELVENNE, l. c., I, p. 544.

de change.) *Bibliotheca Hulthemiana*, IV, n^{os} 27288 et 27289; Lammens, I, n^o 4770; Gérard, n^o 2622; Ermens, n^{os} 5758 et 5759; J. B. Verdussen, part. I, p. 220, n^o 90; Nuewens, n^o 1191¹.

En 1780, le savant imprimeur bruxellois, Joseph Ermens, voulut faire réimprimer ce petit ouvrage; il sollicita à cet effet du gouvernement un privilège qui lui fut refusé. Les principes mis en avant par Havermans au chapitre XXI, pp. 34 sq. de sa brochure, au sujet de la constitution du Brabant furent les principales causes de ce refus. Les troubles et les dissensions civiles qui un peu plus tard vinrent déchirer la Belgique, ayant momentanément suspendu l'exécution des lois sur la presse, Ermens profita de cette occasion pour faire réimprimer la brochure d'Adrien Havermans chez le libraire Stryckwant à Bruxelles, en 1788². L'édition ori-

¹ Voyez encore H. J. Van Campenhout, n^o 3243. *Bibliotheca Emlinckiana*, Amstelædami, 1753, part. III, p. 195, n^o 770. Comte Charles de Proli, Anvers, 1785, p. 194, n^o 1660. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. V, n^{os} 30823 et 30824.

Les biographes modernes, comme Moreri, Chaudon et Delandine, etc., ne parlent pas d'Adrien Havermans. Sa petite chronique de Brabant est le seul ouvrage que nous connaissions de lui. Son histoire de Breda n'a pas été imprimée.

² C'est par erreur qu'il est dit dans le Catalogue de la bibliothèque de M. Charles Van Hulthem, n^o 27288, en note, qu'Ermens a fait réimprimer cette petite chronique en 1780. On voit dans le Catalogue de C. J. Michel, imprimé en 1781, n^o 646, p. 79, qu'Ermens ne put obtenir en 1780 l'autorisation nécessaire pour cette réimpression, dont la date se trouve fixée à l'année 1788 dans le catalogue même d'Ermens, n^o 5759. Joseph Ermens, le meilleur bibliographe de son temps en Belgique, naquit à Bruxelles le 18 mai 1736, et mourut dans la même ville le 18 mai 1805. Il a

ginale est complètement imitée dans cette réimpression, qui n'est qu'une simple contrefaçon. On y remarque seulement les légères différences suivantes.

1° Le cadre de la contrefaçon est un peu plus grand que celui de l'édition originale, et le fleuron qui se trouve sur le titre est un peu plus petit.

2° Au haut de la page 9 on lit dans l'édition originale *zeste capittel*; la contrefaçon a corrigé *zesde capittel*.

3° Même page, ligne 14, aux mots *twee erfdochteren*, la contrefaçon ajoute la note suivante :

« Te weten Oda, huysvrouwe van Leo Van der Aa, en Maria, huysvrouwe van Philippus, grave van Vianden, die over-oud-grootvader geweest is van Adellheyda, dewelke getrouwt is geweest met Otho, grave van Nassau en Dillenburg, die door dit houwelyck het graefschap van

rédigé plusieurs catalogues estimés, et a laissé quelques ouvrages manuscrits, qui, après avoir appartenus à M. Van Hulthem, font aujourd'hui partie de la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits dite Bibliothèque de Bourgogne. V. *Bibliotheca Hulthemiana*, VI, nos 843, 894, 896, 897 et 921. Les plus remarquables sont : la vie de Sigebert de Gemblours, une bibliographie historique des Pays-Bas, une bibliographie des livres imprimés en Belgique au quinzième siècle, etc.

Le savant évêque d'Anvers, M. de Nelis, a fait en langue française une analyse de l'ouvrage d'Havermans. On en trouve l'original parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, section des manuscrits, dite Bibliothèque de Bourgogne, n° 17763, dans un manuscrit provenant de la bibliothèque de M. Van Hulthem. V. *Bibliotheca Hulthemiana*. On en trouve une copie dans la bibliothèque de M. de Jonghe.

Vianden, de baronnie van S. Vitus en een deel van de heerlyckheyd van Grimbergen verkregen heeft. Is begraven te Dillenburg in 't jaer 1369. »

4^o Page 31, ligne 7. Sur le mot *vermat te hebben*, la contrefaçon ajoutée au bas de la page la note suivante : *vermagh oft vermejnt*.

On trouve une notice sur l'opuscule d'Adrien Havermans dans A. PARS, *Index Batavicus of Naamrol van de Batarise en Hollandse schryvers, van Julius Cæsar af tot desen tyden toe*. Leyden, 1701, in-4^o, hoofdst. I, p. 103. Voyez aussi : N. J. VAN CAMPEN, *Beknopte geschiedenis der letteren ende wetenschappen in de Nederlanden*. 's Gravenhage, 1821. Vierde tijdvak. Deel I, bl. 490, § 146, etc.

Cette notice sur Havermans est due à M. de Jonghe, dont la bibliothèque fut vendue en 1861; ce bibliophile possédait deux exemplaires de cette chronique, ils sont catalogués sous les n^{os} 6683 et 6684.

L. ST.

LES ARTS BELGES

A

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

A PARIS.

1^o) Quel rang l'art belge occupait-il à cette exposition?

2^o) Quels profits peut-il retirer d'études comparatives?

C'en est fait ! L'exposition a fermé ses portes ! Les tableaux sont retournés chez leurs propriétaires, quelques-uns chez les auteurs, plusieurs ont été achetés par des particuliers, un très grand nombre par les marchands de tableaux. Quels enseignements faudra-t-il tirer de cette grande fête de l'art où le monde entier avait été convié ? Telle est la grande question qui se pose plus neuve et plus intéressante que jamais au moment de la clôture définitive des galeries internationales.

Il s'en faut de beaucoup que l'exposition universelle nous ait tout montré ! Il y a l'art qui ne bouge pas, l'art immobile, l'art qui décore les théâtres, les églises, les palais : tout ce que l'on n'a pu amener au Champ-de-Mars, l'art qu'on ne peut

aller étudier qu'au prix de voyages frayeux et fatigants. Ensuite, l'on a eu à regretter des abstentions illustres ! En somme pourtant, l'exposition de 1878 nous a montré beaucoup ; telle qu'elle était, elle a fourni de précieuses données, et a permis de se livrer à un travail comparatif presque sans précédents.

A quand une nouvelle fête de ce genre ? Dieu le sait ! Tant que les états de l'Europe s'entre regarderont armés jusqu'aux dents, mèches allumées, il sera bien difficile de recommencer les concours pacifiques : l'intelligence et le travail sont les ennemis nés de la force brutale. La ville la mieux située pour une exposition internationale serait (après Paris !) Francfort ; le point central de l'Europe..... civilisée ! C'est à elle à s'exécuter la prochaine fois !

C'est un très grand événement qu'une exposition universelle des beaux-arts, car il offre une des très rares occasions de constater l'état général de l'art dans le monde. La critique, peu errante de sa nature, ne peut se transporter sans cesse d'un pays dans un autre à la recherche des expositions provinciales ou nationales. Et là encore, elle ne peut asseoir ses appréciations d'une manière stable et définitive, parce que la *comparaison* lui fait défaut. La comparaison !

« C'est un grand ennemi que la comparaison ! »

dit la femme de 40 ans de Galoppe d'Onquaire.

Nous pourrions dire que la critique n'a pas de meilleure amie.

Elle est un *talentomètre*, s'il fallait créer une expression que nous rougirions de voir devenir française.

Tout est là ! Quiconque a essayé de la critique dans sa vie reconnaît ce criterium. Vous qui avez couru les ateliers, vous savez combien un tableau gagne à être vu chez le maître ! Que de fois il vous est arrivé de ne pouvoir retrouver dans une galerie un peu nombreuse une toile qui brillait avec éclat, exposée presque seule et dans un jour fait pour elle ! Une fois le tableau en société, le triage se fait peu à peu : le bon se détache du mauvais, le douteux entre dans une catégorie franchement accusée ; la couleur triomphe sur toute la ligne.

La comparaison ! Ah ! c'est elle que redoutent si horriblement les coquettes ! Pourquoi à trente-cinq ans une femme belle... *encore* se crée-t-elle un salon où le jour ne pénètre qu'avec une sage discrétion. Pourquoi s'entoure-t-elle d'étoffes, d'ameublements, de draperies dont les tons mous, fades, ne font point la guerre à ses attraits... reposés ?

La jeunesse se trouvera mal à l'aise, effacée là où la maturité se sera entourée de savants auxiliaires !

Deux questions se dressent devant nous en face de l'exposition générale des beaux-arts de 1878 à Paris :

- 1) Quelle place y occupent les arts belges ?
- 2) Quels profits l'art belge peut-il tirer des enseignements des autres nations ?

Quant à la place qu'occupe la Belgique (disons-le hardiment), proportion gardée et même proportion non gardée, elle occupe *le premier rang*. C'est elle qui s'appuie le plus solidement sur des études sérieuses, puissantes et vraiment didactiques, comme sur des traditions incomparables; elle tient le sceptre du dessin et surtout de la couleur. L'école belge est sans rivale sur ces deux points : c'est dire qu'elle triomphe sur... presque toute la ligne !

L'on ne peut compter que quatre écoles dans le monde : les écoles belge, anglaise, française et allemande. Elles seules ont un état-major et une armée. L'Italie et l'Autriche-Hongrie ne possèdent qu'un état-major, très brillant il est vrai. Les autres pays n'offrent que d'intéressantes individualités, des talents remarquables même, mais venant tous se rattacher à l'une ou l'autre des grandes écoles mentionnées déjà. La Russie, l'Espagne, la Suède et Norwège, le Danemark, le Portugal, les Pays-Bas, la Grèce, la Suisse, les États-Unis sont dans ce dernier cas.

L'art a ses capitales comme la politique. L'Angleterre et la France n'ont chacune qu'un centre. La Belgique en a deux : Bruxelles et Anvers. L'Allemagne en compte trois : Dusseldorf, Munich et Berlin.

Je blâme ce système qui consiste à amener des morts dans les expositions des vivants. C'est chercher à donner le change sur la valeur présente des écoles. Les murs sont couverts des tableaux de *feu* Monsieur un tel, de *feu* tel autre. Où arrê-

ter le *feu*? A 5 ans? à 10 ans? à 50 ans? Les Belges exposeront-ils finalement de *feus* en *feus* des tableaux de *feu* Rubens? Le visiteur ne demande pas : que saviez-vous faire? mais que savez-vous faire à cette heure? en ce moment? Je ferai des commandes aux peintres qui me plaisent. Les pinceaux des morts ne font pas mon affaire!

L'Espagne est presque toute retranchée derrière une forteresse de *feu* *Fortuny*. Elle a l'air d'avouer son incapacité : elle a grandement tort pourtant!

La France étale 10 *feus* que nous serions aussi enchantés qu'elle de savoir vivants : Corot, Daubigny, Diaz, Fromentin, Millet, Pils, Regnaud, Ricard, Rousseau, Belly.

La Belgique diplôme trois illustres décédés : feu Leys, feu Madou, feu Wappers.

L'Angleterre expose cinq grands morts, dont l'immortel Landseer.

L'Autriche, les Pays-Bas, l'Italie, la Russie, la Norwège et la Suisse suivent ce funèbre exemple.

Se parer de la gloire de ses pères c'est une idée fort aristocratique, j'en conviens, mais en ce monde nous avons surtout besoin des vivants.

L'Espagne semble avoir pris pour chef de file *Fortuny* qui ne saurait faire école. *Fortuny* c'est l'incarnation du caprice; c'est la fantaisie qui finit par faire croire à la vérité à force de dépenser de l'esprit. *Fortuny* est faux comme dessin, comme couleur, comme expression, mais il est délicieusement chiffonné. Il rappelle ces parisiennes pas jolies, qui à force de grâce, de coquet-

terie, de.... *chic*, tranchons le mot, finissent par conquérir une certaine réputation de beauté. Dans cinquante ans on n'achètera plus les tableaux de Fortuny!

Abandonnons les *feus* aux prochaines expositions! On ne peut exiger du public des connaissances nécrologiques complètes. La grande masse croit vivants ceux qui sont exposés parmi les vivants, comme de juste! Elle ne s'attend pas à aller butter par-ci par-là contre des cadavres.

En revanche, si les morts ont été exposés, il y a des vivants, des grands vivants, des fort vivants qui brillent par leur absence. Quel lustre auraient ajouté à l'exposition belge les chefs-d'œuvre de MM. Slengeneyer et Gallait! Pourquoi cette lacune quand le moment est venu d'affirmer toute la puissance d'une École incomparable comme la nôtre? Fort regrettable!

Une autre remarque que nous a suggérée l'exposition universelle, c'est que bien souvent les marchands de tableaux tuent l'art. Ils créent des *modes* dans l'intérêt de leurs affaires. Ils imposent un genre à tel ou tel artiste. Le public, toujours Panurge, adopte le genre du moment, et tous les pinceaux d'obéir.... sous peine de ne pas vendre. Beaucoup travaillent pour vivre d'abord, et ensuite pour bien vivre!!.... et puis un peu aussi pour l'art!!!.... En attendant l'inspiration est étouffée dans sa source. On n'écoute plus les incitations de l'imagination (ou même du génie) : on ne s'inspire que de la *commande*. Le marchand de

tableaux renvoie à l'atelier le tableau inspiré, et demande de la marchandise courante!

Merci, M. Blanc! Décidément la Belgique doit être très flattée! L'illustre critique daigne la considérer comme une succursale artistique de la France! Quel honneur incomparable! Une école belge! allons donc! Annexons, c'est plus facile! Willems, Stevens et *tutti quanti*, Français par la couleur, Français par le dessin, Français par..... continuez donc, vous êtes en si bonne voie!!!! M. Blanc admet que Leys est Flamand! Vraiment! Et pourquoi! Parce que..... parce qu'.....il est Flamand! Là! Merci! ah! vous êtes trop bon. Merci encore!

Que diriez-vous, M. Blanc, s'il nous prenait envie de dire que les peintres français qui ont de la couleur (ils ne sont malheureusement pas nombreux!) sont des Flamands; que les 6 heures de chemin de fer qui nous séparent de Paris ne comptent pas au point de vue de l'art, et que Paul Delaroche, Delacroix, Robert-Feury, Isabey, etc... sont les continuateurs de l'École de Rubens et doivent être comptés parmi les peintres belges? Nous serions peut-être dans le vrai. Nous n'annexerions pas : ce seraient les autres qui seraient venus s'annexer d'eux-mêmes en vertu des traités internationaux de l'art.

M. Blanc ne traite pas mieux les autres nations. Consolons-nous. Si la Grèce a fait quelque chose de passable, c'est parce qu'elle est venue travailler en France. Les grands pays ne sont pas plus mé-

nagés que les petits ! Rendons cette justice au *grammairien* artistique ! Ce que la Russie a de bon a été peint à Paris ; ce qu'elle a d'inspiré a été fait en Italie. Bien bon pour l'Italie, M. Blanc ! Au fond il n'y a que la France : et les autres nations prennent leur lumière au grand soleil parisien ! Quand les Français apprendront-ils les langues étrangères, quand séjourneront-ils à l'étranger au lieu de courir la poste, quand apprendront-ils à connaître véritablement ce qu'il y a hors de chez eux ?

A Campo-Formio, M. de Cobenzel ouvrait de grands yeux et paraissait ne pas comprendre quand on prononçait le nom de République française. Le général Bonaparte s'écriait — et il était dans son droit ! — La République française brille comme le soleil ! Aveugle qui ne la voit pas !

J'ose dire : l'École belge brille aussi comme un soleil. Aveugle également qui ne la voit pas ! Elle descend toute entière de Rubens, de Van Dyck, de Jordaens, de Teniers et du brillant état-major qui les entoure ! Bien faible est le coup-d'œil artistique de celui qui ne retrouve pas les traits de parenté de nos artistes avec leurs immortels prédécesseurs et qui confondent deux familles tout à fait étrangères !

Le monde entier a savouré les œuvres de nos illustrations artistiques : MM. Artan, Asselbergs, Baugniet (toujours si spirituel et si attachant !), Beernaert, feu Boulanger, Bouvier, Chyvenaer, Collart, Coomans, Coosemans, Braekeleer, feu de Groux, de Jonghe, les deux de Vriendt, de Winne, Hagemans, Hermans, Huberti, Lagye (élève de

Leys), Lamorinière, Nisen, Papelen, Robbe, Robie, Roffian (peintre exquis de lointains suisses), Stallaert, Stevens (A.), Stevens (J.), Tschaggény, Tscharner, Tuerlinckx (parfait portraitiste, aussi élégant que feu Landelle!), Van der Hecht, Van Luppen (pourquoi n'a-t-il pas de médaille?), Van Moer, Verhas, Verlat, Verwée, Wanters, Weber, Willems, etc., etc., et celles de nos sculpteurs et graveurs sur médailles : MM. Bouré, Cattier, Comein, de Vigne, Mignon et Wiener.

Hâtons-nous de dire comme le poète :

« J'en passe et des meilleurs ! »

Nous avons pour notre part dans les récompenses distribuées :

Médaille d'honneur.

M. Wanters.

Médaille de 1^{re} classe.

MM. de Winne,
Stevens (A.),
Verlat,
Willems,
de Vigne (statuaire).

Médaille de 2^{de} classe.

MM. Clays,
Cluysenaar,
Mignon (statuaire).

Médailles de 3^e classe.

M^{me} Collart,
MM. Lamorinière,
Cattier (statuaire).

Mentions honorables.

MM. de Braekeleer,
Hennebicq,
Comein (statuaire),
Wiener (médailles).

Ce qui nous manque à nous autres Belges, c'est, disons-le franchement, c'est la distinction dans le dessin de la figure. Je parle *en général*, c'est bien entendu. Pourquoi ce manque de grâce, de noblesse dans les traits et dans les attitudes de nos personnages? Avons-nous moins d'imagination que les Italiens ou que les Français? — Mon Dieu non! Notre instruction est-elle inférieure à celle des autres peuples? — Bien au contraire! — Pourquoi donc cette infériorité presque générale? — Question de *modèles*. La couche sociale où nous prenons nos modèles est plate, vulgaire et généralement laide.

Elle vaut mieux en instruction que le bas-peuple des autres pays, mais les conditions de climat, d'hygiène, de nourriture, de boissons (oh! de de boissons surtout!) diffèrent essentiellement. Pour lutter contre le climat, tous, tant que nous sommes, nous buvons et mangeons presque avec abus. Les viandes, les bières pèsent dans notre sang et lui enlèvent ces qualités de noblesse native qui brillent avec tant d'éclat en Italie et en Orient. Prenez l'école italienne. Je ne parle pas des grands maîtres. Laissons le Dominiquin, les Carrache, le Guide, Maratta, l'Albane, le Titien, Raphaël, Tintoret, Veronèse, etc... et vous voyez que leur nombre est déjà grand par

lui-même. Ne vous arrêtez qu'aux peintres de 2^e ou 3^e ordre. Vous verrez que cette distinction des figures se retrouve dans toutes les compositions. C'est que le modèle est beau dans le midi. Le type humain, conservé par la sobriété, est demeuré noble physiquement : et le physique a déteint sur l'intelligence. L'Albane n'avait qu'à prendre presque au hasard au coin des rues les ravissants bébés dont il faisait des amours. Le Corrège, Del Sarte, les deux Palma trouvaient sans choisir longtemps ces belles personnes qui incarnaient sur leurs toiles les vierges chrétiennes ou les déesses de la mythologie. Quel remède à ce mal ? Importer des modèles de la gracieuse France ou de la noble Italie, ou faire comme M. Van Haanen (Pays-Bas), aller les trouver à Venise et ailleurs. Le Flamand est un grand citoyen mais il est un mauvais modèle. Il fait merveille en politique, en industrie, mais il doit renoncer à faire les délices de la peinture ou de la sculpture en posant lui-même ! On ne peut pas tout avoir. Si j'avais à choisir entre toutes les autres nations, je voudrais être Belge. Qu'on me pardonne *le mot de Flamand*, mais le nom de Flamand est le petit nom de l'art belge à l'étranger, et cela se conçoit puisque deux villes flamandes sont les centres de l'art belge : Anvers et Bruxelles.

Gardons-nous de l'*impressionisme* et du *fortunisme*. Ce dernier ne nous a guère atteint... faute de modèles, peut-être ! Car la mode envahit si vite. Elle ne connaît pas les frontières. Heureusement que Fortuny est *en mains fermes* comme on

dirait à la Bourse. On ne peut pas aller l'étudier dans les musées. Il échappe à la tourbe des imitateurs. Mais l'*impressionisme* a fait des dégâts dans notre École. La peinture de l'*impression* c'est la définitivation (qu'on me pardonne le mot!) du premier jet. L'on prend pour arrêt du génie ce qui a besoin d'être corrigé par la réflexion, perfectionné par l'étude.

L'impressionnisme c'est l'à peu près; l'exécution au hasard, au petit bonheur. On réussit ou l'on ne réussit pas. Si l'on ne réussit pas on abandonne pour commencer autre chose au lieu de polir et de repolir son ouvrage et de le remettre sans cesse sur le métier. L'impressionnisme c'est l'art facile, ou plutôt ce n'est plus de l'art, car il fourmille d'incorrections dans le dessin et sa couleur tombe trop souvent dans l'enluminure. Poussé dans ses derniers retranchements l'impressionniste avoue qu'il n'ose pas finir de peur de gâter sa première impression. Sait-il finir? A-t-il jamais *fini* une œuvre? Hélas! non. Qu'il apprenne donc à finir, et il saura alors qu'une impression n'est complètement rendue que lorsqu'elle a acquis l'ampleur d'une pensée — lorsqu'on a mis la dernière main à l'œuvre, pour tout dire en un mot. L'impression c'est une demie idée, un quart d'idée, une idée qui prend forme : avec un tel élément on ne fait pas plus une statue ni un tableau qu'un discours. On reste inintelligible!

M. CLAYS, l'illustre peintre de marines, n'a eu qu'une 3^{me} distinction. Pourtant il est roi dans sa partie. Nul ne l'emporte sur lui en Belgique ni en

Europe. Il est le seul grand peintre de marine actuellement existant. On objecte que la figure marche avant le paysage et les marines, et que l'histoire est la plus haute représentation de la figure; que si l'on donne des médailles d'honneur aux peintres de la nature, que réservera-t-on pour l'histoire? — Soit! Mais à ce compte-là Paul Potter n'aurait jamais obtenu de son vivant qu'une médaille de seconde classe, et il aurait humblement emboîté le pas derrière un brossier historique qui ne l'aurait pas atteint à la cheville.

Puisqu'il faut de l'histoire, j'engage M. Clays à jeter quelques *cuirassés* sur ces eaux admirables; à mêler un peu de fumée de poudre à ses ciels si imprégnés d'air marin, à faire chavirer quelques barques désemparées, à faire flotter quelques matelots sur des ondes sanguinolentes, à créer même un radeau s'il le faut et il aura sacrifié au préjugé. Au nom des droits sacrés de l'histoire, il conquerra une médaille d'honneur. Vous riez? Qu'est-ce que ces toiles qui s'intitulent pompeusement Marengo, Friedland, Ulm, Austerlitz, Wagram, Solferino, Sedan? Qu'offrent-elles aux regards si ce n'est des chipoulatas plus ou moins réussies d'uniformes? On y cherche en vain de l'histoire 99 fois sur 100!!!! L'histoire en fait de batailles! Mais la poussière et la fumée y cachent l'histoire; le gros des combattants ignore ce qui se passe, et l'état-major devine plus qu'il ne voit.... L'histoire! Ah! quand on voit de près les gens qui font l'histoire, les soi-disants héros qui rempliront les pages des Thiers futurs, on reste

confondu devant leur faiblesse, leur incapacité, leurs hésitations, leurs courtes-vues : et l'on se demande comment le monde puisse continuer avec un ordre tel quel aux mains de pareils généraux et de pareils diplomates !

Après la Belgique viennent la France et l'Angleterre. Cette dernière l'emporte pour l'invention. Elle a des créations charmantes tant dans la peinture à l'huile que dans l'aquarelle. Et puis, comme elle est chaste ! comme elle connaît le chemin du sentiment ! comme elle est intime ! comme elle dérobe au cœur ses plus délicieux secrets ! On passe de bonnes heures dans l'exposition française : on vit et on revit dans les salons anglais. Croirait-on qu'avec beaucoup d'eau et un peu de couleur on puisse mettre au monde de charmantes compositions comme celles de WALKER, la fille du chapelain toute étincelante d'atours au milieu de petites villageoises ébahies ; de PINWELL, le joueur de flageolet de Hammeln, qui ensorcèle les enfants et les mène se noyer dans la rivière ; de LEWIS, qui fait revivre l'Orient sous son pinceau ; M. DALZIEL (non médaillé), qui expose une gardeuse de dindons pour de vrai qui se ferait croquer, un tour de force, tout bonnement. Si nous passons à l'huile, quelle suprême distinction dans cette jeune femme qui personnifie l'adversité chez M. SANT ; quelle vie, quel mouvement dans ce garde royal de M. MILLAIS, en dépit des fautes du dessin et des crudités de la couleur ; quelle superbe collection de portraits que cette assemblée d'invalides par M. HERKOMER, quelle poésie dans la Viviane de M. JONES ;

quelle sobriété nerveuse dans les portraits magistraux de M. GRANT! M. FRITH met dix ans à faire un tableau et se fait payer 200,000 fr. Son pinceau lui rapporte 20,000 fr. par an. C'est de la photographie avec l'esprit en plus, quelquefois. Miss THOMPSON expose une toile qui ne vaut pas son fameux : « *Halte!* » Commandement crié par un colonel à un régiment de cavalerie qui s'arrête court. Miss Thompson est le premier dessinateur de l'Angleterre! Des régiments posent complaisamment pour elle au camp. L'on fait recommencer deux ou trois fois des charges de cavalerie quand elle en témoigne le désir.

En fait de paysage la couleur est une chose essentiellement relative. L'Angleterre a son coloris à elle. J'en sais quelque chose : j'ai habité trois ans l'Angleterre! La nature y est toujours imprégnée d'une teinte violacée qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Les peintres anglais ont l'air de voir faux pour ceux qui ne connaissent pas l'Angleterre. C'est la raison pour laquelle Constable (le premier paysagiste qui ait peut-être jamais existé!) n'a jamais été apprécié à sa juste valeur sur le continent. On déprécie son coloris qui est toujours juste pour ceux qui ont vécu dans son atmosphère vaporeuse, diaphane et pourtant si éclatante de lumière!

La première chose qui frappe en entrant dans le compartiment français c'est le nombre incalculable de nudités qui s'étalent sur les murailles. C'est à se croire ailleurs que dans une exposition! Un étalage de nus sans motifs; du nu pour

du nu : le triomphe des sens sur l'esprit, de la matière sur l'intelligence; la courtisanerie artistique envers les plus viles passions. *Tant de nus dans un pays d'où partent les modes pour le reste du monde!!!!* Une contrée qui a la prétention d'habiller l'univers et qui ne sait pas couvrir convenablement ses images et ses statues! Voilà un inexplicable contre-sens! Je m'écrierais volontiers... en vers :

- « C'est la vérité qui seule a le droit d'aller nue,
- » Sans crainte d'allumer l'œil du luxurieux.
- » La raison la voici : dès qu'on l'a reconnue
- » On s'empresse aussitôt de détourner les yeux! »

Pourquoi ces appels aux basses voluptés, aux derniers des vices sous la *République* qui ne doit vivre que de *vertu*. Espérons que ces saturnales payennes ne sont qu'un reste des anciennes tyrannies sardanapalesques; et qu'elles disparaîtront sous le souffle plus sain de la respectabilité populaire.

Les nouveaux venus dans l'école française remplacent-ils dignement ceux que la mort a fauchés depuis dix ans? Nous ne le pensons pas.

Les toiles les plus réussies sont les portraits dont quelques-uns peuvent marcher de pair avec les portraits autrichiens de MM. MAKART et CANON. Si j'étais jolie femme, je voudrais me faire peindre par M. COT. Peut-on rêver rien de plus gracieux, de plus modeste, de plus naturel, et de plus distingué que M^{elle} H. par ce très habile peintre?

Nous connaissons tous les autres : M. MEISSONNIER, devenu peintre d'histoire sous l'empire, réaliste avec une pointe de poésie à ses heures; M. VAN MARCKE, de parents belges et que la Belgique réclamerait si volontiers; MM. LEVY; M. FRANÇAIS; M. CABANEL, le peintre aristocratique par excellence avec ses portraits si élégants, si dignes, si posés, mais pas reposés; M. BONNAT, si vrai mais dont les tons ont une dureté un peu photographique; M. DURAN qui a quelque chose de l'imagination de Fortuny; M. DELAUNAY, le peintre dramatique de la peste de Rome, tableau si connu, qui représente le mauvais ange frappant d'un épieu les maisons maudites; M. LEFEBVRE, le peintre de nudités indécentes.... sans le vouloir. Il est trop grand artiste pour ne pas avoir voulu être chaste, mais le public passe condamnation ! Ce n'est plus du nu; c'est du *déshabillé*; M. GÉRÔME, dont la pièce de résistance est au salon *l'Éminence grise*, connue de tous; MM. GLAIZE, VOLLON, BOURGUEREAU champêtre tout juste, à la façon des bergers de La Marche et de Ville-d'Avray; M. BRETON, le grand poète de la vie des champs, qui peint des paysans pour de vrai, et qui a fait (le tableau est au Luxembourg) une *Procession à la campagne*, qui immortalisera son nom; une des pages les plus religieuses et les plus profondément senties qui existent; M. Dubois, l'auteur du monument de Lamoricière; MM. les sculpteurs habiles, gracieux, GUILLAUME, HIOLLE et MERCIÉ.

C'est l'Autriche qui se lève sur l'horison de l'art

avec un rare éclat et qui promet une Renaissance dans la plus pure acception du mot. Trois grands noms d'abord dans la peinture historique : Makart Matejko et Munkacsy. — M. MAKART manque d'air, si vous voulez, sa peinture a des tons trop... antiques, Charles-Quint monte un cheval *de trait*, les personnages pèsent trop les uns sur les autres, mais quelle verve, quelle fougue, quel naturel, quel mouvement, quelle façon de présenter les gens sans faire soupçonner la pose ! M. Makart et M. Slingeneyer sont les seuls capables de pareils tours de force !

Les Belges qui connaissent le climat d'Anvers mieux que personne, se demandent avec ahurissement où M. Makart a pu séjurer sa légende des jeunes filles se promenant nues par les rues de la brumeuse, venteuse, boueuse cité commerciale. A moins d'être un faquin du port on ne pourrait impunément marcher à pieds nus sur les pavés, et bien moins encore du temps de Charles-Quint qu'à présent.

M. Makart se base sur une lettre de Mélancton, dit-on, qui avoue qu'il n'assistait pas à la fête. C'est une donnée bien vague ! Le rigoureux novateur, s'il avait assisté à un bal décolleté du second empire, aurait écrit que les femmes y dansaient nues, en voulant simplement dire qu'elles montraient trop de dos, trop de gorge ou trop d'épaules ?

On se décolletait au XVI^e et XVII^e siècle d'une façon qui choque aujourd'hui. L'héroïne du chapeau de paille de Rubens, la pudique baronne de Lunden, si elle revivait aujourd'hui, ne se pré-

senterait plus dans un salon avec la gorge aussi vivement étalée. Question de mode ! Bien sûr que le mélancolique Mélancton a exagéré singulièrement ses expressions, et qu'il serait fort étonné si l'on venait lui apprendre dans sa tombe que M. Makart l'a pris au pied de la lettre. Dans tous les cas, le fait est impossible. En prenant le climat d'Anvers comme il l'est, on aurait beau même couvrir d'or des drôlesses, elles ne consentiraient pas à flâner en plein air sans vêtements (pudeur à part !) au risque de croquer leur santé pour le reste de leur vie !

J'aime moins le tableau que M. MATEJKO expose cette année que ses ambassadeurs russes implorant la paix du roi Étienne de Pologne. Ce roi Étienne devant sa tente quasi orientale recevant du haut de sa grandeur des envoyés aussi humbles que chamarrés présentait un vrai feu d'artifice de tons rutilants ; quelle mise en scène !

M. MUNKACSY. Paradis perdu, dicté par Milton à ses filles. Belle toile qui aurait gagné à être peinte sur une échelle moindre. Beaucoup de distinction, et un sentiment profond et communicatif.

Comme nous ne faisons pas de politique, nous ne séparons pas l'école autrichienne de la hongroise. L'art s'en tient aux divisions les plus commodes.

Deux grands paysagistes en Autriche : M. JETTEL avec ses paysages hollandais, dignes des grands Néerlandais. M. RIBARZ mérite les mêmes éloges pour les mêmes natures. Sois fière, o poétique

Hollande! De grands artistes quittent les plus belles provinces du monde, et font 600 lieues pour aller chercher chez toi la couleur et la poésie!!

N'oublions ni MM. GABL et ZIMMERMANN : bons paysagistes aussi.

L'Autriche a régné autrefois aux Pays-Bas. Elle s'est souvenue de son ancienne province, elle est revenue y chercher des modèles, elle s'est inspirée des œuvres impérissables de son ancienne vassale, et elle essaye de greffer sur cette dernière sa gloire future. Heureuse mille fois la Belgique si elle pouvait avoir coopéré à la création d'une nouvelle grande École artistique, l'École autrichienne. Pardon! Messieurs les *trans* et les *cis* Leithans, disons : *austro-hongroise!*

Le tableau peut-être le plus empoignant de l'exposition est le *Dernier adieu* de M. MAX. Une jeune martyre, sur le point d'être dévorée par les bêtes, adresse un dernier regard à quelque personne chère qui lui a jeté une fleur dans l'arène. Que de poésie attachante, suave, jeune, expansive, mélancolique dans cette délicieuse personne. La scène est à la fois profondément humaine et religieuse. Cette toile n'a pas eu le succès *qu'elle méritait*, parce que le sentiment religieux n'est peut-être pas celui qui est le mieux compris par les hautes têtes de la critique! M. Max méritait une distinction et ne l'a pas obtenue. Le public lui donne ce que le jury lui refuse.

En Italie nous rencontrons un état-major, mais pas d'école : des artistes qui pourraient faire des professeurs au besoin, mais pas d'élèves. Une in-

fluence fatale à l'art italien est celle de l'Espagnol Fortuny, dont les succès ont fort dépassé le talent. Fortuny était brillant, spirituel, élégant, aristocratique comme Chopin qu'il rappelait par ses manières et ses fantasques extravagances. De là des succès personnels qui primaient singulièrement son mérite. On s'arrachait ses œuvres, parce que l'on voulait un souvenir du parfait gentleman et de l'homme à la mode. Un tableau de Fortuny était bien porté dans un salon comme une tapisserie du dernier siècle, comme les diamants d'une trisaïeule. On n'imité pas les exceptions sans tomber dans le ridicule, et Fortuny était une exception.

Pourtant l'Italie est en progrès depuis 1867. Commencera-t-elle une seconde renaissance? Il serait impossible de rien prévoir à cet égard pour le moment!

Notons deux Bonaparte lâchant Joséphine : sujet bien fait pour rendre odieux l'ambitieux chez qui la dernière flamme du cœur s'est éteinte! Deux toiles, l'une de M. DIDIONI, de Milan, l'autre de M. PAGLIONE, qui ont attiré l'attention à juste titre.

M. De NITTIS expose toute une série de vues de Londres. C'est bien là le brouillard de la fameuse cité, et ces fumeurs de Westminster lancent bien de vraies vapeurs de tabac de Hambourg. J'engage nos *impressionnistes* à ne pas trop s'appuyer sur M. De Nittis pour défendre leur système. Il faut tout le talent de l'illustre artiste pour faire passer des sujets aussi vides d'idées que par exemple la fumée d'un bateau à vapeur errante sous les arches de *canon bridge*.

M. PASINI, le peintre de l'Orient (et surtout de la Perse), a bien enlevé sa médaille d'honneur. Ses tons sont détachés sur nature des étoffes et des murailles de Constantinople et de Téhéran. On l'a comparé à Fromentin non sans raison. M. TIARDI ne figure pas dans le catalogue. Il expose un jeune pêcheur faisant flotter sa ligne dans un vrai lac italien tout étincelant de paillettes d'azur et d'or.

Nous ne devons plus chercher la grandeur chez les Italiens contemporains, mais nous pouvons étudier chez eux la grâce, la désinvolture. Ils donnent au marbre une morbidesse toute particulière. Étudions chez eux les procédés, l'art de fouiller le marbre comme les Chinois le feraient pour l'ivoire. Voyez plutôt la chevelure frisée de Bérénice par le Milanais M. BORCHI. — Honneur à M. MONTEVERDE, à qui Jenner expérimentant le vaccin sur son fils, a valu d'une façon bien méritée la médaille d'honneur. Très joli pêcheur napolitain par M. GEMITO, qui travaille à Paris. Article de Paris! Oh non! M. Blanc!

Autrefois je professais le plus profond dédain pour les peintres de natures mortes! Je ne puis pas dire qu'ils me ravissent aujourd'hui jusqu'au septième ciel! Mais je leur rends cette justice, que par leur étude patiente, consciencieuse des procédés, ils rendent d'importants services à l'art. Quelques-uns arrivent à vaincre des difficultés inouïes. Les modernes ne battent point les anciens : les verreries, les fruits, les poissons des vieux Flamands ne sont point surpassés!... ni atteints!

Un jeune homme, enlevé à la fleur de l'âge il y a quelques années, un Italien, M. de Rossi, avait fait faire un pas immense à la représentation des fleurs. Il était sorti des éternels vases débordant de roses, de tulipes, d'hyacinthes; des guirlandes, des couronnes! De Rossi, avec un sentiment poétique exquis, avait trouvé *un mouvement particulier tiré de la nature elle-même de la fleur. Il rendait leurs rythmes*, si j'ose m'exprimer ainsi. La fleur montait, rampait, s'élevait, se pâmait, se dressait selon les instincts particuliers de la sève. Rossi n'est plus! Ses œuvres sont rarissimes : une quinzaine de tableaux et une soixantaine d'aquarelles, voilà tout ce qu'il a laissé après lui. De Rossi n'a point fait école, hélas! Il y avait là pourtant une veine à exploiter. C'était peut-être un travail de génie, et n'en a pas qui veut. N'en continuons pas moins à signaler cette voie ouverte au progrès. Constatons les essais et attendons les triomphes.

Nous venons de dire que l'on ne pouvait reconnaître dans le monde de l'art que quatre puissances dans le vrai sens du mot : la Belgique, la France, l'Angleterre et l'Allemagne; que l'Autriche-Hongrie et l'Italie, l'Autriche surtout, semblaient en voie de formation d'Écoles. Partout ailleurs nous ne rencontrons que des groupes qui gravitent vers l'une ou l'autre des quatre grandes Écoles, ou des individualités isolées, illustrant leur pays par leur talent, mais ne tenant en main aucun étendard distinct.

Les Scandinaves ne forment qu'une colonie de

l'École allemande. La Russie débute et cherche ses voies, qui promettent d'être toutes françaises. On traduit les romans français en russe; on traduira les tableaux français à Pétersbourg. La Suisse prend son mot d'ordre à Munich. L'Espagne a l'air de trouver peu à peu son chemin, mais hélas! loin des traditions de Zurbaran, Murillo et Velasquez. Le Portugal ne se sépare pas distinctement de l'Espagne, et la Grèce, n'est pas plus grecque que vous et moi! pas même en ses sculptures! Les Pays-Bas restent stationnaires.

Est-ce à dire qu'il n'y a point de profit à tirer de l'étude de ces pays si faiblement représentés au point de vue de l'art? Erreur!

Tenez, par exemple, regardez la *Solitude* de M. DANA, dans l'exposition des États-Unis. Saveurez tout le sentiment poétique que respire cet océan éclairé par la lune. Il n'y a que cinq ou six grandes vagues, pas un vaisseau, pas un canot, pas un oiseau, mais comme le mouvement des ondes, le jeu des lumières et des ombres pénètrent l'âme et la remplissent d'admiration pour la grandeur de la nature! C'est l'immensité: un désert d'eau dans toute sa solennité!

Il est bien regrettable pour les Pays-Bas que le Hollandais M. ALMA-TADEMA ait exposé dans le compartiment anglais et non point dans sa patrie ou dans sa première patrie, car j'ignore s'il s'est fait naturaliser anglais.

Remarquons pour finir :

En Hollande : MM. BILDERS, BISSCHOP, GABRIEL.
M. VAN HAANEN, l'artiste charmant des ouvriè-

res en perles de Venise, et qui promet à la Hollande un peintre de genre de premier ordre.

M. DE BYLANDT (comte) expose un *lac* remarquable.

M. ISRAELS, l'auteur si mélancolique et si vrai de : *Seul au monde* et des *Pauvres du village*. Il a une couleur à lui seul, et qui s'adapte singulièrement bien à ses sujets.

M. MARIS, M. MESDAG et ses marines.

M. VAN HOVE : un plâtre distingué.

En Suède : Le corps de Charles XII porté par ses officiers, a obtenu un franc succès à cause de la solidité de la peinture et de la distinction de la composition. Honneur à M. CEDERSTRÖM.

Beau soleil de minuit par M. WAHLBERG. Il faudrait aller voir pour juger de la vérité de l'œuvre. Pourquoi pas!

Quelques bonnes statues, mais sans mérite particulier.

En Norvège : Superbe paysage d'hiver de M. MUNTHE, bien légitimement médaillé d'une première médaille.

La Norvège et la Suède ont quelque chose de l'École flamande dans l'allure du pinceau. J'en dirais autant du Danemark.

En Danemark : M. BROCH. Très classique!

En Suisse : M. DURAND, M. KOLLER, M. ROBERT.

M. VAUTIER. Grand succès, son dîner de circonstance. Finesse d'observation, façon exquise de rendre. Coloris allemand de l'École de Dusseldorf.

En Russie : Les Russes peignent à Anvers et à Rome.

Les torches vivantes de Néron, par M. SIEMIRADSKI, ont été justement remarquées. La composition manque d'unité, laisse dans l'ombre les chrétiens qui brûlent (faute grave!), et illumine les persécuteurs, mais le tyran et sa cour forment un pittoresque ensemble. Les courtisans sont suffisamment plats et Néron vraiment blasé. Si M. Siemiradski a beaucoup à apprendre encore, il faut lui rendre cette justice qu'il dispose son sujet avec art, goût et élégance, et que sa couleur a des qualités de vivacité qui sont loin de courir les ateliers.

En Espagne : Outre FORTUNY, dont nous avons longuement parlé, admirons les deux MADRAZO, MM. RICO, DOMINGUEZ et PRADILLA, avec une *Jeanne la Folle* assez réussie.

En Portugal : Un amateur de tout premier ordre, M. le marquis de Penafiel, a bien voulu accorder le concours de ses lumières et de sa haute érudition au jury des récompenses. Signalons plusieurs talents distingués : MM. LUPI, KEIL et SOARES entre autres.

Le Pérou ne veut pas rester en arrière. La jeune République présente neuf artistes, tous distingués : MM. CASTILLO, COURRET, DUCOS, DEL CAMPO, LIRA, HERRERA, DAMMERT, ALARCO et BARRENECHEA : pléiade brillante déjà et qui s'avance vers un avenir riche des plus belles espérances !

Les grands chefs de l'École allemande, les fondateurs de la Renaissance moderne de ce pays, sont descendus dans la tombe et n'ont point laissé de successeurs. En vain chercherions-nous dans

l'horizon germanique contemporain des figures pareilles à celles de Cornélius, de Kaulbach, d'Overbeek et de Bendemann, l'immortel illustrateur de la salle de bal de Dresde. Le pinceau est tombé des mains de Mücke, l'incomparable dessinateur de l'assomption de Sainte Catherine!

Aucun peintre allemand n'a groupé autour de lui des légions de jeunes enthousiastes comme ces Titans de l'art d'Outre-Rhin. Toutefois si nul n'a relevé le bâton de maréchal, cela ne veut pas dire que l'on ne compte pas de remarquables talents parmi les élèves survivants de ces artistes exceptionnels. L'exposition de 1878 nous le prouve assez, et les fresques de bien des églises et de bien des musées allemands nous en parlaient avec plus d'éloquence encore.

L'Allemagne a exposé mais elle n'a pas concouru. Elle a eu raison. Elle aurait protesté contre tous les résultats des concours.

Les leçons que nous pouvons tirer de l'art allemand sont nombreuses. Nous ne saurions assez étudier le naturel saisissant avec lequel il reproduit les scènes intimes de l'existence tout en les enveloppant d'un voile d'indéfinissable poésie. Ensuite les scènes qu'il tire de la Bible sont empreintes plus qu'ailleurs d'un véritable sentiment religieux. Le caractère divin revêt ses Christ, ses Madones, ses saints, ses saintes qui invitent à la piété et au recueillement.

Toujours les deux ACHENBACH qu'on aime à retrouver... toujours!

Notons surtout :

BRAUDT qui met en scène des cosaques entrant en campagne et précédés par des guitaristes. Tout ce monde, gens et chevaux, vit, parle, rit, chante avec une verve et un entrain remarquables. Jolie couleur !

BOCKELMAN. Une dramatique faillite de banque populaire dans les gammes de M. Knauss.

DEFREYGER. Le *bénédictine* récité par toute la famille et bégayé par le plus jeune que chacun encourage de la parole ou de regard. C'est une des plus attachantes compositions du salon. Avis aux graveurs et aux photographes ! Ils feront recette !

MENZEL. L'usine avec son feu de forge restera fixé dans la mémoire de tous ceux qui ont visité l'exposition. Comme ça brûle, comme ça éclaire ! Comme il est maître de sa couleur et de son dessin !

MEYERHEIM. Populaire sa tonte des moutons.

VON PILOTY. Wallenstein.

RICHTER. Nous l'avons vu à Bruxelles... et admiré... et critiqué. Son pinceau a tout, hormis peut-être la fermeté. Ses créations rappellent toujours le portrait, le modèle : mais quand il tombe sur un beau modèle, quel parti il en sait tirer ! Son Altessesse S... est princièrement posée, mais il faut bien le dire : elle est royalement belle.

GEBHARDT. Un crucifiement qui mérite tous les éloges que nous venons de donner à la peinture religieuse de l'Allemagne.

CROLX et GRAEL. Bons portraits.

GUSSOW. Portrait d'une femme de 90 ans : peinture du plus haut style. Merveille de vie et de physionomie !

HOFF et LEIBL.

KNAUS. Nous le connaissons par cœur : n'importe ! Avec quel plaisir on détaille sa foule d'enfants dans l'*Enterrement*. Ensuite quelle délibération de paysans prise sur le fait. Pas un n'a posé !

LENBACH. Peint comme un juge d'instruction. Rien ne lui échappe. Aussi quels portraits !!! La physionomie révèle toute l'âme.

DE SCHENNIS (Weimar). Quelle adorable solitude toute vivante de sentiments délicieux et de séduisante rêverie. Oh ! c'est un BIEN RARE POÈTE qui s'est révélé là !

WERNER. Si jamais on a rendu le rire en peinture, le rire naïf, candide, le rire qui s'ignore, le vrai rire enfin, c'est bien dans cette conversation badine entre militaires et nourrices à la porte d'un jardin public. Le spectateur finit par partager lui-même l'hilarité générale.

Sculptures distinguées de MM. BÉGAS, WAGMULLER.

La sculpture n'est pas en progrès ; tant s'en faut ! A Pradier et David d'Angers avaient succédé Nieuwerkerke et Marochetti, l'un l'auteur de cette statue si sobre, si sévère, si pensée du Taciturne, l'autre à qui l'on doit le bronze superbe de Philibert-Emmanuel de Savoie, remettant son épée dans le fourreau au retour d'une victorieuse expédition. A qui commanderait-on aujourd'hui

une statue monumentale avec des chances d'obtenir une œuvre de premier ordre? Je vous laisse répondre !

Parce qu'on ne trouve pas de sculpteur de belle force faut-il arrêter les commandes? Eh non! Les sculpteurs de deuxième ou de troisième classe rendent des services! Ils conservent les traditions du travail manuel, et ils en enseignent les secrets à la jeunesse artistique. Si celle-ci se jettait dans d'autres carrières, à un moment donné les sculpteurs feraient défaut, et les hommes de génie qui sont destinés à illustrer le pays, ne pourraient plus apprendre le maniement du ciseau. Puis en refusant des commandes à des artistes peu connus, on pourrait, sans le savoir et par pure ignorance, empêcher l'éclosion d'une œuvre *di primo cartello*. Mais que fera la postérité de statues et de monuments médiocres qui auront servi à occuper des talents au fond peu dignes d'être encouragés? Cela ne nous regarde pas! Elle fera avec les bronzes malheureux d'autres statues, ou des canons, ou des cloches, ou des colonnes peut-être? Quant aux marbres j'avoue qu'ils sont entièrement perdus. Les musées de province les réclameront d'abord, puis ils passeront aux jardins, puis, les pluies et la gelée aidant, ils tomberont au rebut et serviront à faire des écuelles et autres menus objets. Tranquillisez-vous donc !

Les sculpteurs ne doivent pas se plaindre! On invente des célébrités pour leur donner de l'ouvrage. On fouille les archives pour dénicher des

écrivains dont personne n'a jamais lu les œuvres et que leurs contemporains ont soigneusement ignoré ! Le moindre village veut son bronze : un général oublié ou à peu près ; un sénateur sans gros renom , un préfet à poigne ! On se hâte de dresser des statues aux gens, à peine sont-ils morts ! Si l'on attendait on ne saurait plus qu'ils ont existé !!!

Sur la place verte à Pise se dresse la statue de Léopold II de Toscane. On n'a pas cru mieux faire que d'écrire cette inscription :

A LEOPOLDO II
QUARANTA ANNI DOPO LA
SUA MORTE.

Ah ! qu'on attende toujours quarante ans après la mort des gens avant de leur élever une statue !

Les statues trop récentes sont des actes de courtoisie envers des vivants, ou des spéculations politiques. Elles courent le risque de crouler devant la première émeute.

Nos contemporains possèdent des qualités de *faire* exquises : ils ont le modelé, la grâce, le fini, la gentillesse : ils *meublent* parfaitement, mais ils manquent de ce qui constitue l'art proprement dit : la profondeur de la conception et la solidité nerveuse de l'exécution. On sculpte aujourd'hui pour les pendules, les alcoves, les galeries, voire même les jardins. Mais où trouver l'artiste capable d'élever une œuvre digne de livrer à la postérité le souvenir d'un grand citoyen ? Inutile de le chercher à l'exposition ! Ailleurs peut-être ?

Le sculpteur contemporain auquel on a reconnu le plus de talent est feu Carpeaux. Il n'a en somme rien créé! Ses œuvres ne sont que de la photo-sculpture. Il semble qu'il a moulé ses personnages sur des modèles vivants sans rien y ajouter de ce que l'artiste d'imagination sait si ingénieusement trouver. Il a le mouvement : c'est la seule chose qui l'élève au-dessus du commun des travailleurs du marbre. Mais le mouvement est déjà une qualité si rare, direz-vous! C'est vrai, mais il ne réalise pas le beau.

Si ses danseurs et danseuses de l'opéra viennent de l'Olympe, c'est de l'Olympe vue à travers les binocles d'Offenbach.

Dans l'exposition des Beaux-Arts c'est la peinture qui l'emporte, et de beaucoup. Les grands peintres sont rares, mais la moyenne est excellente dans les grandes écoles : en Belgique, en Angleterre, en France et en Allemagne. La sculpture reste généralement faible. Aucune révélation nouvelle dans ce genre : de la grâce, de l'esprit, peut-être trop d'esprit parfois. La grande sculpture, la sculpture historique ou philosophique ne compte guère. Beaucoup trop de marbres qui parlent plus aux sens qu'à l'esprit. Cela semble si facile de sculpter le nu!

L'architecture ne s'expose pas. Que dit une maquette? La meilleure a toujours l'air d'un plat monté! Il est bien plus difficile encore de juger de ce que sera un monument d'après un dessin? pour ne pas dire impossible? Qui oserait formuler un jugement sur le Kremlin ou sur Saint-Pierre de

Rome sans l'avoir vu? La poésie des proportions, des lignes, l'harmonie des matériaux ne se traduisent pas!

On ne juge de l'architecture que.... quand elle est réalisée, c'est-à-dire trop tard, bien souvent. Nous en savons quelque chose en Belgique!!!

Les expositions ne peuvent donc presque rien pour les architectes. La critique doit monter en chemin de fer ou s'embarquer et aller voir sur les lieux à quelque distance que ce soit. Alors même que l'on pourrait voiturier un monument tout entier on ne pourrait amener avec lui le ciel qui l'éclaire et le paysage qui fait partie de l'effet produit. Voyez comme l'art grec grelotte à Berlin et à Pétersbourg!

Imaginez le pont du Gard transporté dans la vallée de la Seine. Les riches teintes mordorées de ses matériaux se perdraient dans le luxe éclatant de la végétation du Nord!

Les importations grecques et romaines ne se sont jamais acclimatées dans nos régions. Les monuments des siècles de Périclès et d'Auguste exigent le marbre délicat qui ne résiste pas à la gelée d'abord, et demandent un soleil méridional pour paraître dans la majesté de leur couleur et de leurs magiques reflets. Que dire de ces dieux et déesses des Tuileries mouillés pendant huit mois de l'année et semblant déplorer leurs frileuses nudités!!

La gloire architecturale du XIX^e siècle réside presque entièrement dans la restauration savante et habile des monuments anciens. Nous avons peu

inventé. Nous avons cependant une matière nouvelle à notre disposition : le fer. Le palais de cristal de 1851 reste sa plus belle expression artistique : supérieur au palais de l'industrie, à la gare du Nord de Paris, au local de l'exposition de Vienne, et à celui de l'exposition de 1878, il a immortalisé le nom de son architecte, le jardinier Paxton.

Laissons donc de côté les plans qu'il est impossible d'étudier dans une exposition pareille, et passons en revue les spécimens des divers pays dans la rue des Nations.

La Belgique, de l'avis de tous (même des Français qui s'étaient mis en grands frais!) a remporté la palme. La somme de 600,000 fr. a permis à M. Janlet, de composer une brillante carte d'échantillons des divers spécimens de l'art flamand et des matériaux de construction belges. L'ensemble ne réalise pas une unité impossible, mais compose une heureuse harmonie. Infiniment de goût a présidé à l'invention et à l'exécution du pavillon belge.

Les Anglais se sont prodigués : il y a cinq façades : Un cottage muni d'une grille en fer forgé des plus anglaise. A côté de ce bijou du siècle d'Élisabeth est une habitation de ville, maison à pilastres cannelés, trois fenêtres de façade, deux étages, le tout en plaques de béton vissées sur un châssis de bois. Le pavillon du prince de Galles, une perle! Honneur à M. Redgrave. Ces merveilles du reste n'ont point coûté d'invention : guère du moins! C'est un remarquable échantillonnement.

Les États-Unis sont d'une modestie trop grande en fait de façade. Beaucoup de poésie dans les façades de Suède et Norvège, deux chalets bien attachants.

L'Italie est toute entière au XIV^e siècle : son idéal est le nôtre ! Belle *loggia*, pleine d'air et de lumière. L'Autriche ne sort pas de la banalité. L'Espagne se fait représenter par l'art arabe : c'est l'Alhambra ! Elle y ajoute du sien et prouve que si elle voulait s'y mettre, elle inventerait bien un art espagnol. La Suisse pouvait exposer un chalet : elle a préféré une façade qui n'est pas suisse. La façade danoise est de l'art flamand-hollandais.

Le cloître de Bélem fait les frais de la façade portugaise. La Russie se montre nationale sur toutes les coutures avec sa façade de bois étagé, découpé, festonné. Comme elle sent l'Asie dans son amour pour le détail ; ses toitures aiguës en bardeaux, ses encadrements étranges. N'importe, elle fait très bonne figure. Son art, à la fois massif et léger, n'est pas dépourvu d'une certaine majesté. Il ne convient pas à nos climats : il y fait l'effet d'une fourrure en ours de l'Oural. Mais là-bas, au milieu d'une civilisation ébauchée ce je ne sais quoi d'élémentaire, de rude, de gauche, de fantaisiste, se marie admirablement avec tout l'ensemble des hommes et des choses.

Le monument que l'art français affiche le plus tapageusement en 1878 est le Trocadéro. Qu'en dire ? Que l'exécution est fort belle, très achevée,

très élégante, mais que c'est de la petite architecture sur une grande échelle. On dirait un gigantesque café-concert en style quelque peu mauresque : les tours surtout ! Le péristyle a été inspiré évidemment par la colonnade du Bernin de Saint-Pierre de Rome. Mais les colonnes sont beaucoup trop petites en égard à l'étendue des deux ailes. De plus elles sont écrasées par la lourdeur de la toiture et jurent avec la massivité des assises. Extérieurement le premier étage de la salle des fêtes manque de légèreté comparé au rez-de-chaussée qui est évidé.

On fondait de grandes espérances sur le pavillon de la ville de Paris. On espérait que le fer, ce nouvel élément de construction, allait sortir du style des gares de chemin de fer et opérer une révolution architecturale. En somme il a été peu remarqué !

Les deux *loggia* n'offraient que de simples expositions de céramiques, merveilles industrielles mais aux couleurs fausses en tant qu'elles s'appliquaient au paysage.

On pourrait dire que le nouvel opéra comptait aussi parmi les morceaux d'architecture exposés. Une foule des visiteurs de 1878 ne l'avaient jamais vu. Ce monument représente 100 millions d'après M. Garnier lui-même : le terrain comptant pour la moitié. Tout a été dit sur la façade extérieure, sauf cependant une remarque que l'on n'a pu faire avant l'ouverture de l'avenue de l'Opéra. Quand on vient du Théâtre français, les yeux sont étrangement choqués par cet espèce de rempart

qui écrase la coupole qui domine le centre de la façade. La pointe de ce rempart est surmontée d'un groupe.... *théâtral*.... c'est le cas ou jamais de le dire.

Quand on pratique longtemps l'opéra, on est forcé de convenir que le plus beau morceau de l'œuvre est la salle. Là, rien n'est chargé, rien n'est trop riche : tout est sobre, clair, bien et largement conçu, et les proportions sont admirables. L'ornementation est achevée sans mignardise : on n'aperçoit aucun détail qui ne concoure à l'effet général.

Les corridors sont beaucoup trop larges pour leur hauteur.

Le foyer, surchargé de dorures et d'ornements, semble la galerie d'un parvenu cinquante fois millionnaire.

L'escalier gagnerait à perdre en richesse. Le dessin est superbe : mais quel abus de matériaux chers ! Ensuite il est éclairé d'une façon malheureuse. Le plafond et le dessous éclatent de lumière. Les parties à demi-éclairées impatientent l'œil de l'artiste. Pour bien juger de l'effet, je voudrais arriver à un éclairage uniforme. Si l'on essayait de la lumière électrique ! C'est une idée !

Ce qui manque aux modernés artistes c'est la... j'allais dire la camaraderie ! Non ! elle existe ! C'est l'intimité. Jadis les peintres, les sculpteurs, les écrivains échangeaient chaque jour leurs idées, leurs aspirations, leurs critiques. Quels ensembles d'amis et de grands hommes que les Écoles de

Michel-Ange et de Rubens ! Combien a dû profiter à l'art l'affection si confiante, si simple, si sincère qui unissait Racine, Molière, Corneille, Boileau ! Les distances sont trop grandes dans les capitales. On en est réduit à faire un véritable voyage pour se retrouver. A peine peut-on se voir chaque semaine ! Ces petites et si regrettées cours allemandes ont tant profité à l'art, parce qu'elles offraient un lieu de réunion facile aux intelligences d'élite. La valeur du prince importait peu, que sa protection partît de l'impulsion du génie ou simplement de celle de la vanité.

L'atelier lui-même est devenu une espèce de salle de récréation pour les amis et les connaissances de l'artiste. Ce dernier y est à peine chez lui. Il dépend de tant de gens qui achètent, ou font et défont les réputations. La distraction court sur toutes les œuvres modernes, dirait-on, quand l'orgueil de l'isolement n'exagère pas toutes les fautes.

En somme l'exposition de 1878 l'emporte sur ses aînées : les deux expositions de Londres, celles de Paris, celle de Vienne, celle de Philadelphie. Nulle part un pareil ensemble n'a été obtenu. Les pays les plus éloignés s'étaient piqués d'émulation. La Chine et le Japon étaient entrés en lutte comme s'ils avaient été nos plus proches voisins. Un seul cri est parti de la poitrine de tous les visiteurs : « C'est merveilleux ! »

Des entreprises colossales comme celles-là ne seraient qu'œuvres mortes si elle ne servaient pas avant tout d'enseignement. Comparons donc : cou-

statons nos qualités pour nous donner du courage; recherchons nos défauts pour nous en corriger; *empruntons* surtout aux autres et donnons leur généreusement ce qui nous appartient. Ainsi nous marcherons d'un pas sûr dans ces voies de progrès que le XIX^e siècle a ouvertes toutes larges à notre génération.

JULES NOLLÉE DE NODUWEZ.

VARIÉTÉS.

LES CREESSERS. — « A M. le Baron KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

» Gand, le 10 février 1879.

» Monsieur le Baron,

» Dans l'intéressant article que vous avez publié dans le *Messenger des Sciences histor.* (dernière livraison de 1878) relatif à une pièce inédite concernant la révolte des Gantois sous Charles-Quint, vous dites, d'après M. Steur, dans son mémoire sur le même sujet, et d'après une notice insérée dans le *Messenger des Sciences histor.*, année 1829-1830, p. 153, que les Gantois reçurent le sobriquet de « *creessers*, *creyser* ou *creyscher*, *pleureur mutin*, » dans une des nombreuses réunions tumultueuses du mois de novembre 1539.

» Je ne suis pas tout à fait de l'avis de ces savants auteurs, et voici pourquoi.

» En 1536, par conséquent trois années avant la révolte de Gand, une femme d'Alost fut condamnée par les échevins de cette ville pour avoir crié, entre autres paroles outrageantes, le mot de *creetsere* : « Verrader, *creetsere*, *lekkere boene*, » etc. (*Geschiedenis van Aalst*, II, 359). Ce qui prouve, que non seulement le mot était déjà connu avant les grands jours de 1539, mais qu'alors il ne signifiait nullement « pleureur mutin. » Si les échevins d'Alost considéraient cette expression comme une insulte, à Gand il n'en fut pas ainsi : là on donnait le nom de *creetsere* « *aen* » alle haechpoorters, heerlic huus haudende met huerlieder » ghetraude gheselscipe. » (*Memorieboek van Gent*, II, 161).

Je ne crois pas, du reste, que dans cette dénomination il y eut quelque chose d'outrageant pour les bourgeois forains, puisque leurs ancêtres avaient été désigné de la même manière. En effet, le mot de *creetsers* date d'un peu plus loin que du XVI^e siècle.... Nous lisons encore dans le *Memorieboek*, à l'année 1382 : « Int selve jaer laghen de kressers » XIII nachten up tschepenhuis. » — Nous voilà bien loin, n'est-ce pas, des « creessers, creysschers ou *pleureurs mutins* » de l'auteur de la notice écrite en 1829 ?

» Je pense, M. le Baron, sauf meilleur avis, que la révolte des Gantois en 1539 fut en grande partie l'œuvre des *haegpoorters*, et que l'on a voulu humilier tous les fiers bourgeois de la cité de Charles V en leur donnant un nom, qui signifiait : habitants de la campagne, paysans ? D'ailleurs, vous savez, M. le Baron, que la sentence de 1540 contre la ville de Gand humiliait surtout les Cressers, puisqu'eux seuls, au nombre de 50, furent forcés de venir demander, *la corde au cou*, pardon à l'empereur et à la régente.

» Votre tout dévoué,

» FR. DE POTTER. »

L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE PROPRIÉTÉ DE LA LÉGION
D'HONNEUR ¹.

Gand, le 7 Nivose an 12.

*Le Préfet du département de l'Escaut au général Dumas,
conseiller d'État, chef de l'état-major général du camp
de Bruges.*

« Citoyen Général,

» J'ai l'honneur de vous adresser les plans de l'état
actuel de l'abbaye de St-Pierre de Gand, destinée à la

¹ Suite. — Voir 1^{re} livraison, p. 116.

3^e cohorte de la Légion-d'Honneur, et de la distribution projetée pour l'habitation du chef de la cohorte, des chancelier et trésorier, ainsi que pour l'hospice des légionnaires.

» On a joint aux plans un mémoire descriptif de chaque corps de bâtiment considéré sous le rapport de son usage. L'auteur du mémoire y donne en détail le calcul de la dépense.

» En prenant en considération la valeur des matériaux qui résulteront de la démolition de quelques parties inutiles de bâtimens, la dépense entière se montera à 180,000 fr.; quelque considérable que cette somme puisse paroître, on conviendra peut-être que, si l'on fait attention à la majesté de l'emplacement, à l'ensemble de ses convenances, aux vastes jardins qui embelliront cette retraite de guerriers illustrés par d'éclatans services, on trouvera que pour créer ailleurs de pareils avantages, il faudroit peut-être un demi million.

» Si le plan étoit adopté, il faudroit que le gouvernement autorisât la cohorte à deux choses; 1^o à acheter ou à échanger contre des biens, le terrain et la maison marquée M au plan.

» 2^o A vendre, pour se procurer les fonds nécessaires à la dépense, une portion des biens faisant partie de la dotation de la Légion-d'Honneur, et dont le produit fut présumé devoir suffire au but qu'on se propose. Vous trouverez parmi les pièces, citoyen général, un état de 480 petites parties de biens, toutes portionentes de terrain, telles qu'on les rencontre si fréquemment dans le pays où les propriétés sont immensément divisées. Éparses sur un grand nombre de territoires, les petites propriétés seroient d'une administration embarrassante et dispendieuse. En conséquence, si la cohorte est autorisée à vendre, ce sont évidemment ces parties-là dont il lui sera préférable de se défaire.

» La valeur des biens portés audit état, valeur calculée à 20 fois le revenu est de 149,280 fr.; mais comme elles seront toutes achetées par les cultivateurs même, elles produiront à la vente au moins 190,000 fr. On en dérive même la certitude d'après le taux auquel les biens nationaux se vendent tous les jours dans ce département.

» Tel est donc le travail que j'ai l'honneur de vous transmettre et que personne n'est plus en état que vous, citoyen général, de juger et de faire valoir, s'il vous paroît digne de son objet. Si vous désirez d'autres renseignemens que ceux qu'il contient, veuillez me les demander. Il me sera toujours bien agréable, d'employer quelques-uns de mes momens à concourir à un établissement aussi honorable, aussi avantageux au pays que j'administre. Puissé-je y voir bientôt arriver un grand officier, environné des braves qui goûteront un repos glorieux sous sa surveillance et par ses soins. Cette élite précieuse fera un contraste frappant avec l'obscur ramas de moines fainéans que les mêmes murailles renfermoient. Il est des améliorations qui ne peuvent être contestées par personne.

» Agréé, citoyen général, l'assurance de mon sincère attachement et de ma parfaite considération. »

« Bruxelles, le 13 Mars 1806.

» *Beyts, procureur-général en la Cour d'Appel séant à Bruxelles, inspecteur-général des écoles de droit, chancelier de la troisième cohorte de la Légion-d'Honneur, à M. le Préfet du département de l'Escaut.*

» Monsieur,

» Son Excellence le grand-chancelier de la Légion d'honneur demande mon opinion sur la situation des bâtimens de la ci-devant abbaye de Saint-Pierre à Gand,

affectés à la troisième cohorte, et destinés à la résidence, de chef-lieu de cette cohorte.

Il m'a transmis, Monsieur, votre lettre du 1^{er} mars 1806 et celle du directeur des domaines *ad interim*, Berger, en date 21 février 1806, où il est proposé d'en démolir promptement une partie.

» Comme ces pièces se réfèrent à un plan relatif à d'autres changemens à faire à l'ensemble de ces bâtimens, et à un travail complet que vous avez antérieurement adressé à Son Excellence, et lequel elle ne m'envoie pas, je vous prie, M. le préfet, ou de vouloir me communiquer la copie de ce plan et de tout ce travail, ou de vouloir me faire un précis de tout ce qui a été fait et proposé, avant que j'eusse empris l'administration des domaines affectés à la troisième cohorte.

» Parce que, sans avoir l'idée du tout, il est impossible que je me forme une opinion raisonnée sur une partie seulement des opérations que l'on s'est proposées.

» Je vous avais exprimé ce vœu, M. le Préfet, à mon dernier voyage à Gand, et j'espère que vous voudrez avoir la bonté de me mettre au fait de la totalité du projet, qui doit avoir été formé au sujet de ces bâtimens.

» J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec la plus haute considération.

» BEYTS. »

« Gand, le 16 avril 1806.

» *A M. Beyts, procureur-général en la Cour d'appel, inspecteur général des écoles de droit, chancelier de la troisième cohorte de la Légion d'honneur.*

» Monsieur.

» J'apprends fort que vous ne m'avez accusé de négligence pour n'avoir pas répondu plutôt à la lettre du

13 du mois devant, par laquelle vous me demandiez communication d'un plan et d'un travail que j'avois fait antérieurement dresser sur les dispositions convenables des bâtimens du chef-lieu de la 3^e cohorte.

» Le tout ayant été envoyé dans le tems à M. le Grand-Chancelier, il m'étoit impossible de satisfaire pleinement à vos désirs. Mais je me rappellois de premiers plans antérieurs à ceux que j'ai envoyés, et qui, bien que différens de ces derniers, pouvoient me servir pour vous donner quelque idée de ce que j'ai réellement proposé, mais les plans, je les avois perdu de vue, m'étant arrêté à d'autres, et je ne les trouvois pas. Chaque jour en conséquence je différois ma réponse, ne pouvant renoncer à l'espoir de les retrouver. J'y ai effectivement réussi, et je suis à même, en vous les transmettant, Monsieur, de vous donner une idée de la totalité du travail envoyé à Son Excellence le Grand-Chancelier.

» Je vous envoie donc trois plans. L'un cotté n^o 1 vous présente un pavillon appelé *pavillon du Prévôt*, un autre appelé *pavillon de l'Abbé*, et une autre partie de bâtimens dont la bordure paroît seulement sur ce plan, et renferme ce qui faisoit la demeure de tous les religieux et l'élégante église de Saint-Pierre, aujourd'hui divisée en deux portions, dont l'une est le museum de nos tableaux, et l'autre une église paroissiale.

» Le pavillon du prévôt et celui de l'abbé sont dans un tel état de dégradation, qu'ils sont jugés hors d'état de servir à quelqu'usage que ce soit. Le mal étoit déjà extrême à mon arrivée en ce pays. Il n'y avoit ni portes ni fenêtres. Les toitures laissoient introduire l'eau de toutes parts. Six années ont achevé le désastre. Aussi le directeur des domaines observe-t-il justement qu'il est urgent d'arrêter que ces parties seront démolies, parce que par voye d'adjudication on trouvera peut-être quel-

qu'un qui pour les matériaux se chargera de faire la démolition et de nettoyer le terrain, au lieu qu'en attendant encore une année, il en coûtera de l'argent pour arriver à ce point.

» Le plan n° 2 vous représente à gauche un corps de bâtiment traversé par la ligne AA. C'est l'ancien bâtiment de l'abbé que, dans ma première idée, j'avois cru susceptible d'être encore utilisé et d'être employé à former l'hospice des légionnaires; mais après un mûr examen, je suis demeuré convaincu qu'il en coûteroit autant que de le bâtir à neuf pour en tirer parti. En conséquence dans le travail envoyé à Paris, il est supposé abattu, de même que le pavillon du prévôt, que vous ne voyez déjà plus figurer dans le plan n° 2 dont je vous entretiens maintenant.

» Il ne reste donc dans le plan communiqué à Mgr. le Grand-Chancelier que les bâtimens en C, en B, et en D, c'est-à-dire tous les bâtimens qui faisoient autrefois la demeure des religieux et qui sont, par leur côté gauche, contigus à l'église de Saint-Pierre. Dans le plan n° 2 vous voyez des parties mises en rouge, et désignées comme galleries. Elle ne sont point aujourd'hui galleries, ce sont des parties de bâtimens fort considérables; et en les distribuant autrement qu'en galleries, elles présentent avec les parties C, B et D des emplacements si vastes, que dans le plan envoyé à M. de la Cepede, on y place la demeure du chef de la cohorte, celles du chancelier et du trésorier ainsi que l'hospice des légionnaires. Voilà donc toutes les parties seulement que l'on propose de conserver.

» Si vous demandiez à M. de la Cepede le travail qu'il a reçu, vous verriez, Monsieur, combien ce travail est complet; je l'ai fait faire avec un très-grand soin par M. Pisson, habile architecte de cette ville. Le devis de la dépense, dressé dans le plus grand détail, accompagne

les plans. Autant que je me rappelle, cette dépense est évaluée à 200 ou 250 mille francs. Sans doute, il n'est guère présumable que l'on puisse autoriser une telle dépense aujourd'hui que le gouvernement semble n'avoir pas encore fixé sa volonté sur le plus ou moins d'illustration qu'il donnera aux chef-lieux des cohortes. Mais une chose indispensable, et vous pourrez, Monsieur, vous en convaincre à votre premier voyage à Gand, sera d'ordonner sans délai, en même tems que la démolition des pavillons de l'abbé et du prévost, la réparation complète des toitures des parties à conserver, ainsi que la fermeture provisoire des portes et fenêtres. Sans cela la pluie, les injures des saisons achèveront avant une année de convertir aussi en fondrières les portions encore très intéressantes. Je crois devoir invoquer sur ceci votre attention particulière, de même que j'ai invoqué il y a quinze mois celle du grand-chancelier qui n'a pu que bien imparfaitement s'occuper d'un objet si éloigné de lui, et si peu considérable quand on considère l'immense quantité d'autres travaux auxquels il a dû porter tous ses soins.

» Je vous observerai encore, Monsieur, la convenance d'une mesure que réclame votre justice. Les plans et devis adressés à Mgr. le Grand-Chancelier ont occupé assez de tems l'architecte Pisson et ses dessinateurs; il n'a jamais reçu pour ce très-beau travail la moindre récompense. J'attendois toujours à connoître le parti qu'on prendroit d'adopter ou de rejeter le plan, pour proposer qu'on s'occupât de lui; je vous prierai de ne pas l'oublier. C'est un homme fort délicat qui ne m'a jamais rien demandé pour son travail, mais aussi la Légion ne peut comporter qu'on travaille gratuitement pour elle; je suis bien sûr que vous serez de mon opinion.

Je pense donc qu'il convient, Monsieur :

1^o De charger le directeur des domaines de faire pro-

céder à la démolition des pavillons de l'abbé et du prévôt ;

» 2^o D'autoriser le même directeur à faire réparer les toitures des parties à conserver et à faire clore provisoirement les portes et fenêtres ;

» 3^o De faire indemniser l'architecte Pisson de son travail et de la dépense de ses dessinateurs.

» Au reste, Monsieur, vous êtes l'administrateur de la cohorte le plus à même et le plus capable de donner un avis juste et éclairé à Mgr. le Grand-Chancelier. Je ne suis entré dans quelques détails sur ma manière de voir que parce que je suis sur les lieux. Tout est livré à votre examen, et en fixant votre opinion sur mes propositions, n'oubliez pas que celui qui les fait vous a voué à jamais estime, attachement et considération.

» FAIPOULT.

» P. S. Le plan n^o 3 ne présente que des façades des bâtimens conservés, façades qui même sont un peu différentes dans les plans envoyés à Paris. »

NOTES TOUCHANT DES ARCHIVES CONSERVÉES AU DÉPÔT DE L'ÉTAT A GAND. — ÉTATS DE FLANDRE. — Ce corps paraît n'avoir pas été toujours bien soucieux du sort de ses archives. La négligence générale devait être même assez grave, car dans le règlement provisionnel du 19 septembre 1614, l'article 27 imposait aux États l'obligation de nommer un greffier : « pour la meilleure direction et » enregistrement des résolutions desdictz ecclesiastiques » et quatre membres, il sera bien que désormais ilz se » servent d'ung greffier pour tenir note et enregistrement » pertinent de tout ce qu'ilz résouldront entre eux et dili-

» gement soigner à l'instruction de leurs procès. » Cette disposition ne reçut pas l'assentiment des États; dans une requête adressée au gouvernement, ils observaient que : « comme le XXVII^e article dudit règlement exhorte les- » dits de Flandre se servir d'ung greffier pour tenir livre, » note et registre pertinent de tout ce qu'ilz résouldent, » supplient voz Altezes sérénissimes vouloir qu'en ce il » n'y at eu faulte et si aucune s'est rencontré ilz y ont » maintenant donné tel ordre et instruction pour l'accom- » plissement dudit article, qu'il serait désormais superflu » de charger la province de ceste despence extraordinaire » et introduire ceste nouveaulté que plusieurs viendront » à interpréter sinistrement supplient partant du moins » par forme de preuve permettre que ledit pied par eulx » conclu se pratique. » Cette excuse ne fut pas accueillie par les archiducs qui insistèrent sur la création d'un poste de greffier; ils répondaient le 21 mai 1675 : « Leurs » Altezes estans bien informés que l'establissement dung » greffier apportera de la direction et advancement aux » résolutions de leurs assamblées, ne peuvent sinon con- » tinuer d'exhorter les Estats qu'au plustost ilz y veuillent » entendre se confians qu'en faisant l'élection ilz pren- » dront le regard qui convient affin qu'elle soit de per- » sonne capable ¹. » On ne peut rien augurer de bon, pour la conservation des archives, de cette résistance, que l'on pourrait expliquer peut-être par la crainte qu'auraient eue les États de voir l'administration dans les mains d'un fonctionnaire, dont l'influence pouvait, dans certains cas, devenir gênante, s'il se dévouait au gouvernement.

Quoiqu'il en soit, les États résolurent, une dizaine

¹ Registre aux résolutions des États de Flandre, n^o 5, p. 34, et n^o 6, p. 62.

d'années plus tard, le 20 avril 1624, de mettre leurs archives à l'abri du feu et des indiscrets. On fit construire à l'hôtel-de-ville de Gand un « comptoir » voûté, muni d'une porte de fer. Tous les titres originaux devaient y être renfermés; beaucoup d'anciens documents étaient déjà perdus, car il est ordonné de déposer dans cette salle « les pièces du temps passé que l'on pourrait recouvrer; » quant aux actes qui se feraient à l'avenir, une copie en serait remise à chacun des quatre chefs-collèges. La porte avait quatre serrures différentes, dont le premier pensionnaire de chaque chef-collège possédait l'une des clefs, de manière que, sans leur présence simultanée, l'accès aux archives était impossible ¹.

On sait que c'était le système de précautions généralement adopté. Un compte de 1531 de la châteltenie d'Audenarde, porte en dépense: xiiii livres parisis, prix d'un coffre livré par Adrien Alaert, bailli d'Huyse, à la châteltenie d'Audenarde, pour y déposer les archives, et iiii livres parisis payées à un serrurier pour quatre cadenas fermant ce coffre; chacun des taxateurs « hooftpointers »

¹ « Actum den 20^{en} april 1624.

» Ten selven daeghe is gheresolveert by ghemeenen advyse binnen den stadhuysse der stede van Ghendt, te maecken een ghemetste ende ghevouteert comptoir met een ysere deure, alwaer gheleyt ende bewaert sullen worden alle de originele bewysen, de generaliteyt van den lande van Vlaenderen raeckende, soo van den voorleden tydt dienmen sal connen recouvrenen, als die noch sullen ghedepescheert worden, danof dat men vier copien authenticque maecken sal, omme by elck van de hooftcollegien een bewaert te worden, van welck comptoir sullen de eerste pensionarissen van de vier hooftcollegien elck eenen verscheyden sleutel hebben, den eenen met den anderen niet accorderende, omme alst noodt is aen de origineele stucken ghesaemderlick acces te hebben, daer men niet uuyt lichten en sal sonder behoorelycke recepisse. »

(Reg. aux résol., n° 15, f° 9).

de la châteltenie possédait la clef de l'un de ces cadenas ¹.

Un acte du Conseil de Flandre, du 30 mai 1581, donne des détails analogues concernant les archives du Pays de Waes. Un procès très important se déroulait devant cette Cour entre les hauts-échevins et les lois subalternes du Pays de Waes. Celles-ci prétendaient faire supprimer le haut-échevinat ². La consignation des archives fut requise en exécution d'une ordonnance en date du 27 mai 1581; lors du dépôt au greffe, les archives se trouvaient renfermées dans un coffre, peint en vert et en rouge, garni de barres de fer et portant six cadenas et une serrure ³.

¹ « Item, betaelt Adrien Alaert, bailliu van Huusse, van eenen couffere by hem der voornoemde casselrie ghelevert omme huerliedder briefven ende anderssins inne te slutene, de somme van XIII £ parisis.

» Item, betaelt Juliaen De Smet, voor tmaken van vier steercke maelsloten met vier sluetelen dienende aen den couffere, ghecocht jehens den voornoemden Alaert, daeraf etc van den hooftpointers eenen sluetele onder hem heeft, de somme van III £ parisis. »

(Compte de 1531 de la châteltenie d'Audenarde, f^o 6, 2^e volume).

² Il existe aux archives de la ville de Saint-Nicolas une intéressante enquête sur les points principaux de ce procès.

³ « Up tvertoog ghedaen by den raedsheere Backere ende procureur generael ghecommitteert gheweest hebbende van wegen de » vier leden van Vlaenderen an zyne Hoogheid, omme de zaken van » scepenen van beede bancken deser stede van Gent intercederende » over de minder wetten van den lande van Waes, jegens de oude » hooftscepenen aldaer verzonkende te consignereren d'archive van » den zelven lande alhier ter greffie achtervolghende tgewysde van » zyne hoogheid des xxvii^{em} maii lestleden, was by den hove geconsenteert dat de zelve archive alhier zoude gebrocht worden in » conformiteit van den zelven gewysde ende tot voldoenynghe van » de ordonnantie van den zelve zake by zynder hoogheid gegeven. » Dicendage xxx^{em} maii 1581.

» Ten zelven daghe was de archive gelevert in de greffie, in een » cofre gesloten met zes maelsloten ende een ander slot met yzeren » baren rontomme geleyt, geverwt met roode ende groene olie

Les États de Flandre reconnurent la nécessité de faire l'inventaire de tous les documents dont les quatre membres étaient en possession. Au mois d'avril 1737 les magistrats de Bruges, de Gand, d'Ypres et du Franc furent invités à rédiger un inventaire des actes concernant les affaires de la province, afin que l'assemblée pût recourir utilement à ses archives, qui étaient partagées entre les trois villes où l'on avait tenu les séances¹. Le 26 juillet 1738

» varwe ende gheleyt in een van de contoiren staende neffens de » camere. »

(Conseil de Flandre, *Acten en sentencien*, 1579-1581, f^o 124.)

¹ « *Aen de Heeren van het magistraet van Ypre, den 10 april 1737.*

» Edele Weerde, etc. ,

» Mynheeren, alsoo ter greffie ende andere UEdelen comptoiren als noch syn berustende menighvuldighe rekeninghen, aude acten, ende actitaeten concernerende de affaires van de provintie van Vlaenderen, aldaer ghepasscert ende gheenregistreert gheduerende den tydt UEd^{en} een lidt deser provincie waeren representerende ende dat de vergaedinghe haere residentie in het district van Ipere was houdende, ende dat het conveniert voor den meerderen dienst van de selve provintie dat wy van den inhouden van alle dierghelycke bescheeden ende acten sauden wesen gheinformeert, hebben goet gevonden UEd^{en} te aensoucken ghelyck wy doen by desen van daervan te laeten maecken ende formeeren, mitsgaeders aen ons over te leveren eenen specifiquen inventaris, behelsende int corte den inhouden van de selve acten, actitaeten ende andere bescheeden, ten eynde wy tot de selve dies noodt synde sauden connen recours nemen, soo ende ghelyck ghedaen hebben de heeren van het magistraet der stadt Ghendt ende Brugghe, ende het welcke de heeren van den Vryen met den eersten staen te doen, met versekeringe van naerdien den selven inventaris aen ons sal wesen overghelevert, daerover te sullen vergoeden de honorairen daaraen dependerende, betrouwende dit door UEd^{en} te sullen worden gheordonneert ende gheeffectueert blyven. »

« Actum den 10 april 1737.

» By brief van heden aen het magistraet der stadt Ypere aensoght hebbende van te laeten formeren eenen specifiquen inventaris van de rekeninghen, resolutieboeken ende andere actitaeten berustende in hemlieden comptoiren ende aldaer nog wesende t'sedert

on décida de faire des tables des registres aux résolutions; Josse Neyt et les autres employés des États ne pouvant, à cause de leurs nombreux travaux, se charger de confectionner ces tables, on autorisa le procureur Antoine Vandercrucy en à entreprendre cette œuvre, pour laquelle il touchait six florins par volume. Après avoir terminé l'analyse d'un ou deux registres de résolutions, il devait soumettre son travail à l'examen de l'assemblée. Antoine Vandercrucy en prêta serment et jura de ne jamais communiquer à personne, sous aucun prétexte, les tables

den tydt de selve stadt Ipre een lidt deser provincie representeerde, ende de vergaedinghe haere residentie aldaer oock heeft gehad, ende Jo^r Aibert van Huerne, heere van Schiervelde, burghemeester van schepenen deser stadt, ter vergaedinghe te kennen hebbende ghegheven dat hy met de aenstaende vacantie van Paesschen voor syne particuliere affaires van intentie is te doen eene voyagie naer de stadt Ypere ende op alle dies gheleth.

» Wiert gheresolveert den voornoemden heere burghemeester van Huerne, heere van Schiervelde, te aensoucken ten eynde hy soude believeen ghedient te wesen van by de ghelegentheyte van syne presentie tot Ypre by de heeren van het magistraet der voornoemde stadt te willen contribuieren tot het besorghen de facile expeditie, ende het becommen van den voornoemden inventaris, sullende voor soo veele noodt ten effecte dies hem extraict deser ghestelt worden, ende was onderteekent, J. PHLE. LEGILLON. »

« Seer eerweerde, edele, wyse ende voorsienighe Heeren,

» Soo haest als wy d'eere van UEd^{ts} brief van den 10 desen hadden ontfanghen, hebben wy order ghegheven van aen den versoekten inventaris van de papieren alhier berustende ende raeckende d'affaires van de provincie te wercken, wy sullen oock d'handt houden op dat t'selve werck met diligentie mogh voortgaen, ende soo haest als het in staete ghestelt wert sullen wy ons d'eere gheven van t'selven UEd^{en} toe te senden, ende hebben middelertyt de gonne van met veele grootaetinghe te blyven,

» Seer eerweerde, edele, wyse ende voorsienighe Heeren, U. E. D. S. oodtmoedighe ende onderdanighe dienaeren,

» Vooght, schepenen ende raedt der stad Yper, ende was onderteekent : G. J. FLORISSON. In marge stontt desen 15 april 1737. »

(Reg. aux rés., n^o 235, f^o 37).

qu'il allait faire, ni d'en délivrer copie à qui que ce fût ¹.

Il existe au dépôt de l'État à Gand des tables générales des matières contenues dans les registres des résolutions de 1581 à 1777; c'est probablement le travail commencé par Van der Cruyssen. Une table alphabétique en trois volumes est malheureusement restée inachevée. La Bibliothèque royale a acquis en 1838, à la vente Parmen-tier, un manuscrit intitulé : *Generaele taefel vande resolu-*

« ¹ Actum den 26 july 1738.

» Ten selven daeghe gheconsidereert hoe noodsakelyck het is voor den dienst van de provincie dat in de oude resolutieboeken worden ghemaect de inventarissen ofte taefels om by middel van dien te connen gheinformeert wesen van dessells inhoud, by ghebreke van welke taefels het onmoghelyck is tot de selve boeken recours te nemen om de vergaedinghe danof in alle voorvallende affairens te connen bedienen, ghelyck men ten diversche stonden heeft ondervonden sulcx allessints noodtsakelyck te wesen, ende want den officael Joos Neyt ende andere gheemployeerde ten comptoire door de menigvuldighe dagelycksche voorvallende affairens tot formeren de voorschreven taefels gheen den minsten tydt en hebben.

» Wiert gheresolveert de inventarissen ofte taefels der voorschreven resolutieboeken, beginnende met den 9 february 1691 tot ende met den audsten ten comptoire te bevinden, te laeten feuilleteren, maeken ende opstellen door den procureur Anthone Van der Cruycken ende an den selven daertoe te accorderen in advenant van ses guldens voor yder van de selve boeken, t'sy groot ofte cleyn, sonder eenighe andere vaccatien te moghen rekenen ende den selven procureur niet min te belasten van eenen ofte twee voltrocken hebbende te communiceren an de vergaedinghe aler voorts te gaen met de volghende.

» Ende heeft den voornoemden procureur Van der Cruycken ghe-daen den eedt ter vergaedinghe, waerby hy heeft beloft van de selve inventarissen ofte taefels aen niemandt wie het soude moghen wesen te gheven copie ofte eenige communicatie op wat pretext het saude moghen wesen, ten welcken effecte hy dese benevens den onderschreven pensionaris actuarius heeft onderteekent den 29 july 1738, ende waeren ond^t J.-B. AMEYE ende A. VAN DER CRUYCKEN. 1738. »

(Reg. aux résol., n^o 240, f^o 6).

ten der Staeten van Vlaenderen te beginnen van de jaeren 1300 tot eynde 1600. — Cette table compte 600 pages in-folio.

(A continuer.)

UN LIVRE PROHIBÉ, SOUS L'EMPIRE. — Le 12 février 1813, l'inspecteur de l'imprimerie et de la librairie à Bruxelles, mandait au baron d'Houdetot, préfet du département de l'Escaut, de la part du directeur général de l'imprimerie, etc., à Paris, de faire saisir et confisquer le livre intitulé : *L'Anabaptiste ou le cultivateur par expérience (almanach nouveau pour 1813, chez les libraires associés; un vol. in-4° de 59 pages)*; Il joignait à sa lettre la notice indicative que voici :

« *L'Anabaptiste ou le cultivateur par expérience, etc.*

» Sur la couverture est une petite gravure en bois représentant trois personnages, une charrue attelée de deux chevaux, un chien, le chiffre de l'empereur, et un aigle tenant la foudre dans ses griffes; au verso est une chronologie.

» Après le grand titre vient le calendrier en face duquel se trouvent les foires de chaque mois, avec une colonne contenant des anecdotes et en tête une petite gravure en bois.

» Après le calendrier est une description des quatre saisons.

» La page 36 commence par une vignette en bois représentant un bombardement par mer; dessous on lit : *Relation curieuse, etc.*

» A la page 38 est une grande gravure en bois représentant une inondation.

» A la page 44 est une grande gravure double en bois représentant : *la prise de Valence en Espagne, etc.*

» A la page 50 est une grande gravure en bois intitulée : *Trait de courage*, et représentant un homme qui tue un ours avec une hâche.

» Sur le verso de la couverture est un tarif pour la réduction de livres en francs.

» Cette édition est sans nom d'imprimeur, ni de libraire, ni de lieu. »

Le préfet fit faire des perquisitions chez tous les libraires du département, mais les recherches de la police n'amènèrent aucun résultat.

ÉMILE V....

(*Archives provinciales.*)

VIEILLES PARTITIONS. — Il sera peut-être intéressant pour les amateurs de théâtre et de musique, de connaître quelles étaient, il y a quelque soixante ans, les pièces en vogue sur la scène gantoise, et combien peu d'entre elles ont survécu. En 1810 et 1811, sous la direction du sieur Ch. J. Limelette, il y avait, d'après la déclaration même du directeur au préfet, dans le magasin du grand théâtre de Gand les partitions suivantes :

L'Ami de la maison, Aucassin et Nicolette, Alexis et Justine, l'Amant jaloux, l'Amant statue, Annette et Lubin, l'Amoureux de quinze ans, l'Amitié à l'épreuve, l'Amour filial, Azemia, Annette et Lucas, les Ailes de l'amour, Adèle et Dorsau, Alexis ou l'erreur d'un bon père, l'Amour conjugal, les Accordés de village, l'Arbre de Diane, Azeline, l'Auteur dans son ménage, Ariodant, Aline, reine de Golconde, l'Apothicaire, Ambroise ou voilà, Adolphe et Clara, Blaise et Babet, Barbe bleue, le Barbier de Séville, le Bucheron, la Bonne fée, la Bonne fille, la Belle Arsène, Beniowski, le Bouffe et le Tailleur, le Corsaire, la Clo-

chette, la Caravane, le Cadi dupé, Camille, la Caverne, le Coin du feu, Claudine, la Cinquantaine, Catherine ou la belle fermière, la Colonie, Chapitre deux, les Comédiens ambulants, Clémentine ou la belle-mère, le Calife de Bagdad, Céline ou l'enfant du mystère, le Château de Montenero, le Concert interrompu, la Chaste Suzanne, le Déserteur, la Dot, les Dettes, les deux Savoyards, les deux Avars, les deux Comtesses, le Devin du village, le Droit du seigneur, le Directeur dans l'embarras, Dominique et Santinel, les deux Orphelins, les deux Ermites, les deux Crispins, les deux Tuteurs, la Dot de Suzette, le Délire, les deux Journées, le Nouveau Don Quichotte, l'Épreuve villageoise, l'Erreur d'un moment, les Événements imprévus, Euphrosine ou le tyran, etc., les Époux mécontents, l'Enfant du malheur, Felix, la Fausse Magie, le Faux Lord, les Femmes vengées, la Famille indigente, les Faux Mendians, la Forêt de Sicile, la Fausse Paysanne, une Folie, la Femme aux deux maris, Gulmare, Guillaume Tell, la Grotte de Trophonio, Gulistan, Hélène et Francisque, le Huron, Honorine, une Heure de mariage, Hélène, l'Île enchantée, le Jugement de Midas, Julie, l'Infante de Zamora, l'Île sonnante, l'Italienne à Londres, le jeune Sage et le Vieux Fou, Iphigénie en Aulide, l'Irato, l'Intrigue aux fenêtres, Lodoïska, Lisbette, Laurette, la Tour de Neustad, Léonce ou le fils adoptif, Lise et Colin, Lucile, le Magnifique, le Maréchal-ferrant, la Mélomanie, le Marquis de Tulipano, Mazet, le Milicien, Méprise par ressemblance, le Major Palmer, le Maître généreux, la Maison isolée, Marianne, Montano et Stéphanie, Marceline, Maison à vendre, Michel-Ange, ma Tante Aurore, Milton, le Médecin turc, Nina, Ninette à la Cour, Nicodème dans la lune, On ne s'avise jamais de tout, Œdipe à Colonne, l'Opéra comique, l'Oncle valet, Orphée et Eurydice, l'Officier cosaque, le Pouvoir de la nature, le Philo-

sophe imaginaire, Paul et Virginie, les Pêcheurs, la Promesse de mariage, Pierre le Grand, Philippe et Georgette, les Prétendus, le Prisonnier, Pauline, les petits Auvergnats, le petit Matelot, Ponce de Léon, Plus de peur que de mal, Panurge, Palma, Quart d'heure de Silence, Raoul de Créqui, Rose et Colas, la Ruse d'amour, Richard Cœur-de-Lion, Renaud, Rosière, Roméo par Stigbert, Roméo par Dalayrac, les Rigueurs du cloître, la Rencontre en voyage, le roi Théodore, Renaud et Armide, Sargine, Sylvan, Soreno, la Servante maîtresse, les Souliers mordorés, la Soirée orageuse, Sancho Pança, Stratonice, la Succession, le Savoir faire, le Secret, le Souper de famille, le Tonnelier, les trois Déesses, Tom jannes, le Tableau parlant, les trois Fermiers, les Troubadours, les trois Sultanes, le Traité nul, le Trompeur trompé, le Trésor supposé, Trente et quarante, la Visitandine, les Vieux Châteaux, Vilanelle rapita, un Valet et deux Maîtres, le Vautour, Zémire et Azor, Zelia, Zaraimé et Zulmar, la Jeune Mère, les deux Pères, le Jugement de Salomon, une Soirée de deux prisonniers, Erreur et Sympathie, Fanchon la veilleuse, les Confidences, Ariane abandonnée, le Grand-Père, l'Intrigue sur les toits, la Jeune Femme colère, la Jeune Prude, Picaros et Diégo, Monsieur des Chalumeaux, Don Juan, Julie ou le pot de fleurs, les deux Aveugles de Tolède, Lodoïska, Médée, Isabelle de Salisbury, le Diable couleur de rose, les deux Mots, les Maris garçons, Galet, Avis au public, les Sabots, Agnès Sorel, Amour et Mystère, le Roi et le Fermier, Milord, le Chant du retour, la Famille des innocents, les Rendez-vous bourgeois, Lina ou le mystère, l'Auberge de Bagnères, la Fée Urgèle, Panurge, le Petit Page, un Jour à Paris, Menzikoff, les deux Edmond, le Poète et le Musicien, les deux Paravents, le Billet de loterie.

EMILE V....

(*Archives provinciales.*)

CHRONIQUE.

UNE DÉCOUVERTE A ROSELIES. — Des ouvriers, occupés à établir un chemin allant d'Aiseau à Roselies, la nouvelle commune détachée de Presles, ont découvert, au lieu dit *Baty des Morts, Tiennes des Fourches Buisson du Renard*, un cimetière gallo-romain ; 19 tombes ont été mises au jour, dit l'*Union de Charleroi*, quantité d'urnes ont été brisées. Des pièces portant l'effigie des empereurs Marc-Aurèle, Antonin le Pieux et Nerva, ont été soigneusement recueillies. Des urnes, avec menottes, d'un travail admirable, ont subi l'examen de plusieurs hommes experts ès sciences archéologiques, notamment d'un fonctionnaire supérieur des établissements de Sainte-Marie d'Oignies.

A 250 mètres du cimetière, dans la direction du sud, ce sont les ruines d'une villa qui ont frappé les yeux. Il y a trente ans l'entrepreneur de la route de Châtelet au Pont de Tamines avait déjà constaté l'existence de cette villa. A cette époque des tuiles romaines ainsi que nombre des pièces de bronze avaient été trouvées sur les lieux.

— Un renseignement inattendu sur la mort de Guttenberg vient d'être trouvé, assurent les journaux allemands, dans un manuscrit de la bibliothèque Wolraf, à Cologne.

Le manuscrit en question est un recueil de poésies latines, œuvre d'un certain Jean Butzbach.

Dans l'un de ces poèmes, daté de 1514, il est question de l'invention récente, grâce à laquelle on peut mettre rapidement au jour

les œuvres d'écrivains anciens. Mais il est dit que cette découverte a été fatale à son inventeur: En effet, ce dernier aurait été saisi dans sa maison par une bande de gens malintentionnées, entraîné, enlevé dans une voiture, puis égorgé.

L'auteur ajoute gravement : « Ainsi périssent souvent ceux qui ont soif d'un gain facile. »

— A titre de curiosité, M. Egger a mis sous les yeux de ses confrères de l'Académie française, deux pages d'un livre tissé avec des fils de soie, que M. Henry vient d'exécuter à Lyon. On avait déjà vu des portraits tissés avec accompagnement de courtes légendes; mais on a ici les premiers feuillets d'un livre véritable. La typographie n'est pas encore menacée par là d'une concurrence bien redoutable; cependant ne fût-ce que comme objet d'art et de curiosité, en attendant l'application pratique, l'œuvre de M. Henry mérite au plus haut degré l'attention des amateurs. Les archives de la ville de Caen possèdent un document précieux dans ce genre : c'est une charte de Richard Cœur de Lion, datée de 1190, dont le sceau a été attaché par un cordonnet de soie très élégamment tissé et présentant une inscription en quatre vers français.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — CLASSE DES BEAUX-ARTS. — CONCOURS POUR 1880. — *Première question.* — « Rechercher les origines de l'école musicale belge. Démontrer jusqu'à quel point les plus anciens maîtres de cette école se rattachent aux déchanteurs français et anglais du XII^e, du XIII^e et du XIV^e siècle. »

Deuxième question. « Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIII^e siècle. »

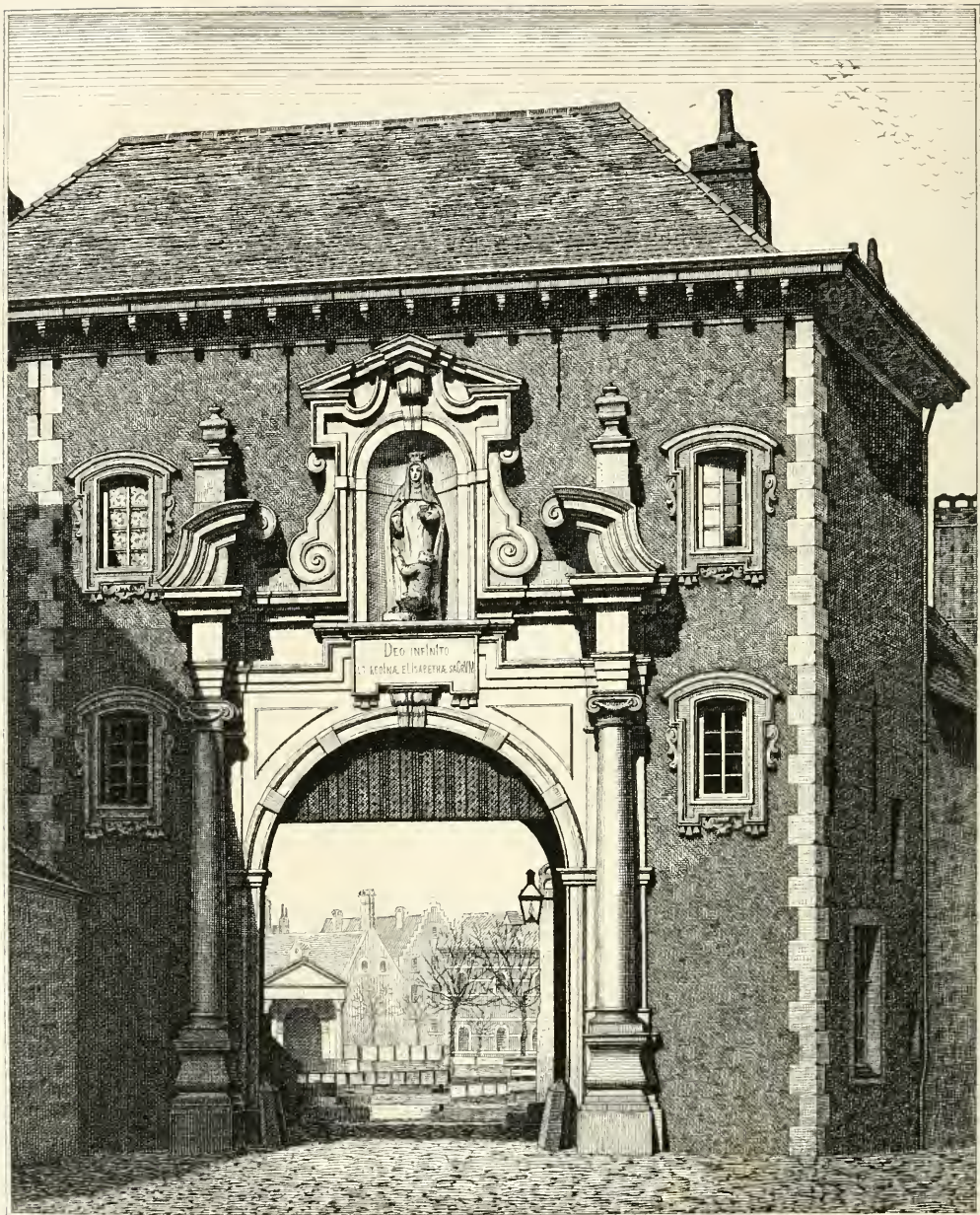
Troisième question. « Rechercher les origines du bas-relief et du haut-relief, et faire un examen critique des développements et des modifications que ce mode de sculpture a subi aux différentes époques de l'art et dans les divers styles. »

Quatrième question. « Déterminer les caractères de l'architecture flamande du XVI^e et du XVII^e siècle. Indiquer les édifices des Pays-Bas dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices. »

SUJETS D'ART APPLIQUÉ. — *Sculpture.* — On demande une statue, en plâtre, représentant *le Printemps*, et ayant 1^m,25 de hauteur.

Un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur de l'œuvre couronnée.

Gravure sur médailles. — Un prix de *six cents francs* sera décerné à l'auteur du meilleur projet de médaille commémorative du cinquantième anniversaire de la fondation de l'indépendance de la Belgique.



P. Allaert sculp. Gand.

PORTE DU BÉGUINAGE S^{te} ELISABETH, A GAND.

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DE

LA VILLE DE GAND.

XI.

La porte du Grand Béguinage.

Nous reproduisons ici le dessin de la porte du Grand Béguinage de Gand, démolie au mois de mars 1879. Cette démolition achève d'enlever à une partie de la ville son type de quartier tout spécial qu'elle avait conservé jusqu'à ce jour. On sait que le Grand Béguinage était comme une petite cité protégée par des fossés d'enceinte, et n'avait accès vers la ville que par une seule porte quasi fortifiée qui se fermait tous les soirs. L'ancienne porte était crénelée, de même qu'une partie du mur d'enceinte. L'entrée en style renaissance qui vient de disparaître était relativement moderne. Elle consistait en une construction massive dans laquelle était ménagé de chaque côté de l'entrée un petit logement à étage dont les deux fenêtres donnaient sur la façade antérieure; ces logements servaient aux béguines concierges de la communauté. La porte cintrée

était surmontée d'une niche, dans laquelle se trouvait une statue de Sainte-Élisabeth, patronne du Béguinage, faisant l'aumône.

Comme architecture, elle représentait assez convenablement le caractère de l'époque où elle fut construite; en en donnant le dessin, nous avons moins l'intention de produire un spécimen que de rappeler le souvenir d'un monument qui n'est plus, et trouver l'occasion de raconter comment a fini le Grand Béguinage fondé au XIII^e siècle par la comtesse Jeanne de Constantinople.

En 1861, l'administration des Hospices considérant que l'entretien des « petits hospices » l'entraînait à des dépenses trop grandes, et qu'elle aurait pu tirer meilleur parti de leurs locaux, résolut de placer les prébendières de ces établissements dans les deux Béguinages, à la place du même nombre de personnes laïques habitant contrairement au règlement, et par pure tolérance, une partie des enclos affectés aux béguines. Ces petits hospices étaient d'anciennes fondations charitables, comme l'hospice Alyn ou de Sainte-Catherine, l'hospice Saint-Laurent ou de Wene-maer, celui de Saint-Aubert ou Poortacker et autres, où des personnes âgées et pauvres, recevaient outre le logement, une petite rente ou prébende en argent.

Au mois de juillet, le Conseil communal approuva cette résolution, et l'échevin Callier exposa un plan d'après lequel il proposait de loger les prébendières dans des parties distinctes du Béguinage, afin d'éviter leur contact aux bé-

guines. Celles-ci s'émurent en apprenant ce projet, et le 18 janvier 1862 présentèrent au Conseil communal un mémoire intitulé : *Requête présentée par les grandes dames et supérieures des deux Béguinages à Messieurs les Président et Membres du Conseil communal de Gand* ¹, » dans lequel elles faisaient l'histoire des béguinages et exposaient la nature de leur institution ainsi que leur organisation.

En réponse à cette pièce, le Collège, par l'organe de son rapporteur M. l'échevin Callier, présenta le 10 février suivant un rapport, qui concluait à rejeter les réclamations des béguines ².

Ces réclamations furent rejetées en effet, et les prébendières furent logées au Béguinage; on leur alloua les maisons situées du côté de la rue dite le fossé Sainte-Élisabeth, en leur ménageant une sortie dans cette rue, afin de les isoler des béguines.

L'année suivante commença le morcellement du Béguinage : la prairie ou blanchisserie située au-delà du fossé d'enceinte lui fut enlevée; l'administration des hospices la fit vendre publiquement. En 1864, le fossé qui entourait le Béguinage et en faisait comme une cité à part fut comblé; on perça les rues du Rabot et la rue Verspeyen établie sur le fossé même; les travaux

¹ Gand, J. et H. Vander Schelden, janvier MDCCCLXII, in-8°, 70 pages.

² *Rapport sur les Béguinages de Gand, présenté par le Collège échevinal en séance du Conseil communal de cette ville, le 10 février 1862.* Gand, Annoot-Braeckman, 1862.

de cette dernière rue nécessitèrent la démolition de quelques parties de maisons appartenant au Béguinage ; ce qui restait de ces habitations fut approprié, muni d'une sortie sur la nouvelle rue, et loué à des particuliers. C'est à l'occasion du percement de cette rue que l'on ouvrit le Béguinage de ce côté ; les nouveaux propriétaires des terrains de la blanchisserie, la plupart entrepreneurs de travaux, réclamèrent comme communication plus directe avec la ville, pour donner une plus value à leurs propriétés, un passage libre au travers du Béguinage ; l'administration des hospices leur accorda leur demande, mais plaça à l'extrémité des rues du Béguinage, des grilles en fer qui se fermaient la nuit.

Ainsi petit à petit, la fondation faite par Jeame de Constantinople perdit son caractère et son aspect primitifs.

Les choses restèrent dans cet état pendant quelques années, quand à la fin de 1872, l'inondation qui affligea l'Europe entière, et fit de si grands ravages à Gand, vint ajouter aux désagrémentaux auxquels les béguines avaient déjà été en butte. Le Grand Béguinage se trouva sous eau en quelques heures ; la plaine qui se trouve à l'entrée était transformée en lac ; on établit des passerelles le long des maisons pour permettre le ravitaillement des béguines ; beaucoup d'entre elles allèrent chercher un asile en ville, chez des parents ou des amis un peu moins éprouvés ; celles qui restaient, avaient dû se réfugier à l'étage des maisons ; au rez-de-chaussée il y avait presque un mètre d'eau.

A partir du moment où avaient commencé le morcellement du Béguinage et les difficultés que les béguines avaient eues avec l'administration des hospices, il fut sérieusement question de leur trouver un autre asile. Le duc d'Arenberg qui avait fait, en 1863, l'achat du Petit Béguinage, fut encore celui auquel on s'adressa; il fit l'acquisition d'un vaste terrain à Mont-Saint-Amand lez-Gand, derrière le cimetière communal, aujourd'hui supprimé, et là, sur les plans de l'ingénieur M. A. Verhaeghe, s'éleva bientôt un nouveau Béguinage, qui, sauf l'église, se trouva complètement achevé en 1874.

Comme l'ancien, il est sous l'invocation de sainte Élisabeth; il renferme trois places ou plaines : la plaine Sainte-Élisabeth, la plaine Saint-Antoine, la plaine Sainte-Begge, et huit rues : les rues d'Arenberg, de Saint-Amand, de Saint-Bavon, de Saint-Liévin, de Pie IX, du Calvaire, de Notre-Dame et de la Croix; il y a quatorze couvents pouvant loger chacun trente à trente-cinq béguines, en voici les noms : couvent Ter Leyen, Pie IX, Saint-Joseph, Sainte-Sophie, Sainte-Éléonore, Sainte-Eulalie, Ter Eecken, Saint-Philippe, Ten Wyngaerde, Sainte-Begge, des Anges (ter Engelen), de la Très-Sainte-Trinité, Saint-Engelbert et Ten Hove; il comprend en outre quatre-vingt maisons, placées chacune sous le patronage d'un saint, et une infirmerie servant de maison de retraite pour les béguines âgées ou infirmes.

Le nouvel enclos des béguines présente un

aspect saisissant; en y entrant on se croit tout à coup transporté dans une petite ville ancienne, conservée comme par miracle, tant l'auteur du plan a su s'inspirer de l'esprit de l'ancienne architecture flamande.

L'ancien Béguinage comptait un nombre plus considérable de rues et de maisons; les rues étaient plus tortueuses, plus irrégulières; voici le nom des couvents qui s'y trouvaient : Ter Velden, Saint-Joseph, Ten Hove, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Élisabeth, Grand Couvent, Ter Caerden, Ter Wyngaerden, Nouveau Couvent, Ter Engelen, Sainte Begge, Ter Bergen, Ter Spiegelen, Ter Steenen, Ter Eecken. Ter Leyen, Sainte-Christine, Sainte Trinité. En outre il y avait aussi une infirmerie à laquelle était jointe une chapelle. Cette chapelle vient de disparaître, et l'infirmerie a été, partie démolie, partie appropriée pour servir d'école communale de filles.

C'est le 29 septembre 1874 que les béguines quittèrent définitivement leur asile séculaire. Ce départ se fit avec une grande solennité, de même que l'installation au nouveau Béguinage.

On peut dire aujourd'hui que l'ancien Grand Béguinage n'existe plus. De nouvelles rues ont été percées, qui ont nécessité la démolition d'un grand nombre de maisons; toute la partie qui s'étend du côté du boulevard du Béguinage a disparu pour faire place à une rangée d'habitations modernes; les murs qui précédaient les maisons conventuelles et entouraient les préaux ont été nivelés; plusieurs maisons et couvents sont

convertis en cabarets, le reste est loué à des gens de tout métier. En somme, ce qui survit encore du Béguinage est bien informe, et ne rappelle que vaguement un des souvenirs archéologiques les plus curieux de la ville de Gand.

Il est extrêmement regrettable que dans notre ville on ne s'applique pas davantage à conserver et à consolider au lieu de les détruire, les restes d'architecture que nous ont légué les siècles antérieurs. Cette manie destructive a provoqué de la part d'une publication anglaise, le *Graphic* (novembre 1874, n° 259, vol. X), une boutade qui, à part quelques inexactitudes, n'en frappe pas moins juste. L'article est intitulé : *le vieux Béguinage de Gand*. Voici ce qu'on y lit : « La municipalité gantoise semble s'inspirer plus ou moins des traditions des iconoclastes, car depuis trente ans on a, à Gand, démoli la grande église des Dominicains, un des spécimens les plus nobles et les plus précieux de l'architecture gothique en Belgique, un édifice qui pouvait être considéré comme le modèle le plus parfait existant en Europe d'une grande église du moyen âge sans bas côté, ni piliers. En ce moment on s'occupe d'abattre l'ancien Béguinage pour faciliter la construction d'une nouvelle rue. » Vient ensuite une description avec dessin de la porte du Béguinage, des bâtiments, et un exposé des usages et origines, etc., des béguines.

ÉMILE VARENBERGH.

NOTICE

SUR,

GEORGES-JOSEPH GÉRARD,

HISTORIOGRAPHE BELGE

ET

LA FONDATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET
BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

L'étude de l'histoire nationale a pris, de nos jours, une importance considérable. La faveur du public pour les choses d'autrefois, plus encore que les encouragements des administrations publiques, ont ramené l'attention vers les annales jadis si oubliées de nos provinces et de nos cités. En même temps, les institutions politiques et juridiques des siècles passés sont l'objet de remarquables travaux et l'on peut dire qu'elles n'ont jamais été mieux étudiées que depuis l'époque où fut proclamée la destruction définitive de « l'ancien régime. »

Il n'en était guère ainsi au XVIII^e siècle. Les

antiquités de Rome et d'Athènes, mises en vogue par la Renaissance, occupaient presque exclusivement l'attention des savants; le moyen-âge était condamné comme « l'ère de la barbarie, » de même que les chefs-d'œuvre de son art étaient traités de vieilleries « gothiques; » bien peu parmi les érudits, osaient braver la vogue et consacrer aux annales de la patrie leurs recherches et leurs travaux.

Georges-Joseph Gérard, dont nous nous proposons de rappeler le souvenir, fut l'un de ces hommes dévoués, qui n'hésitèrent pas, au milieu de l'indifférence générale, à faire des antiquités nationales l'objet constant de leurs études et posèrent les premières assises de notre édifice historique. Chercheur infatigable de documents trop généralement méconnus, il sut mettre ces précieux matériaux en œuvre pour la rédaction de mémoires et de notices, qui témoignent d'une vaste érudition : grâce à ses soins, la bibliothèque de Bourgogne se releva de ses ruines et s'enrichit de nouveaux trésors : enfin, c'est au zèle de Gérard qu'est due, pour la plus grande part, la fondation de l'Académie Royale de Bruxelles et il peut, à ce titre, être considéré comme l'un des hommes qui ont le mieux mérité des sciences historiques dans notre pays.

L'éloge du savant académicien fut prononcé par le professeur Te Water, dans une assemblée générale de la Société de littérature néerlandaise, tenue à Leyde le 7 juillet 1815. Ce discours, composé d'après les notes qu'avait fournies le

beau-frère du défunt, J. J. Raepsaet, fut imprimé sous le titre de : *Aanspraak van J. W. Te Water in de jaarlijksche algemeene vergadering van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leyden, den 7 van hoornuand 1815*. — De son côté, l'Académie Royale de Belgique lui a consacré une notice biographique, due à la plume de M. Voisin : ce travail, inséré dans l'Annuaire de 1837, a été reproduit en abrégé, dans la *Biographie universelle* de Michaux (édition belge de 1844) et dans la *Biographie générale des Belges* (Bruxelles, 1849).

Si nous venons après ces écrivains, tracer la biographie du premier secrétaire de l'Académie de Bruxelles, c'est que, ayant été invité à prendre connaissance des nombreux manuscrits délaissés par Gérard et conservés dans sa famille, nous avons cédé au désir de faire connaître les travaux encore inédits et la correspondance littéraire du savant historiographe. Que l'ami, par la bienveillance duquel nous avons obtenu communication de ces précieuses archives, reçoive ici nos plus sincères remerciements.

Georges-Joseph Gérard naquit à Bruxelles le 2 juin 1734, et fut baptisé le lendemain dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle¹. Son père, Gilles-Joseph Gérard, appartenait à une de ces

¹ C'est par erreur que M. Voisin donne la date du 2 avril 1734.

vieilles familles brabançonnnes ¹ également attachées à leur foi religieuse et à leurs libertés politiques ²; il avait épousé, le 15 août 1733, Jeanne Catherine Ansems ³, fille de Pierre et de Catherine Verheyleweghen.

¹ Les armes gravées sur un cachet conservé dans la famille Gérard, sont : d'or au lion de... issant d'une fasce d'azur chargée d'une billette d'argent entre deux tours donjonnées du même. Casque avec lambrequins et bourrelet.

² On possède dans la famille le diplôme constatant que « Égide-Joseph Gérard, fils de Jean et d'Agnès Renot, conjoints, natifs de Bruxelles, est bien et légitimement devenu bourgeois de la susdite ville le 6 août 1732. » Gilles Gérard décéda à Bruxelles le 2 décembre 1772, dans sa soixante-treizième année.

³ Une note retrouvée dans les papiers de Gérard donne des renseignements intéressants sur un personnage qui a joué un certain rôle dans les affaires politiques et qui appartenait probablement à cette famille : nous la reproduisons ici :

« Jean-Baptiste Ansems. Il est natif de Bruxelles, prêtre, proto-notaire apostolique et notaire royal.

» Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Den Luyster van Brabant oft den Schat der privilegien der stad Brussel*, in-folio.

» Voici ce qui donna lieu à la publication de cet ouvrage : les privilèges de la ville de Bruxelles étaient dans un coffre dont chacun des neuf commissaires avait la clef d'une des neuf serrures qu'il y avait à ce coffre, et ce coffre était placé dans la tour de la maison appartenant au métier des orfèvres, nommée le *Miroir*, située sur le Marché aux Herbes ; cette maison fut brûlée par le bombardement de Bruxelles en 1695, à l'exception de la tour qui cependant, fut brûlée en partie, mais la chambre où le coffre était déposé étant vôtée resta en son entier.

» Les privilèges de la ville de Bruxelles avaient été heureusement sauvés de l'incendie. Cinq des neuf commissaires des nations crurent que le meilleur moyen de les conserver était de les faire imprimer et, malgré les protestations des quatre autres commissaires, ils firent copier lesdits privilèges, chargèrent le prêtre Ansems d'en faire un corps d'ouvrage et l'avocat Van der Meulen de revoir le travail de celui-ci ; et après que cet avocat y eut ajouté une épître dédicatoire au roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas ; ils le firent imprimer.

» Lesdits commissaires prévoient sans doute, que le gouverne-

A l'issue de son cours d'humanités, Georges Gérard entra dans la carrière administrative et fut nommé par diplôme du 1^{er} février 1759 « attaché aux causes fiscales et des finances sous la direction du conseiller Stassart. » — Un décret du 7 janvier 1766, l'appella aux fonctions d'officiel à la secrétairie d'État et de guerre.

Dans ce nouveau poste, Gérard sut bientôt mériter la faveur du ministre, M. de Crumpipen, et celui-ci lui confia le soin de rédiger les rapports

ment n'aurait pas permis la publication des privilèges de Bruxelles, les firent imprimer secrètement et, afin qu'ils fussent imprimés plus vite, ils emploierent trois différens imprimeurs, qui imprimèrent chacun une partie, l'ouvrage étant divisé en trois parties.

» A peine quelques exemplaires étaient sortis de presse et rendus publics, que l'office fiscal de Brabant fit, par ordre du gouvernement des Pays-Bas, des recherches chez tous les imprimeurs de Bruxelles pour découvrir et se saisir de tous les exemplaires, mais il ne put parvenir qu'à se saisir de quelques exemplaires qui étaient déjà imprimés; les commissaires avaient trouvé le moien de soustraire les autres, auxquels il manquait quelques pages d'impression, aux recherches de l'office fiscal.

» Les exemplaires complets du *Luyster van Brabant* ont été très rares jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, et l'office fiscal s'emparait de tous les exemplaires qui se trouvaient dans les mortuaires et chez les libraires mais, ces saisies étant cessées, l'imprimeur 't Serstevens, qui était en possession des exemplaires incomplets, imprima les pages qui y manquaient et depuis lors cet ouvrage, imprimé au nombre d'environ 600 exemplaires, est devenu commun : le caractère dont 't Serstevens s'est servi pour compléter les exemplaires incomplets est différent de celui du reste de l'ouvrage.

» Les commissaires qui avaient fait imprimer le *Luyster van Brabant*, ainsi que l'avocat Van der Meulen qui avait examiné ce livre, aiant été décrétés de prise de corps, le 3 avril 1702, le prêtre Ansems craignant le même sort, quitta sa patrie et se rendit à Rome; on croit qu'il est mort dans la dite ville, mais on ignore quelle année, sa famille n'ayant pas reçu de ses nouvelles depuis son départ de Bruxelles. »

confidentiels, destinés à tenir le gouvernement central de Vienne au courant des affaires des Pays-Bas. Le zèle et la prudence dont Gérard fit preuve dans ces délicates fonctions, lui valurent d'être nommé secrétaire de S. M. l'Impératrice et Reine près le gouvernement des Pays-Bas, par diplôme donné à Vienne le 1^{er} mai 1772.

Dès cette époque, les anciens monuments de l'histoire nationale étaient l'objet constant des recherches et des études de Gérard. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire du gouvernement impérial à Bruxelles, le mit en relation avec le savant Schoepflin, historiographe de France et professeur à l'Université de Strasbourg, que ses études sur l'histoire du moyen-âge et ses vastes publications avaient mis en grande réputation. Un billet du ministre Crumpipen, que Gérard prit soin de conserver, nous apprend dans quelles circonstances se formèrent ces relations :

« Bruxelles, ce 10 septembre 1767.

» Je vais vous procurer, Monsieur, la connoissance de M. le professeur Schoepflin; c'est celui qui est arrivé de Strasbourg avec le jeune comte Cobenzl et qui loge au Lotto; je vous prie de vous y rendre vers les neuf heures, et pour qu'on ne vous renvoie pas, il sera bon que vous disiez que je vous ai envoyé de la part de S. E., ce qui est vrai en effet.

» H. CRUMPIPEN.

» *A M. Gérard.* »

L'amitié qui dès lors unit les deux savants devait avoir les plus heureux résultats pour le progrès

des lettres en Belgique. Les conseils du professeur de Strasbourg et son influence auprès du comte de Cobenzl, dont le fils était son élève, amenèrent la formation de la *Société littéraire de Bruxelles*, qui, à l'instar de l'Académie palatine de Mannheim dont Schœpflin était directeur, devait s'efforcer de réunir en un faisceau les travaux des savants et des écrivains belges. Grâce au zèle et à l'initiative de Gérard, l'entreprise réussit et amena la création de l'Académie Royale de Bruxelles, dont les travaux ont, depuis plus d'un siècle, porté au loin la renommée scientifique et littéraire de notre pays. On ne lira pas sans intérêt les anecdotes relatives aux débuts de l'Institut belge, que nous avons trouvées dans les papiers de son premier secrétaire.

Dès que la Société littéraire fut définitivement constituée, Gérard s'empressa d'annoncer la bonne nouvelle à Schœpflin, qui l'en félicite en ces termes :

« Strasbourg le 12 févr. 1769.

» Monsieur, je n'ai jamais douté de l'établissement de la société littéraire Belgique, quoique la Cour ait un peu tardée sa dernière résolution. S. E. M. le comte de Cobenzl ne fait jamais les choses à demi. Le voilà donc Président de la nouvelle Société et M. le comte de Neny vice-président, et vous secrétaire perpétuel de cette Compagnie. Je vous en fais mes complimens. Vous êtes à cette heure à portée de vous faire une réputation par des dissertations intéressantes que vous lui fournirez. Les prix proposés et l'ambition réveilleront les esprits belgiques et les feront revenir de leur léthargie. Présentez mille respects de ma part à

S. E. M. le Chef-Président le comte de Neny, et dites luy que je suis sûr que sous sa vice-présidence les muses belgiques prendront un essor et commenceront à fleurir. Les connoissances solides qu'il a dans cette partie et dans bien d'autres ne pourront que rejaillir sur l'avancement des belles-lettres. Bien des complimens aussi à M. le chancelier de Crumpipen, qui sera enchanté de ce bel établissement. Il ne manquera pas de contribuer aussi de sa part à tout ce qui peut servir au progrès du bon goût dans la littérature..... »

Le savant strasbourgeois s'intéressait vivement au succès de l'œuvre dont il avait suggéré l'idée, et c'est à son expérience que l'on eut recours pour fixer l'organisation de la Société et la marche de ses travaux ; consulté sur la manière dont seraient jugés les mémoires envoyés en réponse aux questions que la Société mettrait au concours, il écrit au comte de Cobenzl :

« Monseigneur, un moment avant mon départ pour Manheim où la rentrée publique de l'Acad. Palatine se fera le 24, je reçois la lettre de votre Exc. par laquelle Elle m'annonce le résultat de la première assemblée de la Société littéraire Belgique.

» Les Statuts qu'on y a fait, sont sages et réfléchis. A l'article XII on pourroit ajouter que, dans l'assemblée solennelle on proclamera le nom de celui qui a emporté le prix. Le billet cacheté où se trouve son nom sera ouvert dans ladite assemblée publique. Les académiciens qui auront décerné le prix dans l'assemblée particulière, doivent ignorer le nom et ne l'apprendre qu'après l'ouverture publique du billet cacheté.

» Immédiatement après la proclamation, le Secrétaire

proposera les matières pour les prix de l'année suivante. Les sujets qu'on a choisis pour les 2 dissertations de l'année prochaine sont très bien choisis et intéressans.

» Je joins ici le projet de la médaille à frapper pour couronner les dissertations. Votre Excellence choisira à son gré l'inscription à mettre dans l'exergue, où trois lignes trouveront de la place, qui rendront la médaille plus intéressante par l'année de la fondation.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur,

» Strasb., le 15 mai 1769.

» SCHÆPFLIN. »

« Médaille destinée pour les prix de la Société littéraire Belgique :

» *Revers.* Apollon séant sur le mont Parnasse, tenant dans la main gauche la lyre et étendant son bras droit pour montrer une couronne de laurier. Cette couronne doit être grande. L'on y inscrira les mots *Dignissimo* partagés en deux lignes. Dans l'exergue on pourra mettre ces mots :

SOCIETAS LITER. BELG.

A. MDCLXIX INSTITVTA

CORONAT.

» Si l'on veut rendre l'inscription plus courte, on mettra simplement :

SOCIETAS LITER. BELG

CORONAT.

Ce projet pour la médaille à décerner aux lauréats ne fut pas, paraît-il, également goûté par tous les académiciens, comme nous le voyons dans une lettre de Paquot, écrite de Louvain le 20 juin 1769.

« ... Nous avons crû ici qu'il convenoit de faire 2 mé-

dailles : 1° parce qu'il s'agit de donner deux prix chaque année sur des matières différentes, 2° parce M. le Chef-Président nous avoit fait entendre qu'on comptoit dans quelques années d'ériger deux différentes sociétés, auquel cas une même médaille ne pourroit bonnement convenir à toutes deux.

» M. Van Rossum a suggéré pour le revers la Belgique tenant de la droite une couronne de laurier avec ces mots : *Sunt hic etiam sua præmia laudi*. Ou la Belgique cultivant un laurier avec la devise : *Tota virescet* ; et il joindroit à l'une et l'autre les armes d'Autriche rayonnantes et comme placées dans un soleil levant.

» J'imaginai d'abord le soleil éclairant le globe de la terre et celui de la lune, avec ces mots partant de l'endroit où le soleil seroit placé : *Hinc lumen utrique*. Et dans l'exergue : *Rei Physicæ ac Historicæ apud Belgas incremento. M. DCC. LXIX*.

» Je préférerois la Belgique ayant en tête la couronne murale, un lion à ses pieds, tenant l'écu d'Autriche ; des génies à droite, qui lui présentent des instrumens et des raretés de physique ; et d'autres à gauche, qui lui offrent des diplômes et des rouleaux, un autre du même côté levant quelques livres hors d'un tas de gros volumes, etc., et à l'entour l'inscription que j'ai marquée pour l'exergue de la précédente. Cette figure bien exécutée pourroit plaire.

» Autour de la tête de la reine : *Maria Teresia aug. bonarum disciplinarum parens*. Sur quoi vous pourrez remarquer en passant que *Teresia* (en latin) doit absolument s'écrire sans H, et que les mots *institutrix*, *fundatrix*, etc. ne sont pas latins.... »

D'ailleurs, il n'était guère facile, à ce qu'il semble, de recruter les membres de la société.

Paquot écrit à ce sujet, en date du 9 octobre 1769 :

« J'approuverois fort votre pensée de n'admettre à la société que des gens qui auroient fourni des mémoires ou des dissertations, sans ce que je vais dire par rapport à ce qui regarde les correspondances.

» Je n'ai nullement négligé cet objet ; j'ai parlé et j'ai écrit à Namur, à Liège, à Mons, à Luxembourg et ailleurs ; mais on n'a jamais manqué de me demander quels avantages on retireroit des peines et des dépenses prises et faites pour des mémoires ou dissertations, dignes de soutenir la presse ; et quoi que j'aye pû dire là-dessus, personne ne s'est montré satisfait : quelques-uns ont même dit en propres termes : *Point d'argent, point de Suisse*. D'où je conclus qu'il seroit bon de toucher cet article, et en attendant d'admettre dans notre corps tout ce qui se trouvera raisonnablement digne et qui voudra bien y entrer. »

Il était indispensable que les membres de l'Académie eussent à leur disposition une bibliothèque bien fournie et tenue avec ordre. Ce fut encore Schœpflin qui attira sur ce point l'attention du ministre plénipotentiaire, et qui l'amena ainsi à faire donner à l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne les développements nécessaires et les soins dont elle était depuis trop longtemps privée. Le ministre voulut se rendre compte par lui-même de l'état d'abandon dans lequel se trouvait l'ancienne *librairie* des souverains des Pays-Bas, à ce que nous apprend un billet adressé par lui au secrétaire d'État :

« Je vous prie, Monsieur, de dire à M^r Gérard de se

trouver demain matin à dix heures à la Bibliothèque Royale et de faire avertir l'Official, qui en a soin, afin qu'il s'y trouve à la même heure. Ce 25 d'août 1769. — C...

» *A M. de Crumpipen.* »

Une note, écrite en marge de ce billet par Gérard, nous donne le résultat de cette inspection :

« Je me suis rendu, dit-il, à la Bibliothèque royale, avec S. E. le comte de Cobenzl et M. Schœpflin; nous l'avons trouvé en désordre; la plus part des livres étoient des bouquins et il n'y avoit pas deux mille volumes propres à être placés dans une bibliothèque. »

Ce fut, encore cette fois, au secrétaire de la Société littéraire que l'on confia la réorganisation de la précieuse Bibliothèque; il nous a laissé dans les lignes suivantes, le récit des travaux qu'il y fit :

« L'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles, mais elle était dans un état déplorable. Le peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée dans un siècle où le gouvernement s'embarrassait fort peu des progrès des lettres, la rapacité de ceux qui pouvaient y avoir accès, enfin les malheurs du temps l'avaient presque réduite à rien. Le ministre plénipotentiaire résolut de lui rendre son premier lustre, et de la faire servir à l'usage des savans; sur les instances de ce prince, S. M. la rendit publique, y établit un bibliothécaire, l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux et y fit faire les changemens et les décorations nécessaires. M. Gérard, et après lui M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'Académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur-général,

le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les corps les plus respectables de l'État, les évêques et les abbés : plusieurs particuliers, en un mot toutes les classes des citoyens, concoururent à l'augmenter. »

Gérard qui, comme le lui écrivait l'abbé de Nelis, était devenu, grâce à ses correspondances, « le centre commun de la nouvelle association, » avait soin de tenir Schoepflin au courant des faits et gestes de l'Académie naissante, et celui-ci ne cessait de témoigner, dans de nombreuses lettres, tout l'intérêt qu'il portait à cette œuvre. Le gouvernement ayant accordé à trois membres de l'Académie une pension annuelle de 500 florins, Schoepflin écrit le 23 juin 1770 :

« J'apprends avec plaisir les progrès de la Société Belge, quoique lents. Elle se soutiendra et passera par ses époques et révolutions plus ou moins favorables comme toutes les autres. La souveraine pouvoit-Elle donner une marque plus évidente de sa protection qu'en donnant généreusement trois belles gratifications à des membres de la Société : je vous fais mes complimens sur celle qui vous regarde. Il est nécessaire que le Prince Charles soit informé de temps en temps de l'état de la Compagnie et qu'il confirme les élections des membres. L'intérêt qu'il en prendra rendra le corps peu à peu plus vigoureux... Les 3 mémoires que la Société a fait imprimer font honneur à leurs auteurs. Ils sont bons et solides et méritoient d'être publiés : je ne m'attendois pas à un si beau commencement. Vous voyez que les génies se manifestent peu à peu. La Société les découvrira, les prix proposés sont une amorce. Un homme qui remporte plusieurs prix se fraye le chemin à devenir membre de la Société. »

Il écrit encore de Strasbourg, à la date du 30 août 1769 :

« Ne soyez pas pusillanime sur les progrès de l'Académie naissante. En matière de lettres on ne peut rien brusquer : tout se formera peu à peu. L'essentiel est d'avoir une bonne bibliothèque historique à la main, sans laquelle on ne sauroit faire des recherches. Je ferai cette observation à S. Exc. M. le comte de Cobenzl. »

Puis, quelques semaines après (16 novembre 1769) :

« La meilleure façon de juger de la valeur des dissertations qui concourent pour le prix, est d'en remettre l'examen à un comitté d'Experts et connoisseurs, qui donne sa décision par la pluralité et fait ensuite son rapport à la pleine assemblée de l'Académie qui en forme la décision.

» Si la Cour donne 500 florins par an pour l'augmentation de la Bibliothèque royale on peut en être très content : en ne choississant que les bons ouvrages, on peut aller loin, surtout si on veille aux occasions d'acheter dans les ventes publiques. Cent écus par an pour le bibliothécaire peuvent suffire... Je suis curieux de voir les trois pièces qu'on imprime et qui ont été approuvées par la Société. Vous voyez que nos commencemens sont bons. Le nombre des concourrens est déjà considérable et trois pièces jugées dignes d'impression annoncent un bon succès de la Société.... »

La sollicitude du vieil écrivain alsacien pour l'Académie de Bruxelles ne s'éteignit qu'avec la vie. Quelques jours à peine avant sa mort, arrivée le 7 août 1771, il demandait à Gérard de lui en donner des nouvelles, et l'une de ses dernières

pensées fut, à ce qu'écrivit son successeur Koch ¹,
« de reccomender encore une fois de sa part au
duc d'Arenberg la Société R. littéraire Belgique. »

La perte de Schœpflin affecta d'autant plus vivement le zélé secrétaire de la Société littéraire, que l'œuvre pour laquelle il avait trouvé tant d'appui et d'encouragement chez l'historien strasbourgeois, avait déjà failli disparaître au décès du comte de Cobenzl. Le ministre plénipotentiaire avait, en effet, gardé pour lui même la présidence et l'on se trouva bien empêché quand il fallut pourvoir à son remplacement. Le chef-président comte de Neny, qui avait au début, aspiré à cet honneur, ne voulait plus maintenant l'accepter; de là des difficultés et des craintes dont Schœpflin, dans ses dernières lettres, avait témoigné beaucoup d'inquiétude. La société rencontra heureusement dans le prince de Starhemberg un protecteur aussi dévoué que l'avait été le ministre défunt, et dans le chancelier de Crumpipen un président dont le crédit était puissant auprès du gouvernement. Grâce à leur appui, les difficultés disparurent, les membres se ranimèrent et la société put recevoir de l'autorité impériale une organisation plus durable en même temps qu'un nouvel éclat.

Un édit impérial du 15 décembre 1772, éleva la Société littéraire au rang d'Académie impériale et

¹ Koch, professeur d'histoire à Strasbourg, devint sous le régime de Napoléon, membre du tribunal, où il fut le collègue du savant Van Hulthem, comme il l'écrivait à Gérard en 1807.

royale des Sciences et Belles-Lettres. Les nouveaux académiciens se réunirent, pour la première fois, le 13 avril 1773 : par lettres patentes du même jour, Gérard fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie. A ce titre, il écrivit le *Discours préliminaire sur l'état des Lettres dans les Pays-Bas et l'érection de l'Académie de Bruxelles*, placé en tête du premier volume des *Mémoires*, dont il soigna la publication.

Gérard ne conserva pas longtemps l'office de secrétaire perpétuel. Il avait été promu, le 23 mars 1776, aux fonctions d'auditeur surnuméraire à la Cour des comptes et attaché au département des archives : cette circonstance le détermina à résigner sa charge en faveur de son ami Des Roches. Il ne resta pas moins l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués du nouvel institut, et ses collègues, par une marque particulière d'estime, lui conférèrent la place de directeur pendant deux années consécutives (1784 et 1785).

C'étaient, nous l'avons dit, les monuments si négligés d'une époque que le bon ton qualifiait de barbare, dont notre académicien faisait le sujet favori de ses études. Les *Recherches sur le commerce en Flandre au moyen âge*, les *Tables chronologiques des chartes de Hainaut et de Brabant*, les *Histoires des églises et des couvents de Bruxelles et d'Anvers*, la *Notice sur les anciennes chambres de rhétorique des Pays-Bas*, les *Recherches sur les œuvres d'Olivier de la Marche*, les *Recueils d'inscriptions anciennes des Pays-Bas*, et d'autres notices publiées dans les mémoires académiques ou restées

inédites, témoignent d'une érudition profonde aussi bien que d'un vif amour de nos vieilles institutions. Mais Gérard avait conçu le projet d'élever un monument plus considérable à l'histoire nationale. Réunir dans une seule et vaste collection les documents épars dans les chroniques et les anciennes archives, était pour lui un sujet constant de préoccupations. Il en entretint à plusieurs reprises ses confrères de l'Académie et leur présenta ses *Plans pour la publication de tous les historiens et monuments qui peuvent illustrer l'histoire belge* (séances du 9 décembre 1779 et du 17 juillet 1780). Il ne devait cependant pas être donné à Gérard de voir ses successeurs à l'Académie réaliser l'œuvre qu'il avait rêvée, en mettant au jour les remarquables recueils des *Grands Écrivains* et des *Chroniques belges*.

De sérieuses connaissances numismatiques complétaient, illustraient, pour ainsi dire, chez l'historien l'étude des annales de la patrie. M. le professeur Serrure a rendu un juste hommage aux travaux de notre académicien sur les anciens monuments monétaires de la Belgique ¹.

Bien qu'il eût résigné ses fonctions de directeur de la bibliothèque de Bourgogne, Gérard ne négligeait d'ailleurs aucune occasion d'enrichir le précieux dépôt qu'il avait relevé de ses ruines, et « à plusieurs reprises, comme l'a rappelé M. Voisin, il fut autorisé à acquérir des livres et des manus-

¹ SERRURE, *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne*, p. 52.

crits rares et importants. » D'autres circonstances encore vinrent bientôt accroître les collections de la bibliothèque. L'impératrice Marie-Thérèse, cédaux obsessions de son fils et de ses ministres, avait décrété la suppression des Jésuites : de riches et précieuses bibliothèques existaient dans plusieurs de leurs maisons ; ce fut Gérard que le gouvernement chargea de l'examen et du triage de ces livres. Voici le texte de la commission qu'il reçut dans ce but :

« Son Altesse Roiale a commis et commet le secrétaire de Sa Majesté Gérard à l'effet de se rendre dans tous les collèges et maisons des ci-devant Jésuites, où il y a des bibliothèques, pour y faire former des catalogues ou inventaires de tous les livres et manuscrits dont ces bibliothèques sont composées, conformément aux instructions qui lui seront remises à cet effet; le chargeant de rendre compte au gouvernement, lorsque sa besogne sera achevée, du résultat de ses opérations.

» Ordonne Son Altesse Royale à tous ceux qu'il appartient de lui donner un libre accès à ces différentes bibliothèques et de l'aider, pour autant qu'il dépendra d'eux, dans l'exécution de la présente commission. Fait à Bruxelles sous le cachet secret de Sa Majesté, le 19 juin 1775.

» CHARLES DE LORRAINE.

» CRUMPIPEN. »

Le rapport que Gérard adressa au gouvernement à la suite de ce long et laborieux travail, est, au dire de M. Voisin, « fort intéressant; » il n'a malheureusement pas été publié, comme le savant bibliothécaire de Gand en avait formé le

projet. Mais nous avons trouvé dans les papiers de Gérard une lettre du ministre Crumpipen au sujet de la vente des bibliothèques *annexées* par le gouvernement, qui nous a paru assez intéressante pour être reproduite ici.

« Monsieur. Sur le compte que j'ai rendu à S. A. le Ministre des notes que vous m'avez remises successivement touchant la vente des livres des ci-devant Jésuites, et autres opérations y aiant trait, ainsi que de la lettre que vous m'avez écrite le 26 de ce mois : ce seigneur, satisfait du zèle et de l'intelligence avec lesquels vous avez donné jusqu'ici vos soins à cette partie, me charge de vous dire, Monsieur, que son intention est : 1° que vous fassiez circuler sans délai tous les catalogues déjà imprimés, y compris celui de Malines, dont vous parlez dans votre lettre du 26, ce que vous ferez successivement pour tous les autres, à mesure qu'ils sortiront des presses.

» 2° Que vous fixiez la vente de la bibliothèque de Namur au 30 du mois de Mars ; celle d'Ypres, Courtrai, Audenarde et Alost immédiatement après le dimanche de Quasimodo, ainsi que vous le proposez.

» 3° Que vous m'indiquiez le plus tôt possible les jours de vente pour les autres bibliothèques, dont les catalogues sont imprimés ou prêts à l'être, afin que je puisse porter la chose à la connaissance de S. A. et qu'elle puisse vous faire connaître sa résolution.

» 4° Que vous dirigiez cette indication, ainsi que la continuation de votre travail, d'après le principe de vendre tout dans le cours de cette année, Son Altesse souhaitant qu'on fasse l'impossible pour évacuer le tout pendant l'année ; c'est pourquoi S. A. souhaite que vous fassiez accélérer l'impression déjà commencée du grand catalogue de la bibliothèque de Louvain et que vous vous rendiez à

Louvain pour y convenir avec le directeur de l'imprimerie de l'université, ou avec les imprimeurs Van Overbeke, Michel ou Urbon, pour l'impression du catalogue d'Anvers, ainsi que pour l'impression d'autres catalogues s'il en reste à mettre sous presse, et à l'impression desquels il ne pourroit pas commodément être pourvu ici.

» 5^o Que pour vous soulager dans le travail de correction des feuilles d'impression, S. A. fera connaître aux professeurs du Collège Thérésien de Bruxelles, qu'ils lui feront chose agréable de s'en charger, au moins en partie, et de s'entendre là dessus avec vous, Monsieur; et qu'elle écrira d'un autre côté aux docteurs en théologie à Louvain, Van de Velde et Massart, pour qu'ils chargent quelques bons sujets de l'université de la correction des feuilles qui s'imprimeront à Louvain, et qu'ils se donnent la peine d'y veiller en partie eux mêmes.

» 6^o S. A. désire que vous minutiez incessamment le projet de l'avis à mettre à la tête des catalogues, ainsi que dans les gazettes des Pays-Bas, Cologne, Amsterdam et Leyde, et que vous vous expliquiez sur les termes du crédit qu'il seroit avantageux d'accorder.

» 7^o Quant à la circulation des catalogues dans le païs et chez nos voisins, S. A. trouve qu'il n'y a que la voye des libraires à employer, et elle s'en rapporte à vous pour le choix; elle désire au reste, que vous fassiez parvenir les catalogues, au moins les plus considérables, à quelques libraires de Paris, Lille, Douai, Cambrai, Leyde, Utrecht, Amsterdam, La Haye, Cologne, Francfort, Liège et autres villes que vous jugerez convenir, les noms des libraires chez qui on trouvera des catalogues doivent se trouver dans l'avis à insérer dans les gazettes, et je suis chargé de vous prévenir au reste que S. A. ne trouve pas à propos d'employer le canal des ministres de S. M. résidants dans les cours étrangères, sinon pour le catalogue

de la bibliothèque choisie, qui sera vendue la dernière.

» 8^o S. A. a arrêté en même tems que les livres directement contraires à la religion et aux dogmes catholiques, surtout ceux qui sont en langue vulgaire, ne pourront être vendus; à cet effet, c'est l'intention de S. A. qu'on omette les titres même dans les catalogues qui ne sont pas encore imprimés, et qu'on ajoute une note relative à eux aux catalogues qui le sont déjà.

» 9^o S. A. agréé ce que par votre lettre du 26 vous proposez à l'égard des livres qui se trouvent dans la Société, qui est au-dessus de la Rhétorique, et elle m'a chargé de faire parvenir à M. l'abbé Chevalier, par le canal de M. le Chancelier, ce que je vais faire, les directions y afférentes, et qui résultent de votre proposition.

» 10^o S. A. agréé que vous remettiez à la Bibliothèque roïale un exemplaire complet des *Acta sanctorum*. Je vous prie, Monsieur, en cas que vous ayez quelques observations à faire sur l'un ou l'autre point, d'en faire l'objet d'une lettre écrite à marge rompue, afin que je puisse coucher à la marge les résolutions de S. A. sur chaque point.

» J'ai l'honneur d'être avec un parfait dévouement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» H. CRUMPIPEN.

» Bruxelles, 28 février 1778. »

Quelques années plus tard, un travail analogue fut confié par l'Académie au zèle de Gérard. Le gouvernement s'était fait remettre par les églises, les monastères et les autres institutions religieuses, une liste des livres et manuscrits qu'elles possédaient; ces inventaires furent, en 1787, transmis à l'Académie avec l'autorisation de choisir dans

cette immense collection, les ouvrages qui pourraient être confisqués pour la bibliothèque de Bruxelles; ce fut à Gérard que ses collègues demandèrent de faire ce triage et, malgré la répugnance qu'il ressentait pour la manière d'agir du gouvernement, il s'acquitta de sa tâche d'une manière qui dénotait bien ses grandes connaissances bibliographiques.

C'est au milieu de ces travaux littéraires et alors qu'il allait passer conseiller-maître à la cour des comptes, que les événements de l'insurrection brabançonne surprirent Gérard. Les mesures despotiques de l'empereur Joseph II avaient profondément affecté cet esprit droit et loyal; autant son dévouement à la dynastie qu'il servait était grand, autant son attachement aux libres institutions nationales était sincère et c'est avec une patriotique inquiétude qu'il les voyait menacées par les innovations gouvernementales. Bientôt le mécontentement se fit jour, les événements se précipitèrent et Gérard tomba comme suspect de sentiments patriotiques.

Voici quelle fut l'occasion de cette disgrâce : Gérard avait épousé à Audenarde, le 1 avril 1777, M^{lle} Marie-Jeanne-Joseph Raepsaet, dont le frère s'est acquis une place éminente, non seulement parmi les historiens les plus érudits, mais aussi parmi les plus fidèles défenseurs de notre liberté nationale. — Dès le début de l'opposition patriotique, le pensionnaire de la châtellenie d'Audenarde s'était placé parmi les fauteurs du mouvement et il en était devenu l'un des principaux chefs. Le géné-

ral d'Alton le fit saisir chez lui par une escouade de dragons, le 21 octobre 1789 : il fut emmené à Bruxelles et de là à la citadelle d'Anvers, où pendant plus d'un mois, il resta détenu *sans droit ni sentence*. En cette triste circonstance, Madame Gérard tenta des démarches auprès des membres du gouvernement, afin d'obtenir quelques adoucissements pour le prisonnier. La seule réponse qu'on lui fit fut de relever son époux de ses fonctions d'auditeur à la cour des comptes, sous le prétexte qu'il avait correspondu avec le captif.

Lorsque la dynastie autrichienne revint — pour trop peu d'années — en possession des provinces belges, de vives instances furent faites auprès de Gérard, pour le décider à rentrer dans ses fonctions ; mais l'ancien secrétaire du gouvernement ne put se résoudre à reprendre une carrière injustement brisée. Éloigné désormais des affaires publiques, il vit avec une patriotique douleur, le fléau des guerres s'appesantir peu après sur la Belgique et la Révolution accumuler les ruines politiques et religieuses dans nos provinces. Au milieu de ces désastres, l'Académie qu'il avait fondée, disparut ; les amis, dont le commerce littéraire lui était cher, s'étaient dispersés ; les trésors de la Bibliothèque de Bruxelles furent emmenés à Paris et les archives conservées dans les monastères et dans les villes, livrées au pillage ou abandonnées en désordre. L'avenir de ses enfants, si incertain dans ces temps troublés, ajoutait à ces tristes préoccupations, en même temps que des revers de fortune, amenés par les ébranle-

ments politiques, affligeaient la vieillesse de l'infatigable savant.

Le calme relatif qui succéda à ces orages, sous le gouvernement napoléonien, ramena Gérard vers ses études et ses travaux de prédilection; la direction de la Bibliothèque publique de Bruxelles lui avait été confiée, et son dévouement à sa ville natale lui fit encore accepter les fonctions de conseiller municipal. En même temps, l'Institut royal de Hollande l'inscrivait au nombre de ses correspondants et le gouvernement lui offrait la place de bibliothécaire de l'Empereur au château de Laeken, dont Napoléon songeait à faire une de ses résidences habituelles; mais les négociations entreprises dans ce but par Van Praet, qui se trouvait alors à la tête de la Bibliothèque impériale, n'aboutirent pas, Gérard n'ayant pu se résoudre à céder sa bibliothèque personnelle, qu'on se proposait de réunir à celle de la future demeure impériale. Il fut même, à ce qu'il paraît, question de rétablir par l'autorité de Napoléon, l'Académie de Bruxelles; mais ce projet, pour la réalisation duquel on s'était adressé à Gérard, n'eut pas de suite au milieu des agitations militaires de l'Empire.

Bien que le poids des années et l'affaiblissement de la vue lui eussent rendu le travail moins facile, Gérard s'occupait avec un zèle infatigable à compléter ses nombreux documents historiques et tout spécialement les anciennes chroniques de nos provinces, dont il avait rassemblé une précieuse collection. Ses fonctions dans le gouvernement et notamment la mission qu'il avait reçue lors de la

suppression des Jésuites, lui avaient jadis facilité l'accès de bien des dépôts d'archives; il en avait exploré les richesses inappréciées et y avait recueilli une riche moisson de renseignements du plus haut intérêt pour l'histoire. A cette époque, il n'était pas trop difficile de rencontrer les manuscrits¹, souvent inédits des anciens écrivains nationaux et depuis le bouleversement des anciennes institutions, les occasions s'étaient multipliées de se procurer ces précieux volumes. D'ailleurs, grâce à la complaisance de nombreux amis, Gérard avait obtenu copie d'un grand nombre d'ouvrages manuscrits et de notes historiques recueillies de toutes parts : c'est ainsi qu'il était parvenu à former cette bibliothèque qui, comme l'a dit un juge compétent, M. Voisin, « était regardée comme l'une des plus remarquables des savants belges. » Le savant bibliothécaire de Gand ajoute « que sa collection d'ouvrages sur les Pays-Bas n'en avait pas qu'on pût lui comparer. » On en aura la preuve en voyant que Gérard avait rassemblé plus de trois cents manuscrits et une grande collection de pièces originales, sans compter les nombreux volumes de documents qu'il avait copiés; d'autre part, il nous apprend, dans une lettre à son beau-frère Raepsaet, qu'il possédait plus de trois mille pièces relatives à la période

¹ Le savant bénédictin Dom Berthod écrivait dans une lettre à Gérard (8 avril 1775) : « De temps à autre, il se rencontre ici des manuscrits qui sont à très bon prix : j'ai acheté pour 20 sols un cartulaire qui vaut plus de 300 livres; mais l'occasion est rare! »

comprise entre 1787 et 1794 : « J'ai à peu près complet, ajoute-t-il, ce qui est relatif à l'Hainaut et le Brabant. »

Cette précieuse bibliothèque, dont Gérard avait refusé les offres les plus avantageuses, « parce qu'il lui en aurait coûté la vie s'il eût dû s'en défaire, » comme l'écrivait Raepsaet, fut acquise plus tard par le roi des Pays-Bas et transportée à La Haye.

Le moment était venu pour Gérard de se séparer de ces livres qui lui étaient chers, des vieux amis dont il partageait les études, de sa famille qu'il chérissait tendrement : parvenu à sa quatre-vingtième année, il vit venir sans effroi l'heure dernière et, fortifié par les consolations de la religion à laquelle il se faisait gloire d'être resté fidèle, il s'éteignit doucement à Bruxelles, le 4 avril 1814¹. Ses restes mortels reposent dans l'ancien cimetière de la paroisse saint Jacques-sur-Caudenberg, au quartier Léopold².

Dans la notice biographique qu'il communiqua à l'Académie, M. Voisin a donné l'indication des sociétés savantes qui avaient tenu à honneur d'inscrire Gérard parmi leurs membres. On trouvera dans le même travail l'indication des œuvres imprimées et manuscrites de l'historien belge :

¹ M. Voisin donne par erreur la date du 4 juin 1814.

² Gérard s'était, dans les dernières années de sa vie, occupé à créer un jardin dans la commune d'Etterbeek et il s'y rendait fréquemment : c'est en souvenir de ce séjour que l'administration communale donna, il y a peu d'années, le nom de Gérard à l'une des rues de la localité.

cette liste, qui fut communiquée au professeur Te Water par Raepsaet, avait été dressée par Gérard lui-même, dans une brève notice autobiographique retrouvée dans ses papiers.

Comme nous le disions au début de cet article, nous avons eu la bonne chance de rencontrer chez un membre de la famille Gérard, une grande partie du trésor littéraire accumulé par le laborieux historien. Ces documents, dont l'existence était restée inconnue parce que, rédigés sous forme de notes éparses, il n'avaient pas été compris par Gérard dans le catalogue de ses œuvres, nous ont été communiqués avec une bienveillance pour laquelle nous devons témoigner ici notre vive reconnaissance. L'inventaire sommaire que nous en donnons en fera justement apprécier l'importance.

1° *Correspondance littéraire.* Gérard, par ses fonctions de secrétaire de l'Académie, avait eu l'occasion d'entrer en correspondance avec un grand nombre de savants et d'écrivains et notamment avec les hommes les plus dévoués à l'étude de l'histoire, non seulement dans les Pays-Bas, mais dans les contrées voisines. Parmi les nombreuses lettres qui ont été conservées dans les archives de la famille, il en est plusieurs qui présentent un véritable intérêt, moins encore par la réputation de ceux qui les ont tracées que par les circonstances auxquelles elles ont rapport. Nous citerons notamment :

a) Les lettres de Dom Berthod, dont Gérard

traça la biographie au tome V des Mémoires de l'Académie. Le savant Bénédictin, dans un voyage littéraire entrepris en 1774, avait visité les archives de plusieurs abbayes des Pays-Bas et il donne des renseignements fort intéressants sur les anciennes chartiers de Saint-Pierre à Gand et de Saint-Bertin à Saint-Omer. Il communiqua à Gérard la copie des nombreux documents qu'il avait recueillis dans cette excursion et, plus tard, dans la bibliothèque du roi à Paris. Dom Berthod fit par l'intermédiaire de Gérard, des démarches pour obtenir une place de Bollandiste.

b) Un collègue de Dom Berthod, Dom Clément, procura à Gérard beaucoup de renseignements concernant l'histoire de nos anciennes provinces puisés, pour la plupart, dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi à Paris, et notamment la copie de lettres inédites de Rubens. C'est sur la demande de ce religieux que Gérard fit de longues recherches pour retrouver le manuscrit de la chronique de Hainaut par Gilbert, conservé jadis à Mons.

c) M. Droz, secrétaire de l'Académie de Besançon, fit connaître à Gérard les trésors renfermés dans les bibliothèques de Granvelle et des Chifflet, afin de compléter la publication des lettres d'Hopperus et de Viglius. En retour, Gérard lui procura de précieux renseignements sur la bibliothèque des Bollandistes, qui possédait beaucoup de manuscrits provenant du jésuite Chifflet.

d) L'annaliste courtraisien Goethals-Vercruysse fournit à Gérard plusieurs documents intéres-

sants, entre autres une copie de la *Prophétie d'Hautschill*, en retour d'un album comprenant les vues des anciennes portes de la ville à Bruges, que Gérard lui avait prêté.

e) L'abbé de Nélis eut une active correspondance avec Gérard, notamment pour la fondation et les premiers développements de l'Académie. Il y rend compte de ses travaux sur Hopperus et Viglius, de la découverte de manuscrits d'a Thymo, de Dynter, etc.

f) Paquot fut, comme nous l'avons vu, l'un des premiers membres de l'Académie et écrivit sur ce sujet de nombreuses lettres au secrétaire, parmi lesquelles une dissertation sur l'ortographe du nom de *Maria-Teresia*, qui est curieuse. Ces lettres sont d'ailleurs remplies d'anecdotes intéressantes sur le mouvement littéraire de l'époque.

g) Entre les lettres écrites par Raepsaet à son beau-frère, l'une d'elles rend compte d'une émeute qui eut lieu à Audenarde, le 12 septembre 1788, et donne à ce sujet des détails peu connus.

h) Parmi les lettres du savant professeur Te Water, il en est plusieurs relatives à son ouvrage sur le *Compromis des Nobles*, qui contiennent des renseignements précieux.

i) Gérard entretint pendant quarante ans un commerce littéraire fort actif avec Henri Van Wyn, archiviste général des Provinces-Unies, l'un des admirateurs les plus zélés de l'ancienne littérature flamande. Van Wyn prépara pendant longues années, une édition de la chronique de Jean Van Heelu, et ses lettres sont remplies d'observations

littéraires au sujet de cet écrivain et de ses émules Dynter et Velthem : il eut le bon goût de réunir une précieuse collection d'anciens recueils de poésies flamandes et s'occupa aussi activement de l'histoire des anciennes chambres de rhétorique. Van Wyn avait fait plusieurs voyages pour travailler dans les archives de nos provinces et il communiquait fréquemment à Gérard le résultat de ces recherches. La collection de ses lettres, empreintes de la plus fidèle amitié, mérite d'être consultée pour l'histoire de l'ancienne littérature flamande.

2° *Histoire des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne*. Ce volume, qui contient environ 700 pages, est formé d'extraits des mémoires de Jehan de Clercq et de Jehan de Haynin, et de notes fort intéressantes puisées dans les archives de Bruges, de Damme, de l'Écluse, de Namur ou dans les registres de la chambre des comptes à Lille et à Bruxelles. Tous ces documents, classés par ordre chronologique, se rapportent à la période comprise entre 1374 et 1477; beaucoup sont encore inédits.

3° *Chronique de Bruxelles, comprenant le récit de tout ce qui s'est passé de remarquable dans cette ville de 1441 à 1691, avec un grand nombre de documents*. Beaucoup d'autres documents sur l'histoire des rues de Bruxelles et de ses monuments, forment une collection très intéressante.

4° *Matériaux pour l'histoire des églises et chapelles et l'histoire des monastères et couvents de Bruxelles*. La copie de cet ouvrage est maintenant conservée à La Haye.

5° *Notes pour l'histoire des villes et villages du Brabant.* Série importante et curieuse.

6° *Notice sur les obligations contractées par les souverains en vertu de leurs serments, à l'égard des communes et corps de métiers.* Avec un grand nombre de documents extraits des archives, concernant les villes de Bruxelles, Anvers et Louvain, la joyeuse entrée, la réception des princes, etc. Un autre recueil est consacré aux entrées solennelles des souverains dans les villes de Flandre, à Namur, etc.

7° *Prix des grains et de quelques autres denrées en Flandre, depuis 1382 jusqu'en 1506, par année.* Copié d'un cartulaire original conservé à la chambre des comptes à Lille, dans lequel on annotait tous les ans lesdits prix pour pouvoir évaluer en argent les rentes et reconnaissances dues au comte de Flandre, qui étaient stipulées en grains, avoines, etc.

8° *Documents historiques sur les auteurs et imprimeurs hollandais. — Notice sur les anciens auteurs et imprimeurs de Belgique. — Notice sur les historiens belges, principalement au XVII^e et XVIII^e siècle.* Ces travaux renferment des renseignements intéressants.

9° *Biographie des musiciens, comédiens, etc., dans les Pays-Bas. — Notice sur les musiciens belges et liégeois avant la restauration de la musique. — Les musiciens belges restaurateurs de la musique jusqu'en 1813 : liste de leurs ouvrages et épitaphes.* Ces trois recueils contiennent le fruit de patientes recherches et seraient consultés avec intérêt par nos musicologues.

10° *L'histoire spéciale des Pagi du pays et principalement de la Flandre*, ainsi que de nombreuses notes sur la géographie ancienne et les ouvrages qui concernent ces questions.

11° *La vie des Jésuites belges connus sous le nom de Bollandistes*; y sont joints la liste de leurs ouvrages et leurs portraits gravés. Continué jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

12° *Notice sur l'histoire des médailles nationales*. Gérard avait réuni des renseignements précieux, en vue de reprendre et de compléter les travaux de Van Mieris et de Van Loon. Bien qu'on ne possédât pas de son temps les connaissances ni le goût qui caractérisent à notre époque, les recherches numismatiques, Gérard s'occupait avec zèle de tout ce qui concerne notre histoire monétaire. Les manuscrits renseignés par M. Voisin ainsi que celui-ci donnent la preuve de ses connaissances dans cette partie.

13° *Documents sur la langue flamande*. Explication de plusieurs locutions, idiotismes, etc., qui se rencontrent dans les anciens auteurs, dont Gérard, comme nous l'avons vu, avait fait une sérieuse étude.

14° *Notes sur les sociétés, les serments, les associations littéraires, etc., existant dans les Pays-Bas*. Une grande part de ces renseignements fut utilisée pour la *Notice sur toutes les chambres de rhétorique qui ont existé dans les Pays-Bas*, insérée par Gérard dans le *Mémoire historique sur la bibliothèque par de Laserna-Santander*.

15° *Notes pour l'histoire du commerce en Bel-*

gique à l'époque des ducs de Bourgogne. Ce travail devait probablement faire suite aux *Recherches sur le commerce de Flandre au XIII^e et au XIV^e siècles*, lues à l'Académie en 1785.

16° *Notices sur les hérauts d'armes des Pays-Bas* (Jean de Launay, Bydaels, Labineau) et autres notes, extraites pour la plupart des actes du Grand Conseil de Malines, relatives aux prétentions nobiliaires de certaines familles.

17° Plusieurs fardes de notes sur les personnages célèbres dans l'histoire Belgique, sur les inventions des arts et métiers, etc., puis une foule d'anecdotes relatives à des personnages et à des événements contemporains que le secrétaire de l'Académie eut la curiosité de recueillir et de consigner dans ses notes.

18° Le recueil certainement le plus important et le plus digne d'attention est le *Journal des événements qui ont eu lieu dans les Pays-Bas pendant la période de la Révolution patriotique*. Dans ce volumineux travail, Gérard annote jour par jour, les faits qui se sont passés, depuis le 1 janvier 1787, dans les différentes provinces. Un grand nombre de pièces officielles, inédites ou peu connues, y sont jointes en copie. Le récit abonde en anecdotes curieuses et précises et rapporte une foule de circonstances que la position de Gérard et ses relations personnelles avec les chefs du parti impérialiste aussi bien qu'avec les meneurs des patriotes, lui ont seules permis de connaître. Ces mémoires, rédigés sous la forme d'un récit familier, n'auraient pu recevoir une publicité immé-

diatè et le *Journal* devait, d'après les intentions de son auteur, demeurer dans l'intimité du foyer domestique. Aujourd'hui, près d'un siècle s'est écoulé, les hommes et les choses ont changé, l'heure de l'histoire est venue et il nous est permis de souhaiter la publication de ces documents si importants pour l'histoire d'une épopée nationale, qui pour être récente, ne mérite pas moins d'être mieux connue.

BETHUNE-DE VILLERS.

UNE CAUSE CÉLÈBRE.

REVENDEICATION

DU

PAYS DE MALINES PAR LA MAISON D'EGMONT,

ÉPISEDE DES MŒURS DE LA FÉODALITÉ.

(1440-1564).

Non nostrum inter vos tantas componere lites. (VIRG.)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les annales judiciaires présentent peu d'exemples, je crois, d'un procès qui eut cent et vingt ans de durée. *Non longum, sed totum ævi spatium!* Tel est pourtant le cas pour celui dont je vais m'occuper. Souvent interrompu, ce procès fut repris après de longs intervalles. L'illustre maison d'Egmont mit d'autant plus de persistance dans ses poursuites, qu'elle se considérait comme injustement spoliée d'un bien patrimonial des plus considérables et qui formait un des plus beaux fleurons de sa couronne. Il s'agissait du pays de

Malines, comprenant une quantité de villages à clocher ¹. L'on ne s'étonnera donc pas que la famille d'Egmont se soit vivement ressentie de cette perte, et si pour Henri IV, Paris valait bien une messe, pour elle la récupération d'un tel domaine méritait plus d'un gros procès.

Notre historien Christophe Butkens, dans l'article qu'il a consacré à la terre de Malines ², parle en termes généraux de cette fameuse procédure.

Après avoir esquissé la généalogie des Berthout, seigneurs de Malines, à partir du règne de Charlemagne, le savant prélat rappelle que Sophie, héritière de cette puissante lignée, épousa, en 1310, Renaud, comte et depuis duc de Gueldre. Marguerite, leur fille aînée, laissa la terre de Malines à Mathilde de Gueldre, sa sœur. Celle-ci, par un acte du 27 juin 1381, reconnut qu'elle

¹ Le pays de Malines était distinct de la seigneurie de Malines. Il comprenait les villages suivants : Rymenam, Bonheyden, Keerberghen, Putte, Wavre-Sainte-Marie, Beersel, Schriek et Grootloo, Itteghem, Norderwyck, Droogenbosch, Eeckeren et Chapelle-Saint-Jacques; Contich, Waerloos, Reeth, Artselaer, Ballaer, Schelle, Niel, le pays de Duffel, Duffel au delà de la Nethe, et le pays et franchise de Gheel. Dans le pays de Duffel on comptait Wavre-Sainte-Catherine et Waelhem. La franchise de Gheel consistait en cette localité et celles de Sammel et Bel. Le pays de Gheel comprenait Eynthout, Veerle, Ouwel, Soerle, Nechelpoel et Millegen. (D'AZEVEDO, *Chronique de Malines*, t. VII, p. 224. Voir aussi la coutume de Malines). Quant à la seigneurie de Malines proprement dite, elle se composait de la ville et de cinq villages : Hever, Muysen, Hombeek, Leest et Heffen, plus sept hameaux.

² *Trophées de Brabant*, t. II, pp. 59-64. M. Ch. Piot, archiviste-adjoint du royaume, fera l'historique du pays de Malines dans la Préface de l'Inventaire des archives de la cour féodale dudit pays, qu'il publie officiellement en ce moment.

était redevable à Charles d'Immerseel, seigneur de Hameyde, d'une somme de 100,000 vieux écus ¹, pour laquelle la terre de Malines lui fut adjugée. Le 16 octobre de la même année, d'Immerseel céda son action à Jean de Calsteren, seigneur de Linden, et à Nicolas Swaef, chevalier, drossard du pays de Malines, le premier jusqu'à concurrence de 60,000 écus et le second des 40,000 écus restants. En décembre 1384, Jean de Calsteren vendit « sa prétention » à Jean d'Arkel, seigneur de Hagestein, époux de Jeanne de Juliers, fille de Guillaume, duc de Gueldre. Celui-ci ayant été fait prisonnier par le comte de Hollande, fut contraint, pour payer sa rançon, de vendre l'action dont il s'agit à Jean, sire de Wesemael et de Falais qui, d'un autre côté, acquit des enfants de Nicolas Swaef, les droits qui leur étaient échus en partage ².

Ensuite la terre de Malines fut disputée en justice à Jean de Wesemael, par Guillaume d'Egmont, qui obtint gain de cause par une sentence par contumace de la cour féodale de Brabant, du 27 mai 1441. Toutefois, un appointment de la cour, du 29 mars 1449 (n. st.), déclara que, non obstant cette sentence, le sire de Wesemael serait ouï en sa défense. Une sentence définitive de la cour précitée, du 6 novembre 1459, lui adjugea l'objet du litige. Par son testament passé à Louvain, le 6 septembre 1462, Jean de Wesemael institua le comte de Charolais son héritier universel.

¹ *Oude schilden.*

² *Voy.* les détails que donne D'AZEVEDO, *loc. cit.*

Jean d'Egmont fit valoir ses droits à la Terre de Malines en la relevant de l'archiduc Maximilien, à Bois-le-Duc, le 18 décembre 1483. Cet acte indispensable étant posé, il recommença, sans plus de succès, le procès perdu par son père.

Tel est en substance le récit de Butkens. Je l'examinerai de plus près, documents authentiques en main. Mais d'abord un mot sur les deux plaideurs : Guillaume d'Egmont et Jean de Wesemael.

Ce dernier appartenait à cette famille de grands et puissants vassaux brabançons, étroitement unis à leur prince suzerain par les liens de la féodalité. Je parle non de la nouvelle dynastie bourguignonne, mais de l'ancienne maison de Louvain qui, après avoir régné au-delà de quatre siècles, s'éteignit en la personne de la duchesse Jeanne, décédée à Bruxelles, le 1 décembre 1406. Compagnons inséparables de leurs princes, à la guerre comme dans la paix, dans les peines comme dans les plaisirs, conseillers intimes enfin, tels furent les Wesemael, les Rotselaer, les Bautoershem, les Assche, les Bouchout, les Crainhem, les Leefdael, les Schoonvorst, les Aa, les Enghien, les Marbais, les Bierbeek, les Jauche, les Resves, les de Grez, les Wallhain, les Sombreffe et bien d'autres hauts barons, dont l'énumération entraînerait trop loin.

Jean de Wesemael, surnommé *mejoncker*, était de par sa seigneurie de Wesemael maréchal héréditaire du duché de Brabant, cette charge y étant attachée d'une manière indissoluble. L'on ne trouvera pas hors de propos que je m'arrête

un instant aux pouvoirs et prérogatives qu'elle conférait. Le maréchal punissait les soldats qui manquaient à leur devoir et prononçait sur leurs différends. Il faisait partie du conseil de guerre et était premier commissaire pour les traités de paix. Il conduisait les bourgeois de Louvain, qui marchaient à l'ennemi, à une lieue de la ville. Il avait soin des munitions et veillait à la discipline militaire. Le roi des ribauds et les courtisanes qui suivaient l'armée lui payaient chaque semaine une amende. Les vivandiers devaient lui fournir journellement des rations de pain et de viande. Les abbayes, qu'il était tenu de protéger, le gratifiaient chaque année, qui d'un bœuf, qui d'une certaine quantité de foin, qui d'un habit de chasse, etc. Tout le bétail pris sur l'ennemi lui revenait et il touchait le tiers de toutes les rançons. Il choisissait au camp tel logement que bon lui semblait. Il avait bouche en cour, du drap pour s'habiller et le meilleur cheval après celui du duc, des chandelles, des gants et plusieurs autres choses. La guerre finie, tout le linge et tout le mobilier en bois de la cuisine du duc étaient à lui ¹.

Jean de Wesemael, qui comptait une longue

¹ *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant et de ses charges palatines héréditaires* par J.-B. DE VADDERE, prêtre et chanoine de l'église de Saint-Pierre à Anderlecht, édition revue par J.-N. Paquet; Bruxelles, 1784, 2 vol. petit in-8°, t. II, p. 489. Le chanoine de Vaddere cite comme source, quant au maréchal héréditaire, « les anciens registres du baron de Wesemaele. » L'aveu et dénombrement faits par Jean de Wesemael, en 1440, ensuite d'un édit rendu par Philippe le Bon ne fournissent pas tous les détails que donne cet auteur. (Registre n° 6, fol. 39 v°, de la cour féodale.)

suite d'aïeux ¹, était fils de Jean, seigneur de Wesemael, maréchal héréditaire de Brabant, et de Jeanne de Beaufremont. Il prit part, dès sa jeunesse, aux événements politiques et aux guerres que soutint la maison de Bourgogne. En 1418, nous le trouvons devant la ville d'Utrecht, assiégée par Jean IV, duc de Brabant ². Wesemael y remplissait les fonctions de maréchal. Cependant, en 1420, il se mit du parti de la noblesse brabançonne qui faisait une forte opposition à ce prince, aussi faible qu'incapable. Il signa, cette même année, l'acte de correction ou sentence que la noblesse prononça contre plusieurs conseillers par qui le duc se laissait mener. Ces divisions intestines s'étant arrangées, Wesemael se mit de nouveau au service de son prince. Il fit, en 1423, partie d'une ambassade que ce dernier envoya à Bruges, où Philippe le Bon avait convoqué les États à cause de la guerre qu'il faisait aux Anglais. Comme ceux-ci menaçaient le Brabant, qu'ils avaient déjà envahi, Jean IV en confia la défense à plusieurs grands barons, parmi lesquels était le sire de Wesemael. Ces capitaines prirent position à Nivelles. Un combat meurtrier eut lieu sous les murs de Braine-le-Comte, ville défendue par une garnison que le duc de Gloucester y avait mise. Les Anglais, attirés dans un piège, furent entièrement défaits. Les Brabançons ayant assiégé Braine, Wesemael y paya vaillamment de sa personne. Il monta à l'assaut et fut précipité du haut des

¹ Voy. sa généalogie dans BUTKENS, t. II, p. 126.

² DE DINTER, t. III, p. 373.

remparts dans le fossé d'enceinte, d'où on le retira avec d'autres combattants, plus ou moins grièvement blessés. La guerre ayant été portée dans le Hainaut, il y obtint différents succès. Il encourut momentanément, avec d'autres barons, la disgrâce de Philippe de Saint-Pol, qui avait succédé à Jean IV, son frère. Ce prince qui avait agi, je ne sais par quel caprice, revint spontanément à d'autres sentiments. Son règne, si court, fut suivi de celui de Philippe, dit le Bon, qui réunit sous son sceptre toutes les provinces des Pays-Bas. Jean de Wesemael paraît avoir vécu dans l'intimité de ce puissant prince. Il reçut en récompense des services qu'il lui rendit, la charge de conseiller et chambellan. Il n'obtint pas toutefois le collier de la Toison d'or, ce qui était le plus grand des honneurs dont le duc pût disposer. Une preuve de son attachement pour la maison de Bourgogne, c'est qu'il fit don, en 1459, de sa seigneurie de Falais au comte de Charolais, plus tard Charles le Hardi. Cette donation eut lieu, le 28 mai, au palais ducal à Bruxelles, en présence du duc et de plusieurs grands feudataires¹. Le sire de Wesemael fit plus que cela : comme il n'avait pas d'enfants légitimes, il institua le comte de Charolais son légataire universel. Sa succession ne comprenait pas peu de chose, car le pays de Malines seul était déjà un fort joli legs. Je dois cependant faire observer que dès le 29 mars 1460 (n. st.), Jean de Wesemael, mettant le comble à ses sentiments

¹ Voy. l'Inventaire imprimé des archives de la cour féodale de Brabant, t. I, p. 164.

de générosité et de déférence, en avait fait abandon au duc, son maître ¹.

Jean de Wesemael testa à Malines, le 5 juin 1458, devant le notaire Jean Muyls. Il annula en partie son testament par un codicille passé à Louvain, le 6 septembre 1462, chez Pierre van Wyc dit *Nuelans*. Ce codicille a été livré à la publicité par Miræus ². On y voit que le testateur avait d'abord choisi le lieu de sa sépulture dans l'église de Westerloo, où il fondait, en même temps, différentes chapellenies. Puis, se ravisant, il laissa par son codicille à Jeanne, sa fille naturelle, mariée avec Pierre de Huldenberghe, le soin de faire faire ses funérailles ³. Il devait singulièrement aimer cette personne, bien que, selon la louable habitude des princes et des grands seigneurs de son temps, il eût plusieurs enfants illégitimes en vie : il lui laissa tout le mobilier, l'argenterie comprise, qui garnissait ses châteaux d'Anderstadt, près de Lierre, de Westerloo et de Falais. Il n'excepta de ce legs ni ses écuries, ni ses étables, ni le contenu de ses granges. Après avoir prescrit certaines dispositions en faveur de ses autres enfants ⁴, il institua pour son héritier universel le comte de Charolais. Parmi les choses énoncées dans ce codi-

¹ Inventaire, t. I, p. 170.

² *Donationes belgicæ*, cap. 149.

³ Il ne parle pas de sa tombe. Les sires de Wesemael se faisaient inhumer dans l'abbaye de Vlierbeek, près de Louvain.

⁴ Je remarque dans les actes, outre Jeanne, Marguerite, Elisabeth aînée, Elisabeth cadette et Dymphe. Une de ces Elisabeth épousa Imbert ou Engelbert de Falletan, qui fut longtemps châtelain du château d'Anderstadt.

cille figure une action pendante au parlement de Paris entre le testateur et Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol¹. Le premier déclare qu'il a déjà obtenu une sentence favorable. Il lègue l'action au même comte Charolais.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître les personnes que le sire de Wesemael appela comme témoins à la passation de son codicille. Ce document qualifie les trois premiers de *venerabiles et scientifici viri, domini et magistri*. C'étaient Jean de la Costecirie, licencié en décrets (*in decretis licentiatus*), doyen de l'église collégiale de Saint-Jacques à Louvain, Jean de Bonehem, docteur *eximius* en décrets, et Jean Tabodrier, doyen du conseil de Woensel, au diocèse de Liège, maître ès arts; les autres témoins étaient Baudouin Borch, bourgeois de Lierre, et Rigaut de Borset, *cum pluribus aliis testibus fide dignis, ad præmissa testificanda vocatis specialiter et rogatis*².

¹ Pierre de Luxembourg, créé chevalier de la Toison d'or au chapitre tenu à Bruges, le 1^{er} mai 1478, mourut le 14 octobre 1483, en son château d'Enghien. Il portait pour corps de devise, dit M. de Reiffenberg, un soleil entouré de nuages, avec cette inscription : *Obstantia nubila solvet*; voulant faire entendre par ce symbole qu'il saurait se tirer des embarras que ses ennemis lui avaient suscités depuis que son père le connétable avait eu la tête tranchée. (*Histoire de l'Ordre de la Toison d'or*, p. 94.)

² M. Alex. Pinchart, un des collaborateurs de cette Revue, y a publié un sceau fort curieux de Jean de Wesemael, d'après une empreinte conservée aux Archives du royaume. Wesemael y est représenté en pied, armé de toutes pièces; mais au lieu de porter un casque, il a sur la tête un chapeau de fer. Son heaume, que l'on voit à sa droite, est soutenu par un griffon. Il a pour cimier un lion issant. De la main droite le guerrier tient le glaive, de l'autre son écu, à trois fleurs de lis. Particularité étrange, à chacune de ses

Jean de Wesemael mourut, d'après ce que j'ai pu voir, au mois de septembre 1464. Le 3 du mois suivant, Philippe de Glimes, seigneur de Grimberghe, se présenta devant le lieutenant de la cour féodale de Brabant pour faire solennellement, au nom du comte de Charolais, le relief des fiefs que le défunt avait légués à ce dernier.

On ignore où Jean de Wesemael fut inhumé. Il avait épousé Jeanne de Bouchout, fille de Daniel, seigneur de Bouchout, châtelain de Bruxelles, possesseur, en son temps, du domaine que le Roi vient d'acquérir pour sa sœur, la princesse Charlotte. Je me propose de revenir, dans un prochain article, sur cette vieille souche depuis si longtemps éteinte. Ajoutons que Jeanne de Bouchout mourut en 1447.

Quant à Guillaume d'Egmont, seigneur d'Ysselstein, etc., issu d'une des plus illustres maisons des Pays-Bas, il était le frère d'Arnoul d'Egmont, duc de Gueldre, qui fut si maltraité par Adolphe, son fils. Il seconda puissamment Charles le Hardi, lorsque celui-ci se mit en devoir de mettre ce fils dénaturé à la raison. Le duc, devenu possesseur du duché de Gueldre, en nomma d'Egmont gouverneur.

Maximilien d'Autriche récompensa son dévouement à la maison de Bourgogne et à la sienne, par le collier de la Toison d'or, qu'il lui conféra au cha-

épaules est attaché un long rameau tressé de feuilles de chêne et pendant jusqu'à terre.

La légende porte : *S'. Joh'nis dñi de Wesemale de Falays terre mech. biñen Rumen et mariscall' brabā.*

pitre tenu à Bruges, le 1^{er} mai 1478. Guillaume IV d'Égmont mourut le 19 janvier 1483 et fut inhumé à Grave, en Gueldre. On lisait son éloge dans l'épithaphe en vers flamands dédiée à sa mémoire ¹.

LE PROCÈS.

Première instance.

Guillaume d'Égmont intenta son action le 30 décembre 1440, la cour féodale siégeant à Vilvorde ², probablement au château ou prison d'État, bâtie par le duc Wenceslas qui, lui aussi, voulut avoir sa Bastille. La cause fut successivement remise au 15 et au 30 janvier, au 14 février, au 21 mars et au 28 avril. Enfin, après des plaidoiries dont il ne reste malheureusement plus de traces, la cour prononça son jugement le 27 mai 1441. Le suzerain, c'est-à-dire Philippe, duc de Bourgogne, présidait en personne, bien qu'on s'expliquât en langue flamande, et, ce qui étonnera plus d'un lecteur, soixante-seize feudataires, hommes de fief ³, assistaient en qualité de pairs ou

¹ Elle se trouve dans l'*Historia et genealogia Egmondanorum*, par P.-C. BOCKENBERG, de Gouda; Leyde, 1589, petit in-8°, et dans *Kronyck ende historie van het edele ende machtige geslachte van den huyse van Egmond*; Amsterdam, 1696, petit in-8°.

² Pendant le moyen âge, cette cour de justice était ambulante. Elle suivait partout son prince et sa composition variait selon les lieux et les circonstances.

³ *Leenmannen*. Pour être juge-homme de fief, la première condition requise était de tenir un fief relevant du duc de Brabant. (Voir quant à ces institutions la Préface de l'Inventaire imprimé des archives de la cour féodale de Brabant.)

juges à l'audience. Tels étaient les usages de la féodalité. Une réflexion, à ce propos, vient naturellement à l'esprit. Quel étrange aspect devaient présenter ces assemblées tumultueuses où siégeait cette foule de juges improvisés, grands et petits gentilshommes, tant des villes que des campagnes, convoqués aux quatre coins du vaste duché de Brabant¹, arrivant et délibérant tout bottés, éperonnés et l'épée au côté² ! C'était bien là l'image fidèle, conservée par la tradition, des grandes assemblées que les Francs tenaient *sub divo*, au moi de mai³.

Il résulte du texte de la sentence du 27 mai⁴, que Guillaume d'Egmont, qui comparut chaque fois en personne, exposa par l'organe de son avocat, qu'il était l'héritier légitime du pays de Malines, et que Jean de Wesemael en était le détenteur illégal; qu'après en avoir fait le relief, il avait assigné sa partie, qui obtint délai sur

¹ Il comprenait la province actuelle, celle d'Anvers, jusqu'à et y compris Berg-op-Zoom et tout le Brabant hollandais.

² La prérogative de pouvoir siéger, l'épée au côté, fut revendiquée par les juges de la cour féodale jusque dans les dernières années de son existence.

³ Sidoine Apollinaire, parlant d'une assemblée nationale des Visigoths tenue à Toulouse, par ordre de leur roi Théodoric, décrit ces barbares siégeant au conseil, l'épée au côté, vêtus d'habits de toile, sales et en lambeaux, et chaussés de mauvaises guêtres en peau de cheval. (SID. APOLL., *Paneg. Aviti*, cité par A.-G.-B. SCHAYES, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*. Condition politique, gouvernement et lois des peuples germaniques.)

J'aime à croire que la tenue de nos feudataires brabançons, beaucoup plus civilisés, était aussi plus correcte.

⁴ Registre n° 272, fol. 73, de l'Inventaire imprimé des archives de la cour féodale.

délai, voire jusqu'à la veille de l'audience ; Jean de Wesemael ne comparaisant pas, le demandeur espérait qu'il serait condamné par défaut et que, pour lui, il obtiendrait ses conclusions, ce qui arriva.

Jean, sire de Rotselaer, de Vorrsselaer et de Rethy, conseiller et chambellan du duc, semonça l'assemblée pour qu'elle prononçât son jugement. Elle le fit séance tenante, en donnant gain de cause au demandeur.

Les principaux feudataires qui intervinrent dans ces plaids étaient Antoine, sire de Croy, comte de Porcéan, chevalier, seigneur d'Arschot, conseiller et premier chambellan du duc, qui le traite de *son cousin*, Jean de Hornes, seigneur de Perwez, de Duffel et de Gheel, Jean de Witthem, seigneur de Boutershem, Huldensberge, etc., Rase de Grez, seigneur d'Heverlé, Conrad de Schoonvorst, seigneur d'Elsloo, Zittard et Rhode-Sainte-Agathe, Jean Vilain, seigneur de Pamele, Jean van Halen, seigneur de Lilloo, Nicolas de Saint-Géry, Jean de Hertoghe, Jean van der Meeren, seigneur de Saventhem, Arnoul van Pede, Louis Pynnock, seigneur de Velpe, Antoine de Rotselaer, Antoine de Glimes, seigneur de Walhain et de Melin, Guillaume, vicomte de Montenaeken, Henri, seigneur de Schoonhoven, Baudouin de Glimes, seigneur de Bierbais, Henri de Witthem, seigneur de Braine-l'Alleud, Jean van Assche, seigneur de Merxem, Jean van Her, seigneur de Norderwyck, Jean Hinkaert, seigneur d'Ohain, grand forestier et grand veneur de Brabant, Henri de Saint-Géry, gruyer de Brabant,

Arnoul Brant, seigneur de Grobbendonck, etc. La plupart de ces personnages étaient revêtus du titre de chevalier. N'oublions pas de mentionner Jean Bont, chancelier de Brabant, la cheville ouvrière de ces assemblées, le magistrat qui les dirigeait et enfin l'organe de la loi. Toutes les plaidoiries se faisaient en flamand.

Le même jour, 27 mai, Philippe le Bon envoya une lettre circulaire aux autorités locales du pays de Malines pour leur enjoindre de reconnaître Guillaume d'Egmont pour leur légitime seigneur, et il chargea, en même temps, le drossard de Brabant de mettre la sentence à exécution.

Deuxième instance. Jean de Wesemael demandeur.

Telles étaient les choses étranges qui se passaient alors dans l'administration de la justice, et même à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, que, malgré le jugement solennellement rendu le 27 mai 1441 et la prise de possession opérée sous le patronage du souverain, Jean de Wesemael souleva de nouveau le débat, je ne sais sous quels prétextes. Il intenta son action le 1 février 1449 (n. st.); mais elle ne fut réellement entamée que le 1 mars.

Les plaidoiries écrites de cette cause nous manquent également. Les seuls éclaircissements que j'aie pu tirer des archives de la cour féodale sont ceux-ci.

A l'audience du 1 mars, tenue à l'hôtel de ville, à Bruxelles, le demandeur fit remarquer que dans

le nombre des juges-vassaux présents, il y en avait du pays de Malines qui avaient prêté le serment de fidélité au défendeur. En conséquence, le demandeur les récusait. Malgré les allégations de la partie adverse, la cour fit droit à sa demande : elle décida que ces vassaux n'interviendraient plus dans le débat. Disons, en passant, que le nombre des pairs s'élevait en ce moment à soixante-douze. A leur tête figurait Adolphe, duc de Clèves, en qualité de vassal du duché de Brabant ¹.

Venaient ensuite Jean, comte de Nassau, Jean, sire de Rotselaer, Jean, sire de Berg-op-Zoom, Daniel, sire de Bouchout, sire Jean de Lalaing, etc.

Aux plaids du 8 mars suivant, Guillaume d'Egmont signala à son tour des feudataires, hommes-liges du demandeur ², et d'autres qui étaient ses proches parents, tels que Henri, sire de Diest, son beau-frère et son plus proche héritier. Le demandeur objecta qu'il ne s'agissait pas ici de la seigneurie de Wesemael, et que, quant à ses parents, ils étaient vassaux immédiats du duc de

¹ Il l'était du chef de la ville de Wesel et des seigneuries de Ravenstein et de Herpen, dont il avait reçu l'investiture des propres mains de Philippe le Bon.

Notons ici qu'en 1355 Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de Brabant, se trouvant dans la belle abbaye de Grimberghe, près de Bruxelles, investirent Jean, comte de Clèves, de ladite ville de Wesel. L'assistance était nombreuse. On y voyait les sires de Perwez, de Duffel, de Vorsselaer et une foule d'autres chevaliers et d'écuyers (*vele andere ridders ende knechten*). (Inventaire cité, t. I, page 5.)

² Philippe le Bon par un décret récent (16 mai 1441), avait cependant défendu que les arrière-vassaux siégeassent aux plaids de la cour féodale de Brabant. (Inventaire, t. I, p. 263.)

Brabant. La décision de l'assemblée fut que les derniers resteraient, mais que les autres seraient écartés. Il n'y avait pas moins de quatre-vingt-dix-sept feudataires présents à ces plaids, tenus à l'hôtel de ville et dirigés alors par Gossuin vander Ryt, qui avait succédé à Jean Bont dans la charge éminente de chancelier de Brabant.

La plaidoirie qui eut lieu à l'audience du 29 mars ¹ eut un caractère décisif, en ce sens que le défendeur ayant formellement excipé du jugement du 27 mai 1441, le chancelier, après s'être concerté avec ses pairs ², déclara, chose surprenante, que ce jugement ne suffisait pas pour constater les conclusions du demandeur et que la cour statuerait ultérieurement, parties en cause entendues.

Le nombre des juges présents en cette circonstance surpasse, en quelque sorte, ce que l'on peut imaginer. Il était de *cent soixante-treize*. Cette multitude, où dominaient les petits feudataires, la démocratie féodale, si je puis m'exprimer ainsi, siégea à Bruxelles, dans l'hôtel de ville ³.

¹ 1449 n. st.

² Le texte flamand dit *medehuisgenoten*.

³ Pour la curiosité du fait, je donne, sous forme d'annexe, la liste de tous ces feudataires.

Remarquons encore ceci :

Une décision de la cour féodale du 6 juillet 1436 porte que, lorsque les seigneurs bannerets seront convoqués aux plaids, ceux qui viendront avec une suite de six chevaux, toucheront pour chaque cheval un demi *ridder* par jour de voyage (*eenen halven ridder 's daegs varende ende kerende*). Les chevaliers arrivant avec trois chevaux reçoivent deux *peters* par cheval. Le statut ajoute que tous les hommes de fief ne demeurant pas à Bruxelles, auront droit à

Dix ans après, la cour féodale accorda ses conclusions au sire de Wesemael par une sentence datée du 6 novembre 1459. Nous n'en avons que le dictum, de sorte que les raisons invoquées de part et d'autre nous échappent complètement. Le même jour, Philippe le Bon ordonna par une lettre aux écoutètes d'Anvers et de Lierre de mettre le sire de Wesemael en possession de la terre contestée.

La veille, son adversaire avait vainement demandé que la cause fût remise, ses affaires le retenant ailleurs, surtout par suite du décès de sa femme¹. Soixante-six vassaux avaient été convoqués aux plaids² où fut rendu un jugement qui dépouillait d'Egmont de l'héritage de ses ancêtres. J'ajouterai que le chancelier Gossuin vander Ryt et les conseillers du conseil de Brabant y intervinrent et que le lieutenant de la cour, Henri Magnus ou de Groote, présida et semonça l'assemblée³.

Le 29 mars suivant, Jean de Wesemael, qui ne fut peut-être dans cette affaire que l'instrument de Philippe le Bon, fit don à celui-ci de la terre si longtemps disputée du pays de Malines.

Guillaume d'Egmont mourut, comme on l'a vu, le 19 janvier 1483. Il paraît ne pas s'être opposé

un *peter* par jour. On peut se faire une idée par tout ce monde, suivi d'un train considérable, de l'animation et de la singularité que devaient offrir les plaids de la cour féodale*. Il est certain que les feudataires venant de loin faisaient la route à cheval.

¹ Walburge de Meurs.

² Il se tinrent à l'hôtel de ville, à Bruxelles.

³ Le jugement se trouve au registre n° 274, fol. 114 v°, de la cour féodale.

* Inventaire, Préface, p. xiv.

à la sentence qui lui portait un si grand préjudice. Il y avait pourtant un remède, à moins qu'il ne fût pas encore en usage à cette époque. Je veux parler de ce qu'on appelait la *révision* d'un procès. Elle se faisait à l'intervention de juges choisis dans d'autres cours de justice.

Troisième instance. Jean, comte d'Egmont, gouverneur général de Hollande et de Frise, demandeur.

Ce seigneur, fils aîné de Guillaume d'Egmont, se voyant frustré d'un domaine d'une telle valeur¹, en entreprit la revendication, malgré la chose jugée et le laps de temps qui s'était écoulé depuis 1459. A cet effet et pour se conformer aux usages suivis à la cour féodale et faire valoir ses prétentions, il en fit le relief entre les mains du roi Maximilien lui-même, à Bois-le-Duc, le 18 décembre de la même année que mourut son père. Voici comment s'accomplissait cette formalité.

Le vassal qui se présentait pour relever un fief et conséquemment pour rendre foi et hommage, devait être tête nue et ne porter ni armes, ni éperons. Il pliait les genoux, mettait ses mains dans celles du suzerain, puis il baisait celui-ci sur la joue. C'était le baiser de paix. Un grand nombre de chartes qui faisaient partie du chartrier de Brabant, conservé au château de Vilvorde, en parlaient *mediante osculo pacis*. Moustretlet rapporte quelque part dans sa chronique

¹ Jean d'Egmont l'estimait à 100,000 couronnes, somme alors considérable.

que Louis de Male en usa ainsi à l'égard du duc Jean III, quand il releva de ce prince la seigneurie de Malines. Plus tard, à la cour féodale de Brabant, on dispensa le vassal de se mettre à genoux et d'ôter ses éperons. Il se tenait debout, joignait les mains et inclinait la tête, en signe de soumission, vers l'épaule gauche du lieutenant, représentant le duc de Brabant. Après quoi, le lieutenant ou un homme de fief ou le greffier l'interpellait et prononçait la formule du serment : « Jurez- et promettez-vous d'être fidèle à » Sa Majesté, comme duc de Brabant, en tout ce » qu'un vassal est obligé et tenu de faire à son » seigneur suzerain? » Le feudataire répondait affirmativement, en levant deux doigts de la main droite et en disant : « Ainsi m'aident Dieu et tous » ses saints ¹. »

Le pays de Malines étant resté au pouvoir de la maison de Bourgogne, le comte d'Egmont entreprenait une tâche bien ardue en voulant l'enlever à de si puissantes mains. Il tenta néanmoins la chose. Trois ans après, en novembre 1486, il porta son action devant la cour féodale. Celle-ci, peu soucieuse, sans doute, d'intervenir entre le souverain et le sujet, se déclara incompétente (autre contradiction) et renvoya le demandeur devant le conseil de Brabant, qui se récusa également. Le comte d'Egmont présenta alors une requête à

¹ Il est à supposer qu'on se dispensait de ce cérémonial pour les petits feudataires, qui n'étaient très souvent que de simples cultivateurs.

Maximilien d'Autriche, afin qu'il fût entendu en justice. Le roi des Romains, bien qu'intéressé et mis en cause, répondit équitablement :

« A bonne et meure délibération, lisons-nous » dans le décret qui statue sur la requête, le Roy » a ouvert et ouvre audit comte d'Egmont la » justice, et a ordonné et appointé que ledit » comte d'Egmont fera adjourner tous ceulx qu'il » entend estre ses parties, pour respondre sur ce » que dit est ¹, et, en oultre, procéder comme de » raison ; et que ceste présente cause sera dé- » duite et demenée par devant le Roy en sa per- » sonne, quant il sera en son païs de Brabant, en » la présence desdits du conseil de Brabant et des » lieutenant et hommes fiefz de Brabant et d'au- » tres telz qu'il plaira au Roy y appeller. Et » quant il sera absent et hors dudit païs de Bra- » bant, ladite cause sera conduite par devant » lesdits chancellier et gens du conseil et lesdits » lieutenant et hommes de fiefz de Brabant par » ensemble ². »

Muni de ce décret, dont on ne saurait contester l'équité, le comte d'Egmont s'adressa directement à Maximilien. Le 14 décembre suivant, un huissier se présenta de sa part au palais, à Bruxelles. Ayant été reçu par le monarque chevaleresque ³, il

¹ Par le suppliant.

² Décret du 16 novembre 1486.

³ Maximilien, contre qui les Belges se soulevèrent, est une grande figure dans l'histoire. De tous les successeurs de Rodolphe de Hapsbourg, Maximilien, dit Coxe, fut le plus remarquable par les qualités de l'esprit et du corps. Un des traits les plus surprenants de sa vie

demanda si Sa Majesté voulait comparaître personnellement en justice, tant pour elle que comme père et tuteur de son fils, l'archiduc Philippe d'Autriche. Le roi renvoya l'huissier à son procureur général de Brabant, Henri De Witte. Le lendemain, l'officier public alla assigner les membres de la chambre des comptes de Brabant. Le 26 décembre, il chevaucha jusqu'au château d'Andersstadt, près de Lierre, pour y citer Marguerite d'York, veuve de Charles le Hardi, dame usufruitière de la seigneurie et du pays de Malines. Elle était absente et se trouvait en son hôtel, rue de l'Empereur, à Malines. Imbert de Falletan, son châtelain, était absent également. Bien qu'il n'eût pas le droit de faire des exploits à Malines, cette ville étant le chef-lieu d'une province distincte du Brabant, et, par conséquent, hors de son ressort, l'huissier s'y rendit et signifia sa citation à Gilles van Borre, conseiller et receveur de la princesse.

est bien celui-ci. Maximilien tenait à Worms, en 1495, sa première diète, lorsque Claude De Batre, chevalier français, célèbre par ses faits d'armes, fit publier qu'il se battrait corps à corps contre tout Allemand qui oserait se présenter. Ce défi restant sans réponse, Maximilien fit annoncer qu'un chevalier allemand soutiendrait le combat, et, au jour fixé, il se présenta dans la lice, combattit longtemps, reçut un coup à la poitrine et contraignit enfin son adversaire à lui céder la victoire. Les applaudissements éclatèrent de toutes parts, et le vainqueur ayant levé la visière de son casque, les spectateurs furent aussi charmés que surpris de reconnaître l'Empereur. Aucun prince ne possédait à un plus haut degré les qualités qui font les guerriers. Il supportait la fatigue, était actif, audacieux jusqu'à la témérité, passionné pour la gloire et doué d'un courage supérieur à tous les obstacles, à tous les dangers. (HENRY, dans la *Biographie universelle* de Michaud, *Maximilien 1^{er}*.)

Quelques pièces des plaidoiries de cette cause sont parvenues jusqu'à nous. J'en entreprendrai plus loin l'examen. Constatons d'abord qu'en moins de soixante ans, alors qu'on marchait rapidement vers un siècle d'innovations, les institutions féodales s'étaient singulièrement altérées. Déjà sous le règne de Philippe le Bon elles n'étaient plus ce qu'elles avaient été au moyen-âge. Cependant alors, comme on a pu en juger, on voyait encore affluer aux plaids cette foule de vassaux qui leur imprimait un caractère si animé, si pittoresque. Sous Maximilien, ces séances plénières, pâle reflet de ce qu'elles étaient jadis, ne sont plus guère composées que d'un petit nombre de gens lettrés, licenciés en droit. Ça et là apparaît encore un gentilhomme issu de quelque vieille souche et qui fait exception au nouvel ordre de choses. En outre, le prince ne préside plus.

Il résulte de quelques fragments des plaidoiries de ce procès que le procureur général fit comme Guillaume d'Egmont en 1449. Il excipa de la chose jugée.

Le demandeur objecta que le jugement du 6 novembre 1459 n'avait pas un caractère décisif, qu'il n'était qu'interlocutoire¹. D'autre part, il contenait des erreurs *juris et facti*. On s'y fondait sur une dette de 100,000 vieux écus reconnue par Mathilde de Gueldre envers Charles d'Immerseel, chevalier, hypothéquée sur tous ses biens, excepté toutefois

¹ Cela ne résulte pas du texte du dictum.

sur le pays de Malines, que Mathilde de Gueldre n'avait jamais possédé. Elle avait une sœur, Marie, épouse de Guillaume, duc de Juliers, laquelle, comme cadette et aux termes de la coutume féodale de Grimberghe, avait des droits à la terre de Malines. Jeanne, fille dudit duc et de ladite Marie, épousa Jean d'Arkel et lui apporta la terre en mariage. Après le décès de Jeanne, Marie d'Arkel, dame d'Egmont, sa fille, lui succéda, l'usufruit restant à Jean d'Arkel, son père. De façon que la dette en question n'avait jamais pu être hypothéquée sur le pays de Malines. Le demandeur exigeait qu'on lui exhibât l'acte qui la constituait. D'après lui, Jean de Calstere, Otton vander Poorte et Nicolas de Swaef étaient des gentilshommes pauvres, au service de Jean de Wesemael. Le demandeur réfuta les prétentions de ces prétendus créanciers sur la terre de Malines et fit remarquer que son père fut le paisible possesseur de cette terre au vu et au su de Jean de Wesemael, qui l'en déposséda frauduleusement. Ce gentilhomme, pour se *raider* contre ses parties, qui étaient le seigneur de Mérode et ledit Egmont, mit ses biens « en de plus fortes mains. » Au sire de Croy il donna les seigneuries de Wesemael, Westerloo, etc. Le sire d'Auxi obtint la seigneurie de Falais. Selon le demandeur, Jean de Wesemael était si pauvre à son décès, qu'il n'avait plus de quoi vivre. Ses héritiers ne voulurent pas de sa succession. En définitive, le demandeur concluait à la nullité de la sentence du 6 novembre 1459, entâchée, d'après lui, de fraude et de dol.

Ajoutons qu'à l'audience du 8 janvier 1487 (n. st.)¹, l'avocat du comte d'Egmont² exposa, en partie, la filiation de son client. Il dit que Marie de Gueldre, dame de Malines, épousa Guillaume, duc de Juliers. Ces époux eurent deux fils : Guillaume et Renaud, décédés sans postérité, et une fille nommée Jeanne, qui hérita de la terre de Malines. Elle épousa Jean, seigneur d'Arkel, dont elle eut un fils, mort sans postérité, et une fille, Marie, femme de Jean, seigneur d'Egmont, grand-père du demandeur. Elle succéda dans le pays de Malines après le décès de son père³. Ces époux eurent deux fils : Arnoul, duc de Gueldre, et Guillaume, seigneur d'Egmont, père du demandeur. Le cadet, ensuite de la coutume de Grimberghe et du partage fait avec son frère, obtint la terre en litige.

Souvent interrompue, cette procédure était pleinement instruite à la fin du mois de mai 1500. Néanmoins, le jugement ne fut pas prononcé, j'ignore pour quel motif. Une lettre de l'archiduc Philippe, datée de Lille le 23 du même mois, adressée à la cour féodale, prouve qu'on le tenait au courant de cette importante affaire.

¹ Les plaids se tenaient alors dans l'hôtel du lieutenant. Cet usage persista jusqu'en 1773, que la cour féodale fut réformée.

² C'était Guillaume Stradio.

³ Nous venons de voir que, d'après les propres dires du demandeur, Jean d'Arkel n'avait gardé que l'usufruit.

Quatrième et dernière instance. Lamoral, comte d'Egmont, demandeur.

Le comte Jean d'Egmont mourut au château de ce nom, le 21 août 1516, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Un demi siècle après son décès, le célèbre Lamoral, son petit-fils, fit revivre les droits, qui pour lui, comme pour ses aïeux, étaient sacrés, imprescriptibles. En septembre 1565, il mit en cause ce même monarque qui, trois ans après, récompensa ses services en laissant impitoyablement exécuter la funeste sentence prononcée contre lui.

Philippe II ayant chargé de la défense de ses intérêts Henri de Booms, procureur général du conseil de Brabant, le comte d'Egmont requit ce magistrat de produire le dossier de la procédure telle qu'elle avait été instruite et arrêtée au 30 mai 1500. Le procureur général éluda la demande sous divers prétextes. Finalement, il exhiba le dossier, qui reposait au greffe de la cour féodale, saisie de ce nouveau débat. Au bout de huit audiences, du 28 septembre 1565 au 27 avril 1566, le comte demanda que la cour rendit son jugement d'après la procédure produite. Jean de Mol, chevalier, seigneur d'Oetingen, gentilhomme de la chambre de l'empereur défunt, la remit, pour qu'ils l'étudiasent, à deux magistrats, hommes de fief, conseillers au conseil de Brabant et docteurs en droit : Thierrî Noppen et Jacques Maes. La suite de l'affaire nous échappe, faute de renseignements ultérieurs, les

archives consultées étant muettes. En définitive, on conviendra que c'était une entreprise bien hasardeuse de vouloir enlever au souverain un domaine qui se trouvait en son pouvoir depuis plus de cent ans. C'était là une prescription séculaire. Mais, le croirait-on? La maison d'Egmont ne se désista pleinement qu'en 1707, alors que Procoppe-François, comte d'Egmont, prince de Gavre, marquis de Renty, etc., lieutenant général des armées de Philippe V aux Pays-Bas, céda par son testament à ce monarque les droits qu'il avait au comté d'Egmont, aux duchés de Gueldre et de Juliers, aux souverainetés d'Arkel et de Meurs et à toutes les seigneuries que ses ancêtres avaient possédées.

ANNEXE.

Liste nominative des hommes de fief qui intervinrent à l'audience du 29 mars 1449 (n. st.).

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1 Van der Ryt, cancelier van Brabant. | 6 Heer Emont van Emichoven. |
| 2 Heer ¹ Anton, heer van Croy. | 7 Heer Henric van Diest. |
| 3 Jan, greve te Nassou. | 8 Anton van Glimes. |
| 4 Jacob, heer van Gaesbeke. | 9 Jan, heer van Boutersem. |
| 5 Heer Jan, heer van Rotselaer. | 10 Henric van Wittham. |
| | 11 Frederic, heer van Wittham. |
| | 12 Daneel, heer te Bouchout. |

¹ Cette qualification indique que le feudataire est chevalier.

- | | |
|---|--------------------------------|
| 13 Heer Jan van Lonchamp. | 39 Lodewyck Roelants. |
| 14 Godfried van Danels. | 40 Claes van der Werve. |
| 15 Heer Willem van Baller. | 41 Jacob van Lyemingen. |
| 16 Werner van Danels. | 42 Jan van Muysene. |
| 17 Almfonce, heer van Ligny. | 43 Lyon van den Torre. |
| 18 Meester Jo. Ostonis. | 44 Jan de Mol. |
| 19 Simon van Herbais. | 45 Geert van Cuyck. |
| 20 Librecht van Meldert. | 46 Geert van Zevenbergen. |
| 21 Adriaen van Emichoven. | 47 Lodewyck Salart. |
| 22 Heer Jan van der Meeren van Zaventhem. | 48 Willem Herle. |
| 23 Heer Wauter Bau. | 49 Wouter Berthout. |
| 24 Heer Arnt van Corsworm ¹ . | 50 Wouter Magnus. |
| 25 Karle van der Rivieren. | 51 Antonis Mertiens. |
| 26 Heer Lodewyck Pynnock ² . | 52 Claes van Woelmont. |
| 27 Heer Jan van Gaver. | 53 Jan van Cuyck. |
| 28 Jan van Assche. | 54 Jan van der Noot, filius W. |
| 29 Jan van Edingen. | 55 Dierick van Amersoyen. |
| 30 Heer Coenraed van der Meeren. | 56 Gielis van der Tommen. |
| 31 Jan Hinckaert. | 57 Jan van Oistvorst. |
| 32 Jan van Tilly. | 58 Jan van Amersoyen. |
| 33 Willem van Hersele. | 59 Jan Happart. |
| 34 Claes de Kersmaker. | 60 Wouter Pot. |
| 35 Michiel Absoloens. | 61 Claes Coreman. |
| 36 Jan van Ursele. | 62 Everart van Doerne. |
| 37 Lenart van Hersele. | 63 Peter van Herbais. |
| 38 Henric van Schoenhoven. | 64 Henric van den Broeke. |
| | 65 Jan van Wesemael. |
| | 66 Jorys Voet. |
| | 67 Wouter van Wincle. |
| | 68 Dierick de Mol. |
| | 69 Wouter van Haren. |

¹ De Corswarem.

² D'une famille patricienne de Louvain, bien connue.

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 70 Michiel de Coker. | 103 Dierick van Langrode. |
| 71 Daneel van Surpel. | 104 Ywain van Oppen. |
| 72 Joes Cloet. | 105 Maes van Oudenhoven. |
| 73 Jan van Watermale. | 106 Dierick Godevaerts. |
| 74 Willem van Schad. | 107 Lambrecht van Raets-
hoven. |
| 75 Claes de Lu. | 108 Wouter van den Steene. |
| 76 Jan Taye, Jacobssone. | 109 Jan Serhuyghs. |
| 77 Jan van Reedingen. | 110 Jacmart van Nivele. |
| 78 Jan van Vlierden. | 111 Geert Amours. |
| 79 Jan van Uden, sone. | 112 Reynier van Diest. |
| 80 Bertelmeuse Saetrix. | 113 Zeger van der Galen. |
| 81 Jan Sorgeloos. | 114 Ghysbrecht van Diel-
beke. |
| 82 Vranck Moelepas. | 115 Henric Colve. |
| 83 Johannes Diden (ou Du-
wen?). | 116 Arnt Schoenys. |
| 84 Vranck van Halle. | 117 Arnt Geertssone. |
| 85 Reynier Spochs. | 118 Peter Claessone. |
| 86 Jan van Rausse. | 119 Geert Back Tymmer-
man. |
| 87 Jan van Heusem. | 120 Meester G. Van Zee-
broeck. |
| 88 Claes Gouy. | 121 Jan Lenarts. |
| 89 Jan van den Velde. | 122 Willem Serclaes. |
| 90 Lodewyck de Hertoge. | 123 Willem van Doraie. |
| 91 Ghysbrecht de Vilter. | 124 Goessen de Bie. |
| 92 Wouter de Keyser. | 125 Godert de Bie. |
| 93 Daneel de Cromme. | 126 Jan van Berckem. |
| 94 Robbert de Thir. | 127 Florys van Daelhem. |
| 95 Henric van Sompeke. | 128 Jan van der Noot, filius
Jo. |
| 96 Jan van Sompeke. | 129 Arnt van Hesbeen. |
| 97 Henric Heenkenschoet. | 130 Jan Schavart. |
| 98 Jan Hannemans. | 131 Willem van Ghent. |
| 99 Ymbr. van der Voirde. | |
| 100 Jan van der Hoirinck. | |
| 101 Otte van Cuyck. | |
| 102 Henric van der Rivieren. | |

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| 132 Philips van den Nuwen- | 152 Wouter van Wesenbeke. |
| hoven. | 153 Wouter van der Meeren. |
| 133 Rutger van Lieshout. | 154 Henric van Vianen. |
| 134 Wouter van den Bis- | 155 Roelant van Bourgeval. |
| domme. | 156 Wouter Teyart. |
| 135 Geert van den Kerchove. | 157 Jan van Chastre. |
| 136 Jan de Roever. | 158 Claes van Vucht. |
| 137 Jan van Hersele. | 159 Arnt Vembosch. |
| 138 Jan Diebier. | 160 Claes Moeghbier. |
| 139 Hendric de Block. | 161 Evrart Tserarnts. |
| 140 Jan van Wesenbeke. | 162 Jan Serarnts. |
| 141 Reynier van Ravenaeke. | 163 Jan Wyflet. |
| 142 Willem van Overzee. | 164 Jan van der Delft. |
| 143 Claes van der Elst. | 165 Wouter van der Noot. |
| 144 Jan de Lege. | 166 Robbrecht de Loeze. |
| 145 Bernart Back. | 167 Henric van Herlaer. |
| 146 Wouter van den Broek. | 168 Godert de Bosser. |
| 147 Claes van den Werve. | 169 Seger Suweels. |
| 148 Waehraeven Drak. | 170 Jan de Knuwer. |
| 149 Roelant van den Broeke. | 171 Jan Ofhuis. |
| 150 Jan van Rivieren. | 172 Jan Mennens. |
| 151 Robbrecht van den | 173 Jan Zelleke. |
| Steene. | |

NOTE.

On sait que la terre et le beau château de Westerloo ¹ appartiennent à la maison de Mérode, dans laquelle ce domaine est entré au XV^e siècle. Voici quelques détails à cet égard :

Le 28 octobre 1448, Jean, seigneur de Mérode,

¹ L'intérieur de ce château est d'une rare magnificence. Les travaux d'embellissement ont commencé il y a une dizaine d'années, et ne sont pas encore terminés.

releva de Philippe le Bon, comme duc de Brabant, les terres de Hersselt, Quaetbeke, Oelen, Westerloo et Hulshout, qu'il tenait à ferme héréditaire (*erfpachte*) des chapitres de Saint-Martin et de Saint-Sauveur à Utrecht, pour autant, lit-on dans les registres de la cour féodale¹, que ces biens relevaient dudit duc. Richard de Mérode, père de Jean, avait déjà fait ce relief, et en 1429 il fut investi par les chapitres précités.

Le 2 février 1475 (n. st.), Gui de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, releva la seigneurie dont il s'agit, ensuite d'un contrat passé en présence du duc Charles le Hardi, entre lui et Antoine de Croy, comte de Porcéan. Par ce contrat, le dernier céda au seigneur d'Humbercourt, moyennant la somme de 3400 francs, à 32 gros de Flandre le franc, les droits quelconques aux terres de Westerloo, Hersselt, Quaetbeke, Hulshout, comté d'Oelen, Zoerle, Glindele et Berchem, qu'il tenait de Jean, sire de Wesemael. Westerloo fut en possession effective de la maison de Brimeu. Adrien, fils de Gui, décapité à Gand le 3 avril 1477, en fit le relief le 29 mai suivant.

Cette même année, Jean de Mérode, seigneur de Petershem, en disputa judiciairement la possession devant la cour féodale, à Antoinette de Rambures, veuve de Gui de Brimeu et à ses enfants. Il y eut dans cette cause un incident important, qui fut décidé par le conseil de Brabant. Le demandeur prétendait que Westerloo était un alleu

¹ N° 397, fol. 294 v°.

et non un fief. Après sept ans de plaidoiries, la cour lui donna gain de cause, bien que le procureur général, au nom du souverain, se fût joint aux défendeurs. Le jugement est du 29 mars 1484 (n. st.). Il renferme tout l'exposé du débat et les allégations des deux parties. Un fait curieux, qui supplée au silence des archives de la cour féodale ¹, en ressort. On y voit que Jean de Mérode fondait principalement son action en revendication sur ce point, savoir : que Jean de Wesemael n'était pas le fils légitime de son père. Celui-ci l'avait eu de Jeanne de Beaufremont, alors que sa femme vivait encore. En conséquence, Jean de Wesemael n'avait pu succéder à son père. Ainsi raisonnait le demandeur.

D'un autre côté, ce dernier rappelait que Richard de Mérode, seigneur de Frentz, son grand-père, épousa Marguerite de Wesemael, propre sœur de Jean de Wesemael, de qui les biens provenaient. Celui-ci étant décédé sans enfants légitimes, Richard de Mérode, son beau-frère, aurait dû être son vrai et unique héritier.

Quelle qu'ait été l'issue de ce procès, la terre de Westerloo est restée dans la maison de Mérode. Philippe IV, roi d'Espagne, l'érigea en marquisat en faveur de Philippe de Mérode, comte d'Oelen, etc., par lettres patentes du 20 mai 1626 ².

Par un acte du 3 avril 1628, Philippe de Mé-

¹ Le dossier du procès intenté aux héritiers de Gui de Brimeu n'y existe pas.

² Elles sont enregistrées au registre n° 19, fol. 451, de la cour féodale.

rode, marquis de Westerloo, mit en mains de ce monarque ses terres de Westerloo, Hulshout, etc., étant des alleus, et les reçut de lui pour être tenus en fief du duché de Brabant ¹.

APPENDICE.

Cette notice était rédigée, lorsqu'en procédant au classement d'une partie d'archives mélangées de la cour féodale, je mis la main sur un vidimus du testament de Jean, sire de Wesemael, père de celui dont il a été si souvent question. Ce document mérite qu'on y jette un coup d'œil, ne fût-ce que comme étude des mœurs du temps.

Jean de Wesemael était fils de Guillaume et de Jeanne, dame de Falais. Son frère aîné, nommé également Guillaume, étant décédé en 1380, sans laisser d'enfants, Jean de Wesemael lui succéda dans la dignité de maréchal héréditaire de Brabant et dans toutes les seigneuries de leur père. Il était alors chanoine de l'église d'Utrecht. Il abandonna l'état ecclésiastique pour entrer dans la vie civile. A l'exemple de ses ancêtres, il porta les armes. Il fut un des principaux capitaines brabançons chargés en 1397 de la défense de Bois-le-Duc contre le duc de Gueldre. Les états de Brabant le nommèrent un des tuteurs du duc Jean IV pendant la minorité de ce prince. Ce fait

¹ Inventaire des archives de ladite cour, t. I, p. 335.

prouve suffisamment quelle part importante il prit dans les affaires du pays. Il épousa d'abord Ida, dame de Ranst et de Berchem, veuve de Jean de Lierre, seigneur de Norderwyck. Mais il répudia cette personne et se maria avec Jeanne de Beaufremont. Il mourut en 1417.

Le vidimus que j'ai trouvé de son testament est de Franco, abbé de Villers. Il est daté du dernier jour de février de l'année 1462. Quant au testament, rédigé en langue flamande, Jean de Wesmael le passa en son château de Westerloo, le 14 décembre 1416, devant Rutger de Woensel, notaire apostolique du diocèse de Liège, en présence de huit témoins, parmi lesquels il y avait plusieurs clercs. J'en indiquerai les clauses principales.

Le testateur, après avoir recommandé son âme à Dieu, à la Vierge et à tous les saints du Paradis, déclare qu'il fait son testament du consentement de sa femme, de son fils et de sa fille ¹.

Il choisit sa sépulture à Westerloo ou à Falais, selon qu'il décédera dans l'une ou l'autre de ces localités. Ses funérailles seront célébrées avec (*sic*) treize cierges et treize torches. Le cercueil sera recouvert d'un drap noir. On distribuera de l'argent aux prêtres officiants et aux pauvres. Un capital de 150 florins de Hollande sera converti en rentes pour le payement de son anniversaire, qui aura lieu dans l'église où il sera inhumé.

Le testateur fonde deux chapellenies dans son

¹ Jeanne, épouse de Henri de Diest, seigneur de Riviere.

château (*slot*) de Westerloo, consacrées, l'une à la Vierge, l'autre à saint Georges et à sainte Catherine. Dans la première on célébrera quatre messes chaque semaine aux jours indiqués, dans la seconde trois messes. Une amende de deux vieux gros est comminée pour chaque messe non dite, amende que percevra le receveur ou le châtelain de Westerloo, pour en payer un autre prêtre, qui dira la messe. Le testateur nomme les desservants des deux chapellenies, dont il se réserve la collation, ainsi qu'à son fils et à ses descendants.

Suivent des legs à la table des pauvres de Westerloo, Hulshout et Oelen.

Le testateur laisse à ses serviteurs (*dieners ende huysgesinne*) qui seront à son service le jour de son décès, une somme de 300 florins de Hollande.

Il permet à l'abbaye de Tongerlo d'extraire annuellement une quantité de tourbe de sa tourbière d'Ontzel, mais pendant la vie de l'abbé Jean, seulement.

Il passe ensuite, comme une chose toute naturelle, à ses enfants illégitimes, qu'il qualifie de *bâtards*, et, chose non moins étrange, il les cite avant son épouse et ses enfants légitimes. Telles étaient pourtant les mœurs du *bon vieux temps*.

Quoi qu'il en soit, le père fait à ces enfants naturels les legs suivants à titre d'aumône (*almoesse*).

A Jean, qu'il a eu d'Ida van Graesen, vingt-cinq muids de seigle par an.

Autant à Henri, né de Marguerite Godevaerts,

béguine, à Arschoot, et à Olivier, qu'il a eu d'Alice vander Biest.

A Élisabeth, qui a eu pour mère la dite Marguerite, sept muids de seigle par an.

Puis Jean de Wesemael lègue, savoir :

A Jeanne, sa fille légitime, épouse de sire Henri de Diest, seigneur de Riviere, ses biens d'Elsbroeck, près de Saint-Trond, et ses rentes sur la ville de Lessines.

A sa femme une rente annuelle de 400 florins du Rhin à lever sur les revenus de ses terres d'Hersselt et Quaetbeke, tout ce qu'il possède en fait d'or et d'argent, monnayé et non monnayé, ainsi que ses créances. De plus :

Deux lits avec leur garniture, à choisir parmi ceux de son château de Westerloo.

Item, le mobilier et les ustensiles de ménage (*huysraet ende huysalem*) de l'hôtel que son épouse occupe à Bruxelles au *Coudenberg*, près de l'hôtel (*herberge*) de l'abbaye de la Cambre ¹.

Item, tout le mobilier du château de Westerloo, à l'exception de vingt-cinq lits, avec trois paires de draps pour chacun, des taies d'oreiller et six tables garnies, avec trois nappes et trois serviettes (*schietdwelen*). Tout cela restera au château pour son fils, de même que les armes, l'artillerie et les munitions.

Item, cent lapins par an pour la cuisine du château.

¹ Notre-Dame de la Cambre. L'école de guerre est établie dans les bâtiments de cette ancienne abbaye.

Item, cent charretées de tourbe et de fagots, et le droit de pêche dans des eaux désignées.

Le testateur veut que son fils porte ses armoiries et les transmette à ses descendants. Enfin, ce fils lui succèdera dans la charge de maréchal héréditaire du duché de Brabant et dans toutes ses seigneuries et tous ses fiefs, qu'il énumère.

Les exécuteurs testamentaires sont : l'abbé de Tongerlo, la femme du testateur, Henri de Diest, son beau-fils, messire Jean de Grimberghe, seigneur d'Assche, Walter van Wyinghe et un chanoine de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles ¹.

Tel est l'exposé succinct des dernières volontés de Jean, sire de Wesemael. Il mourut, d'après Butkens, peu de temps après, en 1417 ².

L. G.

¹ Son nom est illisible.

² BUTKENS, *loc. cit.*

LE JOURNAL DES OTAGES

DE LA VILLE DE GAND.

(1794).

L'invasion de la Belgique en 1794 avait eu lieu avant la journée du *neuf thermidor*, et on ne peut oublier que jusqu'à la fin de cette année le parti terroriste maintint son organisation menaçante. Robespierre ne vivait plus lorsque la Convention ordonna que la fête nationale de la cinquième sans-culottide (21 septembre 1794) serait marquée par la translation solennelle des cendres de Marat au Panthéon, et les derniers chefs des Jacobins luttèrent encore contre la clameur publique qui leur reprochait leurs crimes.

Les proconsuls qui portaient le titre de commissaires de la Convention près des armées républicaines, avaient conservé de leur côté, au sein de nos populations consternées, le langage de Danton qui avait rempli la même mission de persécution et de pillage. Les prêtres fidèles à leur foi étaient traqués comme des bêtes fauves ; les hommes les plus respectables, ceux qu'entourait au plus haut degré la considération publique, se voyaient exposés aux mauvais traitements ;

et à mesure que les bandes envahissantes se répandaient dans nos villes, des contributions énormes étaient levées au nom de la liberté et de la fraternité. « Il faut payer, disait le conventionnel Laurent aux magistrats de Tournay, ou je vous ferai prendre l'air à la petite fenêtre de notre bonne mère sainte Guillotine. »

« Toutes les villes, dit M. Borgnet, furent taxées à des sommes énormes; et dès que le paiement ne marchait pas au gré des représentants du peuple français, les citoyens les plus honorables étaient brutalement enlevés du milieu de leurs familles éplorées... Le total de ces contributions militaires s'élevait à quatre-vingt millions de livres. »

M. Borgnet ajoute que la part de la ville de Gand fut de sept millions ¹. Là aussi on prit des otages, et le récit de la proscription qu'ils subirent, n'est point étranger au tableau des malheurs de notre pays, livré à la fin du XVIII^e siècle à tous les désordres, à tous les fléaux de ces orages révolutionnaires qui, même parmi nous, trouvent aujourd'hui de trop nombreux apologistes. Ajouterai-je que le sentiment d'un profond et affectueux respect m'a fait un devoir de recueillir sur la liste des otages un nom qui y figure avec quelque honneur?

Le 2 brumaire an III de la République une et indivisible, les représentants du Peuple, envoyés

¹ Ces sept millions devaient être payés dans le délai de rigueur de sept jours. Les ordres religieux et le clergé avaient été taxés, dans cette contribution, à quatre millions.

près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, ordonnèrent que les commissaires civils par eux nommés pour la Flandre et la West-Flandre feraient arrêter et conduire en France comme otages de la contribution en numéraire imposée à la ville de Gand les individus dont les noms suivaient, et qu'ils auraient à requérir le commandant de place de leur prêter main-forte. Cet ordre était signé par le conventionnel Briez, l'un de ceux qui votèrent la mort de Louis XVI. Les commissaires civils se hâtèrent de s'y conformer, et cinq jours après ils requirent le citoyen Almain, commandant de la place de Gand, de faire conduire les otages de la ville de Gand sous bonne escorte et à leurs frais à la citadelle d'Amiens.

Le 28 octobre 1794, le commandant Almain fit arrêter et amener devant lui M. de Grave, conseiller ordinaire du conseil de Flandre, le baron Dons de Lovendeghem, le comte della Faille d'Asenede, le comte de Heems, M. del Rio, M. François Huyttens, le baron Clemmen, M. van Saceghem, M. Van Hoobrouck de Ten Hulle, M. Van Hoobrouck de Mooreghem, M. Kervyn, ancien secrétaire des Parchons, M. de Nottet d'Anglier, M. Antoine De Rouck, M. Chrétien De Smet, M. de Coninck de Mariakerke, M. Catulle, secrétaire des Parchons, M. Van Hulthem, M. Papejans d'Eertbrugge, le baron de Benoist, M. Toussyns, négociant, M. Van Damme, négociant, M. Ghyselinck, avocat au conseil de Flandre, M. Olivier De Smedt, procureur des échevins des Parchons, et M. Hacquart, également procureur des éche-

vins des Parchons, à qui nous devons le *Journal des otages*. A ces noms il faut ajouter ceux d'un prêtre nommé M. Desarme et de vingt-deux religieux des abbayes de Saint-Pierre, de Baudeloo, de Waerschoot et de Tronchiennes.

Le commissaire civil Bruslé prit la parole et déclara, en présence du commandant Almain, que puisque le clergé, les nobles et les notables étaient en défaut de payer la contribution fraternelle ¹ de sept millions qui leur était imposée, toutes les personnes arrêtées seraient retenues comme otages et enfermées à la citadelle d'Amiens. Les prières, les remontrances furent inutiles. On consentit seulement à laisser à Gand M. Huyttens, qui y remplissait les fonctions de receveur de la Chambre des pauvres, et le chevalier de Lovendeghem prit la place de son frère, que ses infirmités mettaient dans l'impossibilité de supporter les fatigues du voyage. Du reste, on ne permit à aucun des otages d'aller apprendre à leurs familles éplorées leur prochain départ et de leur adresser leurs adieux. Ce même soir on les conduisit à la Cour Saint-Sébastien où on les fit entrer dans les deux grandes salles de la Gilde. Ce fut là que des lits furent dressés à la hâte (28 octobre 1794).

Minuit venait de sonner lorsqu'on entendit le bruit d'une voiture ². On s'était trompé en arrêtant l'ancien secrétaire des Parchons, M. Georges

¹ De broederlijke vraage. *Journal des otages*.

² Wy wierden alle ontwaakt door 't gerugt van een rytuig in het welke den borger J.-B. Kervyn de Lettenhove wierd gebragt. *Journal des otages*.

Kervyn, et l'on venait de mettre la main sur un autre membre de sa famille, M. Jean-Baptiste Kervyn de Lettenhove. C'était ce vieillard, âgé de soixante-douze ans, qu'on avait, au milieu de la nuit, arraché de sa demeure pour le réunir aux otages; mais l'aîné de ses fils avait refusé de le quitter. Bien que jeune encore, il avait fait preuve de courage pendant les mois, si troublés et si sinistres, qui venaient de s'écouler, en servant de guide aux prêtres orthodoxes, tantôt pour les cacher, tantôt pour les conduire à quelque grange ou à quelque chaumière isolée, où ils célébraient avant le lever du jour les saints mystères en présence des débris de leur troupeau. Son dévouement n'avait reculé devant aucun péril, et il n'était rien qu'il ne fit pour s'offrir lui-même à cette nouvelle épreuve. En effet, il insista si vivement près des commissaires civils, qu'ils consentirent à l'accepter pour otage et à rendre la liberté à son père. « Voyez, dit le procureur Hacquart » dans son *Journal*, ce que peut la piété filiale ! »

¹ Ziet wat de liefde doet! *Journal des otages*.

M. Hacquart, indépendamment de son *Journal*, a composé une relation rimée des mêmes faits. J'en extrais le passage suivant :

Aelbrouck, Cauwenberg, Contreras,
Dry vermaarde van dat goed ras
Dat men heet de Waakzaamheid
Voor 't geloove en vryigheid,
Bragten op tot by ons boven
Heer Kervyn de Lettenhove,
Ook geschikt tot gyzelaar ;
Maar heer Joseph heeft zyn vaar
Dit vermaak gauw afgenomen :
Hy is in zyn plaats gekomen
By ons hoopje; en daar mé
Kreeg heer George syn congé.

Au point du jour on vint annoncer aux otages qu'ils seraient conduits en bateau jusqu'à Lille. Sur ces entrefaites la garnison française se rangeait en bataille au *Cauter*, et on mena les otages à travers les rues où se pressait une foule impatiente de les saluer, jusqu'au *Kuyppgat*. Trente gardes avaient pris place dans deux bateaux, et les otages ne mirent à la voile que vers onze heures. Sur les quais s'étaient réunis des parents et des amis qui leur souhaitaient un prompt retour.

La navigation fut lente; il était quatre heures quand on fit halte près d'Afsné, six heures quand on dina, près de Baerle, avec un dindon, des œufs et des fromages qu'apporta à bord le fermier de l'un des otages. A Deurle un autre fermier apporta aussi des approvisionnements et, le soir étant venu, on soupa à Petèghem.

Le lendemain (31 octobre 1794), les otages passèrent devant Machelen et devant Olsene. Ce jour-là on ne navigua que de Deynze jusqu'à Vyve-Saint-Éloy; mais, quand la nuit fut écoulée et qu'on se trouva devant Oyghem, tous les otages se dirigèrent pieusement vers l'église de ce village, où deux messes furent célébrées par M. Desarme et par un religieux de Waerschoot. C'était le jour de la fête de la Toussaint.

Le 2 novembre était un dimanche. Les otages passèrent à Courtray, non sans qu'ils eussent à se plaindre d'un membre du comité de surveillance; mais on jugea du moins inutile de maintenir plus longtemps des gardes auprès d'eux, et ce

fut à leurs yeux un grand bienfait; car dès ce moment leur malheur rendit plus étroits les liens de l'amitié.

Je ne rapporterai point les nombreux incidents d'un voyage aussi lent que difficile. On faillit faire naufrage à Warneton. Près du Quesnoy on entendit retentir le cri : « Les cous des Flamands » ne sont bons que pour la guillotine ! » Un peu plus loin on salua avec douleur un clocher qui s'élevait, dépouillé de sa croix, au milieu des ruines de l'abbaye de Marquette, pillée et incendiée. Quatre jours s'étaient ainsi écoulés avant que l'on arrivât à Lille.

Dès le 3 novembre, mon père avait été chargé de se rendre avec trois otages à Lille, pour prendre les mesures qui deviendraient nécessaires quand il faudrait quitter les bateaux et continuer le voyage en voitures. On eut grand peine à en trouver. Enfin on en obtint deux, attelées l'une de deux chevaux et l'autre de trois, dans lesquelles dix otages prirent place le 9 novembre. Les autres suivirent soit en diligence, soit en voiture de poste.

Ce ne fut point sans émotion que les otages gantois entrèrent dans la ville d'Arras, où tout retraçait les récentes fureurs de Lebon, qui vivait encore, décrété d'accusation, il est vrai, mais comptant toujours sur le club des Jacobins pour le délivrer.

Enfin on atteignit Amiens, et le commandant de la citadelle qui était alors remplie de prisonniers de guerre, autorisa volontiers les otages

flamands à se loger dans la ville; il consentit même à accepter le dîner qu'ils lui offrirent ainsi qu'au commandant de la place. La politesse, aussi bien que l'honneur, avait trouvé un asyle sous les drapeaux.

L'un des premiers soins des otages fut d'aller visiter la cathédrale d'Amiens, célèbre dans toute la chrétienté. Grâce au bon esprit de la population, la Révolution avait exercé moins de ravages à Amiens qu'ailleurs, et la cathédrale avait peu souffert. Cependant on avait brisé à coups de hache quelques images des saints dans les niches et sur les sépultures. Les autels avaient disparu; les tableaux avaient été enlevés; les monuments avaient été détruits, et les habitants d'Amiens s'affligeaient surtout de la disparition de l'image en marbre (retrouvée depuis) d'un enfant que le sculpteur avait représenté cédant à sa douleur et répandant des larmes amères. On remarquait à l'entrée de l'église l'inscription suivante : *Le peuple français reconnoit l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.* Au-dessus de la chaire on avait écrit en lettres d'or : *L'imposture a disparu; la vérité seule reste;* et sur la chaire même on avait tracé les mots : *République française, une et indivisible.* Plus loin, l'extérieur du chœur était décoré de deux médaillons, avec ces inscriptions : *La féodalité et les privilèges sont anéantis; l'égalité règne. — Le fanatisme est détruit; la vérité reste.* Mais ce qui frappait surtout l'attention, c'était la transformation que le chœur avait subie. Sur le lutrin reposaient deux livres : *La déclaration des*

droits de l'homme et la Constitution de la République; et tout à côté on avait exposé sur une tombe recouverte d'une couche de peinture aux couleurs nationales, les bustes de Le Pelletier et de Marat, avec la devise : *L'Égalité, la Fraternité, la Liberté ou la Mort*. Dans un médaillon placé au dessus du grand-autel, devenu vide, mais dont le vénérable symbole était encore indiqué par deux chérubins en adoration, se lisaient ces mots : *La Vérité et la Raison*.

Les otages dispersés d'abord dans des auberges où ils se trouvaient assez mal, résolurent de louer une maison près de la cathédrale, dans une rue appelée : *le Cloître de l'Horloge*. Elle avait appartenu à un vieillard de soixante-douze ans, le chanoine Pingré, qui était encore retenu en prison ; mais on y avait laissé sa servante, chargée de la garde des meubles placés sous le séquestre de la nation. Ce fut avec le citoyen Gamard que les otages eurent à traiter : il en demanda huit cents livres par mois. C'était énorme ; mais on ne put que transiger. On promit un bail mensuel de six cents livres, ce qui faisait plus de sept mille livres par an, et le citoyen Gamard consentit à garnir la maison de quelques tables et de quelques chaises. De leur côté, les religieux de Saint-Pierre, de Baudeloo, de Waerschoot et de Tronchiennes s'établirent dans l'ancien cloître de la Providence.

Le bagage des otages arriva de Lille à Amiens. On leur demanda neuf cent vingt-deux livres pour l'avoir transporté, et de plus cent livres pour le

porter jusqu'à leur maison. Cette fois encore il fallut discuter, se plaindre et même plaider. Tout était fort cher : on payait cinquante livres dix sous une corde de bois à brûler, trente-six livres un grand plat de poisson. Heureusement on se libérait en assignats.

Le 17 novembre, les otages déclarèrent au commandant d'Amiens qu'ils se portaient tous garants l'un pour l'autre que personne ne quitterait la ville. Dès ce moment, ils jouirent d'une assez grande liberté. Leur organisation en république (le mot est du temps) mettait en œuvre la véritable fraternité. Une vaste pièce du rez-de-chaussée servait de salle de réunion. On y jouait à divers jeux, notamment à un jeu de cartes, d'origine anglaise toute récente (le *whist*¹); on y lisait les journaux et l'on y causait politique à voix basse. Quelquefois, M. Van Hulthem, qu'on avait nommé bibliothécaire, élevait davantage la voix, mais c'était pour aborder quelque dissertation sur un sujet de philologie ou de littérature. Un jour il se montra assez mécontent de ce qu'un des otages attribuait quelque mérite littéraire à un citoyen qu'il avait connu autrefois et qui s'appelait Fleuriot (probablement le bruxellois Jean Fleuriot, maire de Paris et substitut de Fouquier-Tinville); mais il s'étendait longuement sur l'admirable morale du livre de Thomas a Kempis et soutenait qu'il était connu même des Turcs. Les otages ne pouvaient-ils point puiser dans ce livre,

¹ M. Hacquart nomme le *whist* dans sa relation rimée.

qui répond à toutes les aspirations de l'âme, quelque remède à leurs propres douleurs? Souvent attristés par le souvenir de la patrie absente, ils retrouvaient quelque gaieté dans les épanchements d'une douce et sincère amitié. C'est ainsi qu'ils cherchaient à se consoler de leur exil, et il avait été entendu que si l'un d'eux le voyait finir avant ses compagnons, il serait tenu de leur servir lors des adieux un festin dont un pâté d'Amiens formerait le principal ornement.

La vie était assez monotone. On était toujours avide de nouvelles; on avait, de temps à autre, quelques dîners extraordinaires où le cidre quotidien faisait place au vin et où se rendaient volontiers les deux commandants militaires de la ville et de la citadelle. Puis on se promenait sur les remparts, on examinait la machine qui portait l'eau dans tous les quartiers de la ville ou on allait à deux lieues d'Amiens visiter l'ancien château du duc de Biron. D'autres fois, si l'hiver rendait le temps trop mauvais, on se réunissait dans la salle du tribunal criminel pour étudier les formes de la procédure suivie en France. Les juges, au nombre de quatre, siégeaient au fond de la salle d'audience sur une estrade haute de deux pieds. A gauche se trouvaient le greffier et l'accusateur public. Ils portaient uniformément une robe noire sur laquelle se détachait, suspendue à un ruban tricolore, une médaille avec ces mots : *Sûreté publique*. A la gauche des juges étaient placés les jurés au nombre de douze, sans compter trois jurés supplémentaires. Plus bas, à

une table, était assis le défenseur officieux. Une cause assez importante fut appelée le 10 décembre 1794 : c'était celle de Jacques Petit, ancien administrateur du département de la Somme, qu'on accusait de nombreux méfaits. Il répondit d'une voix forte qu'il s'était toujours conduit en vrai républicain et qu'il n'avait fait que se conformer aux instructions verbales du représentant du Peuple André Dumont¹.

Le 20 décembre, un vieillard vint demander l'hospitalité aux otages : c'était le propriétaire de la maison qu'ils habitaient, le chanoine Pingré, qui avait recouvré la liberté après avoir passé seize mois en prison. La servante du chanoine qui n'avait point quitté sa demeure, lui témoigna toute sa joie, et tous les Gantois s'y associèrent. « Il faut avoir été soi-même otage, dit M. Hac- » quart dans son *Journal*, pour comprendre la » part que l'on prend à la délivrance d'un mal- » heureux. »

Cependant les ressources financières s'épuisaient. Les otages (plusieurs appartenaient aux familles les plus riches de Gand) résolurent de se mettre à tisser du velours, et un atelier pour la fabrication du fil bleu fut établi par les religieux à la Providence.

Ainsi s'acheva l'année 1794, et le 1^{er} janvier 1795 les otages échangèrent dans de cordiales visites des vœux identiques et des espérances

¹ André Dumont n'est mort qu'en 1836. Il avait voté à la Convention la mort de Louis XVI.

communes. Six jours après, le jour de l'Épiphanie, ils eurent la fantaisie, quelque peu dangereuse alors, de tirer un roi; mais personne ne dénonça le possesseur d'une couronne éphémère. La liberté qui valait à leurs yeux mieux qu'une couronne, ne devait plus se dérober longtemps à leurs impatients souhaits.

Déjà des faveurs exceptionnelles avaient permis à M. Van Saceghem, à M. della Faille d'Assenede et à deux ou trois otages de rentrer dans leurs foyers. Le 9 janvier, douze otages, parmi lesquels se trouvaient MM. del Rio, de Heems, Papejans, de Coninck, de Benoist, Van Hoobrouck de Ten Hulle, Van Hoobrouck de Mooreghem et Van Hulthem, reçurent l'avis que des lettres de rappel leur étaient accordées. Il en fut de même peu de jours après pour d'autres otages. Enfin une mesure générale fut prise en leur faveur à Paris par le comité de Salut public, le 22 pluviôse an III (10 février 1795). Presque tous se dirigèrent aussitôt vers la Flandre, et le 3 mars les religieux de Saint-Pierre, rentrés dans leur abbaye, purent y chanter le *Te Deum*.

Mon père était parti dès le 15 janvier pour Paris avec M. Van Hulthem. Je regrette que le *Journal* de M. Hacquart ne fasse point connaître la part qu'ils purent prendre à l'ammistie décrétée trois semaines plus tard par le comité de Salut public, malgré l'avis des représentants du Peuple délégués en Belgique; et j'ajouterai d'après des récits recueillis au foyer domestique, que l'émotion des deux voyageurs fut grande en se trou-

vant les témoins de la désolation qui régnait alors dans la capitale de la France. L'un d'eux se hâta d'aller trouver son ami Van Praet qui avait si noblement contribué à sauver, au milieu du cataclysme, les trésors des lettres. L'autre me dépeignait dans ses récits les traces encore récentes de la domination de la Terreur, le silence des rues, le deuil des familles dans cette triste et sombre période placée entre le supplice de Carrier et l'arrestation de Collot d'Herbois.

KERVYN DE LETTENHOVE.

L'ŒUVRE DE CHARLES ONGHENA ¹.

—•••—

1831.

160. Cérès, buste. Ex-libris de Charles Van Hulthem.

H. 0,068 ¹/₂. L. 0,070.

Reproduction, avec légers changements, du même ex-libris gravé en 1829.

161. Saint-Louis de Gonzague en extase.

H. 0,074. L. 0,058 ¹/₂.

Gravé pour Gobert.

162. Ex-libris de L. Van Bosterhout.

H. 0,068. L. 0,051.

Au dessus d'une colonne un livre, une branche de laurier et une torche allumée; au bas des livres, des estampes, etc.; dans le fond un bois.

Ch. Onghena possède de cette planche une épreuve d'essai.

Il n'a été tiré qu'un petit nombre d'exemplaires de cet ex-libris.

Inscription : EX LIBRIS LUD. V. BOSTERHOUT GANDÆ.

¹ Voir année 1878, 3^e livraison, p. 333.

163. Ex-libris du baron de Valenzi (armoiries).

H. 0,056. L. 0,058.

164. Étiquette pour la fabrique d'épingles de Kirby, Beard et Kirby, à Londres. Armes d'Angleterre, et adresse.

H. 0,181. L. 0,085 1/2.

165. Étiquette plus petite pour la même fabrique.

H. 0,061 1/2. L. 0,085 1/2.

166. Écusson entouré de fleurs et de fruits.

H. 0,081. L. 0,071 1/2.

Gravé pour Mad. Vispoel, négociante en vins, à Gand.

167. Saint Joseph portant l'enfant Jésus sur les bras. Gravure sur bois.

H. 0,052. L. 0,034.

168. Diptique de Gérard Horenbout, représentant l'abbé Liévin Hugenois et la Vierge avec l'enfant Jésus : *per hoc dulce gaudiū v'go mater dei || Apud tuū Filiū memor esto mei :-*

H. 0,102 1/2. L. 0,144 1/2.

1^{er} état, sans l'inscription.

2^e état, avec l'inscription : EFFIGIES REV. DOM. LIV. HUGHENOS (*sic*), AB. ST. BAV. GAND.

3^e état, avec le fac-simile de la signature de l'abbé : *Liivinus Abbs S. b. gāden̄.*

Liévin Hugenois, abbé de Saint-Bavon à Gand, né le 17 septembre 1457, mourut en 1535. Son portrait, peint par G. Horenbout, faisait partie de la collection D'Huyvetter

(n° 669 du catalogue). Ch. Onghena s'en rendit acquéreur au prix de la modeste somme de 525 francs.

Ce diptique a été décrit dans le *Messenger des sciences et des arts*, 1833, pp. 12-16. Voir sur Hugenois, A. Van Lokeren, *histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, pp. 165-169.

169. Tombeau. Encadrement pour annonce de décès.

H. 0,079 1/2. L. 0,124.

170. Formule pour l'agence de la compagnie d'assurances réunies de Bruxelles. (Représentant : Jean De Somere, à Gand.)

H. 0,206. L. 0,154.

171. Alphabet du sourd-muet.

H. 0,253. L. 0,307.

Cette planche comprend, outre l'alphabet, l'histoire du sourd-muet guéri par le Christ, en 9 petites figg. (genre Luiken), les portraits de l'abbé de L'Épée, de Champion de Cicé, de l'abbé Sicard, de Massieu et de Laurent Clerc; au bas, dans un médaillon, le portrait du chanoine Triest.

Les portraits, sauf ceux de Champion de Cicé et du chan. Triest, furent gravés isolément par Onghena en 1833.

172. Carte d'adresse de F. De Smedt, march.^d chapelier à Gand. Ovale.

H. 0,074. L. 0,057.

173. Plat ovale sur un sabre; entouré de rayons. Au milieu du plat : *AUG. GOETHALS CAPITAINE AU 1^{er} Régim.^t d'Inf.^e*

H. 0,047. L. 0,070.

174. Cahier de plans d'architecture. Inscription : *L. MINARD Architecte-Constructeur.* (Carte de visite.)

H. 0,040. L. 0,074.

175. Une palette. L'appui-main est entouré de feuilles de vigne et d'une grappe de raisins : Inscription : *FE^x. DE VIGNE Portrait Painter. 49 Woburn Place, Russell square.*

H. 0,047. L. 0,072.

Ch. Onghena a en outre, cette année et les années suivantes, gravé un grand nombre de cartes de visite que nous croyons inutile de décrire séparément si elles ne portent qu'un nom isolé ou un petit fleuron.

1832.

176. Médaille : la gravure. Légende : ACADEMIE ROYALE DE PEINTURE SCULPTURE GRAVURE &C. DE GAND. Revers : CONCOURS DE GRAVURE A L'EAU-FORTE I^r. PRIX REMPORTÉ PAR CH. ONGHENA GRAVEUR A GAND. SALON DE MDCCCXXXII.

Diam. 0,046.

177. Médaille : une tête de Minerve. Légende : ACADEMIE DE GAND. Revers : CONCOURS DE GRAVURE EN BOIS. I^r. PRIX REMPORTÉ PAR CH. ONGHENA GRAVEUR A GAND. SALON DE MDCCCXXXII.

Diam. 0,044.

178. Médaille : l'architecture. Légende : ACADEMIE ... DE GAND. Revers : CONCOURS DE GRAVURE AU

TRAIT. ARCHITECTURE. I.^r PRIX REMPORTÉ PAR CONS.^t
ONGHENA GRAVEUR A GAND. SALON DE MDCCCXXXII.

Diam. 0,044.

La gravure au trait avec laquelle Constant Onghena, frère de Charles, remporta le 1^{er} prix, représente l'hôtel-de-ville d'Alost construit par Roelandt en 1829.

179. Portrait de Philippe-le-Bon : *Philippe le Bon* (armoiries) *Duc de Bourgogne. D'après un tableau de lécole* (sic) *de Van Eyck appartenant à M.^r P. Lammens.*

H. 0,111 1/2. L. 0,084.

(Sans l'inscription.)

Gravé pour l'*Histoire de la Belgique*, par J.-J. De Smet, édition de 1832.

180. Portrait de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie : *L'Infante Isabelle.*

H. 0,117 1/2. L. 0,082 1/2.

D'après une estampe de Wierix.

Gravé pour l'*Histoire de la Belgique*, par J. J. De Smet, 3^e édition. Gand, Van Ryckegem, 1832.

181. Grand sceau de l'État Belge; d'après Braemt.

H. 0,133. L. 0,087.

182. Médailles : De Surlet de Chokier; Léopold I^{er}; Traité de paix, 15 nov. 1831. (Trois médailles, avers et revers.)

H. 0,134. L. 0,088.

183. Médailles : Grondwet; Vaincre ou mourir; Salle du congrès national. (Trois médailles.)

H. 0,133. L. 0,087 $\frac{1}{2}$.

Cette planche et les deux précédentes ont été gravées pour la *Notice sur l'histoire métallique de la révolution belge de 1830*, par L.-F. Le Bègue. Gand, R. Lippens, 1832.

184. L'Escaut et la Lys. Gravure sur bois.

H. 0,056 $\frac{1}{2}$. L. 0,082.

Cette gravure obtint la médaille d'honneur au concours organisé par l'Académie royale de Gand en 1832.

185. Couronne de fleurs, fruits et épis. Gravure sur bois.

H. 0,063 $\frac{1}{2}$. L. 0,058.

186. Ex-libris de Borluut de Noortdonck : Minerve debout; le portrait de Raphaël, un globe, etc. Un rouleau porte les armoiries des Borluut.

H. 0,074. L. 0,059.

La magnifique collection de livres et d'estampes de cet amateur distingué fut vendue à Gand en 1858.

L'ex-libris fut reproduit et placé en regard du titre du 2^e vol. du catalogue Borluut.

187. Tytinillus. Satan portant une hotte remplie de livres. Dans le fond une église de village. Au dessous 16 vers latins.

H. 0,108. L. 0,058 $\frac{1}{2}$.

Gravé pour Gobert qui distribua les exemplaires de cette planche à ses amis.

188. La leçon de morale : le botaniste; scène de famille. Eau-forte.

H. 0,118. L. 0,091.

Cette jolie eau-forte obtint la médaille d'honneur au concours de 1832.

Le programme du concours était formulé comme suit : « *Un aimable vieillard, assis dans un fauteuil, tient une fleur à la main, sur laquelle il paraît faire une leçon de morale à deux jeunes demoiselles, qui se trouvent devant lui, et qui sourient doucement, sans faire grande attention à la leçon du moraliste. Le lieu est un appartement ou un jardin, au choix de l'artiste.* »

Quelques exemplaires ont été tirés avant le nom de l'artiste.

189. En-tête pour acte de notaire. Inscription : *wy Leopoldus KONING.*

H. 0,066. L. 0,123.

Gravé pour le notaire Braet.

190. Étiquettes portant les armes d'Angleterre.

191. Étiquette : un lion couché sur un socle. Les lettres P. N.° E entourées de branches de laurier.

H. 0,056 1/2. L. 0,083.

192. Emblèmes de l'architecture. Carte d'adresse : *F. MARLIER FILS. Architecte-constructeur A GAND.*

H. 0,034. L. 0,065.

193. Le commerce du vin : des barriques, une vigne, une main de femme versant le vin dans une

coupe; dans le fond un mur avec arcatures gothiques sur lequel on lit : B. VERHELST NÉG.^t EN VINS RUE BASSE (ONDER STRAET N^o 13 GAND).

H. 0,55. L. 0,083.

194. Deux lettres de A. Van Overwaele, datées du 1^{er} mars 1832, et concernant son commerce. Gravure sur pierre.

195. Médaille. Fleurs dans une corbeille : CONCOURS POUR LE TABLEAU DE FLEURS. SALON DE MDCCCXXXII.

Diam. 0,038.

Gravée pour le concours du tableau de fleurs à l'Académie de peinture de Gand, en 1832. Cette médaille fut décernée à J. Speeckaert, de Malines.

196. Médaille. La leçon de morale : ACADEMIE ROYALE DE GAND. SALON DE MDCCCXXXII.

Diam. 0,045.

Gravée pour le concours du tableau de genre à l'Académie de Gand, en 1832.

Cette médaille fut décernée à Henri Dillens, qui obtint le premier prix au concours.

197. Médaille : Emblèmes des sciences et des arts pour le concours de 1832 : ACADEMIE ROYALE DE GAND. GRAND CONCOURS MDCCCXXXII.

Diam. 0,045.

198. Un coq.

H. 0,070. L. 0,085.

Gravure sur bois.

199. Un taureau.

H. 0,115. L. 0,170.

Gravure sur bois.

200. Un lion.

H. 0,070. L. 0,090.

Gravure sur bois.

201. Emblème du commerce.

H. 0,113. L. 0,176.

Gravure sur bois.

1833.

202. L'empereur Othon réparant l'injustice qu'il a commise; d'après le tableau de Thierry Stuerbout ou Bouts, ou Dirck van Haerlem.

H. 0,168. L. 0,101.

Gravé d'après un dessin d'Eug. Verboeckhoven pour le *Messenger des sciences et des arts*, 1833, p. 16. (Article de Liévin De Bast.) Le tableau de Stuerbout se trouve au musée de Bruxelles, n° 31 du catalogue.

203. L'exposition des beaux-arts au vestibule de l'Université, en 1832. D'après un dessin de P.-F. De Noter.

H. 0,099 $\frac{1}{2}$. L. 0,130.

Gravé pour le *Messenger des sciences*, 1833, p. 164. (Article d'Aug. Van Lokeren.) L'exposition de 1832 fut la première organisée au vestibule de l'Université. Elle eut peu de succès. C'est dans le concours ouvert par l'Académie, à l'occasion de cette exposition, que Louis Gallait obtint le 1^{er} prix pour son tableau : *le Seigneur chez les Pharisiens*.

204. Serviette du XVII^e siècle, représentant

don Juan d'Autriche et la levée du siège de Valenciennes en 1656.

H. 0,150 1/2. L. 0,105.

Gravé pour le *Messenger des sciences*, 1833, pp. 295-302. (Article d'A. Voisin.)

205. Saint-Jean, d'après le tableau de Hugo Van der Goes.

H. 0,126. L. 0,094.

Ce tableau se trouvait au château de Sleisheim près de Munich.

Gravé pour le *Messenger des sciences*, IV, pp. 417-424. (Article d'Aug. Van Lokeren).

206. La religion, statue de Ph. Parmentier.

H. 0,195 1/2. L. 0,122.

Gravé pour le *Messenger des sciences*, 1833, p. 502.

207. Monogramme d'un peintre-verrier nommé Liévin Louis, fils de Daniel Louis.

H. 0,018. L. 0,017.

Gravé sur bois pour le *Messenger des sciences et des arts*, 1833, p. 14.

A. Van Lokeren, *histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 168, donne une liste des verrières exécutées par Liévin Louis, à l'abbaye de Saint-Bavon, à Papingloo, à Mendonck, à Ekkerghem, à l'église de Saint-Sauveur et à Wondelghem.

208. Monogramme de l'architecte et sculpteur Jean d'Heere.

H. 0,014. L. 0,031.

Gravé sur bois pour le *Messenger des sciences et des arts*, 1833, p. 15.

209. La Vierge et l'enfant Jésus, d'après un tableau attribué à Raphael : MATER PURISSIMA.

H. 0,108 $\frac{1}{2}$. L. 0,086 $\frac{1}{2}$.

Gravure faite pour Pierre Van Hanselaere, artiste-peintre à Gand. Le tableau attribué à Raphaël avait été rapporté d'Italie par Van Hanselaere qui le regardait comme une œuvre authentique du grand maître italien. La collection de tableaux de Van Hanselaere fut vendue à Gand le 26 mai 1862. Le soi-disant Raphaël porte dans ce catalogue le n° 75.

La bibliothèque de l'université de Gand possède de cette gravure une épreuve avant la lettre.

210. Portraits de l'abbé de L'Épée et de l'abbé Sicard. Les deux portraits en regard sur une seule planche.

H. 0,055 et 0,058.

La bibliothèque de l'université de Gand en possède une épreuve avant la lettre.

211. Portraits des sourds-muets Jean Massieu et Laurent Clerc, élèves de l'abbé Sicard. Les deux portraits en regard sur une seule planche.

H. 0,055.

(Sans l'inscription).

Ces portraits et les précédents, dans une dimension moindre, avaient déjà été gravés par Ch. Onghena, en 1831 (N° 171).

212. Lutrin, chaise et tabouret d'église.

H. 0,165. L. 0,174.

Ces meubles destinés à être exécutés en bronze furent gravés pour le fabricant Trossaert.

213. Formule de lettre de change pour A. Herry, négociant à Gand : un Mercure volant.

H. 0,085.

214. Formule de lettre de change pour E. et N. De Vos frères, négociants à Gand.

H. 0,085.

215. Appareils de chimie.

H. 0,092. L. 0,162.

Planche gravée pour l'ouvrage : *Chimie populaire des corps non métalliques*, par E. Jaquemyns. Gand, 1833.

216. Diplôme pour l'association de la Vierge Immaculée : SODALITAS B. M. V. *sine labe conceptæ*. La Vierge écrasant le serpent entourée de guirlandes de fleurs.

H. 0,240. L. 0,195.

(Avec la formule).

Gravé pour le collège des jésuites à Alost.

Cette planche a été reproduite depuis en lithographie par Lobel.

217. Ruines de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand : Entrée de la crypte de la Vierge. Vues prises à l'intérieur et à l'extérieur.

H. 0,267. L. 0,340.

En 1833, Aug. Van Lokeren se proposait de publier : *les anciens monuments de la ville de Gand*. La 1^{re} série devait comprendre la reproduction de diverses parties de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon. L'entrée de la crypte de la Vierge est la seule planche qui ait été gravée pour cet ouvrage qui est resté à l'état de projet.

218. Carte de convocation aux séances de la société des *Amis des beaux-arts*. En tête le portrait de Rubens. Tout autour de la formule de convocation une banderolle déroulée capricieusement, des oiseaux, des silènes et des rinceaux. Dans la partie inférieure les emblèmes de la peinture, de la sculpture et de l'architecture.

H. 0,116. L. 0,156.

La société des *Amis des beaux-arts* fut fondée à Gand à la fin de l'année 1832, sous le patronage du bourgmestre Van Crombrugghe. Elle avait pour but d'encourager spécialement les jeunes artistes gantois, et devait organiser tous les ans deux expositions. La première s'ouvrit à l'hôtel-de-ville le 15 mai 1833. A partir de 1842 les expositions devinrent annuelles. Le 7 mars 1852 eut lieu la 23^e et dernière exposition.

Cette société, qui était devenue une section de la *Société royale des beaux-arts et de littérature*, fut remplacée par la *Société pour l'encouragement des beaux-arts* fondée en 1853.

F^d. V. H.

VARIÉTÉS.

NOTES TOUCHANT DES ARCHIVES CONSERVÉES AU DÉPÔT DE L'ÉTAT A GAND ¹. — ÉTATS DE FLANDRE. — Le catalogue Parmentier donnait à ce volume un titre inexact. L'absence des premiers feuillets, qui portaient l'indication des registres analysés, empêcha de reconnaître immédiatement l'une des nombreuses copies de la table dite des 47 registres des échevins de Gand. La comparaison que nous en avons faite avec l'exemplaire déposé aux archives de la ville de Gand nous a permis de constater que le manuscrit était bien l'« Index » connu de tous les archivistes gantois, et non une table de registres aux résolutions des États de Flandre.

CONSEIL DE FLANDRE. — Les troubles religieux avaient provoqué en 1580 la retraite du Conseil de Flandre à Douai. Après cinq années d'absence il revint à Gand. Les archives souffrirent beaucoup pendant cette période si agitée. Il est à présumer que la plupart des papiers du Conseil étaient restés à Gand, car on trouve plusieurs registres contenant spécialement les sentences et les actes enregistrés à Douai, tandis que d'autres registres commencés en 1579 avant le départ des Conseillers, ont été continués ensuite sans interruption jusqu'en 1584 par les greffiers du Conseil établi par l'archiduc Mathias. Lorsque

¹ Suite. — Voir p. 251.

le Conseil quitta Douai pour venir siéger à Gand, les archives se trouvaient dans le plus grand désordre, des titres avaient été égarés, des documents étaient perdus. Au bout de quelques années, il devint urgent de procéder à la confection d'un inventaire de tous les papiers. Le Conseil résolut, le 31 août 1596, de faire réunir toutes les pièces de quelque importance. Jean de Bloys, conseiller avocat fiscal, fut commis à cet effet; on enjoignit au greffier de Bavières de remettre à celui-ci toutes les archives qu'il avait en sa possession, et après qu'inventaire en aurait été fait par Jean de Bloys, elles devaient être déposées dans un coffre ou dans une armoire à double serrure, dont les frais d'acquisition furent mis à charge de la caisse du receveur des exploits, Gilles Staelins¹.

¹ « *Nopende 't vergaderen ende maeken van eenen inventaris van alle de bewysen ende documenten concernerende 't hof ofte zyne Maj^t. — Alzoo thof bevonden heeft dat d'originele bewysen ende munimenten vanden zelve hove, zoo wel de ghone aldaer gheweest hebbende voor de translatie vanden Raede binnen der stede van Douay als daer naer, zoo zeer verstroyt, ghedissipeert ende verloren zyn ende noch meer zoude, ten waere daer inne voorzien waere tot grooten interesse van justitie ende vanden hove. Seo heeft tzelve hof ghecomitteert ende committert by desen Mr Jan de Bloys, raedt ende advocaet fiscael van dien, omme te vergaderen ende by een te bringhen alle de bewysen, documenten ende lettraigen die hy bevinden zal te wesen van importancien ende van consequentie ende die eenichsins concerneren zyne Ma^t ende thof. Ten welcken fyne thof ordonneert den greffier de Bavières, onder den welcken men verstaet diversche bewysen vanden hove te rusten, in handen vanden voornoemden fiscael alle de voornoemde bewysen over te legghen hem dies expurgierende by eede, omme by hem fiscael van alle de voorseyde bewysen ghemaect te worden eenen pertinenten inventaris, ende die daer naer te legghen in eenen coffre ofte armarie sluitende met twee sleutelen, welcken coffre ofte armarie t'hof ordonneert Mr Gillis Staelins, ontfanghere van d'exploicten, te doen maeken ten coste van de Ma^t. Actum xxxi^{em} aoust 1596. »*

(Conseil de Flandre. — *Resolutien van den Hove*, série G, 1585-1624, f^o 138 v^o.)

Les articles 54, 55 et 56 de l'ordonnance du Conseil de 1624 obligeaient les greffiers à exhiber les divers registres dans lesquels ils étaient tenus d'enregistrer les sentences libellées, les condamnations volontaires, les procurations et les autres actes de la compétence du Conseil, ainsi que les placarts. On constata des lacunes considérables dans ce travail. Aussi le 12 décembre 1637 le Conseil ordonna-t-il aux greffiers de terminer la transcription de tous les actes endéans les six mois et de faire relier les volumes achevés ¹.

Dans la résolution du Conseil il est expressément défendu au clerc N. De Wulf de se laisser aider dans sa besogne par d'autres personnes, et il lui est recommandé

¹ « Alzoo in voldoenynge vande ordonnantie vanden hove vanden jaere 1624, articulis 54, 55 ende 56, beede de greffiers, notaris ende N. De Wulf, cleercq vande acten, gheexhibeert hadden de gheschreven quohieren vande gheextendeerde sententien, volontaire condemnatiën, passerynche vande procuratiën, acten regulative ende dispositive ter continuatie vanden rolle ghegheven mitsgaeters vande placcaeten van Syne Majesteit in tselve hof ghepubliceert ende dat men bevandt by de selve exhibitie soo wel de voornoemde greffiers notaris als den voornoemden cleercq in faulte gheweest te syne diveersche jaeren te registreren contrarie de voornoemde ordonnancie. Soo ist dat t'hof hemlieden respectivelick heeft gheordonneert ende ordonneert by desen dat zy binnen eenen halfven jaere naer daete deser volcommelick sullen registreren ofte doen registreren de voornoemde gheextendeerde sententien, volontaire condemnatiën, passerynghen van procuratiën, acten dispositive ende placcaeten tot ende metten jaere 1636, up peyne dat theurlieder laste respectivelick ghedecreteert zal worden de boete by de voornoemde ordonnancie vermelt, ende sulcke voorder provisie als thof zal vinden te behooren. Ende interdiceert den voornoemden N. de Wulf yemandt vremds in het registreren van passerynngen van procuratiën te laeten schryven, ofte eenighe procuratiën annotien, maer dat al tselve ghedaen ende gheschreven sal worden by hem selven alleene elck up syn daete, ordonnerende ooc ande voornoemde greffiers de voornoemde gheschreven ende overgheleyde quohieren te doen binden naer costuyme. Actum den xii^{en} september 1637. »

(Conseil de Flandre. — *Resolutien vanden hove*, série G, 1625-1663, f^o 169 v^o.)

d'enregistrer les actes par ordre chronologique. Certains registres portent en effet des notes marginales, mentionnant l'oubli d'inscription d'une sentence à sa date et l'indication de la page à laquelle elle a été insérée dans la suite du volume.

En 1678, après la capitulation de Gand, le Conseil se divisa. Les conseillers De Rop, Vander Piet, Vander Bruggen, Mantels, Peeters, Van Costenoble, Sux, Stalins, Spanoghe, De Jonghe et Lewaitte renoncèrent à servir le roi de France; ils résolurent de se fixer à Bruges. Vander Bruggen et Peeters furent envoyés en députation au président Errembaut, pour réclamer les dossiers des procès, les registres aux résolutions, et les autres documents appartenant au Conseil et à la Chambre légale, ainsi que la bibliothèque et les sceaux. Errembaut rejeta formellement cette demande, en admettant toutefois une réserve quant aux pièces des procès qui concernaient des biens se trouvant encore sous la domination autrichienne. Nonobstant le refus catégorique du président, la requête suivante fut adressée à l'intendant général Le Pelletier :

« Les conseillers du Conseil de Flandres de Rop, vander Piet, vander Bruggen, Mantels, Peeters, procureur general de Costenoble, Sux, Stalins, advocat fiscal, Spanoghe, de Jonghe et Lewaitte, compris dans l'acte déclaratoire qu'ilz ont exhibé le xxiii^e de ce mois de mars à Monseigneur le mareschal d'Husnières, devant leur depart de cette ville de Gand, supplient, qu'ensuite du 4^e et 10^e articles des capitulations à eux accordees par le Roy tres chrestien, l'on donne ordre à ce qu'on leur laisse suyvre et qu'ilz puissent emporter ce qui s'ensuit.

» Primes les registres, livres de résolutions, documents et papiers tant du Conseil que de la Chambre légale de Flandre.

» 2. Les livres de la bibliothèque du Conseil.

» 3. Les sceaux du Conseil.

» 4. Tous les proces concernant parties subjectes à la jurisdiction du Roy catholicque.

» 5. Que soient despeches passeports et sauveconduits à chacun des dits conseillers au temps qu'ils en auront de besoing pour le transport de leur personnes, familles et meubles. »

Comme il fallait s'y attendre, les conseillers éprouvèrent un nouvel échec. La réponse de Le Pelletier fut même assez dure, car pour justifier son refus, il déclara que les conseillers ayant répudié l'honneur de servir le roi de France, il n'était plus possible de les considérer autrement que comme de simples bourgeois ¹, et que par conséquent il ne pouvait être question de leur accorder l'objet de leurs sollicitations. En outre, par représailles, une ordonnance du 26 mars, émanant du Conseil dont les membres avaient prêté serment au vainqueur, exigea la remise, endéans huit jours, de toutes les pièces qui se trouvaient entre les mains des conseillers restés fidèles à l'Espagne ²; ceux-ci naturellement refusèrent d'obtempérer à cette injonction; le 14 avril une nouvelle ordonnance de semblable teneur leur fut signifiée ³ sans plus de succès. Mais Vander Bruggen et ses collègues ne se tenaient pas pour battus dans leur revendication des archives du Conseil. Le 21 juin ils écrivirent au gouverneur pour lui exposer que « ceux du Conseil restez au dit Gand, au lieu de » condescendre à leur juste demande leur ont refusé non » seulement les chartres et registres de ladite province » de Flandre, mais encore les procès qui sont privativement de leur ressort. Depuis on leur a assuré de » bonne part que ledit president et conseillers restez à » Gand auroient obtenu la levée de tous les papiers et

¹ « Den voornoemden intendant hem voore andwoorde gegeven heeft, dat mits de raeden daerby ghenaeemt sedert hunne declaratie van te willen vertrecken niet anders gheconsidereert en comen worden als privee personen ende particuliere borghers geene de minste apparentie en is van aen hun te laeten volghen tgonne by hun gepretendeert, dienvolghende heeft tselve absolutelyck gherefuseert. »

(Conseil de Flandre. — *Resolutien van den hove*, 1678, f^o 4 r^o.)

² Ibidem, f^o 5 r^o.

³ Ibidem, f^o 10 r^o.

» documens, qui jusques à present avoient esté gardez
» dans la citadelle d'icelle ville de Gand, dans le des-
» sein, sans doute, de les emporter en cas de paix avec
» tous les registres, cartulaires et munimens du Conseil,
» et de la province de Flandres, au grand prejudice de
» l'un et de l'autre ¹. » La remise des archives avait été stipulée dans la capitulation; le gouvernement soumit la question aux ambassadeurs réunis à Nimègue.

Mais la paix fut signée à Nimègue le 17 septembre 1678. Le Conseil reçut ordre de quitter Bruges aussitôt que les troupes françaises auraient évacué Gand. Le 2 mars 1679 les conseillers montèrent à bord de la barque des États de Flandre. Une manifestation avait été organisée à Gand pour les recevoir. Des cavaliers galopèrent à leur rencontre; vers six heures du soir, les canons des bateliers, dont les barques sillonnaient le canal, annoncèrent l'approche des magistrats. La foule, qui attendait à Maria-kerke leur retour, les accueillit aux cris de : « Vive le Roi et ses fidèles serviteurs ! » Le commandant de la place vint les féliciter et leur entrée dans la ville fut saluée par de nouvelles acclamations; sur le parcours du cortège, les habitants, pour témoigner leur allégresse, illuminèrent leurs maisons ².

La contestation qui s'était élevée au sujet des archives, finissait de fait; mais les greffiers du Conseil qui n'avait plus d'existence légale, firent quelques difficultés pour remettre les papiers et les documents dont ils avaient la garde. Cependant le 13 avril ils obéirent aux ordres du conseiller-doyen Vander Piet qui reçut enfin les clefs du greffe ³.

(A continuer.)

¹ Conseil de Flandre. — *Resolutien vanden hore*, 1678, f^o 13 r^o.

² *Ibidem*, f^o 20 r^o.

³ *Ibidem*, f^o 32 r^o.

SAINTE COLETTE. — Les *Analecta juris pontificii*, 1879, pp. 213 et 849, donnent une histoire de sainte Colette où se rencontrent quelques détails qui intéressent l'histoire de Gand.

Colette Boillet ou Boylet, honorée du titre de bienheureuse en attendant que l'Église lui ait déferé celui de sainte par une canonisation en due forme, est née à Corbie le 13 janvier 1380. Vers l'âge de vingt-cinq ans, elle eut une révélation que le ciel la destinait à la réforme des religieuses de sainte Claire. Elle fit profession de la règle des Clarisses entre les mains de l'antipape Benoît XIII, qui la constitua abbesse et réformatrice de l'ordre entier. Il paraît qu'elle vint pour la première fois à Gand en 1442, sans que le but du voyage soit marqué. En 1446, elle fonda un couvent de Clarisses à Corbie, non sans difficulté et conflit avec l'abbaye de cette ville. A cette occasion une bulle d'Eugène IV excommunia l'abbé, les religieux et les bourgeois opposants. La bulle fut déferée au Parlement; nous ignorons la décision de celui-ci. Les travaux de construction du couvent avaient néanmoins été interrompus. Dans l'entretemps, la reine de France avait obtenu « *un second prince par les prières ferventes de sœur Colette,* » et là est l'origine de la dévotion à sainte Colette de dames qui demandent de la progéniture. Par reconnaissance, la reine prit ardemment son parti dans la lutte contre l'abbé et les religieux de Corbie. Ceux-ci furent sommés de la part du roi, par le comte d'Eu, de lever leur opposition contre l'établissement des filles de sainte Colette. « Alors l'abbé Michel répondit, pour lui et ses religieux, qu'ils n'y consentiraient jamais. Le comte voulut avoir les noms et surnoms de chacun en particulier : il ne put avoir ce qu'il demandait. »

Colette, après avoir passé les dernières années de sa vie à Amiens et à Hesdin, vint à Gand, où elle mourut le 6 mars

1447. Les nombreux miracles qui s'y opérèrent journellement sur son tombeau, firent songer à sa canonisation. Philippe de Bourgogne en écrivit, dit-on, à Rome en 1472; de même Maximilien d'Autriche. On prétend que la ville de Gand, par l'organe de ses échevins, fit la même demande en 1513 à Jules II, et les *Analecta* donnent la supplique en beau latin, mais sans les signatures. Cette pièce est au nombre des documents produits en cour de Rome pour la canonisation de Colette Boilet. On y lit que semblable demande avait déjà été faite par la ville de Gand à Alexandre VI : *Ad Alexandrum sextum pro obtinenda canonizatione beate virginis Colette, cujus corpus divina permissione in urbe nostra Gandavensi requiescit, litteras nostras dereximus. Et dictus Alexander sextus, instantibus pluribus regibus et principibus, hujus negotii examen certis tunc sanctæ Romanæ Ecclesie cardinalibus commisit, subortis tunc guerrarum et bellorum discriminibus, ad hujusmodi negotii executionem non est processum...* Puis, les échevins invoquent les miracles éclatants et innombrables que Colette opère : *miraculis apud nos fulget innumeris*. Henri VIII, d'Angleterre, et Marie de Médicis, adressent au pape des suppliques dans le même sens. Cette dernière revient plusieurs fois à charge « d'autant plus, dit-elle, que j'ai été informée par moy-même, au voyage que je fis l'année 1625 en Picardie, où se garde la tunique d'icelle bienheureuse mère Colette, des miracles que Dieu fait par son intercession. »

« Après tant de témoignages de sainteté et de poursuites pour la faire canoniser, on en reste, dit son historien, aux regrets de n'y pouvoir parvenir, probablement parce que sœur Colette avait reçu sa mission d'un antipape et y avait été confirmée par un autre pape déclaré schismatique par le concile de Bâle. Néanmoins la congrégation de Rites permit le 27 novembre 1604, aux Clarisses de Gand de

faire la fête de bienheureuse le 6 mars avec l'office et la messe communs des vierges. »

Le corps de la bienheureuse était demeuré en entier à Gand jusqu'en 1578, au couvent de Bethléem. A cette date les troubles de la religion obligèrent les religieuses de ce monastère de se réfugier à Arras, où elles demeurèrent sept ans, avec le squelette de la bienheureuse. En 1629, elles en cédèrent un ossement aux Corbéiens, qui désiraient posséder des reliques de leur compatriote. Les attestations au sujet de l'origine de cet ossement sont datées de Gand et signées par Colette Kerchove, Marguerite de Brune, Livine Mast, tous noms de familles gantoises. Une « particule » de la relique fut, en 1687, cédée aux capucins de Péronne. Enfin, lorsque les édits de Joseph II eurent supprimé les Clarisses de Gand comme religieuses contemplatives, celles-ci se réfugièrent en France, où Madame Louise de France, religieuse carmélite, leur ménagea un asile. La châsse qui renfermait les ossements de sœur Colette fut, suivant les instructions de l'évêque de Gand, remise à Madame Louise. La princesse, voulant épargner aux religieuses le chagrin d'être séparées de leur trésor, en fit don au monastère de Poligny, où les Collettines de Gand se retirèrent; mais après avoir gardé la relique quelques jours à Saint-Denis « pour satisfaire, dit-elle, à la dévotion de toute la communauté. »

La vie de la bienheureuse Colette a été écrite en français par P. Dervaux, son dernier confesseur, ouvrage diffus, traduit en latin par le père cordelier Étienne Juliac. Les Bollandistes se sont bornés à reproduire l'œuvre du cordelier. Il existe un grand nombre d'autres vies de la bienheureuse Colette de Corbie, de dates plus récentes.

Y.

CHRONIQUE.

GESLACHTREGISTER VAN HET VORSTENHUIS WALDECK-PYRMONT, DOOR A.-A. VORSTERMAN VAN OIJEN. Utrecht, J.-L. Beijers, 1879, pp. VIII et 48, in-fol. — Ce n'est pas la première fois que l'occasion m'est offerte de rendre hommage à l'appui que l'histoire des familles et notamment celle des maisons princières prête à l'histoire des peuples ¹. Ces monographies, correctement dressées et sobrement écrites, inspirent toujours un grand intérêt à l'historien qui les consulte.

Tous les membres éminents d'une race s'y groupent dans l'ordre chronologique entourés de ceux qui leur appartiennent par le sang. Ils forment en quelque sorte une galerie de portraits d'hommes qui se sont illustrés à la guerre, dans le sacerdoce, la magistrature, les lettres et les arts.

En parcourant cette imposante assemblée dont certaines figures brillent avec éclat dans les annales de l'histoire, l'écrivain respire un air vivifiant imprégné de patriotisme.

Entendue ainsi, la généalogie grandit et se dépouille des vanités et du clinquant qui la déparent trop souvent et la ravalent parfois au-dessous des réclames écœurantes d'un marchand d'orviétan.

Traitée avec l'austérité qu'elle comporte, elle acquiert un caractère d'authenticité et de vérité qui aide et éclaire l'historien consciencieux, comme les anciens chroniqueurs lui rapportent jour par

¹ V. les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, année 1851, p. 23, et *Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre*.

jour les événements qu'ils racontent et dont ils ont été les témoins.

Le *Geslachtregister* des princes de Waldeck-Pyrmont, dressé par le savant généalogiste néerlandais, M. Vorsterman van Oijen, doit être rangé parmi ces ouvrages qu'on ne consulte jamais sans fruit. Son livre, richement imprimé sur beau papier fort de Hollande, avec frontispice gravé, donne d'abord la liste des souscripteurs, ce qui n'est pas très important, il est vrai, mais il donne aussi le fac-simile de leurs signatures, mode qui n'est pas généralement suivi, mais que l'importance des noms justifie. Le but de l'ouvrage est expliqué dans une préface du docteur Schotel, d'Aardenburg. Vient ensuite une pièce en vers de quinze strophes, intitulée : *het Stamslot*, d'après l'allemand, par l'auteur du livre, comme c'était l'usage autrefois. Cette pièce est traitée avec goût, et accuse une connaissance parfaite de la langue néerlandaise.

La description héraldique des armoiries de Waldeck sert d'introduction à la généalogie de cette maison princière que l'auteur trace succinctement, mais d'une manière complète, sous la rubrique de : *Geslachtregister*. C'est ici que s'ouvre la galerie des princes de cette maison qui se sont illustrés à toutes les époques, depuis Wittekind, comte de Schwalenberg, jusqu'au mariage de Guillaume III, roi des Pays-Bas, avec la princesse Emma de Waldeck-Pyrmont, célébré à Arolsen le 7 janvier 1879.

Les portraits du souverain de la Hollande et de sa jeune femme, exécutés d'après des photographies, ornent cette partie du travail. Celui du prince Georges-Frédéric de la maison de Waldeck, d'après un ancien buste gravé, est joint à la partie réservée aux branches éteintes de la famille, *uitgestorven takken*.

Le crayon généalogique de la branche régnante et celui de la branche hongroise terminent ce magnifique volume, qui mérite les sincères éloges que j'adresse à son savant auteur, M. Vorsterman dont le *Messenger* a déjà apprécié les travaux en 1877.

Quant à l'éditeur, on doit le féliciter : le *Geslachtregister* est un vrai chef d'œuvre de typographie.

B^{on} K. DE V.

DICIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE DU HAINAUT, PAR THÉODORE BERNIER. H. Monceau, Mons, 1879. 1 vol. in-12, 640 pages. — Ce livre répond

à un besoin : celui de pouvoir trouver promptement des indications complètes sur chacune des localités de la province.

Dans une introduction de xxvii pages, l'auteur expose la situation de la province de Hainaut, les modifications, tant ecclésiastiques que civiles, subies par ses limites sous les différents régimes qui l'ont administrée, et le catalogue des ouvrages qui traitent du pays. Les articles spéciaux aux communes renferment les sections suivantes : ressort administratif et judiciaire, population, étendue du territoire, sa situation, les antiquités y découvertes, monuments, l'histoire de la localité, les noms des hommes marquants qu'elle a produits, enfin le catalogue des écrits qui en parlent. Ce plan est un modèle que nous recommandons aux écrivains des autres provinces qui traiteraient le même sujet.

L'auteur nous dit dans sa préface que « le lecteur rencontrera peut-être bien des lacunes, quoiqu'il n'ait rien négligé pour les combler, mais que ses recherches n'ont pas toujours été couronnées de succès. » Non obstant cela, et malgré quelques omissions, peu importantes peut-être, le livre se recommande sous tous les rapports, et nous n'hésitons pas à déclarer que Th. Bernier, en le publiant, a bien mérité de la science.

C. V.

PETITE HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA BELGIQUE, PAR E.-J. DARDENNE ¹. — L'auteur a voulu écrire un ouvrage de circonstance ; au moment où la Belgique se prépare à fêter le cinquantième anniversaire de son indépendance, il a pensé que le meilleur moyen d'associer la nation à cette grande solennité, était de lui présenter un tableau succinct de son histoire pendant cette période. Ce petit livre sans prétention est réellement utile et sera, nous n'en doutons pas, parfaitement accueilli. L'auteur l'a divisé en quatre chapitres. Le premier, ou « l'Introduction, » est consacré à la révolution belge ; le second : « Léopold I, » est une biographie résumée de la vie et du règne de notre premier roi ; le troisième : « Léopold II, » relate

¹ 1830-1880. *Petite histoire contemporaine de la Belgique*, par E.-J. DARDENNE, professeur à l'école moyenne et à l'école normale d'Andenne, membre correspondant de la Commission royale des monuments. 171 pp. Bruxelles, C. Mucquardt.

les principaux évènements du règne de Léopold II; le quatrième, « Organisation administrative et situation du royaume, » donne un aperçu de nos lois ainsi que de l'état de l'industrie, du commerce, des sciences, des arts, etc. L'écrit de M. Dardenne se termine par un tableau chronologique des évènements, un résumé par dates de ces cinquante années.

ÉMILE V...

NOTICE SUR QUELQUES BRANCHES DE L'ANCIENNE FAMILLE GOETHAELS, PAR F.-H. D'HOOP, CONSERVATEUR DES ARCHIVES DE L'ÉTAT A GAND. Gand, Gyselynck, in-8°. — Sous ce titre M. d'Hoop a réuni des documents de nature multiple dans le but de prouver que diverses branches de la famille Goethaels fixées en différentes villes et notamment à Courtrai, se rattachent à l'ancienne famille de ce nom, originaire de Gand. Ce travail n'est pas une généalogie proprement dite; c'est plutôt une dissertation dans laquelle l'auteur discute la véracité des travaux publiés antérieurement sur cette famille; en regard des assertions de ses devanciers il indique les extraits des actes authentiques, sur lesquels il se base pour établir la filiation véritable de la famille Goethaels. Cette discussion donne à la notice de M. d'Hoop une certaine vic que l'on ne rencontre guère dans les études de cette nature.

Malgré des recherches nombreuses dans les archives de Gand et de Courtrai, l'auteur n'a pas pu établir la filiation de la famille Goethaels au delà du XVI^e siècle; pareil travail aurait été pour les époques antérieures d'un vif intérêt au point de vue de l'histoire locale, l'histoire de nos villes au moyen âge étant liée d'une manière intime à celle des familles qui y exerçaient de l'influence; mais les renseignements qu'il nous donne sont appuyés de preuves certaines et serviront de jalon à ceux qui voudraient continuer ce travail et le compléter.

L'auteur n'a pas négligé les détails historiques quand il y était amené par son sujet; il donne entre autre une notice très intéressante sur la célèbre corporation des brasseurs de Gand; il a extrait des registres de cette corporation les noms de tous les membres de la famille Goethaels qui en ont fait partie depuis le XIV^e siècle.

A la fin de son ouvrage, M. d'Hoop a donné des détails biographiques sur quelques membres de la famille Goethaels; il a consacré une

notice étendue à un homme dont la mémoire est chère à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Flandre et à celle de la ville de Courtrai, M. Jacques Goethaels-Vincent, qui a légué à sa ville natale la précieuse bibliothèque qu'il avait réunie.

Les portraits dont cet ouvrage est *illustré*, sont parfaitement dessinés et pleins de vie, on y reconnaît l'habile crayon d'un artiste qui s'est créé dans ce genre une véritable spécialité.

Que ne sont toutes les généalogies faites d'une manière aussi consciencieuse !

L. ST.

PEINTURES MURALES DE L'ANCIENNE PETITE BOUCHERIE. — En travaillant aux installations de la *halle* à la ci-devant petite boucherie de la rue Courte du Jour à Gand, on a mis à découvert des fragments de peintures murales. Aussitôt qu'elle eut connaissance du fait, la commission des hospices à laquelle appartient ce local, fit exécuter des travaux de grattage, qui conduits avec soin ont amené la mise à nu de plusieurs figures tant dans l'arceau du fond de la chapelle, que dans les arceaux latéraux.

On n'ignore pas sans doute que la petite boucherie dépendait de l'hôpital appartenant à la corporation des tisserands, et fut bâtie par ceux-ci en 1360 pour leur servir de chapelle.

En 1477, les chanoines d'Harlebeke, expulsés de France, en faisaient usage. En 1489 (26 avril) une ordonnance des échevins, enjoignit aux personnes qui dans les rues voisines habitaient des maisons où il y avait des pestiférés, d'y aller et non ailleurs, dès sept heures du matin, entendre la messe les dimanches et les fêtes. En 1578, elle servit aux calvinistes, qui y établirent leurs prêches ; c'est peut-être de cette époque que remonte la couche de badigeon qui recouvrait les peintures aujourd'hui retrouvées, bien que nous soyons plus porté à croire qu'elle date de la fin du siècle dernier. La chapelle continua ensuite à appartenir aux tisserands jusqu'au décret de 1789, qui supprima les corporations et confisqua leurs propriétés.

Les peintures ont été probablement exécutées lors de la construction de la chapelle. Dans l'arceau du milieu se voit la figure d'un personnage gigantesque qui descend très bas ; aux pieds de ce personnage, qui tient dans la main gauche un livre, portant une inscription illisible, se trouve une tête d'enfant, au dessus de laquelle est un

nimbe elliptique chargé d'étoiles, puis une comète couleur de sang et une petite chapelle ; il y a là aussi une banderolle avec des caractères gothiques. Que peut signifier cet ensemble ? A la gauche de cette figure, dans l'arceau latéral, se trouve une peinture représentant apparemment Saint-Jean-Baptiste, revêtu d'une peau de mouton sous une toge bleue ; dans l'autre arceau latéral est un personnage qui est sans doute un Saint-Christophe. Sur les piliers se trouvent des inscriptions beaucoup plus récentes en jaune sur fond noir ; ce jaune était peut-être primitivement de l'or. Le pilier de droite porte, au dessous d'une couronne, deux navettes de tisserands en sautoir, avec la date 1705 et une partie d'inscription :

. . . . *pelle doen...*
by S^{rs} Joos Van...
hoofman...
neeringe van...

Cette inscription rappelle sans doute une restauration de la chapelle, ordonnée par un des *hoofdmannen* du métier, et peut-être faite à ses frais.

ÉMILE V...

GESCHIEDENIS VAN DE GEMEENTEN DER PROVINCIE OOST-VLAANDEREN, door FRANS DE POTTER en JAN BROECKAERT. — Le volume qui a paru récemment, intitulé : *vijfentwintigste deel*, contient les monographies des communes de Haasdonck, Kalloo, Kemzeke, Kielrecht, la Clinge, Kruijbeke. C'est par ces communes que MM. De Potter et Broeckaert poursuivent la description du pays de Waas ; ils prouvent que si cette petite contrée est riche par son sol et son industrie, elle l'est également en souvenirs historiques. Il en est de ces souvenirs que l'on aimerait mieux n'avoir pas à retracer, mais que l'historien ne peut passer sous silence : ainsi les auteurs de l'histoire des communes nous font assister tour à tour aux scènes de meurtre et de pillage, aux combats dont le pays de Waas fut le théâtre, à ce qu'on appela les brigandages de la fin du siècle dernier, qui n'étaient pas autre chose que le soulèvement de la population contre le régime intolérable que la république française voulait introduire ici. Ce nouveau volume est une digne continuation de l'œuvre longue et laborieuse que ces Messieurs ont entreprise ; il

termine la seconde partie de l'histoire du pays de Waas (arrondissement de Saint-Nicolas); la livraison suivante sera consacrée aux communes de Meerdonck, Melsele, Nieuwkerke, Saint-Paul, Rupelmonde et Sinay.

ÉMILE V.

HET KEIZERSHOF EN HET HOF VAN MARGARETA VAN OOSTENRIJK TE MECHELEN ¹. — Nous enregistrons avec plaisir l'apparition de cette nouvelle publication de M. Steurs, et nous ne pouvons qu'encourager cet écrivain à persévérer dans la voie où il est entré. Malines possède de nombreux souvenirs, de nombreux restes des siècles antérieurs, des hôtels, des palais anciens, qui tous ont leur histoire, nous ne citerons que l'hôtel Busleidèn, restauré depuis quelques années, c'est donc faire œuvre utile que de reconstruire leur passé.

L'opuscule de M. Steurs renferme deux planches, représentant les deux palais dont il parle; le premier, la cour impériale (*keizershof*), fut successivement la demeure de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, de Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire, qui l'agrandit et en fit une demeure princière; les Malinois lui votèrent de ce chef un subside de 3000 florins du Rhin; après elle Maximilien, Philippe le Beau, et puis Charles Quint y firent leur résidence. Albert et Isabelle donnèrent aux jésuites ce palais, qui fut ensuite, tour à tour, la demeure des vétérans autrichiens, des invalides en 1780, pour devenir enfin la propriété des hospices, et servir d'asile aux misères humaines après avoir abrité les grandeurs.

Le second palais, celui de Marguerite d'Autriche ou la cour de Savoie, d'abord habitation de Marguerite d'York après qu'elle eut vendu le *keizershof* à Maximilien d'Autriche, fut entièrement reconstruit et agrandi par la veuve de Philibert de Savoie. Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, succéda dans cette splendide habitation à Marguerite d'Autriche. Quand en 1560, Granvelle fut nommé archevêque de Malines, il acheta le palais; ses héritiers le vendirent en 1609, et la ville l'acquit pour y installer le Grand Conseil. Aujourd'hui cet édifice est devenue la propriété de la province, qui a conçu la louable idée de le faire restaurer.

ÉMILE V...

¹ *Het Keizershof, etc.*, door F. STEURS. Mechelen, A. et J. Van Moer, Schipstraat, 1879.

PROGRAMME DES CONCOURS
OUVERTS PAR LA
CHAMBRE SYNDICALE PROVINCIALE
DES
ARTS INDUSTRIELS, A GAND
EN 1880.

INDUSTRIES DU BATIMENT.

CONCOURS N° 1. Projet de parquet pour un salon ovale de 6 mètres sur 8.

Les concurrents auront à fournir le dessin à l'échelle de 0^m,10 par mètre, et quelques détails grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 100 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

CONCOURS N° 2. Projet d'un bouton de porte et d'une crémone ou d'une espagnolette de fenêtre, pour une salle en style gothique.

Les concurrents auront à fournir les dessins grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 100 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

CONCOURS N° 3. Projet d'une rampe d'escalier en fer forgé, ou en fer et cuivre.

Les concurrents auront à fournir le dessin d'ensemble avec le plan de l'escalier, à l'échelle de 0^m,10 par mètre, et quelques détails grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 150 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

AMEUBLEMENT ET DÉCORATION.

CONCOURS N° 4. Projet de décoration d'un salon de réception (8 mètres sur 14), pour un hôtel de Gouvernement Provincial, dans une ville de premier ordre.

Les concurrents auront à fournir 1° le plan, 2° l'élévation de deux des faces, dont l'une comprendra la cheminée, 3° le plan du plafond.

Le tout à l'échelle de 0^m,05 par mètre.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 300 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

CONCOURS N° 5. Projet d'un foyer pour une salle à dîner.

Les concurrents auront à fournir le dessin et la coupe, à l'échelle de 0^m,28 par mètre, et quelques détails grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 150 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

CONCOURS N° 6. Projet d'un buffet d'orgue pour une église de la fin du XIII^e siècle.

Les concurrents auront à fournir les dessins d'élévation et la coupe, à l'échelle de 0^m,10 par mètre, et quelques détails grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 300 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

CONCOURS N° 7. Projet d'un lustre de 24 bougies, genre renaissance.

Les concurrents auront à fournir le dessin à l'échelle de 0^m,20 par mètre, et quelques détails grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 150 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

INDUSTRIES DES TISSUS.

CONCOURS N° 8. Dessin et mise en carte d'un rideau d'ameublement pour fenêtre, tissu en laine à cinq couleurs au plus. Dimensions : 1^m,32 de largeur, bordure montante 0^m,20, dessin du fond 0^m,28.

Les concurrents auront à fournir : 1^o un croquis de l'ensemble à l'échelle de 0^m,10 par mètre; 2^o le dessin d'une partie du rideau avec la bordure grandeur d'exécution; et 3^o la mise en carte.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 200 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

CONCOURS N° 9. Dessin d'un drapeau brodé (broderie sur satin, non appliquée) pour une société de musique.

Les concurrents auront à fournir le dessin d'ensemble, à l'échelle de 0^m,20 par mètre, et une partie grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 200 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

ORFÈVRERIE.

CONCOURS N° 10. Dessin d'une coupe en argent, destinée à être offerte en reconnaissance de services rendus à l'industrie.

Les concurrents auront à fournir le dessin grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 200 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

ORFÈVRERIE RELIGIEUSE.

CONCOURS N° 11. Dessin d'un ostensor.

Les concurrents auront à fournir le dessin grandeur d'exécution.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 200 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

ART DU DESSIN.

CONCOURS N^o 12. Projet d'un diplôme (de 0^m,25 sur 0^m,35) destiné à être gravé sur bois, et donné en récompense par la Chambre Syndicale.

Le dessin primé deviendra la propriété de l'Association.

1^{er} Prix : Un diplôme, une médaille en vermeil et une prime de 200 fr.

2^e Prix : Un diplôme et une médaille d'argent.

CONDITIONS DES CONCOURS.

ARTICLE 1. — L'Exposition aura lieu au Palais de l'Université à Gand. La date de l'ouverture sera annoncée ultérieurement. Les personnes qui se proposent de prendre part aux concours sont priées d'en donner avis, par lettre affranchie, avant le 20 Juillet 1880, au Secrétaire de la *Chambre Syndicale*, hôtel du Gouvernement, à Gand. Elles feront connaître le concours auquel elles comptent prendre part ; elles indiqueront aussi l'emplacement dont elles ont besoin, en longueur, largeur ou hauteur. Elles peuvent, en guise de signature, faire usage de la devise ou du signe qu'elles comptent mettre au bas de leurs œuvres.

Les dessins destinés aux concours devront être déposés au local avant le 20 Août à dix heures du soir. Cette clause sera rigoureusement observée.

Les auteurs ne mettent pas leur nom à leurs ouvrages: ils y inscrivent une devise ou un signe, répété sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

ARTICLE 2. — Les frais de transport des objets et leur renvoi sont à la charge des exposants.

Le déballage et le remballage se feront par les soins et aux frais de la *Chambre Syndicale*. Les exposants sont priés de faire connaître leur adresse au Secrétaire lors de la fermeture de l'exposition, afin que leurs objets puissent leur être renvoyés.

ARTICLE 3. — La *Chambre Syndicale* désignera les jurys des concours.

Les décisions des jurys seront sans appel.

ARTICLE 4. — Les objets envoyés pour les concours devront être des œuvres complètement originales.

ARTICLE 5. — Pour prendre part aux concours, il faut être Belge de naissance, ou résider en Belgique depuis trois années consécutives.

ARTICLE 6. — Les objets faisant partie des concours resteront la propriété de leurs auteurs, sauf dans le cas prévu au 12^e concours, pour lequel le dessin primé deviendra la propriété de l'Association.

ARTICLE 7. — Les concurrents sont invités à envoyer leurs dessins, autant que possible, encadrés ou fixés sur carton ou châssis.

ARTICLE 8. — Les objets exposés ne pourront être retirés avant la fin de l'exposition, mais devront l'être dans la huitaine qui en suivra la fermeture.

RÈGLEMENT ET MESURES D'ORDRE.

L'exposition est ouverte tous les jours, de 10 à 6 ¹/₂ heures. Le jour de l'ouverture et la durée de l'exposition seront fixés ultérieurement.

Les membres de la *Chambre Syndicale*, sur la présentation de leur carte, ont le droit de visiter l'exposition avec les personnes de leur famille habitant avec eux, tous les jours indistinctement pendant toute la durée de l'exposition.

La carte d'adhérent est personnelle.

Les cartes seront retirées à ceux qui les auraient prêtées.

L'entrée sera gratuite pour les exposants et les personnes qui ont pris part aux concours. Il leur sera délivré à cet effet une carte au secrétariat de l'exposition.

Le public sera admis à visiter l'exposition moyennant une rétribution de fr. 0-50 par personne.

Les élèves des établissements d'instruction seront admis à visiter l'exposition sous la conduite de leurs professeurs. Les directeurs de ces établissements s'entendront à cet effet avec le Comité.

Les plus grands soins seront pris pour la conservation des objets; cependant la *Chambre Syndicale* n'assume aucune responsabilité quant aux pertes et dommages.

Il est strictement défendu de toucher aux objets ou d'en prendre des copies.

Il est strictement défendu de fumer.

Gand, 17 Novembre 1879.

Le Président,
C. VERHAEGHE DE NAEYER.

Le Membre délégué,
DE GRAVE.
Le Secrétaire,
ÉMILE VARENBERGH.

PL. I.

1.



a.



SCEAUX

DE

LA VILLE DE NIEUPOORT.

—•••—

Au commencement du XI^e siècle, l'Yser formait une île près de son embouchure. Sur la branche septentrionale de la rivière s'élevait une petite cité de marins et de pêcheurs, dont on attribue la fondation à une colonie de Lombards; le nom de Lombartzyde rappelle en effet cette origine ¹.

Les inondations de 1111, 1115 et 1184, causées par des marées extraordinaires, changèrent le cours des eaux de l'Yser; la branche méridionale s'élargit aux dépens du bras de rivière qui passait devant Lombartzyde, et ce chenal ne tarda pas à s'ensabler. La plupart des habitants, dont l'industrie était entravée, allèrent se fixer à quelque distance de leur ancien séjour, sur une petite colline de sable qu'on appelait « Santhooft. » L'Yser, dans le nouveau cours qu'il avait pris,

¹ *Histoire de Nieuport*, par le docteur MEYNE, pp. 5 et 11.

baignait le pied de ce monticule. Cette situation avantageuse promettait le développement d'une ville maritime.

En 1163, Philippe d'Alsace donna aux habitants de Santhoof, déjà constitué en commune, une loi ou *keure*¹, portant des dispositions précises pour l'administration de la justice et la perception des impôts. Le bourg qui dans cette charte est qualifié de *novum oppidum*, nouvelle ville munie de quelque travail de défense, fut nommé en flamand : *Nieuwpoort*, terme qui rend la signification des deux mots latins². On écrit en français : *Noef port*, *Neuf port*, et en latin : *novus portus*; quelques auteurs qui ont recherché l'origine du nom de la ville, n'ont pas reconnu le vieux mot flamand *poort*, ville fermée; et ils ont

¹ *La Flandre, revue*. 1876, p. 81. — Cette « keure » a été publiée antérieurement à diverses reprises; elle est connue sous le nom de « Secondes lois des Nieuportoïis. » — M. WAUTERS (*Libertés communales*, p. 554) attribue cette charte à Gravelines. Il nous serait difficile de nous rallier à cette opinion. Ce diplôme, en excellent état et muni encore du sceau du comte de Flandre, est conservé aux archives de la ville de Nieuport. C'est là, nous semble-t-il, un argument de quelque valeur pour la revendication de ce document. On sait quelle importance nos ancêtres attachaient et devaient attacher à la possession matérielle des parchemins qui portaient le texte de leurs privilèges. Quel concours de circonstances aurait pu faire parvenir dans le « secret » des Échevins de Nieuport une « Keure » appartenant à une autre ville et, qui plus est, contenant des statuts d'une application aussi parfaite à la situation spéciale de la nouvelle commune? Ce privilège n'aurait du reste été d'aucune utilité ni même d'aucun intérêt pour Nieuport, puisque à la première production du titre, l'erreur ou la fraude aurait été découverte.

² DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, pp. 21 et 542, et *Topographie de la ville de Gand*, p. 5. — *Bulletins d'art et d'archéologie*, t. III, p. 516. — WARNEKÖNIG, t. I, p. 192.

traduit : *nouveau port*, dans l'acception française, pour en expliquer l'étymologie.

L'existence d'une commune, dirigée par des échevins, est établie par le statut de Philippe d'Alsace. Les échevins représentaient toute la cité; ils étaient investis des pouvoirs judiciaire et administratif; ils donnaient aux actes, dans lesquels ils intervenaient comme magistrats, un caractère d'une valeur spéciale; il leur fallut adopter un sceau commun qui affirmât l'authenticité des documents auxquels il était appendu. La naissance de la commune et la création du sceau sont contemporaines¹.

Nieuport, dont la prospérité dépendait de la navigation appliquée au commerce et à la pêche, prit pour emblème une barque. La *keure* de Nieuport donne les noms de plusieurs espèces d'embarcations dont on se servait au XII^e siècle. Les taxes permettent de juger à peu près de leurs dimensions comparatives : le *clincaboat* était imposé à 12 deniers, la *cogghe* à 8, l'*invava*, bateau naviguant en mer et sur les cours d'eau, et le *losboat* ou allége payaient 4 deniers, tandis que l'on ne devait qu'un denier pour la *scute* ou petite chaloupe. Il serait difficile de déterminer lequel de ces bateaux est représenté sur le plus ancien sceau de Nieuport; cependant le grément, se composant de six cordages sous une vergue avec une voile carguée, indique un navire de

¹ *Les armoiries de la ville de Paris*, par DE COËTLOGON, t. I, p. 2.

quelque grandeur; un pavillon à trois pointes flotte en haut du mât; un homme debout à l'arrière tient une rame avec laquelle il guide le navire dont les extrémités sont très recourbées; on distingue les clous qui attachent les planches à la carcasse du bâtiment. La légende : ✠ SIGILLVM. DE NOVO. PORTV.; comprend plusieurs belles lettres capitales; on peut donc faire remonter le sceau à la fin du XII^e siècle, et le considérer comme le premier que la ville ait eu.

Le contre-sceau : ✠ SIGILLVM: SECRETI, porte dans le champ un poisson, un hareng. La pêche était l'une des principales ressources des habitants. La *keur*e témoigne que le marché devait y être important.

Il existe des empreintes de ce sceau des années 1237 ¹, 1296, 1303 ², 1329; l'empreinte, en cire verte, très bien conservée que reproduit la planche I, est attachée par une double queue de parchemin à un acte du 29 septembre 1296, aux termes duquel les échevins et la commune de Nieupoort s'engagent à acquitter le 1 octobre 1297, la dette de 1200 livres qu'ils avaient contractée à titre d'emprunt envers Robert et Baudouin Crespin; Gui, comte de Flandre, s'est porté caution pour la ville, et les échevins s'obligent à lui rembourser, sur sa simple réclamation, tous frais et dommages qu'il subirait de ce chef par le défaut de paiement à l'échéance ³.

¹ NATALIS DE WAILLY, *Éléments de paléographie*, t. II, p. 635.

² *La Flandre, revue*, 1872-73, p. 115.

³ « Nous li Eschevin et li comunitéis de le ville de Nuefport fai-

Les bourgeois de Nieuport s'étaient révoltés contre Louïs de Nevers et avaient combattu à Cassel avec les autres milices communales sous la conduite de Zannekin. Leur acte de soumission

sous savoir a tous ceaus ki sont et ki avenir sont ke comme ensi soit ke nous doijens tous ensanle et chascuns de nous pour le tout, comme no proppre dette a nos bons amis Robiert Crespin darras et a Bauduin sen frere valet nostre seigneur le Roi de france u au commant de lun deaus, ki ces lettres aroit et nient a autrui, douze cens livres pairesis, kil nous presterent creirent et delivrerent de leur propre catel en boins deniers et bien conteis, sans vilaine convenance a no requeste et a no grant besoing destrangnant et pour le commun pourfit de nous apparant et de toute le communité de nostre vile ki devant est dite et nient pour autrui et lesquels deniers devant dis nous sommes tenu et avons enconvent a rendre et a paiier as devant dis Robiert Crespin et Bauduin sen frere ou au commant de lun deaus deus, ki ces lettres aroit et nient a autrui a arras ou en cyteit la u il ameront mius, au jour de le feste saint remi ou kief dou mois doctembre ki sera en lan del incarnation nostre seigneur mil deus cens quatre vins et dis et siet. Et a le requeste de nous, les Eschevins et la communité de le ville de Nuefport devant dis nobles hom nostres chiers et ameis sires Guys, cuens de flandres et marchis de namur ait respondut pour nous des douze cens livres pairesis deseuredis, as devant dis Robiert Crespin darras et a Bauduin sen frère et leur en ait donnei ses lettres pendant avoec le nostre. Nous faisons savoir a tous ke nous nostre chier seigneur devant dit en aquiterons dou tout. Et sensi iert, ke nostres chiers sires i eust fait, coust ne damage par le deffaute de nos paijemens ke ja naviengne rendre li devons par mi son plain dit sans prueus faire. Et a ce faire et bien tenir, oblegons nous envers nostre chier seigneur Guyon, conte de flandres devant dit nous et le no et les biens de no vile de Nuefport devant dite a chascuns de nous pour le tout. Par le tesmoing de ces lettres saelees de no saiel qui furent faites en lan de grace mil deus cens quatre vins et seze le jour saint Mikiel larchangele.

» (Au dos) : Lettres par lesquelles chil de Noefport doivent aquiter le conte Gui de XII^e lib. qu'il empruterent a arras de quoi il fu respondans. »

(*Chartes des comtes de Flandre. Inventaire du baron DE SAINT-GENOIS, n^o 837*).

du 3 avril 1329 (n. st.), est scellé de même, ainsi que l'engagement pris par les échevins le 11 septembre 1329, touchant la répartition du paiement de 4000 livres, somme de l'amende à laquelle le comte avait condamné la ville lorsqu'il la reçut à merci ; cinq échéances annuelles de 650 livres étaient fixées à la Chandeleur ; la sixième année il serait versé 750 livres. ¹.

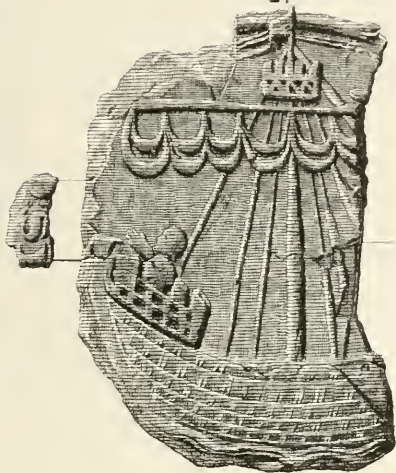
Il est à présumer que la ville n'eut d'abord qu'un sceau, servant pour toutes les pièces dont ses magistrats avaient à garantir l'authenticité. Plus tard seulement, la multiplication des affaires nécessita l'emploi d'un sceau spécial pour la juridiction. La première empreinte, que nous connaissions, d'un sceau aux causes remonte à 1306 ; elle est attachée à une requête adressée le 25 juillet, par les magistrats, à Robert de Cassel, pour solliciter son intervention auprès du comte de Flandre, afin que celui-ci voulût, après instruction, prononcer sa sentence touchant l'abus dont quelques habitants de la ville se seraient rendus coupables en s'emparant de prisonniers que le bailli de Furnes voulait retirer de la prison de Nieuport pour les mettre en lieu plus sûr ².

¹ *Trésorerie des chartes de la chambre des comptes de Flandre*, nos 352, 353, 354.

² « A toutz ceus qui ces presentes lettres verront ou orront, Nous Esquevin, bourghmaistre, consels et toute li commutez de Nuefport, salut, comme par le plainte et le report de monseigneur Sohier dou ham Bailliu de furnes no chiers et ames sires messire Robers de flandres Nous ou aucuns et pluseurs de nous eust occoisonet et calengniet dune mespresure et meffait que nous ou aucuns

PL. II.

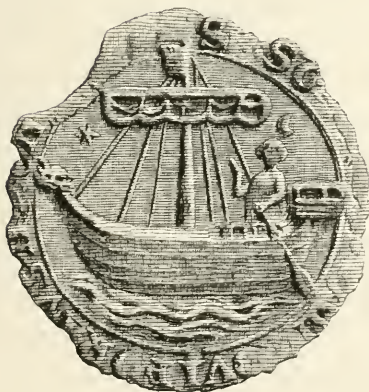
2.



2a



3.



3a



Il ne reste malheureusement que des fragments de ce sceau ¹. En voici la description :

Les vagues battent les flancs du navire, les bordages sont symétriquement divisés, l'avant porte un château ou plate-forme à créneaux, qui était occupée par les matelots en cas de lutte avec un bâtiment ennemi; la voile est carguée, mais au haut du mât, sous le pavillon à trois pointes, se trouve la hune ou poste d'observation et de combat. A droite, au-dessus de la vergue, on remarque une demi-lune. Un personnage debout dans le château d'avant, étend le bras; il tenait probablement une trompette. Cette partie a quelque ressemblance avec le sceau de Douvres; mais la scène est plus animée dans le sceau anglais : des matelots grimpent sur les haubans et

et pluseurs de nous devissiens avoir fait comme de enforchement daucuns prisoniers que li Baillius de furnes avoit en prison de Nuefport lesquels il voloit mener a se volentet eu plus seur lieu et nous de cele plainte et mespresure avons este et sommes en moult grant destourbier et a male pais de cuer se sommes venu au devant dit monseigneur Robert de commun accort et assentement et lui avons prijet et supplijet que ses grez et se volentet soit que messire ses peres conte de Flandres face fere une loyale enqueste sour ce fait et mespresure, se greons volons et otrions que tout cil qui coupavles iseront trove quil le amendent et que messire de Flandres desus nome les correge a sen dit selong ce quil seront trouve par le dite enqueste coupavles et mesprengnant, nous appuons le sourscription a sen dit par le tiesmoing de ces lettres saieles de no saiel as causes fetes et donnees a dunes labbee le semmedi apres le Saint Jaqueme et Saint Christophre en lan de grace mil trois cens et siis.

» (Au dos) : De neufport ki se sunt mis sur monseigneur de flandres de le plainte monseigneur Robert sen fil. »

(Trésorerie des chartes de la chambre des comptes de Flandre, n° 348).

¹ Planche II, 2 et 2^a.

sur les vergues d'un bâtiment parfaitement gréé ; à l'avant, deux personnages soufflent dans des trompes. Du reste, plusieurs des villes de la côte anglaise avaient un navire dans leurs sceaux ; quelques-uns sont très remarquables.

La hune ne fut à son origine qu'un tonneau fixé au mât au-dessus du point d'attache des haubans ; un matelot s'y plaçait en vigie, soit pour signaler un bateau ennemi, soit pour annoncer l'approche de la proie recherchée par les pêcheurs. Nos ancêtres firent de la hune un poste d'archers, dont les traits plongeaient dans l'embarcation des ennemis. Un dessin placé dans l'*Epistola Christofori Columbi* et reproduit dans l'ouvrage de Paul Lacroix : *Vie militaire au moyen âge*, montre les matelots en vigie dans cette corbeille.

Le navire représenté dans le sceau aux causes de 1306, n'est donc plus une simple chaloupe, c'est un bâtiment armé pour la guerre ou plutôt pour la course. Jadis les marins se laissaient entraîner volontiers par l'appât d'une entreprise digne de corsaires. Sur la mer du Nord la lutte était continuelle ; même pendant que la paix régnait entre les deux nations, Flamands et Anglais s'attaquaient fréquemment ; les vainqueurs pillaient la cargaison, tuaient l'équipage, coulaient le bateau ou le remorquaient jusqu'à leur port d'attache ¹. Ces violences réciproques don-

¹ ÉM. VARENBERGH, *Histoire des relations diplomatiques entre la Flandre et l'Angleterre*. *Messenger des Sciences*, année 1870, p. 295 ; année 1871, p. 55.

naient lieu à des plaintes adressées par les victimes à leur prince, dont on réclamait l'intervention diplomatique pour obtenir la réparation des dommages subis¹. Vers 1303, les « auditeurs » du comte de Flandre prièrent Philippe de Thiette, qui alors exerçait l'autorité suprême, de solliciter du roi d'Angleterre l'échange des griefs que les marins flamands et anglais avaient à formuler de part et d'autre².

¹ « Che siunt les fais que chil dengleterre ont fait seur chius de flandres puis la S. Jehan baptiste lan m ccc et douze.

» Premier se plaignent li ami willame Boitin dou Nuefport ke il et ses compaignons furent ochis devant donewic le douzime jour de joule lan m ccc xii. En valu bien la nef et les aparaus lii lib. desterlin.

» Encore se plaint colard siept saus ke une nef de houl vint seur heus siglant le xix isme jour de joule en lan desus dit et perdirent leur nef et le marien le conte de Richemont monseigneur Jehan de bertaigne et enporterent leur vies seur ledit marien flotant et leur nef valu entour xii lib. esterlin; parmi les dras et le arnois des maroiners.

» Encore se plaignent li ami lambert daniel dou nuefport ki ochis fu le vendredi apres le jour nostre dame en aoust en lan desus dit et tout ses compaignons maroiners et marchans dusques a deus ki se michierent desus les rais et avint en un lieu pres de Wincheleze ke on apele Withers et le sevint les bones gens de Wincheleze ariva ladite nef en un lieu ke on apele bollerhide et li ballius dou dit lieu eut la nef ki bien valu et estimacion de bone gens. xxix lib. desterlin.

» Item se complaignent les amis de wautier fuis heneman blote ke deus nes dengleterre, dont lune fu de donewic et lautre fu de westmustier en Londres vinrent en le haute mer entour le jour S. pierre entrant aoust et tuwerent le dit wautier et wit de ses compaignons et valu la nef et les aparaus xxx lib. desterlin.

» (Au dos) : Che sunt les noveus meffais des englois sour chius de flandres. »

(Chartes des comtes de Flandre. Inventaire GAILLARD, n° 946).

² Voici le document qui en témoigne et qui mérite d'être publié

Les dangers dont était entourée la navigation, forcèrent les armateurs à mettre leurs navires en état de résister aux attaques des pirates. Toutes les embarcations destinées à faire un voyage à quelque distance des côtes furent munies de châteaux et de hunes. Il faut rapporter à ces changements dans les constructions navales, la représentation, désormais constante, dans le sceau de Nieuport d'un bâtiment de guerre.

La légende du sceau est détruite; quelques lettres restent encore : SIG..... S..... Elle était probablement : *Sigillum scabinorum noviportus ad causas*. Le contre-sceau porte un poisson, qui diffère quelque peu de celui du contre-sceau de la plan-

à cause de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire du droit des gens :

« Che sont les requestes ke li auditeur ont fait a leur tres haut seigneur mon seigneur Phelippon conte de Flandres.

» Premièrement sour larrest ke li gens le Roy dengleterre ont fait a Londres sour cheaus de flandres pour loccoison des genevois desrobe sour le mer, ke mes sires Phelippes faiche une supplication au Roy soit par escrit ou par chertain message et souffisant, qu'il euveulle faire cesser et deporter et kil lui plaise a envoyer un homme souffisant de par lui pour entendre et adrechier avec les dis auditeurs des roberie fait sour la mer par les flamengs sour ses gens en le forme ke autre fois il en estei supplet et requis pour mieus aidir adrechier se gent et pour savoir le grant cuer et bonne volonte et reverence ke li bonne gent de flandres lui portent et as siens, et kil lui plaise ausi à faire faire un cri pour tous les poirs de son roiaume ke tout li deplaignant de ses subgis de la dite roberie viegnent dedens une certaine terme ke lui plaira a mettre et a ordoner par devant les auditeurs atout leur preuve souffisant on les oirra et adrechera par le conseil de celui ki mis isera de par lui avec les dis auditeurs ke bien sen tenra apaiet. Et chou sire kil vous plaira a adijuster. »

(*Chartes des comtes de Flandre, Inventaire GAILLARD,*
n° 944^{bis}.)

che I; il est tourné en sens inverse, la tête à gauche. La légende : SIGILLVM SECRETVM, commence à gauche du diamètre horizontal.

Un autre fragment de la même empreinte se retrouve encore en 1319; elle scelle un acte par lequel les échevins acceptent le séquestre de cinquante livres sterling couronnes d'Angleterre, montant d'une saisie faite par le comte de Flandre à charge des gens de Frise, qui avaient pillé et blessé des habitants de Nieuport; la répartition des indemnités se faisait sous la responsabilité de la ville ¹.

¹ « A tous ceaus qui ces presente lettres verront ot orront, Nous Eschevin burchmaistre consailge et tous li communs de le ville de nuefport, salut et congenicion de verite. A vostre universite et a cascun faisons savoir que comme pluseur de nos comburgois ayent eu grant grief perte et damage, en le terre de frise tant de le prise de leurs cors quant de leurs biens et il de ces griefs et damages ayent de le volente Monseigneur de flandres fait un arrest sour ceaus de frise dusques a une somme de chiuncquante livres desterlius coronnes dengleterre et nos tres excellens, tres poyrans et tres droipturavles ditz princes ayt, dit fait et ordinc que on meche les dis chiuncquante livres ou sequestre de le ville de Nuefport; a boen conte avenir au droipt de cascun, en rebacet de leur damages grief et perte et que li cors de le ville de Nuefport a teile fin en soet respondans; Nous qui en grant et boene volente sommes et volons estre de nos comburgois aydier et souccoereir, a teil droept et damage obligons nous tous et cascun de nous et tous nos biens presents et avenir a le dite sentense et ordinanche de no dit singneur et ame prince, par ensi que le dite somme des deniers nous soet delivree par les porteurs de ces lettres dont nous sommes bien assurees et en tiesmoing et seurtanche de toutes les dites choses nous avons fait metre a ces lettres pendans le commun saiel de le ville de Nuefport as causes faites et donnees le sceptyme jour dou mois doctobre lan de grasce mil trois centz et dis et nuef. »

(*Trésorerie des chartes de la chambre des comptes de Flandre*, n° 350).

On changea le sceau aux causes pendant le XIV^e siècle¹, car, en 1388, nous trouvons une empreinte de dimension moindre².

L'avant et l'arrière du navire sont munis de châteaux, les flots s'agitent sous le navire; la hune est d'une forme plus simple que dans le sceau précédent; un homme guide la barque avec une rame; près du château d'arrière le bordage supérieur est crénelé. A droite, dans le champ, il y a un croissant, qui rappelle l'influence de la lune sur les marées, dont la connaissance est nécessaire aux pilotes. De l'autre côté, on a figuré un astre, probablement le soleil. Si l'on voulait n'y voir qu'une simple étoile, on y retrouverait l'image de l'étoile polaire, le guide des navigateurs. On lui donnerait à juste titre une place dans le sceau d'une ville maritime, car bien qu'à cette époque les propriétés de l'aiguille aimantée fussent connues, il paraît peu probable que nos marins en eussent appris déjà l'usage. Quant à la représentation du soleil et de la lune dans les sceaux, on ne saurait l'expliquer mieux que ne l'a fait M. Gilliodts. Voici comment il s'exprime à ce sujet³ : « Sachant » que les âges primitifs de l'humanité, dans » tous les souvenirs archéologiques, se rappro- » chent davantage de la nature, nous trouvons » dans ces emblèmes une idée plus réaliste :

¹ DE MAY, *Sceaux de Flandre*, n° 4046, a° 1407.

² Planche II, 3 et 3^a.

³ *Introduction à l'inventaire des chartes de la ville de Bruges*, page 166. ~

» le soleil qui réchauffe la terre, la lune qui élève
» les marées, ont dû saisir l'imagination d'un
» peuple agricole qui habite un littoral mari-
» time. »

La légende du sceau, presque détruite, se composait ainsi : *S. scabinorum novi portus ad causas.*

Deux poissons, posés comme dans le signe du Zodiaque, occupent le champ du contre-sceau; un filet formant le contour d'une rose enferme cette figure. La minuscule gothique a été employée pour la légende : † **contra** : **s** : **ville nouiportus.** L'acte est du 8 janvier 1388 : la ville de Nieuport constitue une rente viagère de 300 liv. parisis, au profit de Colard van den Clite, seigneur de Comines, en reconnaissance de ses peines et des dépenses qu'il avait faites lorsque la ville fut fortifiée ¹.

La même empreinte est appendue à la sentence arbitrale rendue par les échevins de Nieuport le 4 décembre 1399, en cause de l'abbaye de Saint-Nicolas à Furnes, les marguilliers et les maîtres de la table des pauvres à Nieuport, d'une part, contre les pêcheurs de hareng frais, d'autre part². Ceux-ci prétendaient ne pas devoir la dîme lorsque la campagne ne leur rapportait pas de bénéfices; point de dîme, si la vente couvrait seulement les frais. « Dat zy ne gheen deel noch tiende » sculdich waren, het ne waere dat zy te boven » ghinghen van ghewinne boven de costen. » Les échevins décidèrent que les pêcheurs paie-

¹ *Trésorerie des chartes de la chambre des comptes*, n° 356.

² *Archives de la ville de Nieuport.*

raient 18 deniers parisis par livre de gros de la recette de la vente de leur poisson.

En 1429, les magistrats apposèrent le même sceau au bas d'un acte de fondation d'une messe dans la chapelle de l'hospice de Nieuport ¹.

On construisit en 1387 de nouvelles fortifications autour de la ville; quatre ans auparavant, elle avait été saccagée et incendiée par les Anglais alliés aux Gantois. Nieuport devint une place remarquable par les travaux de défense dont on l'avait garnie. C'est probablement quelques années plus tard que le grand sceau ² fut renouvelé. On lui donna cette fois un caractère tout militaire. Deux tourelles à créneaux se rattachant à des murailles, occupent les côtés du sceau; on distingue l'appareil de la maçonnerie; au sommet crénelé des tours, dont l'une est percée de deux ouvertures en forme de meurtrière, surgit la tête d'un homme en vedette. L'artiste s'est livré à sa fantaisie, car ces tourelles n'offrent pas la représentation d'une porte ou d'une partie des remparts de la ville.

Les volets d'un tableau remarquable conservé à l'hôtel de ville et paraissant appartenir à la seconde moitié du XV^e siècle, portent sur le côté extérieur une vue de Nieuport, dont la perspective s'étend sur le chenal jusqu'à la mer; on y voit les fortifications avec les tours, mais il n'y a guère de ressemblance avec les constructions

¹ *Archives des hospices de la ville de Nieuport.*

² Planche III, 4 et 4^a.

4.



4^a.



figurées dans le sceau; au loin on aperçoit le long du chenal les deux phares bâtis en 1284 par le comte Gui¹. Peut-être a-t-on voulu rappeler ces monuments dans le sceau de la ville.

Le navire, placé en travers entre les deux tours, est mieux gréé que dans les autres sceaux; les haubans ont des échelons; le château d'avant a de plus grandes dimensions; un mât de beaupré le traverse; l'arrière du bateau est caché en partie; dans la hune se trouvent trois lances, ou armes pareilles. Une longue banderolle qui porte une croix, se déroule au sommet du mât. Les vagues déferlent sous la coque. L'étendard de Nieuport est arboré à l'avant et à l'arrière; enfin deux personnages militaires, debout au milieu du navire, soufflent dans des trompettes. L'un de ces instruments est fort capricieusement recourbé. Un glaive est attaché à la ceinture du premier de ces personnages qui font des contorsions très disgracieuses; les corps sont placés de profil, tandis que les têtes se présentent de face, appuyées presque horizontalement sur l'épaule.

Le champ du sceau est réticulé; une croix se trouve dans chacun des petits carrés; ce dessin se répète avec d'autres dispositions dans les parties du navire qui ont reçu quelque ornementation. La légende est en caractères gothiques minuscules : \diamond sigillum \diamond ville \diamond noviportus \diamond ; chaque mot est séparé par une quarte feuille portant au centre une perle; des feuillages suivent le

¹ *Bulletin d'art et d'archéologie*, tome III, p. 319.

dernier mot de la légende comprise entre deux grenetis. Quant au contre-sceau, il reproduit les armoiries de Nieuport dans un écusson, soutenu par un archange aux ailes étendues, Saint Michel, patron de la ville; le champ est réticulé; entre deux grenetis on lit la légende : « *contra* ◇ *sigillum* ◇ *ville* ◇ *noviportus*. »

Nieuport dut recourir en 1472 à l'emprunt pour répondre aux exigences financières du duc de Bourgogne. La ville constitua un grand nombre de rentes héréditaires au denier seize; quinze années après, elle usa du même moyen de se procurer de l'argent, mais dans des proportions moindres; ces actes¹, engageant la ville, représentée par les bourgmestre et échevins, sont scellés, en cire verte, du sceau qui vient d'être décrit, ou sceau des obligations contractées par la ville; on l'appelait en flamand « *seghele van verbande*, » et en latin « *sigillum contractuum seu obligationum*. » La même empreinte est appendue en 1510 à un acte de non préjudice, touchant un octroi accordé à la ville, et en 1515 à une convention conclue entre le curé de l'église Notre-Dame de Nieuport et les échevins, au sujet des frais d'administration des sacrements; ce traité devait mettre fin aux contestations qui s'élevaient fréquemment entre le curé et ses paroissiens, surtout à cause de la taxe des funérailles.

Le compte de 1436 mentionne la dépense de 3 livres 12 sous, pour la confection et la gravure

¹ *Archives des Hospices de Nieuport.*

PL. IV.

5.



5^a



P. Allaert adin. et sculp. Gouda.

d'un nouveau sceau aux causes portant les armoiries de la ville.

« Item, omme tmaken ende steiken van eenen nieuwen » zeghele van saken, van nieus ghedaen maken metter » wapene vander stede, III lib. XII s. »

Les mots *van nieus* semblent se rapporter à *metter wapene*; l'introduction des armoiries comme sujet principal dans le sceau était une nouveauté. Ce n'est guère que vers le milieu du XV^e siècle que les villes adoptèrent l'écusson ¹, dont la forme est empruntée aux boucliers des seigneurs, qui, les premiers, ornèrent ces armes d'émaux et de figures héraldiques de leur choix.

Ce sceau ², d'un dessin très élégant, a pour légende : **sigl. scabinoru et burgensium ville noviportus ad causas**, en minuscule gothique. L'écusson est enfermé dans une figure en forme de quadrilobe; de chaque côté se trouve un lion héraldique, au haut l'écusson est surmonté du buste de l'archange saint Michel, patron de la ville, les ailes déployées.

Le contre-sceau reproduit à peu près les mêmes lignes, mais dans l'écusson il y a seulement un vaisseau monté par plusieurs personnages postés dans le château d'avant; l'ensemble du navire rappelle celui figuré sur le sceau précédent; la légende, en caractères minuscules gothiques, est disposée entre les extrémités du quadrilobe : **contra - sigl. - ad - causas - noviport.**

¹ *Les armoiries de la ville de Paris*, tome I, page 9.

² Planche IV, 5 et 5^a.

Ce sceau est appendu à un grand nombre d'actes de transport des rentes constituées en 1472. Depuis cette date on en rencontre souvent l'empreinte ¹; il scelle le 14 septembre 1564 des lettres de non préjudice données par les échevins de Nieupoort, touchant la modération du droit de tonlieu qui s'y perçoit au profit de Sa Majesté. Les échevins déclarent qu'ils reconnaissent que Sa Majesté pourra rétablir le droit de tonlieu sur l'ancien pied, quand il lui plaira ².

Le sceau fut renouvelé, selon toute probabilité, pendant le XVII^e siècle; l'usage, qui s'introduisit alors, de sceller avec du papier sur de la cire ou du pain à cacheter fut très préjudiciable à la conservation des empreintes sigillaires. La collection subit ici une lacune.

En 1727, des lettres de mer délivrées à Jean Keitens, patron du navire *N. D. de Lombardie*, sont scellées, sur papier à une queue de parchemin, d'un contre-sceau ³, CONTRA SEGHEL AD CAUSAS NOVIPOORT, portant l'écusson aux armoiries de la ville, le lion se dresse sur l'arrière d'un vaisseau dont le mât paraît lui servir d'appui; une vergue est suspendue au mât. On est tenté de reconnaître là l'origine de la hallebarde ou de l'étendard, que tour à tour, depuis un siècle, on a planté à l'avant de la barque pour appuyer le lion sur la hampe. Le dessin peu correct d'un sceau, dont

¹ *Archives de la ville et archives des hospices de Nieupoort.*

² *Trésorerie des chartes de la chambre des comptes de Flandre,* n^o 368.

³ Planche V, n^o 6.

PL. V.

6.



7.



celui qui nous occupe en ce moment, n'est sans doute qu'une réduction, a peut-être fait confondre le mât avec le bois d'une lance ou d'une enseigne.

Quoi qu'il en soit, la transformation était complète à la fin du XVIII^e siècle. On conserve au secrétariat de la ville de Nieuport deux matrices destinées à s'adapter au petit balancier dont on se servait pour produire les empreintes en pain à cacheter, dont nous parlions plus haut. Elles sont à peu près de même dimension, et la composition n'en diffère que dans quelques détails qu'il est inutile de mentionner. Le centre est occupé par l'écusson de Nieuport : un lion se dresse sur une barque et tient la hampe d'un étendard portant la lettre N. Au-dessus, en guise de timbre, une grande coquille reposant sur une palme et des branches garnies de feuillage. On a ajouté comme supports deux sirènes nageant dans les flots figurés dans la partie inférieure du sujet. La légende, dans le premier sceau, est : SIGILLUM AD LITTERAS NEOPORTUENSE; dans l'autre : CONTRA SIGILLUM AD CAUSAS NEOPORTUENSE¹.

Les armoiries historiques de la ville sont parfaitement reproduites dans le sceau aux causes de 1436; on les trouve aussi sur les étendards figurés dans le grand sceau du XV^e siècle et dans le contre-sceau de la même époque.

L'emblème de la ville, la barque au XIII^e siècle, le vaisseau au XIV^e et au XV^e, ne reçoit qu'une

¹ Planche V, n^o 7.

place secondaire dans l'écusson. Le lion de Flandre occupe presque entièrement le champ; en pointe, on retrouve le vaisseau; le château d'avant contient plusieurs personnages dont on ne peut guère distinguer l'attitude.

Faut-il faire remonter l'existence de ces armoiries au-delà des premières années du XV^e siècle? Voici une présomption à l'appui d'une réponse négative.

En 1395, la ville offrit au sire de Ghistelles, capitaine général de Flandre, une coupe en vermeil à l'occasion de la visite qu'il fit à Nieuport, en compagnie de sa femme et de son fils, qui reçurent aussi des dons analogues¹. Or, il n'est point question d'armoiries de la ville qui auraient été gravées ou émaillées sur les coupes. Mais, à compter du commencement du XV^e siècle, on remarque constamment dans la description sommaire des objets donnés, la mention expresse que les armoiries de la ville y ont été figurées, soit en émail, soit en gravure. Ainsi, en 1413, dans le compte de la ville on inscrit en dépense xxiii liv. à imputer sur cvii liv. iiii s., somme due pour une coupe en argent doré du poids de vii marcs, donnée au comte de Charolais. Le

¹ 1395. « Item min heere van Ghistelle enen vergouden croes met enen decselle, mer vrouwe van Ghistelle enen zilverine met enen decselle, ende joncheer Jan van Ghistelle ene zilverine poudere pere ende was ghegeven omme dat hy souverain capitain van Vlaendren was, ende quam de stede visenteren met mer vrouwe sinen wive ende sine kinder, ende miin vrouwe adde doe noijt hier ghesiin omme twelke hem dese vorseide perchelen ygheve waren, coste al lv lib. vii s. » — (*Comptes de la ville*).

couvercle de cette coupe portait à l'extérieur les armoiries du comte et à l'intérieur celles de la ville ¹. Le 10 août 1423, le duc fit sa Joyeuse entrée à Nieupoort. On lui offrit deux hanaps d'argent doré achetés à Bruges chez Colard *den ferre* pour 11^c v liv. xii s. Jean Vander Postelrie se chargea d'orner ces hanaps des armoiries de la ville et du prince ². En 1461, la fille du sire de Comines, capitaine de la ville, reçut en présent, le jour de son mariage, une tasse d'argent, dont les bords étaient dorés, et qui était enrichie des armoiries de la ville ³. La Joyeuse entrée de Charles le Téméraire eut lieu à Nieupoort le 26 juin

¹ 1413. « Item aldo was myn heere van Charoloos tsiinre eerster wellecomme in de vorseide stede ghepresenteert een croes te doene maken ende hem tsenden bin eenre zeikre tyd, de welke ghemaect es zelvein vergoud ende ghepincheleerd, gheamailgierd met mins vorseide heeren wapene boven up tdeesel ende binnen int deesel der steide wapene ende es de vorseide croes ghesend minen vorseiden heere, ende wough de vorseide croes metten deesele vii marc ii lood min coste elc marc van werke van zelvee ende van goude xv lib. xii s. par. gheloop. cvii lib. iiii s. danof betaelt in minderinghe, xxiiii lib. »

² 1423. « Den X^{sten} in oust die onse geduchte heere hier als prinche dede sine eerste entree ende incommen, den selven ghepresenteert ten sinen bliden incommene ii nappen verdeckt ende vergoud, ghecocht jeghen colaerd den fevre te brucghen en betaelt 11^c v lib. xii s.

» Item Janne vander postelrie, omme inde vorseide nappen te stelne ende amellierne iiii esmausen, te wetene ii van ons gheduchts heeren wapene ende dandre ii van der stede wapene, betaeld iiii lib. »

³ 1461. « Item ter brulocht van myns heeren van Commene, capitain von deser stede dochtre ter welker de goede lieden van der wet ghebeden waeren eenen zelveininnen cop, de borden vergoud, verwapent met deser stede wapenen, coste xxiiii lib. »

1470 ¹. La ville lui fit hommage d'un vaisseau en argent, richement décoré aux armoiries de Nieuport. Un orfèvre de Bruges, Gautier Brodeloos, était l'auteur de cette pièce d'orfèvrerie, dont le poids se montait à 16 marcs 3 onces 5 esterlins; elle coûta 335 livres 12 s. 6 d.

Ce n'est aussi qu'en 1407 ² que nous trouvons dans les comptes un article relatant la dépense que l'on fit pour donner à un agent communal, l'*hondslare*, l'abatteur des chiens, des insignes aux armes de la ville ³. Dans les comptes des années suivantes ces mentions se multiplient. Jean Martin confectionne en 1411, sept étendards aux armes du duc et à celles de la ville; l'écusson

¹ 1470. « Den zelven onsen geduchten heere wien de stede sghelick zinen lieven incommen pretenteerde, heeft ghegheven ende doen maken Wouter Brodeloos, goudsmet te Brucghe een zilverin scip gheammailliert ende ghewrocht metter wapenen van deser ziner stede, weghende xvi marc iii once v esterling zelvets te xlii s. p. donce, comt ii^c lxxv lib. xii s. vi d. parisic ende van den maessel ende fachoene van dien lx lib. par., comt over al iii^c xxxv lib. xii s. vi d. par. daer up den zelven goudsmet betaelt cxliiii lib. »

1470. « Betaelt Jan de Teglaere Corneliszone van twee ellen ende een halfven buekelseiers ende stoppe omme te beslane, te packen ende te voeren tvorseide zelveren scip ende te pretenteren onsen voerseiden gheduchten heere aldoe te Hesdin ziinde, xxii s. ende Jacobs Ghiselin van dat hi betaelt hadde van eenen cokere ende custode daer tzelve scip in besloten was mids andere elene costen, x lib. xiiii s. »

² On conserve aux archives de Nieuport les comptes depuis 1389.

³ 1407. « Item van tween scildin metter wapene van der Nieuport ghegheven den hontslare, v s. »

1409. « Jan Martin beeldmakere van ii scilden te makene van der steide wapene omme den hondslare ende van eenen hoede te makene omme eenen man die in de ledre ghestelt was, betaelt x s. »

1430. « Item Samson Sceede omme de tekenen van der stede wapene omme den voerseiden hondeslagere, viii s. »

était reproduit aussi sur les tentes et sur les pavillons ¹. Plus tard, d'autres agents de la ville reçoivent aussi des insignes. On paie en 1419 six livres pour une plaque en argent doré, portant les armoiries; elle était destinée au garde de la ville ². Vers cette époque encore certains objets appartenant à la ville sont ornés de l'écusson ³.

Il serait téméraire de conclure de ces annotations que Nieupoort ne possédait pas d'armoiries avant le XV^e siècle, et qu'elle n'avait alors que son emblème, le navire. On peut cependant, comme nous l'avons dit plus haut, en tirer une

¹ 1411. « Jan Martin beeldmakere van vii standarden te makene van ons gheduchts heeren ende der steide wapene van zarke ende de rande alomne ghefringet ende de sloven van blawer tole van den sticke van stoffe ende van werke xxxii s. beloopt ende betaelt xi lib. iiii s. »

« Item Jan Martine van xii groote pongioenen van gheliken wapenen van stoffen ende van werke xii s. van den sticke, beloopt vii lib. vii s. »

« Item Janne vorseid van x scilden up de tenten te stelne twee an elke zyde en ii up tpawelgioen van gheliker wapene costen vi s. stic, betaelt iii lib. »

² 1419. « Jan van der Postelrie van eenen zelvérine tekine vergoud ende gheamelgierd van der steide wapene ghemaect omme Jacob den nieuwen wachtere van der steide van zelvère van goude ende van werke, betaelt vi lib. »

1425. « Janne van der Postellerie van s'messagiers busse metter stede wapene te vermakene ende van nieuwen selvère der toe ghe-daen, vi lib. »

³ 1423. « Jan de beeldmakere omme de vorseide kannen ende dandre van ouden kannen die hier van te voren, te beschrivene metter stede wapene te xii s. stic tinnen present kannen, ix lib. xii s. »

1471. « Cornelis Heindriex tinnenpotmakere van iii nieuwe tinnen present kannen ende Simoen Staes schildere van de vorseide viii der stede kannen te amillierene met der stede wapenen »

présomption en ce sens. Peut-être la rapproche-t-on volontiers de l'opinion que nous avons émise touchant la date du sceau qui représente des fortifications à tourelles. Nous pensons qu'il appartient au commencement du XV^e siècle; et c'est aussi le premier sceau dans lequel on remarque les armoiries; elles sont figurées sur les étendards, fixés à bord du navire, et elles forment le sujet principal du contre-sceau. Il est probable que le prince qui releva Nieuport de ses ruines en 1387, lui accorda ensuite des armoiries, que l'on ne voulut pas négliger dans le nouveau sceau, dont la confection devait être ordonnée une vingtaine d'années plus tard.

A. V.

LES PROVINCES BELGES

ONT RECONQUIS EN 1830 L'INDÉPENDANCE GOUVERNEMENTALE

PERDUE EN 1795.



I.

La Révolution française de 1789 avait éclaté. Une modification radicale du gouvernement était devenue inévitable en France, à cause d'abus de toutes espèces invétérés depuis très longtemps.

La proclamation de la liberté et de l'égalité de tous les Français devant la loi, changeait complètement la situation relative des diverses classes qui composaient la nation.

Parmi les partisans de l'ancien régime dont cette loi abolissait les privilèges, quelques-uns se résignèrent à la suppression des droits féodaux, dont ils avaient joui depuis des siècles.

Un autre groupe forma bientôt un puissant faisceau d'opposition et demanda l'appui de l'étranger pour renverser le nouveau régime.

La guerre s'en suivit.

L'Autriche y prit part, et la Belgique comprise

dans les États régis par le souverain de cet Empire, tomba au pouvoir des armées françaises.

Notre pays fut cruellement exploité dès lors au profit de sa puissante voisine et des agents de celle-ci. Il finit par être annexé à la France, dont il dut subir les vicissitudes gouvernementales jusqu'en 1814.

Une première délivrance date de cette époque. La Belgique, officiellement engloutie, le 1^{er} octobre 1795, dans les conquêtes de la République française, n'a reconstitué, qu'en 1830, son autonomie complète, après avoir, lors de l'érection du royaume des Pays-Bas en 1815, été adjointe pendant quinze ans aux provinces hollandaises.

La victoire décisive de Leipzig, remportée par les armées alliées, cause dominante de la chute de l'Empire Napoléonien, fut aussi le point de départ de l'émancipation des provinces belges.

A Leipzig, Napoléon soutint sa dernière lutte de prépondérance. En restant maîtres du champ de bataille, les souverains alliés s'emparaient de la dictature en Europe. Vaincus, ils la laissaient à la France ou plutôt à son maître ; les chances n'étaient pas en sa faveur.

Les armées autrichienne, prussienne et russe, renforcées bientôt de 100,000 hommes, attaquèrent Napoléon le 16 octobre 1813 et renouvelèrent leurs attaques le 18.

L'Empereur, trop inférieur en nombre et n'ayant à opposer à l'ennemi que des troupes jeunes et minées par la fatigue, dut céder à une supériorité écrasante.

Il fut abandonné par les contingents germaniques qu'il devait à l'influence exercée jadis sur des souverains dont les troupes combattaient à contre-cœur leurs frères allemands. La perspective séduisante de contribuer à délivrer leur patrie ravagée par une armée étrangère, affamée et mal disciplinée, détermina ces contingents à se réunir aux alliés. La défaite des Français fut un désastre.

La retraite fut ordonnée trop tard ; les ponts militaires n'étaient pas construits. A la vue de quelques Cosaques qui s'approchaient, celui de l'Elster fut détruit trop tôt, une faible partie de l'armée française se trouvait seule sur l'autre rive.

Les débris se replièrent en toute hâte sur le Rhin, poursuivis par la nombreuse cavalerie des Alliés.

La situation était désespérée, et la diplomatie anglaise saisit, avec grande habileté, l'occasion de porter le coup de grâce à son dangereux adversaire, en le précipitant de son trône sans lui permettre de traiter séparément de la paix avec les Souverains, parmi lesquels figurait son beau-père l'Empereur d'Autriche.

La correspondance de lord Castlereagh, ministre des affaires étrangères d'Angleterre ¹, fait connaître les persévérants efforts des diplomates anglais, surtout après la victoire de Leipzig. Ces volumes mettent en lumière les différents incidents qui minèrent, sans le sauver, le pouvoir de Napoléon.

Lord Castlereagh, ministre des affaires étran-

¹ *Correspondence despatches, and other papers of Viscount Castlereagh*. Third series. London, John Murray, 1853. 4 vol. in-8°.

gères, écrivait, le 13 novembre 1813, au comte Aberdeen, ambassadeur britannique près la cour de Vienne :

« Vous ne serez pas surpris d'apprendre que l'Angle-
» terre, après des succès aussi grands (la victoire de Leip-
» zig), verrait, avec défaveur, une paix qui ne ramènerait
» pas strictement la France dans ses anciennes limites.....

» Nous sommes disposés à courir, avec nos alliés, les
» hasards de la paix, si la paix peut être faite d'après la
» base proposée et exécutée d'une manière satisfaisante.

» Nous n'avons pas l'intention d'intervenir dans le gou-
» vernement intérieur de la France, malgré notre vif désir
» de le voir placé dans des mains plus pacifiques.

» Mais il ne faut pas encourager nos alliés à conclure un
» arrangement imparfait. S'ils veulent agir ainsi, nous de-
» vous nous soumettre; mais en ce cas, ce sera leur œuvre
» et non la nôtre.

» Je dois particulièrement vous recommander de fixer
» votre attention sur Anvers, la destruction de cet arsenal
» importe à notre sûreté.

» Laisser Anvers entre les mains de la France, c'est, ou
» peu s'en faut, nous imposer la nécessité d'un état de
» guerre perpétuel.

» Après tout ce que nous avons fait pour le continent,
» nos alliés nous doivent et ils se doivent à eux-mêmes,
» d'éteindre cette source féconde en périls pour eux comme
» pour nous.

» J'oubliais de répondre à votre question concernant la
» Hollande.

» La ligne du Wahal réduirait la Hollande à rien, la
» priverait de ses meilleures défenses, et laisserait Anvers
» aux mains de l'ennemi.

» Nous ne voulons pas imposer à la France des condi-

» tions déshonorantes, comme serait la limitation du
» nombre de ses vaisseaux, mais il ne faut pas la laisser
» en possession de cette place. C'est là un point que vous
» devez considérer comme essentiel, pardessus tous les
» autres, en ce qui concerne les intérêts britanniques. »

(*Correspondance de lord Castlereagh*, 3^e série,
t. I, p. 73 et suivantes).

Les évènements majeurs de la chute du grand potentat, après avoir frappé de leur éclat les générations précédentes, sont tombés en oubli chez beaucoup de Belges.

La chute avait été rapide.

Au mois de juin 1812, Napoléon envahissait la Russie en franchissant le Niémen avec 335 mille hommes, tandis que ses armées occupaient l'Espagne et assiégeaient Cadix. L'Italie était en son pouvoir, ainsi que la Hollande et le Hanovre. Il dominait la Prusse et la forçait, comme l'Autriche, à lui fournir un contingent contre la Russie.

Moins de deux ans après, sa puissance colossale était abattue et il signait, à Fontainebleau, le 11 avril 1814, son acte d'abdication.

La diplomatie anglaise avait atteint son but.

Le conquérant vaincu s'était fait jusqu'en 1812 l'arbitre des destinées de l'Europe; sa prépondérance y était incontestée.

Seules l'Angleterre et la Russie n'avaient pas subi son influence. Voulant frapper cette dernière puissance, il l'attaqua à la tête d'une armée de 400 mille hommes.

Mais de fallacieuses négociations, en vue de la paix, l'ayant retenu trop longtemps à Moscou,

la faim et les rigueurs d'un hiver sous des latitudes hyperboréennes détruisirent sa brillante et solide armée.

De tant de guerriers, jeunes et vieux, entraînés dans ces lointains parages, la retraite de Moscou ne rendit à leurs foyers que le petit nombre de ceux qui avaient échappé à l'action meurtrière de la faim, du climat et de l'ennemi.

Malgré cet immense désastre, le génie organisateur de Napoléon parvint à constituer une nouvelle et nombreuse armée. Il reprit la campagne en 1813 ; mais après quelques succès éphémères, l'Autriche s'étant déclarée contre lui, il perdit la bataille de Leipzig.

« L'affaire de Leipzig et notre retraite sur le » Rhin, disait Napoléon à Sainte-Hélène, mirent » le comble à nos infortunes. »

En effet, son prestige était effacé aux yeux de l'Europe, et la désaffection croissait en France, à cause d'incessantes levées de conscrits et d'argent, à cause aussi de la pression d'une police odieuse.

L'Allemagne fut délivrée, par cette bataille décisive des armées alliées, du joug qui pesait sur elle ; le soulèvement unanime de cette énergique contrée atteignit au cœur le despotisme napoléonien et changea la face de l'Europe.

L'Empire fédératif marcha vers une prompt dissolution et le monarque français ne trouva plus de moyen de rétablir son pouvoir.

Naguère encore il avait été assez puissant pour former un faisceau des États allemands, dont les ressources militaires servaient sa politique. Au-

jourd'hui il ne se sentait plus la force de les retenir, et les défections se suivant à l'envi, les Français restèrent seuls aux prises avec l'Europe entière.

Le fardeau ne parut pas à leur souverain au-dessus des forces de son esprit supérieur, de sa prodigieuse activité, de son indomptable orgueil.

Aux yeux des Alliés, la défaite essuyée par Napoléon, à Leipzig, rendait sa chute imminente, à condition qu'ils lui ôtassent le temps de se créer de nouvelles ressources pour continuer une lutte désespérée.

Ils résolurent donc d'envahir la France dans une campagne d'hiver.

Napoléon ne pouvait tirer aucun secours de ses corps d'armée laissés à Dresde et Hambourg. Ces corps formaient, avec les garnisons jetées dans les nombreuses places fortes de l'Allemagne, plus de 70,000 hommes. — Il repassa le Rhin pour réorganiser les débris qui lui restaient sous la main, en les faisant soutenir par les garnisons des places de première ligne et les gardes nationales des départements frontières.

L'armée avait grand besoin de repos; les régiments étaient affaiblis, les magasins vides. La réorganisation impliquait un travail pénible. Pour créer de nombreux bataillons et des escadrons nouveaux, les dépôts épuisés restaient en défaut; on n'y trouvait que des hommes mutilés attendant leur retraite.

Dans l'état où la meurtrière campagne de 1813 avait réduit ses forces militaires, la France ne

pouvait être défendue qu'au moyen d'une levée en masse, qui renforcerait les troupes de ligne par de nombreux bataillons de volontaires, composés en grande partie d'hommes familiarisés avec la guerre.

Mais si le monarque guerrier voulait rester fidèle à ses principes de gouvernement, il ne pouvait avoir recours à une guerre nationale qu'à la dernière extrémité.

Pour nationaliser la guerre, il ne suffisait pas d'un décret impérial. Il fallait y préparer l'opinion publique et réveiller la nation assoupie. Il fallait rendre au Corps législatif son indépendance et au pays ses droits politiques.

Un appel franc et loyal, fait au nom de la liberté et de l'indépendance, aurait remué, comme aux anciens jours, la fibre généreuse de la Nation. Pour prix de la réalisation de ses vœux, elle n'aurait pas marchandé son concours à un souverain si longtemps aimé et admiré.

Mais Napoléon ne put se résoudre à modifier son système despotique; il se hâta d'organiser ce qui restait de ressources à la France épuisée par des guerres de conquêtes, aboutissant en définitive à l'invasion de son territoire.

Il fallait des hommes. Deux lois successives décrétèrent la levée de 540 mille conscrits, plus d'un demi million d'hommes demandés anticipativement à la classe de 1815 et aux classes épuisées ou fortement réduites par de précédentes réquisitions.

Il fallait de l'argent. De nouveaux impôts allaient être votés, mais les caisses étaient vides.

Dans l'impossibilité d'attendre le vote légal, Napoléon prescrivit le recouvrement par décret et fit porter dans les caisses de la trésorerie trente millions extraits de son trésor privé. Ce secours ranima le crédit; tous les services reprirent leur activité, mais l'opinion publique n'était pas favorable à l'Empereur; elle en était venue à le considérer comme un homme qui ne voyait, dans la France, que lui-même.

L'état de faiblesse de l'armée, l'accablement des troupes, la désorganisation du matériel et le désordre de l'administration, rendaient les trois corps, au moyen desquels on voulait couvrir la ligne du Rhin, entre la Suisse et la Hollande, peu capables de s'opposer au mouvement offensif que préparaient les Alliés.

Ces trois corps placés à Strasbourg, Mayence et Cologne étaient composés d'éléments trop faibles; la réorganisation était des plus urgentes, mais elle s'exécutait avec trouble et hésitation.

Le 6 janvier 1814, cent et vingt-un bataillons de garde nationale furent mobilisés.

Les Alliés, depuis la bataille de Leipzig, avaient complété leurs armées.

Toute la population vigoureuse de la Prusse et de l'Allemagne courait aux armes, et les recrues, versées dans les rangs des vainqueurs, ne tardaient pas à en prendre l'esprit.

Les souverains alliés disposaient d'environ 320,000 hommes, auxquels Napoléon pouvait seulement en opposer 80,000 organisés.

Pour l'empêcher de s'accroître, pour déjouer

son action et entraver ses moyens de défense, ils avaient tout intérêt à le gagner de vitesse dans une campagne d'hiver.

Ils en donnèrent le signal, le 21 décembre, par des proclamations publiées à Loerrach.

Nous avons indiqué les efforts de Napoléon pour se reconstituer des armées. Énumérons les ressources des Coalisés.

Un traité, conclu le 23 juin 1813, entre l'Angleterre, la Prusse et la Russie, stipulait que l'Angleterre fournissait pour 1813, un subside de 120 millions de francs. — Si la guerre se prolongeait au-delà de ce terme, une nouvelle convention, « *dans le but de donner encore plus d'extension à leurs efforts,* » serait conclue.

La Russie s'engageait à tenir constamment sur pied 160,000 hommes de troupes de toutes armes, outre les garnisons.

La Prusse maintenait au complet une armée de 80,000 hommes.

Le 3 octobre 1813, l'Empereur d'Autriche promettait, par un traité d'alliance avec l'Angleterre, « *d'employer toutes ses forces à des opérations actives contre l'ennemi commun.* »

L'Angleterre donnait à l'Autriche 25 millions de francs et 100,000 fusils.

Elle fournissait encore, pour l'armement de l'Allemagne, 400,000 fusils.

La Suède reçut un subside, qui s'éleva pour elle seule, à 50 millions.

Les moyens militaires des Coalisés étaient donc formidables.

« *Les Souverains alliés trouvaient que la guerre*
» *imposait la nécessité de faire contribuer à ses*
» *frais tous les pays occupés.* »

Ils les firent administrer par un gouverneur soumis à un département central d'administration temporaire, lequel était muni du pouvoir de toutes les puissances alliées.

L'acte, qui établissait ces dispositions, ôtait toute indépendance politique aux princes allemands, jadis les alliés de la France.

La dictature confédérée fixa elle-même les contingents. Elle les porta au double de ce qu'ils étaient sous Napoléon. Cette mesure augmenta les forces dirigées contre lui de 200,000 hommes, dont la moitié devait avoir rejoint la grande armée des Alliés, le 31 décembre 1813, et le restant le 12 janvier suivant, au plus tard.

Les armées alliées s'étaient ébranlées dès le commencement de décembre, afin de s'approcher des points choisis pour le passage du Rhin.

« Les Alliés, en se décidant à entrer en France,
» avaient bien calculé que l'immense supériorité
» de leur nombre devait les mettre suffisamment
» en force contre les débris de nos armées, » a dit Napoléon à Sainte-Hélène. — L'armée nouvelle avec laquelle il aurait dû combattre l'invasion, n'était pas organisée. Surpris par le prompt début de la campagne d'hiver qui allait consommer sa ruine, aux prises avec d'insurmontables difficultés, le Colosse ébranlé fut contraint de sortir de Paris, pour aller se mettre à la tête de ses troupes. — Il n'y rentra que quatorze mois plus tard, à son retour de l'île d'Elbe.

A la fin de novembre la politique des Souverains alliés avait subi des changements.

La Russie et l'Autriche se contentaient de confiner la France derrière le Rhin.

L'Angleterre ne voulait lui laisser ni Anvers ni la Belgique.

Le Gouvernement britannique était bien informé du découragement contre lequel Napoléon luttait à Paris, de la vaste conspiration royaliste, qui couvait en France, et du prochain soulèvement de la Hollande dont nous allons relater la marche et le succès.

LA RÉVOLTE DE 1813 EN HOLLANDE.

Immédiatement après la bataille de Leipzig, au commencement de novembre, le corps prussien de Bülow et le corps russe de Winzingerode vinrent cantonner aux environs de Munster et d'Osnabrück.

L'approche de ces deux corps des frontières de la Hollande y mit les esprits en fermentation. Une proclamation du général prussien colportée jusque dans Amsterdam, y occasionna, le 15 novembre, un mouvement insurrectionnel qui fut le signal d'un soulèvement dans plusieurs autres villes.

Cette insurrection avait été préparée depuis plusieurs semaines par le colonel van Briennen, le capitaine A. R. Falk et d'autres officiers de la garde nationale d'Amsterdam ¹.

¹ P. BOSSCHA. *Geschiedenis van de staatsomwenteling in Nederland in 1813*. Amsterdam, P. Denhengst, 1814.

L'abattement et la pusillanimité des autorités françaises après le départ des troupes, stimula ces officiers prêts à se dévouer à l'indépendance de leur pays. Les fonctionnaires supérieurs de l'administration impériale, effrayés de l'attitude hostile du peuple, cherchèrent, dès le 16 novembre, leur salut dans la fuite. Le général Molitor, qui commandait, n'avait sous ses ordres que 14,000 hommes de troupes, dont une partie ne pouvait guère inspirer de confiance. Il jeta des garnisons dans les places fortes et quitta Amsterdam dans la nuit du 14 au 15 novembre, pour aller établir son quartier général à Utrecht avec les 5000 hommes qui lui restaient.

Il écrivit une dépêche très habile au colonel van Briennen, chef du mouvement patriotique, le prévenant qu'après le départ du commandant de la place, c'était à lui à prendre, conformément aux ordonnances, le commandement à Amsterdam, en sa qualité de colonel de la garde nationale. Le général Molitor terminait sa dépêche en disant qu'il comptait sur lui et sur sa garde nationale pour contribuer à rétablir l'ordre.

Il avait annoncé l'arrivée de nombreux renforts dont l'avant-garde atteignait Gorcum. Espérait-il, au moyen de cette annonce, empêcher, par la crainte d'une répression, l'insurrection de s'étendre? Napoléon n'avait pas alors de troupes disponibles à envoyer en renfort en Hollande; celles dont le général Molitor annonçait l'arrivée à Gorcum, ne consistaient qu'en gardes nationales mobilisées en Belgique. Un document des archives de

l'État nous renseigne sur ce point. Ce document est une demande faite par l'autorité communale de Bruges, à l'effet d'obtenir, par l'intercession du gouverneur général de la Belgique, la mise en liberté des habitants de Bruges, incorporés dans la garde nationale en garnison à Gorcum. Ils allaient être dirigés comme prisonniers de guerre sur la Prusse, à la reddition de la forteresse, le 20 mars 1814.

A la lettre du général comte Molitor, le colonel van Briennen répondit en proposant, pour assurer la tranquillité de la ville, de doubler le nombre des cohortes de la garde nationale ou bien de compléter les quatre cohortes existantes, et il demanda six à sept cents fusils déposés dans la forteresse de Naarden. « En ce moment, » disait la lettre de van Biennen, « c'est un objet de » première nécessité. »

Ce colonel de la garde nationale avait soin de ne pas mentionner dans les rapports adressés, en sa qualité de commandant de place d'Amsterdam, que le peuple avait arraché partout les aigles, emblème de l'Empire français.

Un semblable fait se produisit en 1830 à Bruxelles; le peuple fit disparaître, le 27 août, les emblèmes du roi Guillaume.

La dépêche du colonel van Briennen fut portée au quartier général d'Utrecht par son lieutenant colonel, accompagné d'un capitaine; ils étaient chargés de s'enquérir, autant que possible, de l'état des choses à Utrecht, et de faire comprendre, dans leur conversation avec le général,

que s'il voulait tenter des mesures répressives contre Amsterdam, il lui faudrait une force plus grande que celle qu'il avait à sa disposition. Leur entretien produisit ce résultat que le général, après avoir dit vouloir marcher sur Amsterdam, fit connaître qu'il n'avait pas encore les forces suffisantes pour mettre ce projet à exécution.

L'on s'aperçut, et ce fut un grand soulagement, qu'il n'y avait pas de nouveaux renforts en marche. La seule garnison de Naarden pouvait donner au général français un appui de troupes réglées.

L'administration nouvelle installée à Amsterdam avait chargé le capitaine Mollerus, d'une lettre que le général refusa de recevoir, lorsque cet officier voulut la lui remettre en même temps qu'il recevait celle du colonel van Briennen. — Molitor ne voulut pas reconnaître cette administration; il n'entraît en rapport qu'avec le colonel van Briennen; aucune autre relation ne put s'établir.

Le général Molitor abandonna Utrecht à l'improviste, le 28 novembre 1813, pour aller se mettre avec les 1750 hommes qui lui restaient de sa division sous les ordres du maréchal duc de Tarente.

La Hollande était évacuée. La présence du général français n'empêcha plus l'explosion de la révolution. Elle éclata à Amsterdam, le 25 novembre, pour compléter le résultat de l'émeute survenue le 15, au départ des autorités françaises.

A la Haye, dès le 17, à la nouvelle du soulèvement d'Amsterdam et du passage de l'Issel par

une avant-garde de l'armée alliée, M. Van Hoogendorp et quelques autres citoyens se mirent à la tête du mouvement insurrectionnel auquel se rattachait la délivrance de la patrie.

Les fils de M. Van Hoogendorp furent les premiers à se montrer avec la cocarde orange. Leur exemple fut suivi, comme par un choc électrique, dans toute la population, et les rues retentissaient, sans interruption, du cri joyeux : « *Oranje boven!* »

P. Bosscha, qui nous donne ces divers détails, ajoute :

« L'explosion de sentiments si longtemps comprimés atteignait le but que les chefs secrets de la révolte se proposaient d'en obtenir, et le Préfet du département fut, pendant quelque temps, témoin d'une ardeur qu'il ne soupçonnait pas exister chez les Hollandais ! »

Le comte Léopold de Limburg-Stirum, après s'être entendu avec Van Hoogendorp et van der Duyn de Maasdam, s'établit, dès l'après-midi du 20 novembre (donc peu d'heures après le départ du Préfet), en qualité de gouverneur de La Haye, au nom du prince d'Orange. Il fit arborer le drapeau orange sur la tour de l'hôtel de ville et publia que bientôt les vœux des habitants seraient exaucés; que bientôt serait établi un gouvernement provisoire qui pourvoirait à tout, en attendant que S. A. le prince d'Orange apparût elle-même au milieu d'eux. Il exhortait les bons bourgeois à veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Cette proclamation anonyme fut publiée par les journaux de l'époque sous la forme suivante, et comme si elle émanait du gouverneur, le comte van Limburg lui-même :

- « *Vive Orange!* »
« La Hollande est libre.
» Les Alliés marchent sur Utrecht.
» Il est fait appel aux Anglais.
» Les Français fuient de tous côtés.
» La mer est ouverte.
» Le commerce revit.
» Tout esprit de parti a cessé.
» Tout ce qu'on a souffert est oublié et pardonné.
» Les notables entrent dans l'administration.
» La Régence appelle le Prince à la souveraineté.
» Nous nous adjoignons aux Alliés.
» Et nous forçons l'ennemi à la paix.
» Le peuple aura un jour de fête aux frais publics.
» Sans pillages ni mauvais traitements.
» Chacun rend grâce à Dieu. »
» L'ancien temps revient.
» *Vive Orange!*
» *Oranje boven!* »

Cette proclamation, imprimée par le *Haagsche Courant* du 19 novembre et par la plupart des autres feuilles, fut lancée par toute la ville.

« Tout cela s'était passé à La Haye quand il s'y
» trouvait encore une garnison française de 600
» hommes avec deux pièces de campagne. Elle
» pouvait, si le courage et la résolution ne lui
» faisaient pas défaut, arrêter le cours de la ré-

» volution commencée et, en cas de résistance,
» répandre dans la ville des flots de sang¹. »

Remarquons ici qu'il n'en fut pas du tout de même à Bruxelles, au mois de septembre 1830. La garnison y fit feu sur le peuple, qui s'y livrait à des actes beaucoup moins graves pour le gouvernement établi que la proclamation lancée en ville, sous les yeux de la garnison de La Haye, au mois de novembre 1813.

Cette proclamation faisait appel aux Anglais et annonçait qu'on se joignait aux Alliés, aux ennemis qui combattaient le gouvernement établi.

La garnison de La Haye se composait de la garde du Préfet ou compagnie départementale de 102 hommes, de gendarmes, de douaniers et de 400 hommes du 2^{me} régiment de chasseurs étrangers. Cette garnison était tellement troublée par l'émeute d'Amsterdam et par ce qui se passait sous ses propres yeux, qu'on s'inquiétait peu de sa présence au milieu de la joie générale.

Le commandant français, voyant la disposition d'esprit de ses subordonnés, prit le parti de se mettre lui-même sur la défensive. — Vers le soir il se porta avec le reste des chasseurs étrangers au palais du *Binnen-Hof* et s'y mit en sûreté avec les deux pièces de campagne, en attendant, disait-il, les ordres du général Molitor, à qui il avait fait connaître sa position.

Nous verrons plus tard, au récit des évènements de 1830, que la garnison de Bruxelles se retira,

¹ P. BOSSCHA. *Omwenteling, 1813*, p. 143.

elle aussi à la place des Palais et dans les cours de ces édifices, après avoir fait feu sur l'émeute populaire.

Le lendemain, à trois heures du matin, le commandant fit appeler le colonel de la garde nationale van Oldenbarneveldt, auquel il dit qu'ayant reçu l'ordre d'évacuer La Haye et de gagner Krimpen, il voulait s'entretenir avec le gouverneur de Stirum au sujet de ce départ. Celui-ci se rendit promptement à l'invitation du commandant français et apprit qu'il demandait à se retirer en toute liberté, lui et sa troupe, avec fusils, armes et bagages militaires. Sa demande lui fut accordée avec d'autant moins d'hésitation, qu'on n'avait absolument aucun moyen d'empêcher un tel départ, et que la présence de cette force armée ne pouvait que nuire au développement ultérieur de la révolution (P. Bosscha).

Le commandant français adressa à ces Messieurs des remerciements, à double entente, touchant la tranquillité et le maintien du bon ordre. Il invita le colonel van Oldenbarneveldt à accompagner, jusque Ryswyck, la troupe qui partait. En prenant congé, le chef de la garde nationale reçut, par écrit, la nomination de commandant de La Haye, sans qu'aucune mention fût faite du comte van Stirum comme gouverneur, ni du devoir d'obtempérer aux ordres de celui-ci.

Le colonel van Oldenbarneveldt qui, de prime abord, s'était prononcé pour le parti des patriotes, résolut de ne pas tenir compte de la charge que lui imposait le commandant français et il suivit

dorénavant les ordres du gouverneur van Stirum.

A La Haye, on s'était donc trop compromis pour reculer. En ne secouant qu'à demi le joug des Français, on restait exposé à devoir se justifier devant Napoléon, et cette perspective était pleine de menaces, lors même qu'on parviendrait à dérouter les investigations de la police et à soustraire à la vengeance du maître les projets arrêtés en vue d'une complète indépendance. L'Empereur avait ordonné la répression énergique de toute tentative d'infraction à son autorité.

Il n'y avait donc pas à faiblir, l'imminence même du châtiment faisait de la réussite une nécessité.

Pendant que l'action révolutionnaire se déroulait au grand jour, il fut décidé que le prince d'Orange serait immédiatement informé des faits accomplis et de ceux qui allaient suivre.

Les dernières nouvelles reçues de S. A. dataient de Londres. C'est là que MM. J. Fagel et Perponcher reçurent la mission de se rendre sur le champ.

Cependant dans la prévision que le prince se serait déjà rendu en Allemagne, le capitaine de dragons, M. J. T. Wautier devait l'y rejoindre avec des lettres à son adresse. Il avait charge aussi de mettre le premier Quartier Général des Alliés, qu'il rencontrerait en route, au courant de ce qui se passait en Hollande.

Le capitaine Wautier ayant trouvé, le 22 novembre, le général Bülow à Munster, lui apprit les événements qui venaient de s'accomplir.

Ce général apprécia immédiatement l'import-

tance majeure qu'allait avoir le soulèvement des Hollandais sur les opérations préparées par les Armées Alliées : le passage du Rhin et l'invasion de la France. Il répondit, tout joyeux, que cette insurrection serait favorable aux Alliés autant qu'aurait pu l'être une campagne heureuse.

Il était survenu, le 19 novembre, une circonstance tout à fait imprévue. La troupe partie la veille et dirigée sur Gorcum par Delft et Rotterdam avait, au passage de la Meuse, montré clairement qu'elle n'était pas d'humeur à continuer à servir sous le drapeau Napoléonien. Après avoir blessé leur commandant et l'avoir jeté à l'eau, les mutins retournèrent d'où ils étaient venus. Au nombre de 200, ils rentrèrent à La Haye se déclarant prêts à suivre le drapeau orange.

Les amis de la révolution se seraient bien gardés, en ce moment, de ne pas faire bon accueil à un tel accroissement de forces; mais adopter cette troupe qui désertait ses drapeaux, n'était-ce pas commettre un nouveau crime aux yeux de Napoléon?

Aussi ce qu'il y avait de plus ardent parmi les défenseurs du mouvement révolutionnaire saisit-il l'occasion de démontrer, dans une assemblée de gens plus tièdes, tenue ce jour même chez M. Van Hoogendorp, combien il était urgent, d'arborer d'une manière ouverte l'étendard de la révolte¹.

Ce groupe de patriotes, au cœur chaud, et d'autres encore insistaient pour qu'on avouât haute-

¹ BOSSCHA, *Omventeling*, 1813, p. 150.

ment la cause patriotique: c'était, suivant eux, le seul moyen d'influer sur l'avenir du pays et de peser sur la décision des puissances alliées à l'égard d'un peuple qui par le déploiement de ses propres forces mériterait la revendication de ses droits. La minorité seule partagea cette opinion.

Les tièdes jugèrent convenable d'attendre la décision de la grande assemblée qui devait se réunir le lendemain, mais les hommes actifs s'étaient mutuellement promis de mettre un terme à une situation aussi vague, aussi incertaine. L'engagement formel d'en sortir doit être attribué à MM. Van der Duyn de Maasdam, Van Hoogendorp, Kemper et Changuion; le comte de Limburg-Stirum avait précédemment déjà fait connaître son adhésion.

Il fut convenu qu'à l'issue de l'assemblée dont il n'y avait à attendre qu'embarras et inaction dans les moments les plus décisifs, on proclamerait la chute de la domination française, avec tout ce qui aurait velléité de la soutenir; on agirait ensuite d'après les circonstances. A l'heure de la convocation, l'assemblée fut plus nombreuse qu'on ne l'avait supposé. La plupart, ne s'occupant que du maintien de la tranquillité, jugeaient inopportun de provoquer un ennemi qui était toujours à proximité et de beaucoup le plus fort. Quant à ceux, en petit nombre, qui proposaient de faire énergiquement un pas en avant, à peine leur voix parvenait-elle à se faire entendre.

Une lettre qu'envoya de Gorcum, le préfet baron de Stassart pour ouvrir une voie à la réconcilia-

tion, fit taire les doutes et hâta l'heure des résolutions décisives. Il promettait à chacun l'oubli du passé, tout en menaçant des peines les plus sévères, ceux qui ne profiteraient pas de son offre, qui, disait-il, allait être appuyée d'une redoutable force armée.

Le ton de la dépêche indiquait trop bien le but à atteindre pour ne pas produire d'effet sur les meneurs. Néanmoins les plus hardis se sentaient affermis en y découvrant un indice de crainte et de faiblesse qui leur présageait le succès de leur entreprise, si l'on avait recours aux moyens opposés : la fermeté et l'énergie.

Quelques hommes donc exécutèrent ce qui inquiétait le plus grand nombre.

Il y avait aussi à Bruxelles, en 1830, des patriotes tièdes qui ne voulaient pas rompre ouvertement avec l'autorité établie, tandis que d'autres, beaucoup plus ardents, voulaient signaler hautement la cause nationale.

MM. van der Duijn de Maasdam et Van Hoogendorp eurent le courage de prendre en main, à La Haye, l'administration du pays au nom de S. A. le prince d'Orange. M. Changuion s'adjoignit à eux comme secrétaire général, en place de M. Falk, qui s'était offert pour remplir ces fonctions, mais que des projets importants retenaient en ce moment à Amsterdam. MM. Kemper et Fannius-Scholten acceptèrent la mission de rallier d'autres villes importantes au succès de la révolution, qui, en réalité, ne venait que de commencer.

Cette marche vers l'indépendance nationale nous offre exactement ce qui s'est reproduit en Belgique en 1830. Le gouvernement provisoire de 1813, à La Haye, agissait au nom du prince d'Orange; le gouvernement provisoire de 1830, à Bruxelles, agissait au nom de la Nation belge.

Ce fut le 20 novembre que le public apprit la virile résolution de ces hommes de cœur qui avaient résolu de rendre l'indépendance à leur patrie. Ce même jour les termes d'une proclamation plus énergique furent rédigés. La promulgation en eut lieu le mardi 22 novembre, trois jours après celle de la première proclamation.

Bosscha nous la fait connaître : « L'étendard de » la révolte était ouvertement arboré. Le peuple » des Pays-Bas était délié du serment de fidélité » et d'obéissance à l'Empereur des Français. Tous » ceux qui obtempéraient à un ordre quelconque » du Gouvernement français seraient déclarés » traîtres à la patrie, rebelles au Gouvernement » national.

» Seraient également punis ceux qui par suite » de leur attachement aux Français ou de l'obéissance qu'ils devaient à l'administration déchue » auraient exécuté quelque ordre ou injonction » émanant de ces employés ou délégués, soit » échangé une correspondance avec eux.

» Tout rapport avec les oppresseurs doit donc » être rompu.

» Néerlandais! vous êtes appelés aux armes » pour vous ranger sous le drapeau que nous » venons de déployer et pour concourir à expul-

» ser au delà des frontières l'ennemi qui foule en-
» core le territoire des Pays-Bas ¹. »

Nous retrouvons encore ici la même analogie, signalée à diverses reprises, dans la marche des événements de 1813 en Hollande et de 1830 en Belgique.

Une proclamation aux militaires belges fut publiée à Bruxelles le 26 septembre 1830.

Elle portait :

« Le moment est venu de délivrer la patrie du
» joug qui pesait sur elle.

» Le sang belge a coulé; il coule encore par les
» ordres de celui qui avait reçu vos serments.

» Cette effusion d'un sang généreux a rompu tous
» les liens.

» Les Belges sont déliés comme nous les déliions
» de tout serment. »

Le Gouvernement belge cependant n'allait pas aussi loin qu'était allé celui de La Haye en 1813.

Tous ceux qui obtempéraient à un ordre quelconque du Gouvernement déchu n'étaient pas déclarés traîtres à la patrie, rebelles au Gouvernement national.

N'étaient point punis, tous ceux qui par suite de leur attachement à l'administration déchue ou de l'obéissance qu'ils lui devaient, auraient exécuté quelque ordre ou injonction émanant de ses employés ou délégués, ou échangé une correspondance avec eux.

¹ BOSSCHA, *Omwenteling in 1813*, p. 155, et 61 à 66 du premier supplément.

La proclamation belge ne disait pas d'une manière explicite, comme la proclamation hollandaise, que tout rapport avec les oppresseurs devait être rompu. Le Gouvernement belge s'en rapportait-il à cet égard à l'élan national qui se manifestait partout? Toujours est-il que bientôt des rapports qui s'établirent entre le Gouvernement déchu et quelques notabilités belges mirent en danger l'ordre de choses nouvellement établi.

Le nouveau Gouvernement de La Haye sentit la nécessité de soutenir par les armes l'insurrection commencée; il y pourvut et trouva dans l'élan des esprits le plus éclatant appui. Dès le lendemain un corps composé de chasseurs étrangers et d'un renfort de volontaires courait à la défense de la Meuse pour observer l'ennemi à Gorcum. Une autre troupe fut chargée de surveiller le général Molitor à Utrecht.

A Amsterdam M. Scholten désespérait presque de voir terminer bientôt l'état de neutralité et d'indécision dans lequel se maintenait cette capitale, à cause de la crainte que lui inspirait le voisinage du général Molitor.

Leyde s'était rallié sans hésitation au Gouvernement provisoire et au prince d'Orange, et à La Haye MM. van der Duyn et van Hoogendorp activaient, avec calme et courage, le travail de l'Indépendance nationale. La situation s'y était quelque peu modifiée. La lettre du préfet mieux connue et l'absence de toute nouvelle certaine concernant les progrès des Alliés, commençaient à influencer sur l'esprit public, d'autant plus que l'ar-

rivée si désirée des Anglais se faisait toujours attendre. Une visible inquiétude s'était éveillée chez quelques personnages importants; elle eut pu devenir funeste si au lieu de décourager l'activité des chefs du mouvement révolutionnaire, elle n'avait, au contraire, stimulé leur énergie, en montrant à l'évidence que l'audace et une inébranlable fermeté pouvaient seules mener l'entreprise à bonne fin ¹. On était d'accord sur les mesures à prendre pour arracher immédiatement Amsterdam à son état de neutralité. MM. Kemper et Fannius-Scholten reçurent, en qualité de commissaires généraux du Gouvernement provisoire, plein pouvoir d'employer tels moyens que le cours des choses rendrait nécessaire.

Ces Messieurs se mirent en route sans retard et ne s'arrêtèrent que pour faire lire dans diverses localités qu'ils traversaient, la proclamation du Gouvernement provisoire déclarant la déchéance du Gouvernement de Napoléon, et l'appel général aux armes pour le soutien de la bonne cause. Ils obtinrent un succès tel que plusieurs volontaires se rendirent à La Haye et y prirent immédiatement du service.

A leur arrivée à Amsterdam, peu de changements s'étaient produits dans la situation. Ils agirent, chacun de leur côté, pour stimuler les esprits et voir ensuite ce qu'il faudrait faire. M. Kemper se chargea de parler au chef de la force armée, tandis que M. Fannius-Scholten faisait une nou-

¹ BOSSCHIA, *Omwenteling in 1813*, p. 160.

velle tentative auprès des membres de l'administration communale provisoire.

Le premier des deux réussit le soir même.

L'amiral Verdooren, le général Kraijenhof et le colonel van Briennen, mentionné précédemment déjà avec éloge, n'eurent pas plus tôt connu le but que visaient les délégués des chefs du parti national, qu'ils se déclarèrent tout disposés à prêter le serment de fidélité au prince d'Orange et au Gouvernement provisoire.

Une partie de la nuit fut employée à concerter les moyens de défense à opposer au général Molitor.

Une lettre interceptée, que le Ministre de la Guerre adressait de Paris à ce général, lui faisait connaître l'impossibilité de lui envoyer des troupes de renfort.

L'Inspecteur du *Waterstaat*, M. Vander Plaat, qui avait été naguère lieutenant général au service de Russie, s'offrit pour aller communiquer sans retard la rassurante nouvelle au général russe le plus voisin et de presser le plus possible l'arrivée des troupes alliées, afin de préserver l'importante ville d'Amsterdam du pillage et de l'incendie. Cette offre fut accueillie avec joie. De son côté, M. Vander Hoeven se dirigea sur Zwoll.

Le 24, Bülow se trouvait encore à Munster, d'où il se dirigea sur Arnhem, que les Français avaient occupé le 23.

Vander Hoeven rencontra une avant-garde et persuada à son commandant, le major Marklay, de l'accompagner à Amsterdam avec une partie de ses Cosaques.

L'administration communale n'avait encore adopté aucun changement de résolution lorsque les 200 Cosaques, transportés par eau d'Harderwyck, y débarquèrent le 23 novembre, de grand matin.

Ils étaient commandés par le major Marklay en personne, et leur arrivée dissipant l'inquiétude, la pression des événements fit triompher la révolution dans la capitale.

Les commissaires du Gouvernement provisoire se rendirent bientôt avec le major russe, le général Kaijenhoff, l'amiral Verdooren et le colonel de la garde nationale van Briennen, ainsi que deux secrétaires qu'ils s'étaient adjoints au ci-devant palais, redevenu le local de réunion de l'administration communale.

Leur admission, en qualité de commissaires du Gouvernement provisoire, ne souleva pas de difficultés. Ils proposèrent de nommer tout d'abord une commission pour se rendre avec eux, le major russe et leur suite, à l'hôtel de ville d'Amsterdam, afin d'y publier le décret du Gouvernement provisoire. Cette mesure constaterait l'adhésion de la cité, et l'on hisserait aussitôt le drapeau national hollandais.

A l'heure de midi, le cortège se rendit au palais impérial. Le colonel van Briennen avait fait relever la garde composée encore de soldats au service de Napoléon.

En présence d'une foule innombrable accourue de toutes parts, la proclamation du Gouvernement provisoire fut promulguée du haut de l'hôtel de ville; on y déploya le drapeau hollandais, qui bientôt fut hissé sur toutes les autres tours.

Dès lors commencèrent les séances régulières pour les affaires d'Amsterdam et de la Nord-Hollande.

Le 25 novembre parut à Amsterdam une nouvelle proclamation des commissaires du Gouvernement. On y louait les actes de la précédente administration maintenue jusqu'à la veille, tout en faisant ressortir les raisons d'opportunité et de convenance qui avaient motivé son remplacement. La bourgeoisie recevait l'assurance que les meilleures dispositions possibles étaient prises dans l'intérieur de la ville. Des dons volontaires en vue de sa défense étaient sollicités avec instance, et des troncés se placèrent dans divers quartiers à l'instar de ce qui s'était fait à La Haye. Ce fut ainsi que la capitale du pays franchit le pas et qu'elle continua de marcher résolument à la conquête de l'indépendance nationale.

L'amiral Verdooren et le général Kraijenhof, affirmant leur bon vouloir en faveur du mouvement qui entraînait les patriotes, s'étaient mis immédiatement à l'œuvre. L'amiral avait reçu, le 24 novembre, une dépêche de l'amiral Truguet, qui quittait Amsterdam pour se rendre au Quartier Général de Molitor, par laquelle il lui remettait l'autorité qu'il avait lui-même exercée jusqu'alors. A la réception de cette lettre, l'amiral Verdooren se hâta d'écrire au Ministre de la marine et des colonies à Paris, qu'il voyait, avec bonheur dans les événements survenus, l'espoir que la Néerlande reprendrait bientôt son rang parmi les nations indépendantes; qu'il se croyait

donc obligé de prendre sa démission du service de l'Empereur à l'effet de contribuer de tout son pouvoir au rétablissement de sa patrie.

Il fut nommé, le même jour, par les commissaires du Gouvernement provisoire des Pays-Bas, commandant militaire chargé de la direction des affaires maritimes du 1^{er} arrondissement de Hollande, à Amsterdam. Deux jours après, il reçut du Gouvernement provisoire le titre plus honorable encore d'amiral du *Zuiderzee*, avec la faculté de prendre toutes les mesures de défense qu'il jugerait nécessaires.

Les commissaires généraux l'autorisèrent à faire, en cette nouvelle qualité, toutes les réquisitions de chevaux, d'armes, de munitions et de les payer en bons portant sa signature ou celle d'une personne par lui désignée; ces bons devaient être acquittés en espèces par le Gouvernement.

Le général Kraijenhof, jusqu'alors directeur des fortifications au service de l'Empereur des Français, passa au service d'Orange et de la patrie. Les commissaires généraux le chargèrent, en qualité de gouverneur militaire d'Amsterdam, d'organiser la défense de cette ville sur terre ferme et de pourvoir à celle des places environnantes, l'autorisant à utiliser, aux frais de l'État, tout ce que réclameraient les nécessités du moment.

En même temps une proclamation des délégués du Gouvernement provisoire appela, sous les armes, pour la défense des libertés nationales, tous les anciens militaires qui avaient servi sur terre ou sur mer.

La garde nationale fut augmentée d'un cinquième bataillon.

La funeste nouvelle de la reprise de Woerden par les Français et du massacre de ses habitants, était parvenue, dans la nuit du 24 au 25, aux délégués du gouvernement provisoire.

Toutes les atrocités, qui se peuvent commettre dans une ville prise d'assaut, avaient sévi sur Woerden, toutes exceptée celle d'être réduite en cendres. Enfoncer les portes à coups de fusil, briser les fenêtres, piller et voler tout ce qui se rencontrait sous la main n'était que bagatelle. Les meurtres suivirent bientôt et les traitements les plus barbares ne furent épargnés ni à de respectables vieillards ni à d'innocents enfants (BOSSCHA).

Le récit de ce fatal évènement bouleversa les principales villes de la Hollande et préoccupa vivement ceux sur qui pesaient en ce moment les destinées du pays. Prévoyant tout ce que le découragement, suite naturelle de ces récentes et cruelles épreuves, pouvait jeter de méfiance, de discrédit sur leurs projets, leurs dispositions et leurs actes, le Gouvernement provisoire de La Haye et ses délégués à Amsterdam, s'efforcèrent de relever les courages, et ils prouvèrent, par des mesures aussi sages qu'énergiques, qu'ils étaient capables d'accomplir leur noble entreprise.

Le major Marklay, à qui on avait fait lire les lettres de Leyde et de La Haye, partagea l'idée de couper court au découragement qui s'était emparé des esprits. Il mit 50 de ses Cosaques à la disposition de M. Kemper pour aller à Leyde.

De son côté, le prince d'Orange annonçait par écrit à M. Van Hoogendorp, que de prochains secours allaient être amenés d'Angleterre, et que lui-même arriverait sous peu de jours. Ces nouvelles et celle du départ des Français sous Molitor, qui quittaient Utrecht, rendirent le courage à ceux qui s'étaient laissés abattre.

Le mouvement des Prussiens sur Arnhem força Molitor à se replier le 27 sur Gorcum.

Le 29, le général Benkendorff, arrivait par le *Zuiderzee* à Amsterdam, avec 2400 hommes d'infanterie russe.

Le 30, Bülow s'emparait d'Harlem et marchait en avant, en se félicitant de ce que l'insurrection, en Hollande, faisait porter les forces des Alliés au delà du Rhin.

Le 30 aussi, Guillaume d'Orange débarquait avec lord Clancarty, à quatre heures du soir, à Scheveningen, au milieu d'une grande foule enthousiasmée, et à cinq heures, il entraît à La Haye après une absence de dix-neuf ans.

C'est ainsi qu'en quinze jours, du 15, date de l'émeute à Amsterdam, au 30 novembre 1813, date du débarquement de Guillaume d'Orange, la Hollande était parvenue à se débarrasser du joug oppressif de l'Empereur Napoléon et à se constituer un gouvernement nouveau.

Ce qui s'est passé à cette époque à Dortrecht, au départ des Français, montre très bien quel était l'état des choses en Hollande au moment de sa délivrance.

Cette ville, l'une des plus riches du pays, avait été abandonnée par les Français, à l'arrivée à Rotterdam des insurgés commandés par le général Sweerts de Landas.

Les principaux fonctionnaires, afin de se mettre en sûreté, avaient traversé la ville. Des voitures, en grand nombre, se dirigeaient sur le Brabant et sur Gorcum.

Le 19 novembre, plus un seul des dominateurs français n'était à trouver dans les murs de Dordrecht. Chaque habitant, joyeux de ce départ, se para de la couleur orange. L'administration française fut dissoute et remplacée, le jour même, par une administration provisoire.

Toutefois l'inquiétude prit place dans les esprits lorsqu'on apprit que les douaniers et les gendarmes, dont la retraite sur Gorcum avait continué sans interruption, s'établissaient tout près de Dordrecht, à Papendrecht, sur la route de Gorcum, après avoir reçu un renfort de la Garde Nationale du Brabant et de matelots tirés de la marine française.

Un solide avant-poste avait été détaché aussi sur Bardinkweld, par la garnison de Gorcum forte de 4000 hommes. Ces nouvelles et celle de l'arrivée prochaine à Gorcum d'un nombre considérable de matelots avaient fortement ému les esprits.

Le but de ces démonstrations militaires n'était autre qu'une réquisition d'argent que les Français voulaient prélever sur la riche ville de Dordrecht.

Le lendemain 21 novembre, de bon matin, tous les drapeaux hollandais étaient retirés à

cause d'une dépêche adressée de Gorcum par le préfet, baron de Stassart, au sous-préfet de Dordrecht.

Une somme de 200,000 francs à acquitter, dès le 24, était exigée pour l'approvisionnement de la forteresse.

On se hâta, afin d'éviter une exécution militaire, de faire connaître qu'on s'y soumettait. Ce fut en vain. Le lendemain dès 5 heures du matin, un détachement d'environ 400 douaniers et gardes nationaux brabançons arrivés de Papendrecht, vers deux heures, lançaient sur la ville des obus et des boulets.

Le commandant de la garde nationale alla à Papendrecht et le feu cessa.

Quelques membres de l'administration s'y rendirent aussi; le commandant français leur assura que sa présence n'avait d'autre but que le maintien de la tranquillité et des lois de l'État.

On convint que les Français n'entreraient en ville que pendant le jour. Le drapeau français fut arboré de nouveau et ceux des habitants, qui avaient pris les armes sans faire partie de la garde nationale, reçurent l'ordre de s'éloigner.

Les Français entrèrent en ville sans commettre de violences et se rangèrent, avec leur artillerie, devant l'hôtel de ville. Les membres de l'administration s'y étaient réunis; ils eurent une conférence avec les chefs de la troupe hostile. Les réquisitions pour l'approvisionnement de Gorcum ne pouvaient soulever des difficultés; l'ennemi était à même de se convaincre, de ses propres yeux, que l'on s'en occupait avec activité.

Une seconde réquisition fut exigée ; elle consistait en médicaments à livrer aussi dans les quarante-huit heures.

Le malaise s'accrut toutefois lorsqu'on entendit ces gens parler d'une mission secrète dont ils étaient chargés.

« Il y avait de quoi s'effrayer, dit l'écrivain » hollandais, mais l'administration et la garde » nationale gardèrent une ferme contenance. »

Le soir, le bruit circula de l'approche d'un secours armé expédié de Rotterdam, et le lendemain matin, un renseignement plus positif vint confirmer ce bruit.

Bientôt tout le monde fut sur pied, et l'effroi passa de la bourgeoisie rassurée aux Français qui, sans battre le tambour, se rassemblèrent pêle-mêle.

Leurs chefs se rendirent à l'hôtel de ville, non plus pour formuler des exigences outrées, ni pour faire entendre des sourdes menaces, mais pour obtenir une retraite paisible, sous promesse de ne plus diriger d'attaque contre la ville.

Ils adressèrent un éloge bien mérité mais peu sincère à l'administration, qui avait si heureusement réussi à maintenir le bon ordre. Ne faisant plus mystère de la mission dont ils étaient chargés, les chefs avouèrent qu'en certaines circonstances, ils devaient prendre des otages et ils les désignaient nominativement.

La ville fut délivrée de ces hôtes incommodes, mais le secours annoncé n'arriva que tard dans la soirée. Il consistait en quelques centaines de vo-

lontaines du général Sweerts de Landas, auquel bientôt d'autres vinrent s'adjoindre de diverses localités.

Le drapeau hollandais indiquait, par sa réapparition, que toute crainte d'une nouvelle visite des Français était passée. Les assurances formelles données au moment du départ étaient en opposition avec un pareil retour et pour enlever tout prétexte, on informa, par écrit, le commandant français à Geissendam, que la majeure partie de la réquisition serait livrée au jour prescrit et que son complément suivrait le plus tôt possible.

La dépêche était envoyée, lorsqu'on en reçut une de cet officier donnant avis, qu'au jour désigné, il attendait la livraison pour autant que l'on serait parvenu à la réunir, la ville alors ne devant rien craindre.

Mais le jour même où la réquisition devait être livrée, le 24 de bon matin, une nouvelle et sérieuse attaque fut dirigée sur Dordrecht.

Une autre attaque imprévue fut encore faite le 30 novembre, et dès lors les Français ne renouvelèrent plus leurs efforts pour menacer la ville.

A. EENENS,

Lieutenant-Général à la retraite.

THOMAS A KEMPIS.

- I. — Les récentes recherches sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, 1858-1876. Étude critique et bibliographique par AD. DELVIGNE, curé de Notre-Dame au Sablon, à Bruxelles. Bruxelles, Vromant, 1877.
- II. — Nouvelles recherches sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, 1876-1878, par le même. Bruxelles, Vromant, 1878.
-

Aucun livre n'eut une origine plus humble que le traité de l'*Imitation de Jésus-Christ*, aucun n'obtint une plus grande autorité et une célébrité plus durable.

Écrit à une époque où l'on comptait plus aisément les exemplaires d'un ouvrage que les éditions aujourd'hui, n'ayant d'autre public que les moines de quelque abbaye et d'autre visée que leur éducation spirituelle, n'empruntant ni à la perfection du langage, ni à la nouveauté du sujet, ni au désir de plaire, cet attrait qui appelle l'attention et défend de l'oubli, voici que, depuis quatre cents ans, cet opuscule est traduit dans toutes

les langues et répandu dans tous les pays, aux mains du riche et du pauvre, de l'homme du monde et du religieux, et qu'il compte presque autant d'éditions qu'il s'est écoulé de mois depuis l'invention de Guttemberg !

Quel est donc l'auteur de ce livre incomparable? Lui-même nous répond, en écrivant à la première page de son œuvre : « *Ama nesciri et pro nihilo reputari.* » — Cependant il n'a pu empêcher que le monde s'occupe avec ardeur de soulever ce voile de l'anonyme, dont il estimait comme le meilleur bien, d'envelopper sa figure austère : la perfection même de l'œuvre augmente la curiosité pour en connaître l'ouvrier, et la vieille querelle au sujet de l'auteur de l'*Imitation* n'est point épuisée.

Depuis l'époque où le savant évêque de Bruges, Mgr Malou, publia ses remarquables *Recherches sur le véritable auteur de l'Imitation* (1858), de nouvelles prétentions ont surgi et de nouveaux documents ont été mis au jour. C'est à les examiner et à les discuter que M. le chanoine Delvigne a consacré deux études, pleines d'intérêt et d'érudition, dont nous nous permettons d'offrir ici l'analyse.

I. Une première opinion estime avec M. de Sacy, que « il n'y a pas d'auteur à ce livre là; l'auteur, c'est l'humanité chrétienne tout entière... »

¹ Le savant père AUG. DE BACKER en compte plus de 3300 dans son *Essai bibliographique sur le livre « De Imitatione Christi, »* édité à Liège, en 1864.

Deux champions se sont récemment présentés en sa faveur : M. Louis Veillot, dans une édition où son nom est associé à ceux d'Alexandre Dumas et de l'architecte de l'Opéra, et dont le prospectus est le *nec plus ultrà* de l'art de la réclame; et M. Caro, qui, après avoir comparé l'auteur de l'*Imitation* à son *contemporain* — à 160 ans près — le magicien Faust, trouve la thèse de M. de Sacy tout à la fois « la plus vraie, la moins réelle, la plus invraisemblable ¹. » Aucune donnée historique n'est alléguée en faveur de ce système. — Passons à d'autres.

II. M. Arthur Loth (*Revue des questions historiques*, t. XIII et XV) a consacré une savante étude à la question toujours débattue de l'auteur de l'*Imitation*. Ses conclusions, pour être moins vagues que celles des écrivains précédents, se résument cependant en un point d'interrogation, qui n'est guère de nature à hâter la solution du problème. Le livre admirable a un auteur *personnel* et c'est incontestablement vers les bords du Rhin qu'il faut l'aller chercher : la science archéologique, par l'étude du vêtement sacerdotal (dont l'*Imitation* parle au chapitre V du livre IV), s'accorde sur ce point avec les idiotismes de langage, « sur lesquels Mgr Malou revient avec une abondance de raisons qui ne laisse aucune place ni à l'équivoque, ni à la subtilité; » d'ailleurs, « des deux cents manuscrits connus de l'*Imitation*, les

¹ M. Caro est professeur de philosophie en Sorbonne et membre de l'Académie française!

trois quarts appartiennent authentiquement à l'Allemagne ou aux Pays-Bas. » — M. Loth ne peut néanmoins se résoudre à reconnaître dans Thomas à Kempis l'auteur de l'*Imitation*; d'après lui, « tout est à recommencer : le livre est vacant.... »

Pour justifier cette conclusion négative, M. Loth s'appuie d'abord, sur les résultats d'une étude comparative faite par M. Tamizey de Larroque entre les tournures de langage et les expressions employées dans l'*Imitation*, et la manière d'écrire de Thomas à Kempis telle qu'elle nous apparaît dans ses œuvres incontestées; en second lieu, sur la présence dans un manuscrit de l'*Imitation*, de « deux gravures de 1406 » découvertes par M. Delaborde.

Dans ses *Prolegomènes* à l'édition rythmique de l'*Imitation*, le savant Hirsche a, d'une manière trop vive peut-être, mais très complète, fait justice des scrupules littéraires de M. Tamizey de Larroque. — L'argument tiré des « gravures de 1406 » ne résiste pas mieux à la critique de M. Delvigne. Peut-on affirmer que le volume ait été écrit en 1406, parce qu'il débute par un calendrier dont le cycle pascal commence avec ce millésime? Qui oserait, alors même qu'une date serait déterminée quant aux estampes, maintenir que le manuscrit en soit nécessairement contemporain? Il faudrait d'abord prouver que le calligraphe ait attendu pour écrire, que la feuille sortit des mains du graveur. S'il est difficile de préciser rigoureusement d'après les seules données de l'icologie, l'âge exact des estampes, il n'est pas plus aisé d'assigner

une date certaine à un manuscrit en s'appuyant uniquement sur des preuves de diplomatique ou des inductions paléographiques. M. Delvigne a donc pu opposer à ses contradicteurs l'appréciation d'hommes fort compétents, pour lesquels le manuscrit aux « gravures de 1406 » est certainement de la fin du XV^e siècle, si pas du commencement du XVI^e.

M. Loth n'a guère été plus heureux en prenant plus tard ¹, texte d'un manuscrit qui, de la bibliothèque de Van Alstein a passé aux mains de M. le comte Riant, à Paris. On trouve, il est vrai, dans ce volume qui est formé de plusieurs opuscules, un *Floretus* terminé par les mots : *Scriptum MCCCCXVI*; mais il est évident aussi que ces divers traités assemblés par la reliure, vers 1500, dans l'abbaye de Rouge-Cloître, n'ont été transcrits ni par la même main ni à la même date; dans l'opinion de M. Ch. Ruelens, le savant conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, « ce codice de l'*Imitation* est tout au plus tôt de la fin du XV^e siècle. »

Après cela, on ne sera que plus étonné de voir M. Loth, qui aime à s'appuyer des anciens textes de l'*Imitation*, déclarer que le manuscrit de 1441, ce codice autographe qui se termine par les mots : *Finitus et completus anno Domini M^o CCCC^o XLI^o per manus fratris Thome Kempensis...*, « ne prouve rien, sinon que Thomas à Kempis copia plusieurs fois l'*Imitation*. » — Il faut que le désir de triom-

¹ Dans ses *Nouvelles Conclusions* (*Revue des questions historiques*, octobre 1877).

pher dans cette « guerre de vanité littéraire, » comme l'a nommée M. Quérard, soit vraiment grand pour qu'on se résigne à des arguments de cette force ! Que le frère Thomas ait transcrit de sa main des opuscules composés par d'autres, c'est fort plausible ; cela se voit encore, même depuis l'invention de la typographie. Mais que dans le recueil de ses œuvres incontestées, *fini et complété* de sa propre main, il ait inséré un traité dont il n'était pas l'auteur, cela ne se comprend guère, à moins de supposer chez le chanoine de Mont-Sainte-Agnès, un mince amour de la vérité avec une assez forte dose d'ambition. Si, comme le dit M. Loth, « le manuscrit de 1441 est un des plus mauvais manuscrits, » au point que « les Kempistes n'ont jamais pu l'éditer, tant il était fautif, » cela ne prouve guère plus que « Thomas à Kempis copia plusieurs fois l'*Imitation*. » — L'auteur incontesté de nombreux opuscules ascétiques ne fut donc qu'un mauvais copiste, à moins que M. Loth ne soit... un mauvais avocat.

III. Nous ne nous arrêterons pas plus que M. Delvigne, à la récente plaidoirie en faveur du chancelier Jean Gerson, éditée par M. Darche. MM. Tamizey de Larroque et Loth en ont fait bonne justice et l'on peut, avec ce dernier, conclure justement que « l'*Imitation* n'est pas l'œuvre d'un bénéficiaire en procès. »

Quant aux candidatures de Thomas de Gerson, neveu du chancelier, du frère David d'Augsbourg ou du disciple anonyme de saint Bonaventure, elles sont trop fraîches écloses et trop peu *secondées*

jusqu'ici, pour que l'on doive s'arrêter à discuter des prétentions aussi hypothétiques.

IV. C'est en faveur d'un moine italien du XIII^e siècle que se réunissent maintenant les efforts des *anti-kempistes*. La cause de Jean Gersen, abbé de Verceil, est défendue à la fois, par M. Ernest Renan, par M. l'abbé Ducis et par le R. P. Mella, de la Compagnie de Jésus. Singulier trio, où l'apôtre du scepticisme biblique prend place entre un ministre de l'Homme-Dieu, auquel il a voué les haines de sa vie, et un de ces *affreux Jésuites*, qui prodiguent à la cause du Christ les témoignages de leur science et, s'il le faut, celui de leur sang!

M. Renan, qui « ne connaît de Gersen que les syllabes de son nom » — sur l'orthographe duquel on ne s'est d'ailleurs, pas encore mis d'accord — a tracé de l'abbé de Verceil un portrait qui, pour n'être pas *ressemblance garantie*, ne mérite que mieux un *brevet d'invention*.

M. l'abbé C. A. Ducis est « archiviste du département de la Haute-Savoie, inspecteur des archives communales et hospitalières et des monuments historiques, ancien professeur, officier de l'instruction publique, correspondant du ministère et des comités de Paris et de Turin pour les travaux historiques, etc., membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères... » De plus, M. Ducis a fréquenté, comme il se plaît à le rappeler, les cours d'Ozanam, de Michelet, de Ph. Chasles à la Sorbonne et, dès cette époque, il surprit chez son condisciple, Ernest Renan, les germes de l'incrédulité qui a mené ce renégat du

sanctuaire jusqu'au fauteuil de l'Académie. Quant à la question-Gersen, M. Ducis n'est pas aussi prodigue de détails biographiques ; il n'est guère plus convaincant dans l'exposé des motifs de son opinion. L'argument qu'il tire du manuscrit dit *de Adrocalis*, a été rencontré par Mgr Malou : pour ce qui est des réminiscences de l'office du Saint-Sacrement, qu'on trouve dans le IV^e livre de *l'Imitation*, n'est-il pas aussi plausible d'admettre que Thomas de Kempen se soit fait l'écho de son glorieux homonyme d'Aquin, que de supposer au docteur angélique, « qui n'a demandé à aucun Père de l'Église les leçons de l'office eucharistique, » des emprunts au livre de *l'Imitation* ; il y aurait d'ailleurs, encore de la marge entre la démonstration des inspirations puisées par l'illustre docteur dans un opuscule presque inconnu, et celle des droits attribués à Jean Gersen sur ce même livre de *l'Imitation*.

Une remarquable étude sur la question qui nous occupe, parut en 1875, dans la docte revue italienne *Civiltà Cattolica*. L'auteur, le R. P. Mella, se prononce ouvertement en faveur de Gersen et il apporte, à l'appui de sa thèse, une foule de *Preuves*, patiemment rassemblées de toutes parts et scientifiquement divisées en preuves *matérielles* et en preuves *rationnelles*, soit *extrinsèques* soit *intrinsèques*. Peut-être serait-on tenté d'invoquer ici la maxime : *non numerantur sed ponderantur*, si la question, sous la plume du P. Mella, ne risquait de dégénérer en une querelle d'orthodoxie ; heureusement que Mgr Malou a fait par

avance, bonne justice de l'argument tiré d'un *permis d'imprimer*, délivré en 1639, à une édition de l'*Imitation* portant le nom de Gersen. Quant au décret de la Congrégation de la Propagande invoqué par le P. Mella, on peut attendre qu'il soit publié, ainsi que le codice de l'*Imitation* conservé à la bibliothèque de l'université de Turin, où, paraît-il, « on rencontre jusqu'à cinq fois le nom de Gersen. »

M. Delvigne n'a pas manqué, en rencontrant les arguments du P. Mella, de parler d'un portrait « fort probablement authentique » de Jean Gersen, que son défenseur fit reproduire en tête de l'édition italienne de l'*Imitation*, publiée avec l'élégance et le soin qui caractérisent les travaux de la Société Saint-Jean l'Évangéliste, à Tournai. Cette image représente le buste d'un moine encore jeune, tenant de la main droite une croix à longue hampe et levant les yeux vers une nuée lumineuse, au milieu de laquelle paraît la main divine, *dextera Dei*; la miniature d'après laquelle est exécutée cette gravure, se trouve dans un manuscrit de l'*Imitation* qui, de la bibliothèque de l'abbaye de la Cava, près de Salerne, a passé à la bibliothèque nationale à Paris. — M. Delvigne, qui s'est conquis une place des plus distinguées parmi les archéologues de notre pays, fait observer combien il est difficile de reconnaître dans cette figure autre chose qu'une image allégorique de la perfection à laquelle le chrétien, le moine surtout, sont appelés et dont le livre de l'*Imitation* leur enseigne le chemin. La place que l'image occupe dans l'ini-

tiale du premier verset : *Qui sequitur me*, les signes iconographiques, aussi bien que les traditions de tous les miniaturistes du moyen âge, amènent à croire que « ce portrait fort probablement authentique » n'est « qu'une innocente mystification archéologique. »

On nous permettra d'ajouter que c'est là aussi le sentiment d'un archéologue belge, dont le P. Mella, à la suite d'une correspondance qui s'était établie entre eux au sujet du *portrait*, avouait « qu'il a le flair fin. » Après avoir étudié attentivement la miniature du codice de la Cava et le *Mémoire à l'appui* du Jésuite italien, cet ami de l'art chrétien écrivait : « Il me paraît impossible que l'image de Gersen soit exactement copiée d'un manuscrit du XIV^e siècle ; il y manque, archéologiquement parlant, et la ligne et l'esprit du moyen âge en bien des points. Malgré les arguments du P. Mella, je ne puis me défendre de penser que cette tête représente, dans l'idée de l'artiste qui a peint le Codex, un moine bénédictin quelconque, qu'il veut engager à lire avec fruit le beau texte de *l'Imitation* ; ce moine doit prendre la Croix à la suite du divin modèle et, s'étant décidé à la porter, il peut entrevoir avec tranquillité et joie, les bénédictions que la main du Seigneur versera abondamment sur sa vie. Il est bien vrai que souvent, au commencement des manuscrits, on trouve le portrait de l'artiste qui l'a peint ou de l'auteur qui l'a fait transcrire ; mais alors c'est généralement pour le montrer offrant le livre à quelque grand personnage ou allant le déposer sur un autel. » (Décembre 1876).

V. Si les adversaires de Thomas à Kempis ont pu, à l'aide de suppositions ingénieuses et d'inductions plus ou moins probables, étayer les systèmes de leur préférence, ils n'ont pu apporter en faveur de leurs divers candidats aucun témoignage positif et contemporain. Tel n'est pas le cas des défenseurs du chanoine de Mont-Sainte-Agnès; déjà Mgr Malou et M. Charles Ruelens pouvaient se glorifier d'avoir fait comparaître *quinze* témoins, de condition et de nationalité différentes, qui tous désignaient de la manière la plus formelle, leur contemporain Thomas à Kempis, comme l'auteur du livre admirable. Un seizième témoin est venu apporter récemment et d'une manière tout inattendue, une précieuse déposition; c'est un moine cistercien, Adrien de But, qui, dans la Chronique de l'abbaye des Dunes éditée par M. le B^{on} Kervyn de Lettenhove, note parmi les évènements de l'an 1480, les lignes suivantes : « *Hoc anno frater Thomas de Kempis, de Monte Sanctæ Agnetis, professor ordinis regularium canonicorum, multos, scriptis suis divulgatis, œdificat : hic vitam sanctæ Lidwigis descripsit et quoddam volumen metricè super illud : Qui sequitur me.* » — M. Delvigne traduit : « Cette année, le frère Thomas à Kempis, du Mont-Sainte-Agnès, professeur de l'ordre des chanoines réguliers, édifie beaucoup de monde par la publication de ses écrits : il a composé une vie de sainte Lidwige et il a écrit un volume en langage mesuré sur ce texte : *Celui qui me suit.* »

Il serait difficile, semble-t-il, de trouver un té-

moignage plus formel, plus circonstancié, plus impartial. Le moine cistercien dont il émane, n'avait en Thomas de Kempen ni un ami, ni un compatriote, ni un confrère en religion. Les quelques détails de biographie notés au courant de la rédaction d'une chronique, concordent avec ce que l'on connaissait de la vie du religieux de Mont-Sainte-Agnès. D'ailleurs, les mots : *descripsit* METRICE constituent, comme le démontre M. Delvigne, un argument nouveau et fort puissant en faveur des *Kempistes*; en effet, grâce aux études d'un érudit allemand, M. Ch. Hirsche, il est démontré maintenant que l'auteur de l'*Imitation* a recherché, dans la rédaction de son livre, l'emploi d'assonances rythmiques; on s'explique facilement ce fait par le désir de rendre le souvenir de ces pieuses sentences plus aisé aux novices, à l'instruction desquels le livre était destiné.

Le témoignage du moine des Dunes en faveur de Thomas à Kempis paraîtra plus péremptoire encore, lorsqu'on saura qu'un *anti-kempiste* décidé, M. Tamizey de Larroque, écrivait au sujet de ses œuvres incontestées : « Une des grandes préoccupations dont on ne trouve pas LA MOINDRE TRACE dans l'*Imitation*, est la réunion, à la fin de ses phrases, des mots dont l'*assonance* puisse flatter l'oreille. Nul écrivain n'a été possédé à un aussi haut degré de la manie de faire de la prose rimée. En agitant même les questions les plus graves, le sous-prieur de Sainte-Agnès cherche encore à obtenir un agréable effet musical. » L'auteur qui traçait ces lignes, douze ans avant les découvertes

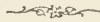
de MM. Kervyn de Lettenhove et Hirsche, ne s'était peut-être pas cru si bon prophète.

En essayant de résumer les études publiées par M. Delvigne sur une question débattue depuis plus de deux siècles, nous n'avons eu d'autre but que de faire connaître les éléments nouveaux d'une controverse qui intéresse à la fois, l'archéologue, le patriote et le chrétien ; à tous ces titres, M. Delvigne a fait une belle et bonne œuvre en complétant par ses *Recherches*, le monument d'érudition que l'éminent évêque de Bruges avait consacré à défendre les droits contestés du chanoine de Mont-Sainte-Agnès. Après avoir lu ces observations si judicieuses, il semble plus difficile que jamais de ne pas souscrire aux conclusions de l'auteur : « Quoi que l'on fasse et quoi que l'on écrive, Thomas à Kempis, et personne d'autre, est l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. »

B. V.

LA CORPORATION DES PEINTRES

DE BRUXELLES ¹.



1741.

- A. CHARLES-JOSEPH PIGACE; chez de Pery.
ANTOINE VAN EYCK; chez Van Wel.
PAUL PIGACE; chez Van Wel.
PHILIPPE SPRUYT; chez Le Clair.

1742.

- A. CAPPELLEMANS.
PHILIPPE DOYEZ; chez Sauvage.
JEAN DANSAERT; chez Jean Millé.
GUILLAUME DE BROE; chez Jean-Baptiste Chateau.
JEAN-FRANÇOIS VAN BROECKHOUDT; chez Chrétien
Baillieu.
DANIEL THIBEAUT; chez Jean-Bernard Thibeaut.
JACQUES MAUSSE; chez Thomas Dujons.
NICOLAS-JOSEPH CLAVELLY; chez Chrétien Baillieu.
PIERRE VAN BELLINGEN.
JACQUES DE SOIGNIE; chez François Eisens.
JEAN-BAPTISTE DUJONS; chez Thomas Dujons.

¹ Suite. — Voir année 1878, p. 475 et suiv.

1744.

- M.* MAXIMILIEN DE ASE. 1^{er} janvier.
DOMINIQUE DE BIE. 14 mai.
JEAN-BAPTISTE DOUXFILS.
CHARLES PIGACE.
GÉRARD DE BIE.
- A.* JEAN MERGATS; chez Joseph Hancilon.
JEAN-BAPTISTE VAN BAST.
. DUTILLIUX.
LOUIS-JOSEPH ROSENBERGH; chez Jean Millé.
SIMON-JOSEPH ZOUDE; chez Nicolas-Emmanuel de Pery.
ALEXANDRE DE CURGREMONT; chez Nicolas-Emmanuel
de Pery.
ANDRÉ-JACQUES MARTELEUX; chez Gérard Sevin.

1745.

- M.* JEAN-BAPTISTE VERBEYST.
- A.* CHARLES DIERTYNS; chez Thomas Dujon.

1746.

- M.* GÉRARD DE VADDER. 24 juillet.
- A.* CLÉMENT VAN DEN BOSCH; chez Van Wel.
FRANÇOIS-JOSEPH PLUYM; chez Mensaert.

1747.

- M.* FRANÇOIS VAN WEL. 17 juillet.
FRANÇOIS VAN SWAEN.
- A.* JEAN TIMMERMANS; chez Hullet.
ANTOINE GOOSSENS; chez Dujon.

1748.

- M.* PIERRE VAN DER HAEGHEN.
JEAN KRAFFT.
JEAN DE LA VENDE.
FRANÇOIS REPS.
- A.* JEAN-LAURENT KRAFFT; chez Maximilien de Haes.
CORNEILLE MICHIELS; chez Lambert Straetmans.

1749.

- M.* ANTOINE-JOSEPH-MARTIN NICKMULDERS; élève de
. Ullet.
ALEXANDRE CASTEELS.
- A.* JEAN-FRANÇOIS ODERICK; chez Ullet.
JEAN-MARTIN NICKMULDER; chez Ullet.
N. ANSEMS.

1750.

- M.* JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH ODRICK ou ODERICK.
CHARLES DILLENS.
- A.* JEAN-BAPTISTE DUJON.
SILVESTRE JACOB; chez E. de Pery.
FRANÇOIS DE HONT; chez Van Eyck.

1751.

- M.* GODEFROID PARYS.
NICOLAS AMSEMS.
HERMAN BOON.
P.-P. PIGACE.

- A. ALBERT PLASQUY; chez Timmermans.
FRANÇOIS DE HONDT; chez Van Eyck.
PIERRE DE DONCKER.
PIERRE VAN DER PERREN; chez P.-P. Mensaert.
PIERRE-JOSEPH DE HONDT.
GUILLAUME MICHON; chez de Clercq.

1752.

- M. MATHIEU BOON.
PIERRE GEENS.
CHARLES DILLENS.
- A. JEAN-FRANÇOIS HEYMERICK.
N. ANNOTO.

1754.

- A. JEAN-BAPTISTE VAN WETTER.
FRANÇOIS DE ROY.

1755.

- M. PIERRE DE DONCKERS.
JEAN-BAPTISTE VAN WETTER.
PAUL DIUTUN ou DUTUEN.
JEAN DANSAERT.
CHARLES AËRRWYS ou HAËRREWYN.
FRANÇOIS DE ROY.

1756.

- M. FRANÇOIS-JOSEPH MESUROLLE.
DOMINIQUE AUWERKERCKE (fils de maître).
FRANÇOIS STERCKE (fils de maître).

- A. J.-F. LE BARBIER.
SIMON LANOOT; chez Dujon.
ANTOINE-JOSEPH NOUEZ.
LIÉVIN MOL.
JEAN VAN EYCK.

1757.

- M. JEAN-FRANÇOIS LE BARBIER.
FRANÇOIS-ANDRÉ DE HONDT ou DE HONT. Il avait fait
son apprentissage chez F. Dujon.
ANTOINE NANIANT.
JEAN-LAURENT-CHARLES DE ZAEDELER (fils de maître).
- A. HUBERT CAFFÉ; chez L. Desy.
JOSEPH-FRANÇOIS AUTRIQUE.

1758.

- M. CHRISTOPHE VAN DER VELDEN.
FRANÇOIS ZADELEER (fils de maître).
HENRI CAMMAERT.
ARNOULD DE HAESE.

1759.

- M. DU BOIS.
- A. JEAN-BAPTISTE AUTRICK.

1760.

- M. DOMINIQUE LE CLERC.
DAMIEN TIMMERMANS.
- A. JEAN DE RYCK.

1761.

- M.* AMBROISE BILLET (fils de maître).
A. FRANÇOIS TOLLENS; chez Charles de Becker.
PIERRE CAMMAERT; chez Gérard de Vadder.
FRANÇOIS LUCAS; chez Henri Van Wel.
JOSEPH BOURGEAU; chez Antoine Nanniant.
JEAN-BAPTISTE BERTELO; chez J.-F. Van Wel.
GILLES VAN DER MERCKEN; chez Thomas Dion.

1762.

- M.* P.-J.-P. ROMBOUT.
JEAN DE NORA.
LIÉVIN SIFFAY.
JEAN VAN GINDERTAELEN.
A. JEAN-BAPTISTE BOON; chez Melsaert.
GASPAR VAN DEN EYNDE; chez Anneau.
HENRI DE BRUYN; chez Anneau.
MELCHIOR HON; chez Louis Diry.
FRANÇOIS-JOSEPH ENGELS; chez Damien Timmermans.

1763.

- M.* HAIENAUT ou HAYNAUX.
JACQUES BISBACH.
JEAN-BAPTISTE VAN DEN KERCKHOVEN.
. TASSAERT.
SIMON LANNOY.
JEAN-BAPTISTE DE BIE.
PIERRE BECQUÉ.
A. JEAN-BAPTISTE PERSOONS.
JACQUES LA FONTAINE.
JEAN-LOUIS DE POTTER.

1764.

- M.* JACQUES LA FONTAINE.
NICOLAS VAN MONS.
JEAN VAN BEVER.
CLAUDE-SYLVESTRE CRAPÉ.
JACQUES DROOGHENS.
GUILLAUME VAN ZEEBROECK.
JEAN-LOUIS DE POTTER.

1765.

- M.* FRANÇOIS CRACHÉ.
JEAN BOON.
JEAN-FRANÇOIS VAN BOECHOUTD.
FRANÇOIS NANANT.
PIERRE DE ROY.

1766.

- M.* HENRI DE BREU.
HENRI VAN DER MEYLEN.

1767.

- M.* PIERRE VOLCK.
GÉRARD ILIAS.
CLÉMENT-AUGUSTE MORREN.
GILLES MEYSKENS.
JEAN-MARTIN MAGO.
CHARLES-JEAN VAN ELSKEN.

1768.

- M.* JEAN-BAPTISTE REPS (fils de maître).

MICHEL-JOSEPH CHAPEL.
JACQUES VAN DEN BOSSCHE.
GILLES VAN DER MERCKE.

1769.

M. LÉONARD MAES.
THÉODORE VAN WEL.
FRANÇOIS VAN CORTENBERGH.

A. JEAN VAN EFFEN.

1770.

M. JACQUES DE HEYN.
PHILIPPE-JACQUES LISSENS.
FRANÇOIS BONNAVENTURE.
JEAN-BAPTISTE AERTS.

A. PIERRE-ALBERT MORTELMANS.
PHILIPPE-JACQUES MAECK; chez Chrétien Sagemans.

1771.

M. MICHEL FRANCHIMONT.
JACQUES DUJON (fils de maître).
LOUIS RAES.
HENRI DE NECK.
LAURENT VAN DER PUYLEN.
JEAN-JOSEPH JANSSENS.
JACQUES DISCLEYN.

1772.

M. GILLES THIBAUT.
PIERRE PAUWELS.
PIERRE JANSSENS.
. VERSTRAETEN.

A. PIERRE BRUNÉ.
ANTOINE PRINS.
GILLES FRANCKSENS.

1773.

M. MARTIN DE ROUW.

A. JEAN SIMON; chez Syfay.
JEAN THYS; chez Van Elskén.

1776.

M. CHARLES FREDERIKX.
JOSEPH VIERCÉ.

1777.

M. NICOLAS CORDUANIER. 22 novembre.

1778.

M. ALEXANDRE VAN DEN BERGH. 28 avril.
JOSSE-ANTOINE SIREJACOB. 25 mai.
ANTOINE VAN DER BRUGGEN. 25 mai.
JOSEPH JOSSÉ. 26 juin.
JACQUES VAN DER PERREN. 4 juillet.
ANTOINE-JOSEPH PENINCQ. 27 juillet.

1779.

M. PHILIPPE DE BECKER. 10 mai.

1780.

M. DE PERY (fils de maître). 31 juillet.
JEAN-BAPTISTE NUEWENS. 9 octobre.

1781.

- M.* JOSSE VAN SWAEN. 19 février.
ALBERT ROMBOUT. 19 février.
JOSSE VAN DER WYNGAERDEN. 18 septembre.

1783.

- M.* JOSEPH BRICE (fils de maître). 5 février.
. GOUCHER. 3 juillet.
JOSSE MENSAERT.
F. WINKELER. 8 juillet.

1784.

- M.* JOSEPH-DANIEL DE BELICOURT. 29 juillet.
MAURICE-JOSEPH MASKENS. 29 juillet.
DAVID DE FRANCEVILLE.
ANTOINE BRICE. 8 décembre.

1785.

- M.* FRANÇOIS LAMBERT. 5 mai.
FRANÇOIS VAN NYVELSEEL ou NYVERSEEL. 9 juin.
A. BALTHAZAR TASSON.
. RONSSSEN.
JOSSE DE RAEF.

1786.

- M.* NICOLAS AMSEMS. 7 octobre.

1787.

- M.* HENRI RONSEN. 22 juin.

A. CORNEILLE DE WINTER.
GABRIEL DE MUNTER.
CHARLES VAN DEN EYNDE.

1788.

M. GUILLAUME-JOSEPH DE LOOSE. 29 juin.
SIMON-JOSEPH MARLIER.

A. GASPARD VAN DEN EYNDE.

1789.

M. JEAN RUBBENS. 28 février.
CORNEILLE DE WINDT. 3 mai.
PIERRE SIMONS. 18 juin.
GASPARD VAN DEN EYNDE.
JEAN-JOSEPH DE PAEP.
FRANÇOIS TREPS.
ANTOINE VAN HALLE.
JEAN-BAPTISTE LE COMARTIN.

1790.

M. MICHEL DE VLEESHOUDERE.
IGNACE BRICE (fils de maître).
BALTHAZAR TASSON.
MARTIN DUPRÉE.

1791.

M. JEAN-BAPTISTE KIPS. 25 octobre.

A. PIERRE-JOSEPH ISABEAU.
N. LA FONTAINE.
LOUIS DEMANET.
JEAN-ANTOINE DE COSTER.

JEAN-BAPTISTE RIMBAUT.
ALEXANDRE VAN DER BORGH.
HENRI DE PRINCE.

1792.

M. LOUIS DEMANET.
JEAN-BAPTISTE LENOIR.
ANTOINE DE COSTER.
JEAN-BAPTISTE RIMBOUT.

1793.

M. HENRI DE PRINCE.
FRÉDÉRIC-JOSEPH GOSSELIN.
PIERRE-JOSEPH MORREN.
GILLES HERDIES.
FRANÇOIS LINDEKENS.
ANTOINE PLATEAU.
JEAN-BAPTISTE HELLINCK.
ALEXANDRE VAN DER BORGH.
DANIEL SELDENÆER, dit SELDEROM ou SELDRON.
MARIE GAUCHE.

A. JEAN TIMMERMANS.
JEAN DE BUEGER.
FRANÇOIS MERTENS.
MICHEL-CORNEILLE MAECK.

(Pour être continué).

ALEX. PINCHART.

VARIÉTÉS.

NOTES TOUCHANT DES ARCHIVES CONSERVÉES AU DÉPÔT DE L'ÉTAT A GAND ¹. — CONSEIL DE FLANDRE. — La scission qui s'était produite dans le sein du Conseil de Flandre fut fatale sinon à la conservation des archives, tout au moins à l'ordre et au classement des collections. Une série de pièces très importantes, les avis et rescriptions, fut retrouvée dans la plus grande confusion par les magistrats à leur retour de Bruges. En 1681, le gouvernement demanda au Conseil de Flandre la communication du dossier de l'examen du cahier primitif de la coutume de la cour féodale du Bourg, à Bruges. On fit de vaines recherches dans les archives; le cahier seul put être découvert. Voici comment le Conseil s'expliqua à ce sujet :

Tres honnorez et doubtez seigneurs aux bonnes graces de vos seigneuries prions estre recommandez.

Messieurs. Aussy tost que nous avons receu les lettres de vos seigneuries par lesquelles elles nous ordonnent de leur envoyer, par messenger juré, le besoigné originel fait par commissaire de ce conseil sur l'ancien cohier et coustume decretée par Sa Majesté en l'an 1667 du Bourg de la cour féodale de Bruges et copie de l'avis dont nous leur avons reservy sur ledit besoigné, nous avons incontinent fait tous debvoirs possibles et recherches pour le recouvrer tant

¹ Suite. — Voir p. 369.

aux filasses des avis et rescriptions qu'aux registres, et n'avons sceu trouver rien d'autre concernant cette affaire que le colier qui va cy joint que nous croyons estre le besoigné originel sur lequel l'emoligation et decretement est ensuyvy, et quant audit avis croyons estre enlevé avec beaucoup d'autres que cherchons journelement, puis qu'après le retour de ce conseil de Bruges, avons trouvé tous les avis par nous renduz d'an en an tirez de chaque filasse et tous ensemble en confusion et désordre, et sur ce prions Dieu, Messieurs, de continuer voz seigneurieç en ses saintes graces. Fait à Gand le 14 may 1681 ¹. »

Les « avis et rescriptions » avaient déjà, quelques années auparavant, éveillé l'attention des conseillers. Le 16 mars 1673, ils résolurent d'en faire opérer dorénavant la transcription dans des registres spéciaux par le clerc Bauduyns; celui-ci devait ajouter une table des matières à la fin de chaque registre ². On ne donna malheureusement pas d'effet rétroactif à cette mesure, et les rescriptions, lettres et avis d'une date antérieure à 1673, restèrent pour la plupart exposées à subir toutes les vicissitudes, à l'état de feuilles volantes réunies en liasses.

Le désordre, qui régnait dans les archives, eut son effet ordinaire et le plus redoutable : la perte de documents.

¹ Conseil de Flandre, *Brieven ende rescriptien*, série E, 1677-1683, p. 206.

² « Actum den xvi^{en} maerte 1673.

» Ten voornoemden daeghe is by Thof gheresolveert voortae te doen enregistreren alle de rescriptien ende brieven van adyve door den ghesworenen clereq van de greffie Bauduyns, ende dat de commissarissen die stellende onder den voet vande selven sullen aenteecken de portee van synen sallaris daertoe staende omme betaelt te worden by de gonne die die selve briefven sullen versoucken, ende sal den zelve Bauduyns alvooren oock enregistreren de gonne die van desen jaere alreede ghedepescheert zynde ende achter het registre van alles te maeken eene sommiere declaratie vanden inhouden ende meriten van diere. »

(Conseil de Flandre, *Resolutien van den Hove*, série G., 1663-1678, p. 281).

Une rescription du Conseil même nous apporte la preuve que des pièces ont disparu. Il fut impossible en 1730 de retrouver un titre précieux qui assurait un privilège au Président de Flandre; on attribua cette fâcheuse situation des archives aux troubles du XVI^e siècle et à l'invasion française. Le Conseil, pour s'excuser de ne pouvoir mieux établir le droit de son Président, écrivit à l'archiduchesse Marie-Élisabeth en ces termes :

« Madame,

» Obéissans aux ordres de Vostre Altesse Sérénissime repris en ses lettres du 3 de ce mois, nous avons l'honneur de joindre icy une liste des choix d'Abbés et d'Abesses qui ont été faits en cette province à l'intervention des présidents de Flandres en qualité de commissaire de Sa Majté de nos Roys, les troubles du seize et du dix-septième siècle, la dispersion de ce Conseil et sa translation à Douay, à Bruges, etc., sont cause que nous n'en pouvons citer plus d'exemples et non seulement prouver une possession de beaucoup plus ancienne, mais aussy le titre sur lequel aparament elle étoit fondée, puisque la pluspart de nos archives ont été perdus en ce temps là, mais nous pouvons ce non obstant asseurer V. A. Sér^{me} que nous avons appris de nos prédécesseurs, qui disoient l'avoir ouï des leurs, que nos présidents avoient droict et étoient en possession d'y assister en ladite qualité ce qui paroissoit aussy fondé en raison parmy quoy, etc., etc..... 30 8^{bre} 1730 ¹. »

Il est à craindre que, par les mêmes causes, d'autres archives encore n'aient été perdues ou détruites, entr'autres des cartulaires.

(A continuer).

¹ Conseil de Flandre, *Brieven ende rescriptien*, 1730-1738, p. 35.

« SUR LES DROITS DE LA VILLE DE GAND A LA PROPRIÉTÉ DES TERREINS QUI SONT PROVENUS DES FORTIFICATIONS DÉMOLIES ET RASÉES EN 1782. — Pour parvenir à prouver que les bastions et fortifications qui entourent la ville de Gand, sont une propriété communale, puisqu'ils ont été payés des deniers communs, il faut avant tout faire savoir :

» Que pour trouver des ressources pécuniaires à l'effet d'élever les nouvelles fortifications, rendues nécessaires par l'agrandissement progressif de l'enceinte de la ville, comme aussi à l'effet d'indemniser les particuliers, dont les maisons, terrains ou autres propriétés devaient être employés, les échevins établis par le gouvernement espagnol, ont été autorisés le 29 juillet 1571, de lever sur le papier timbré la somme de soixante mille florins (monnoye du tems), et par un deuxième acte du 13 août, même année, soixante-dix mille florins, sur l'augmentation des droits perçus sur les vins ¹.

» Qu'avant de commencer l'agrandissement de l'enceinte et des fortifications, les commissaires nommés pour procéder à l'estimation et à l'indemnisation, ont *exhibé* à ce sujet un recueil de mémoires, qui contenait aussi la spécification des biens ecclésiastiques qu'ils avaient jugé convenable et utile de vendre, à l'effet de trouver par là le moyen d'indemniser et de payer les intéressés non-ecclésiastiques, qui s'étaient trouvés lésés par l'emploi de leurs propriétés à la construction des fortifications, et que les échevins précités ont autorisé ces commissaires à la vente des biens, appartenans aux ecclésiastiques et aux communautés régulières ², suivant la déclaration, portant la date

¹ Ces faits se trouvent consignés dans le livre III des placards de Flandre, fol. 182 et 189.

² Voyez la déclaration ci-jointe par copie n^o 1.

du 30 décembre 1578, à la fin de laquelle se trouve aussi que les acquéreurs des biens ecclésiastiques devaient être chargés d'une recognition annuelle de 2, 3, 4 à 5 escalins de gros (monnoye du tems) ¹, au bénéfice de cette ville, d'après le taux que détermineront lesdits commissaires.

» Que le 28 septembre 1579 ², les trois états de Gand ayant vu le montant, et les propositions que leur faisaient le baillif, les échevins de Gand ³ et les deux doyens, ils ont résolu de payer et *rémunérer* les habitans, lésés les uns dans l'enceinte, les autres à l'entour de la ville, à cause de la démolition de leurs maisons et la perte de leurs terrains héréditaires, leurs biens et leurs rentes;

» Qu'il serait pris dans le sein de chacun des trois états deux personnes avec plein pouvoir de procéder avec les commissaires des échevins et les deux doyens.

» Qu'un état général serait dressé des pertes, essayées par les particuliers, pour visiter et examiner, avec l'assistance d'experts, ingénieurs et arpenteurs jurés, toutes les localités et maisons appartenantes à la ville, de même que les maisons, églises et édifices qui se sont trouvés *en deans* et à l'entour de l'enclos des couvens et autres lieux ecclésiastiques, non encore vendus, dont ladite ville pourrait avoir besoin; les *couper* de la manière la plus profitable pour en faire des rues et des quartiers, et finalement dresser un cahier par chaque quartier, pour les réduire ensuite en lots convenables, et les vendre au plus offrant, et que celui qui fait quelque achat ou obtient une part desdits biens (ecclésiastiques) trouvera une défalcation sur lesdits achats dans l'estimation de ses biens *seculiers* ⁴ jusqu'au taux auquel elle s'élèvera, etc.

¹ Copie authentique de l'acte est déposée à l'ancien secrétariat.

² Voyez la pièce n° 2.

³ Par actes du 6 août 1579 et du 14 septembre suivant.

⁴ La copie authentique est déposée à l'ancien secrétariat.

» Qu'en conséquence de ce, on a procédé à l'estimation générale le 9 novembre 1579, *par et* à l'intervention des commissaires nommés par la prédite résolution, de laquelle estimation résulte que les biens ecclésiastiques n'ont pas été compensés, et on y voit spécifié la quotité et la nature des biens séculiers, qui ont été compensés soit en argent, soit par validation sur des biens ecclésiastiques, achetés.

» Qu'effectivement les biens ecclésiastiques de même que ceux de quelques communautés ont été vendus par ceux qui avaient été commis et nommés par la résolution susmentionnée, comme prouve le compte par eux rendu le 19 octobre 1582 et jours suivants, et dont la recette était commencée le 28 septembre 1579, ci-jointe par extrait ¹.

» Il conste par la fin du susdit compte, que des biens ecclésiastiques et de ceux des communautés, vendus, est provenue une somme de quatorze mille un cent quarante quatre livres (de gros) quatorze escalins, six gros quatre deniers; — et que le paiement fait aux *séculiers* intéressés a monté à la somme de quatorze mille trois cent quarante cinq livres (de gros) un escalin, deux gros, trois deniers.

» L'apostille du 26 octobre qui se trouve en marge du prédit compte, vérifie clairement que les ecclésiastiques et les communautés religieuses n'ont été ni payés ni indemnisés de leurs pertes; cette apostille est de la teneur, comme en marge ².

¹ N^o 3.

² « MM. les Échevins, de même que le chef-doyen de cette ville » ont résolu d'appeler devant eux tous ceux qui, à cause des forti- » fications ont essuyé des pertes, aux fins de savoir et de connaître » au juste pour quelles sommes ils ont transporté leurs actions, » PARMi QUOI *en compensation de leurs pertes, il leur était consenti* » *d'acheter des biens ecclésiastiques*, pour ensuite avoir égard selon » la coutume au retrait et à la validité des transports et actions » aliénées. Fait le 26 octobre 1587. Signé, L. MUYAERT. »

(L'original au secrétariat).

» Qu'au moment de la clôture du prédit compte, il se trouvait encore plusieurs personnes séculières, auxquelles rien encore n'avait été payé à cause de leurs pertes, malgré que celles-ci eussent été taxées et portées en marge du compte, ni donné en compensation sur les biens ecclésiastiques, comme prouve l'apostille en marge du premier chapitre de payement, et les listes faites en conséquence, au pied de la clôture dudit compte, lesquelles listes contiennent les noms des personnes qui jusqu'alors n'avaient été indemnisées de leurs pertes.

» Que ces personnes ont reçu payement et compensation, postérieurement, des deniers de la ville; comme il est constaté par les comptes clos des moyens de la ville des années 1592 à 1593, jusques et y compris ceux de l'année 1630.

» Lesdits comptes et plusieurs autres à l'année 1592 que ledit payement occasionné par la construction des remparts, fossés et accessoires, a été fait de deniers levés, dont il a été parlé au commencement, et des moyens communs de la ville et aux personnes séculières.

» Tellement que tous les actes, comptes et besognes, qui ont quelque rapport à la fortification de cette ville, prouvent à l'évidence qu'elles appartiennent à la ville, comme étant payées des deniers communs de la ville.

» Et quoique la relation de M^{re} Jean De Buck, se trouvant devant la carte par lui formée à l'année 1590, des remparts et bastions de cette ville porte qu'il est des personnes séculières, dont les terrains, près, n'ont pas été compensés (lesquels terrains se trouvent marqués dans les cartes d'une ligne rouge), il n'en est pas moins vrai que toutes personnes ont été compensées, mais à des époques plus ou moins postérieures, comme il conste par les comptes ci-dessus rappelés jusqu'à l'année 1630.

» Il en résulte de même que si les terrains des séculiers ont été compensés, les biens ecclésiastiques au contraire,

ont été pris sans compensation et par forme de confiscation ¹.

» Tout cela résulte des pièces ci-dessus rappelées et de plusieurs autres qui sont déposées dans les archives. »

« Le Maire de la ville de Gand.

» Vu les notes et remarques qui précèdent, ainsi que les pièces y jointes, desquelles il résulte que la ville a des droits incontestables à la propriété des terrains qui ont formé les fortifications.

» Vu la lettre du citoyen Deluret, capitaine du génie, de laquelle il résulte qu'il entend comprendre lesdits terrains et nommément plusieurs promenades publiques de cette ville dans les dispositions de la loi du 10 juillet 1791, rendue applicable aux places de ce département par arrêté du 7 brumaire dernier.

» Considérant qu'il est de l'intérêt de ses administrés que la ville conserve des propriétés aussi précieuses et que celles-ci ne soient pas détournées à des usages, que ne commande pas le bien de la chose publique.

» *A résolu* que copie desdites notes et pièces probantes seraient envoyées au Préfet du département, avec invitation d'interposer ses bons offices auprès du Gouvernement, afin que la ville de Gand conserve en toute propriété, les terrains qui sont provenus des fortifications, et nommément la police des promenades publiques dont plusieurs se prolongent jusque dans l'intérieur de la ville.

» Fait à la mairie, le 11 nivose an 9.

» (*Signé*) DE NAYERE, *Maire*.

» CANNAERT, *Sec.*

» Pour copie conforme :

» CANNAERT, *Sec.* »

¹ Le pays était en état d'insurrection contre le gouvernement espagnol.

N° 1.

« Messieurs les Échevins de deux bancs,

» Vu les écrits et le recueil à eux présentés par les commissaires à l'estimation et récompense des pertes des habitans de cette ville de Gand à cause des fortifications, contenant la spécification des biens ecclésiastiques qu'ils avaient concipié de vendre au profit et en récompense desdits intéressés, ont autorisé les mêmes autorités à la vente des parties suivantes :

» Premièrement le *Papenhuis* avec le terrain y annexé, d'ancien tems chargé d'une rente censuelle qui jusqu'à présent est encore à la ville.

» A l'*Ham* jusques à la porte d'Anvers de deux cottés avec une maisonnette qu'on appelait *de Slymenceur*, dont Messieurs les Échevins désiraient avoir une connoissance plus étendue, notamment du cotté septentrional.

» Item toute la citadelle, quand les rues seront fixées et qu'on pourra voir où la nouvelle porte sera placée.

» Item la place nommée en thiois *den Aert*, où on tient le marché de....

» Item le préz se trouvant aluvien que le couvent des Frères est attribué.

» Item le verger aiant appartenu auxdits Frères derrière Jean Brouckaert Caleman.

» Item le verger desdits Frères sur le *Reep*.

» Item le *Ham* aiant appartenu au couvent desdits Frères.

» Item le cimetièrre de Sainte-Catherine avec la chapelle et verger et tout ce qui y est adhérant.

» Item les bâtimens et tout l'enclos ou couvent de Saint-Pierre, selon le rapport de l'avis des arpenteurs de cette ville et y faisant des rues comme il est concipié par sept échevins à la dernière visitation, et il est déclaré aux commissaires.

» Item la chapelle de Saint-Quintin, qu'aussi des maisons de l'enclos de l'hôpital des lépreux, dont on a résolu de les vendre moiennant nonobstant d'y retenir certaine partie de la dite maison et terrain qu'on trouvera le plus commode pour l'habitation et la guérison des lépreux et de ceux qui doivent les soigner.

» Item le cimetièrre et la cure de Saint-Martin, de même que les maisons du couvent de Deynse.

» Item la maison nommée en thiois *Tempelhuus*, avec tout ce qui y est adhérent, de même à faire une rue au travers des Augustins et le *Groenen Briele* jusques au boulevard, et le tout vendre au plus grand profit que possible.

» Item la maison pupillaire sur le *Burgstraete* après qu'on aura visité le couvent du *Meerhem* avec le verger y attaché, à savoir s'il serait en état tant pour l'habitation des pupilles que pour des personnes imbécilles qui étaient accoutumés d'être entretenus et soignés sur la tour de Saint-Martin de la part des gouverneurs de la Chambre des pauvres.

» Item à vendre les prez des Frères derrière le *Meerhem* et de mander préalablement le receveur *Roosemont* à savoir combien ils sont encore donnés en bail.

» Item les prez de Saint-Bavon au bout du *Berauw*.

» Item l'église de Saint-Georgevrancx avec les maisons et terrains y attachés.

» Item les prez et vergers conventuels qui se sont trouvés à l'enclos du begguinage *Ter Hoyen* et alentour, qui ne sont destinés à l'habitation et à la commodité de ceux attachés aux pestiférés et aux personnes qui les enterrent.

» Item il est encore résolu que les tuteurs de l'hôpital des insensés fougueux visiteront le couvent, maisons et terrain des Frères Cellites, à remarquer si les misérables, les fougueux et les prébendaires avec ceux nécessaires à

leur service y ne pourraient être mieux traités, pour si l'on trouvait plus capable, vendre le couvent, maisons et terrain sur le marché aux bêtes.

» La maison de l'abbaye de Ninove.

» La maison du chapitre de Saint-Bavon avec les bâtimens et terrain par derrière réservé la maison destinée à l'habitation du ministre, savoir où a résidé Monsieur Anthemis.

» La maison d'Aevans, achetée de la veuve et héritiers de Balbram.

» La maison du couvent de Beaupréz.

» La maison et terrain du couvent de Baudeloo près la partie aquali, avec toutes les maisons et terrain aiant appartenu au dit quartier au prédit couvent.

» Item la maison et terrain de Baudeloo sur le *Meerhem*.

» La maison du Couvent *van der Haeghen*, rue *Sleepstraete*, près de Saint-Sauveur.

» La maison du couvent de Doorezeele.

» Le château Wandelaert.

» La maison de l'ancre rue Courtemounoie.

» La maison rue Basse que le couvent de Clarisses a acheté du seigneur de Schardau.

» Les maisons et terrain du couvent d'Elsegem derrière l'Étoile.

» Le chapitre *te Putte*.

» La cour de Waerschoot.

» La maison ayant appartenu à feu Mathieu Van Deynse, prêtre et ci-devant à Liévin Borlunt, écuyer, seigneur de Boucle, tenant la maison d'Engien.

» Item la maison du couvent de Tusschenbeke où demeurent présentement André Seys.

» Item tous les bâtimens aiant appartenus à la prévôté ou église de Saint-Bavon, qui n'est de patrimoine ou d'acquisition particulière, appartenant à quelques per-

sonnes privées, soit chanoines ou autres ecclésiastiques, réservant nonobstant au profit de cette ville la maison de la prévauté de Saint-Bavon, rue *de Schelstraete*, avec la maison de Cambron y tenant.

» A prendre bien égard, à conditionner à charge des acquéreurs une rente modérée censuelle au profit de cette ville, où ci-devant ils ne l'avaient comme deux, trois, quatre ou cinq escalins de gros par an, comme les commissaires le jugeront convenable.

» Ainsi résolu par Messieurs les Échevins de deux bancs le 30 décembre 1578.

» (*Était signé*) HEMBYSE.

» Trouvé conforme à son original témoin.

» (*Signé*) HEMBYSE. »

N° 2.

« Comme par les trois états de la ville de Gand, selon la calculation et proposition faites de la part de Monsieur Le Bailly et échevins de deux bancs aux deux doiens le 6 août dernier et 14 du présent mois, il a été résolu entr'autres points déclarés par ladite calculation, que pour indemniser et rémunérer les habitans lésés dans et alentour de cette ville, à cause de la démolition de leurs maisons et la perte de leurs terrains héréditaires, biens et rentes dans les fortifications et remparts de leur dite perte, qu'on commettrait de chacun des dits trois états deux personnes, avec pleine autorisation de procéder avec les commissaires des échevins et de deux doiens, qu'un état général de la dite perte serait dressé poinctuellement avec les vérifications à ce nécessaire, de même que pour avec les arpenteurs jurés, experts et ingénieurs visiter les lieux

vagues et maisons appartenans à la ville, de même que les églises, maisons et édifices qui se sont trouvés dans et alentour de l'enclos des couvens et lieux spirituels pas encore vendus, que la prédite ville pourrait sans y être intéressé percer lesdits lieux vagues le plus juste que possible, pour en faire des rues et quartiers, et d'en faire par quartier un cobier pertinent, afin que le tout fait, de mettre les prédites places en lots vendibles au plus offrant et si quequun fait des achats ou y a quelque part, qui sur les dits achats il leur défalquera le prix de leur bien pour autant qu'il s'étendra, si est-il que Messieurs les Échevins de deux bancs désirant que ladite résolution sortisse en toute diligence son plein effet, et se reposant entièrement sur la sagesse, diligence, intelligence et fidélité de sieurs et maîtres Liévin Goethals et Nicaise Van Deynse, leurs amis confrères en loi, Josse Triest f^s de Josse, écuyer, messire Josse Borluut, écuyer, seigneur de Boucle, Pierre Coyse, maître Liévin de Coninck, Antoine Heyman, écuyer, et Jean de Buck, comme à ce dénommés et autorisés par les prédits trois états de cette ville, les avons ordonné, commis, et établi, ordonnons, commettons et établissons par cette, leurs donnons pleine charge, pouvoir et autorité, ordre spécial et absolue et irrévocable sans devoir prétendre autre ou pouvoir plus ample par bouche ou par écrit que la présente pour liquider et besoigner par eux collégalement ou par la majeure partie d'entr'eux dornesavant avec diligence, tant par vente, location ou autre disposition au plus grand proffit de cette ville, de même qu'à intervenir avec les intéressés, appointer et modérer leurs pertes respectives, comme ils trouveront convenir dans leur âme et conscience, et à recevoir les deniers et émolumens à provenir et les payer, moiennant compte et renseing que les prédites commissaires en seront tenus de faire à Messieurs les Échevins, ordonnant aux

experts et ingénieurs de cette ville de même qu'aux arpenteurs jurés, maître Pierre de Buck, qu'à y assister lesdits commissaires et à tout faire et remplir ce qui sera nécessaire et sera de charge [de leur commission, renouvant et promettant tout ce qui par eux ou par la plupart d'eux y sera fait et besoigné de le tenir et faire tenir comme bien ferme et valable et de valeur dès à présent à l'éternel, voulant, ordonnant et chargeant en vertu de cette que le receveur à établir par les commissaire à la cause prédite de même que les commis, messagers, ouvriers et autres qu'ils emploieront et requereront au service et de tout ce qui précède, leurs commis prédits et chaquun particulièrement dans l'exercice de leur commission, ils feront et témoigneront bonne et fidèle assistance, adresse, service, aide et obéissance que possible, donné en foi de quoi sous le scel aux causes de cette prédite ville de Gand le 23 de septembre 1579.

» (*Signé*) J. BLOMME.

» Collationné et trouvé accorder aux lettres originales de Commission.

» (*Signé*) HEMBYSE. »

N° 3.

« Présenté le 18 septembre 1582 aux sieurs Autoine van Huffle et Jean Bollaert, échevins de la Keure, commis hors du Collège à l'audition de cette, de même que Gille de Baenst, écuier, et sieur Jean Bollaert, qu'aussi les sieurs Guill. van den Bogaerde, commis des échevins des deux bancs du tour de rolle fini 24 août dernier par sieurs Josse Triest, fils de M^{re} Josse, écuier, Nicaise van Deynse, Antoine Heyman, Liévin de Herde, M^{re} Liévin Goethals, Pierre Causse et Jean de Buck, fils de François, pour eux

et leurs consors *ayant été commis par les trois états de cette ville*. Comme conste par la commission a eux délivrée se trouvant ci-devant par copie au premier feuillet de ce compte.

» Compte, renseing, et reliqua que font et exhibent par cette à vous, Messieurs les Échevins de la Keure de la ville de Gand, les commissaires *à la récompense de la porte de la fortification de ladite ville* de toute la recette, administration et gestion prise et faite par eux tant à la réception que le payement depuis le 28 septembre 1579, auquel jour ils y sont commis, jusques au janvier 1581 inclusivement.

» Recette de la vente de divers arbres qui se sont trouvés au béguinage de Sainte-Élisabeth et ailleurs.

» Par affirmation des commissaires que les achats suivants sont faits en leur présence, accordant avec certain petit livre contenant particularisation écrite par la main de Pierre Causse, un des dits commissaires.

» Premièrement reçu de Jean Causse pour l'achat d'un tremble verd, six petites chênes et deux ormeaux à lui adjugés comme le dernier enchérisseur pour trente-huit escalins de gros, suivant certain livre entretenu par Pierre Causse, un des dits commissaires qui en a fait la vente de cette comme batonnier.

» Par ainsi la prédite xxxviii s. gr.

» Item reçu de Nicolas Vanderburcht, etc.

» Au même livre de compte se trouve comme suit :

» Dépens et payemens faits contre la prédite recette pour la récompense de la perte des personnes suivantes près de la porte de Bruges.

» Par affirmation des commissaires vérifiée par la visitation et estimation faites par maître Josse Rooman et maître Pierre Vanderburght, arpenteurs, de même que des autres paysans et ouvriers déduit par chaque article

et l'appréciation de la perte mentionnée au dos de ladite estimation, aussi vu les transports des actions des personnes lésées servant à la justification des articles qui font mention de quelques transports, sur le dos duquel sous la signature des acquéreurs, est annoté la somme évaluée qui leur est validée en payement de leur lot.

» *Et comme au livre entretenu par les commissaires on trouve différentes personnes lésées, de leur perte évaluée et modérée, qui nonobstant ne sont payées ni récompensées, on est chargé, que spécifiant séparément, particulièrement et à la fin de ce compte près de la recette les estimations et cartels assujettis à la perte, on placera les noms, surnoms des personnes pas encore payées de même que le feuillet du livre, où chacun est annoté particulièrement.*

» On demanderait l'avis des échevins des deux bancs sur le retrait que cette ville pourrait prétendre des transports faits par les lésés aux acquéreurs de leurs actions.

» Premièrement payé à Guillaume de Knudt, comme par transport aiant obtenu l'action de Christophe Rogiers pour perte d'une habitation démolie pour la fortification de cette ville, quelle perte a été estimée par maîtres Josse Rooman et Pierre Vanderburgh, arpenteurs, à vingt-deux livres de gros, en rémunération de quelle perte le prédit Rogiers est accordé avec les rendants de cette à onze livres de gros, avec laquelle il s'est contenté à ce sujet, comme prouve l'appointement qui en est fait, se trouvant au dos de ladite estimation, de même que l'annotation comprise dans certain registre ou livre entretenu par feu le prédit maître Philippe Bettram, f^o . . . ; aussi dans certain extrait dudit livre, sur le dos duquel le prédit Knudt a reconnu que ladite somme lui est validée en payement de son achat par ainsi la prédite somme. xj l. gr.

» Item, payé au prédit Guillaume de Knudt comme aiant le transport du prédit Rogiers pour la perte de, etc.

» Messieurs les échevins de deux bancs, de même que le chef doyen de cette ville, ont résolu d'inviter devant eux tous ceux qui à cause de la fortification ont été laissés, pour entendre et savoir au plus clair pour quelles sommes ils ont transporté leurs actions, avec lesquelles ils pouvaient, en récompense de leurs pertes, acheter des biens ecclésiastiques, ce qui leur fut accordé pour en après prendre égard au retrait et vallidité des transports et actions aliénées selon coutume.

» Fait le 26 octobre 1582.

» Signé : L. MAYART. »

Au même livre ou compte se trouve encore f^o 565 comme suit :

» *Autres dépens et payemens en rémunération des réparations et restaurations faites par plusieurs individus aux maisons par eux occupées et vendues en après avec les mêmes améliorations, à condition que ceux qui les avaient fait pouvaient les oter ou les laisser à l'estimation.*

» Premièrement payé à Catherine Van Tombeek et Marie Wittebroot, ci-devant religieuses au couvent de Groenenbriel, la somme de trois livres de gros, pour certaine réparation par eux faite à une maisonnette compétant au petit couvent qu'ils ont occupé et laquelle ils devaient abandonner, vu la vente en conformité de leur allégué, à quel effet la prédite somme leur a été accordée, en conformité de l'ordonnance en date du 7 août 1580, par conséquent la même somme, iij l. gr. ¹.

» Item, à Jean Van Hulle, fils de Guillaume, etc. »

Il se trouve encore en outre :

« Somme totale des dépens de ce compte : xiiij^m cxliiij l. xiiij d. vj gr. iiij d. p.

¹ Par ordonnance de récompense datée 7 août 1580, signé Bettram, par quittance les rendans déclarent et affirment que ces trois livres de gros sont payés. *

» Par conséquent plus de dépense que de recette : ij^e
lvj s. vij gr. xj d. par.

» Le présent ouï, clos et examiné sous les protestations
et réserves accoutumées, le 18 septembre et autres jours
suivans jusques et compris le 19 d'octobre 1582, en pré-
sence que dessus.

» Signé : HEMBYZE.

» Pour copie des trois pièces précédentes,

» CANNAERT, *Sec.* »

(*Archives provinciales*).

ÉMILE V...

CHRONIQUE.

L'ART MUSICAL EN BELGIQUE SOUS LES RÈGNES DE LÉOPOLD I ET LÉOPOLD II ¹. — M. Éd. Grégoir, le musicologue auquel on doit déjà un bon nombre d'écrits, a publié tout récemment l'histoire de l'art musical dans notre pays pendant la période cinquantenaire de 1830 à 1880. C'est là une idée toute patriotique. Ainsi que M. Grégoir le démontre fort bien, la musique peut revendiquer une grande part dans les progrès que les arts ont faits en Belgique pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler. Dans un des premiers chapitres de son livre, il donne les éphémérides de la musique, année par année, il montre ce qu'était cet art avant 1830 et ce qu'il est devenu depuis. Plus loin il nous parle des concerts historiques, de la musique introduite dans l'enseignement, des conservatoires, des concours, des prix de Rome, de la littérature musicale, des concerts populaires, de la musique dans l'armée ; il nous donne l'histoire des bibliothèques musicales dont la sienne, qu'il cite à peine, par modestie, est une des plus précieuses, il donne ensuite les noms de ceux qui ont écrit sur la musique, ainsi que la bibliographie de leurs travaux, et termine par une courte biographie des musiciens belges au XIX^e siècle.

Cet ouvrage de M. Grégoir est fort intéressant, et contient dans 238 pages, le résumé de ce qu'il peut importer au public de connaître et d'apprendre sans feuilleter un grand nombre d'ouvrages.

ÉMILE V...

¹ 1830-1880. *L'Art musical en Belgique sous les règnes de Léopold I et Léopold II, rois des Belges*, par ÉDOUARD G. J. GRÉGOIR, membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome, etc. Bruxelles, Londres, Mayence, La Haye, 1879.

GESCHIEDENIS VAN DE GEMEENTEN DER PROVINCIE OOST-VLAANDEREN. — MM. Frans De Potter et Broeckaert viennent de nous gratifier d'un nouveau volume de communes de Flandres. Nous y trouvons Meerdonck, Melsele, Nieuwkerke, Saint-Paul et une partie de Rupelmonde. Ces auteurs continuent dans leurs monographies à suivre la marche qu'ils s'étaient tracée dès le commencement : ils donnent d'abord la description historico-topographique de la commune, passent ensuite à son administration, tant sous les seigneurs qu'aujourd'hui, puis enfin en racontent l'histoire, narrent les principaux événements, et ajoutent parfois quelques pièces justificatives. Cette marche est rationnelle. La monographie de Rupelmonde est incomplète dans ce volume, la partie probablement la plus intéressante paraîtra dans le volume suivant.

Nous ne pouvons qu'encourager MM. De Potter et Broeckaert à continuer, car il leur reste encore à faire un chemin assez long pour arriver au terme de leur course à travers les nombreuses communes de notre riche province.

ÉMILE V...

ARCHÉOLOGIE. — Le docteur Schliemann a repris, en société du célèbre professeur Rudolf Virchow, de Berlin, du fameux orientaliste Émile Bournouf, directeur honoraire de l'école française d'Athènes, ses explorations dans les plaines de la Troade.

Il s'est ouvert un nouveau champ d'études en cherchant à établir la conformation physique de la plaine de Troie et l'ancien cours des eaux qui la traversent, et simultanément il a fait faire des explorations dans les divers monticules que la tradition associe aux noms des héros d'Homère. Les excavations faites dans ces monticules n'ont toutefois rien fait découvrir, si ce n'est quelques fragments de poteries dont il n'est pas facile de déterminer la date. M. Schliemann en infère que ce sont non pas des tombeaux, mais des amoncellements de terre auxquels on donnait un nom rappelant celui des grands hommes du temps, ou peut-être quelques grands événements; il est d'avis qu'ils existaient du temps d'Homère et que c'est à quatre d'entre eux que s'appliquent les noms de Baticia, Aesyetes, Ilus et Achilles; d'après le docteur Schliemann, Homère se serait trompé en considérant ces monticules comme de vrais tombeaux.

De très importantes excavations ont été faites à Troie, où le doc-

teur Schliemann a trouvé deux trésors en or qu'il considère comme ayant une grande valeur. Le premier a été découvert à treize pieds sous la surface du sol, non loin de l'endroit où d'importantes démolitions ont eu lieu, croit-on, lors de la construction des temples de Minerve et d'Apollon. Les objets recueillies reposaient sur les ruines d'un mur sur lequel ils seraient, à ce que présume le docteur Schliemann, tombés d'une certaine élévation, probablement d'un étage supérieur. Ce premier trésor se compose de trois disques en or ayant la forme de fleurs, de 8 $\frac{1}{4}$ centimètres de diamètre; d'un ornement pour les cheveux de dix-huit pouces de long, également en or et dont la partie supérieure, ayant la forme d'un panier, est ornée de petites bagues en or auxquelles sont suspendues dix chaînes en or de cent cinquante anneaux chacune; les quinze cents cinquante anneaux de ces dix chaînes étant à leur tour ornés chacun d'une feuille en or; à l'extrémité de chaque chaîne est suspendue une idole en or, de trois centimètres et demi de long, avec deux yeux bien indiqués.

Cette magnifique pièce, que recouvrait une couche de terre, avait été, au premier moment, jetée par les ouvriers au milieu des débris et allait être emportée par une brouette lorsque par un heureux hasard, le professeur Virchow l'aperçut.

Le second trésor a été trouvé à la profondeur de trente-trois pieds sous la surface du sol. La principale des pièces qui le composent est une cuiller en argent ornée au milieu d'une sorte de bouclier et dont le manche, qui se termine en anneau, est ciselé; les ciselures représentent les branches d'un arbre. La cuiller est trop grande pour avoir pu servir aux usages ordinaires. Ce second trésor comprend, en outre, deux boucles d'oreilles de grandes dimensions, formées chacune de sept serpents, de deux autres à rosettes, de cinq chaînes auxquelles sont suspendues des idoles, de deux énormes bracelets en or se fermant au moyen de boutons représentant des fleurs, d'une grande quantité de bagues et de colliers, d'un poignard en argent, etc.

Le docteur Schliemann estime que les explorations au milieu des ruines de Troie doivent être aujourd'hui considérées comme épuisées.

— Sur l'emplacement du temple de Jupiter, à Olympie, en Grèce, on a découvert une statue qui, et par le personnage qu'elle

représente et par l'endroit où elle à été trouvée, se rapporte parfaitement à une œuvre authentique de Praxitèle, décrite par Pausanias : *le Mercure tenant dans ses bras un petit Bacchus*. La *Gazette nationale*, de Berlin, nous apprend qu'un moulage de cette statue, dont l'original est de marbre de Paros, est arrivé au musée de Berlin.

Le *Mercury* de Praxitèle est achevé dans les moindres détails, et les parties qui nous en restent sont dans un très bon état de conservation. Malheureusement, il manque les deux avant-bras et les deux jambes au dessous du genou, mais on ne perd pas l'espoir de retrouver ces fragments, car ce que l'on possède du bras droit a été retrouvé à quelque distance de la statue elle-même. Quant au Bacchus enfant, le torse seul existe, fort endommagé.

D'après ce journal, le style du travail présente à un haut degré le caractère, le moelleux vivant de la troisième époque de la plastique grecque, dont Praxitèle était le principal représentant; on y sent, pour ainsi dire la chaleur du sang. La tête du *Mercury*, qui se tourne vers l'enfant, montre une intensité de sentiment très rare dans les antiques grecs. Il faut aussi relever une autre particularité : sur le tronc d'arbre près du personnage est jetée une draperie dont les plis sont exécutés, non pas selon le style habituel antique, mais d'une manière tout à fait réaliste, au point qu'on y croirait reconnaître la main d'un de nos sculpteurs actuels.

— D'après le *Reichsanzeiger*, les travaux, sur l'emplacement de l'Altés, l'ancien bois sacré dédié à Jupiter, après avoir été interrompus tout l'été, ont été repris le 14 octobre. Une centaine d'ouvriers ont été employés au déblaiement.

Le 20 octobre on a trouvé une statue de Némésis; le 29, une tête de Titus; le 31, une tête d'enfant agenouillé et le 3 novembre la tête de la Nike du Paionius, que l'on cherchait depuis longtemps. Malheureusement, la plus grande partie de la figure de ce chef-d'œuvre est détruite. Jusqu'à présent les dernières fouilles entreprises dans la plaine d'Olympie ont produit 41 figures plus ou moins complètes avec 26 têtes. On espère trouver prochainement les membres manquants de l'Hermès et la plus grande partie des métopes.

VITRAUX. — On a placé récemment trois nouveaux vitraux peints dans l'église de Saint-Michel à Gand; ils se trouvent derrière le

maître-autel dans le fond de l'église. Celui du milieu représente le Christ en croix avec Marie, saint Jean et Marie-Madeleine; dans celui de droite se voit l'Adoration du Saint-Sacrement, et dans celui de gauche l'institution de la fête du Saint-Sacrement de l'Autel. Ces vitraux sortent des ateliers de Capronier, de Bruxelles; comme composition, dessin et couleur, ils sont fort bons; ils n'ont pas les tons éclatants de certains vitraux modernes, qui éblouissent et fatiguent.

ÉMILE V....

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE. — CLASSE DES LETTRES. — *Programme de concours pour 1881 et concours extraordinaires.*

Première question. — « Faire l'histoire des finances publiques de la Belgique, depuis 1830, en appréciant, dans leurs principes et dans leurs résultats, les diverses parties de la législation et les principales mesures administratives qui s'y rapportent.

Le travail s'étendra d'une manière sommaire aux finances des provinces et des communes. »

Deuxième question. — « Faire connaître l'influence de la poésie néerlandaise (flamande et hollandaise) sur la poésie allemande, et réciproquement, de la poésie allemande sur la poésie néerlandaise au moyen âge. »

Troisième question. — « Faire l'histoire de l'échevinage dans les anciennes provinces belgiques et dans la principauté de Liège. — Rappeler à grands traits ses origines, ses caractères, son organisation, son influence, ses transformations jusqu'à la chute de l'ancien régime. »

Quatrième question. — « Exposer l'origine et les développements du parti des Malcontents et l'influence politique qu'il a exercé. »

Cinquième question. — « Quelle influence politique la France essayait-elle d'exercer dans le pays de Liège, depuis Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV? Quelle fut pendant la même période l'attitude des souverains des Pays-Bas? »

Le prix de la *deuxième question* est une médaille d'or de la valeur de 600 francs; ce prix est porté à 1000 francs pour les quatre autres questions.

Les mémoires devront être adressés, avant le 1 février 1881, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

Concours extraordinaires. — PRIX DE STASSART. — 1^o *Concours pour une notice sur un belge célèbre* (5^e période 1875-1880).

Un prix de 600 francs à l'auteur de la meilleure notice consacrée à *Simon Stevin*.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1 février 1881.

La Classe rappelle, à cette occasion, qu'elle croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus, ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

2^o *Concours pour un sujet d'histoire nationale* (3^e période 1871-1876).

Un prix de 3000 francs au meilleur travail en réponse à la question suivante :

« Apprécier l'influence exercée au XVI^e siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

» Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avènement des Archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger. »

Le délai pour la remise des manuscrits expirera, par prorogation, le 1 février 1880.

PRIX DE SAINT-GENOIS. — *Concours pour un sujet de littérature flamande* (1^{re} période 1868-1877).

Un prix de 450 francs au meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

« De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken bestaan hebben tusschen de Vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen dien zij onder dit opzicht gehad heeft. »

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé entre la poésie flamande et le développement du sentiment patriotique et national, et déterminer l'influence qu'elle a exercée dans cet ordre d'idées. »

Le délai pour la remise des manuscrits expirera, par prorogation, le 1 février 1880.

PRIX TEIRLINCK. — *Concours quinquennal pour une question de littérature flamande (1^{re} période 1877-1882).*

Un prix de 1000 francs sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

« Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde. »

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin, expirera le 1 février 1882.

PRIX ANTOON BERGMANN. — *Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique (1^{re} période 1877-1887).*

Un prix de 2250 francs sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5000 habitants au moins, et appartenant à la province d'Anvers.

La première période prend cours du 1 février 1877, pour finir au 1 février 1887.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. — *Concours de 1880.* — Prix : 500 francs. Un travail concernant l'histoire ou l'archéologie de la province de Namur.

Le choix du sujet est abandonné à l'auteur.

Prix : 500 francs, fondé par le Congrès de géographie. Une étude sur les géographes belges du XVI^e siècle, et sur l'influence qu'ils ont exercée sur la géographie et la cartographie de cette époque.

Prix : 500 francs, fondé par M. le B^{on} Van de Werve et de Schilde.

Éloge historique de Nicolas Rockox, le jeune, bourgmestre d'Anvers au XVII^e siècle.

Les mémoires doivent être envoyés, francs de port, avant le 1 décembre 1880, au secrétariat de l'Académie de Belgique, à Anvers, 15, rue Léopold.

NÉCROLOGIE.

EMMANUEL NEEFFS, littérateur et archéologue, membre de la commission provinciale des monuments, décoré de la Couronne de chêne, etc., né à Malines le 13 septembre 1841, est mort le 26 janvier 1879. Il était veuf de la baronne Ludwine d'Udekem d'Acoz. E. Neeffs était un collaborateur assidu du *Messenger des Sciences historiques*, dans lequel il publia de nombreux articles :

La retraite du Grand Conseil de Malines (1870). — *La peinture et la sculpture à Malines : la Gilde de Saint-Luc et l'Académie royale des Beaux-Arts* (1871, 1872). — Idem, *Les peintres malinois* (1872). — Idem, *Généalogie de la famille Corie* (1873). — *Généalogie de la famille Berincx* (1873). — *Généalogie de la famille Bol* (1873). — Idem (1874). — *Les sculpteurs malinois* (1875). — *Les anciennes verrières de l'église métropolitaine de Malines* (1877). — *Les blasons des chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, conservés dans l'église de Saint-Rombaut, à Malines* (1878).

NICOLAS-JEAN-GHISLAIN REYNTJENS, sénateur, né à Malines le 2 novembre 1821, est mort à Saint-Josse-ten-Noode le 6 février 1879. Il est l'auteur des ouvrages suivants :

Les écoles nationales et les écoles confessionnelles en Irlande, par N. Reyntjens, membre du Sénat belge. Bruxelles, Muquardt, édition 1873. (Brochure in-8°.)

Débats de l'assemblée de Francfort sur les questions de l'Église et de l'Instruction publique, traduit par N. Reyntjens. Brux., A. Decq, 1849 ; un vol. gr. in-8 (231 pp.).

Différents articles dans la *Revue de Belgique* sur l'œuvre de Bismark. — La correspondance de Proudhon. — L'unité de l'Allemagne et l'unité de l'Italie, etc.

CHARLES DE COSTER, né à Munich de parents belges en 1827, est mort à Ixelles le 7 mai. Il était professeur à l'école militaire et à l'école de guerre. Il a laissé : *Légendes flamandes, Contes brabançons, Tiel Ulenspiegel*; et dans le « Tour du Monde : » *En Zelande*.

BRUNO RENARD, lieutenant-général, né à Tournai en 1804, est mort à Bruxelles le 3 juillet. Il fut d'abord employé au ministère de l'intérieur des Pays-Bas; en 1830, il se mit à la tête des compagnies franches de Tournai, et se distingua pendant toute la campagne contre les troupes hollandaises. Nommé capitaine d'état major par le gouvernement provisoire, il parcourut tous les grades et fut promu général en 1854. Il était ministre de la guerre à l'époque de la guerre franco-allemande de 1870, fut ensuite chef de l'état major général, prit sa retraite après la guerre, fut nommé commandant général des gardes civiques du royaume et redevint ministre de la guerre en 1878. Le général Renard n'était pas seulement un officier distingué, mais aussi un savant historien. Voici ses principales œuvres :

Considérations sur l'infanterie légère (1840). — *Nouvelles observations historiques à propos du 18^e volume inédit de la grande chronique de Chastellain* (1843). — *Manuel des reconnaissances militaires* (1845). — *Histoire politique et militaire de la Belgique* (1847). — *Discours prononcé par M. le colonel Renard lors du premier concours général des écoles régimentaires d'infanterie et de cavalerie* (1849). — *Réponse de M. le colonel Renard aux nouvelles recherches de M. le chanoine David sur le cours primitif de l'Escaut*. — *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en 1815* (1855). — *De l'identité des races des Gaulois et des Germains* (1855). — *Considérations sur la tactique de l'infanterie en Europe* (1858). — *Les carabiniers belges* (1860). — *De la cavalerie. Réflexions sur les idées émises au sujet de la diminution et de la transformation de cette arme* (1861). — *Les volontaires anglais et les carabiniers belges* (1866).

OCTAVE DELEPIERRE, bibliophile et historien distingué, né à Fruges le 2 mars 1802, est mort le 18 août à Londres, où il était depuis plus de vingt ans consul général de Belgique, après avoir achevé ses études à Gand, et obtenu le diplôme de docteur en droit, il devint archiviste de la Flandre occidentale. Ses travaux comme archiviste sont nombreux; le principal est *l'Inventaire ou Précis analytique*

des documents que renferme le dépôt des archives de la Flandre occidentale; il colobora à plusieurs revues, entre autres au *Messenger des Sciences historiques*, où il publia : *Notice sur une inscription trouvée dans le tombeau de la reine Gunilde à Bruges* (1833); *The origin of the Dutch* (article bibliographique, 1837); *Notice historique sur les privilèges accordés au franc de Bruges* (1838); *Bibliothèque manuscrite de la ville de Bruges* (1839); *Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIV^e siècle* (1842); *Vente de quelques livres rares à Londres* (1843); *M. Baugniet en Angleterre* (1844); — *Rapprochement entre les processions flamandes et les fêtes anglaises* (1844); *Notice sur le « Roxburghe club » et sur ses publications* (1845); *Voyages de Jacques comte de Perth, en Belgique en 1693* (1846). Il a donné de nombreux articles aux *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*.

En 1844 feu Van de Weyer, son ami intime, lui persuada de quitter son pays pour l'Angleterre, et le fit nommer secrétaire de légation à Londres, puis consul général, quand la mort du titulaire eut laissé ce poste vacant. Ses occupations ne l'empêchèrent pas de continuer à se livrer à ses goûts littéraires. Parmi ses publications de bibliophile, nous citerons : *Maccaroneana*, *Ceutoniana*, etc. Octave Delepierre était fils de Joseph Delepierre, qui fut receveur général de la Flandre occidentale; sa mère était une Panaranda : il se maria deux fois, d'abord à Emilie Napier, sœur de lord Napier de Magdala, dont il eut deux filles, l'une qui mourut jeune, l'autre qui épousa M. Trülener; sa seconde femme qui lui survit était veuve du capitaine Jospet Trower.

JEAN SWERTS, artiste peintre, directeur de l'Académie de Prague, est mort au mois d'août. Il s'était fait une spécialité de la peinture murale; en collaboration avec M. Guffens, son beau-frère et son ami, il avait exécuté des œuvres importantes à l'église de Saint-Georges, à Anvers, à Saint-Nicolas (Waas), à Courtrai, à la halle d'Ypres et à Prague.

ÉMILE UBAGHS, peintre, né à Liège, est mort dans cette même ville le 9 octobre, à l'âge de trente-cinq ans. Il avait été premier prix de peinture de l'Académie de sa ville natale, où il était devenu président du Cercle artistique et littéraire.

M. POELAERT, architecte, est mort le 8 novembre à Bruxelles. Il

était un des plus brillants élèves de Visconti, le restaurateur du Louvre. Ses principales œuvres sont l'église de Laeken, l'église Sainte-Catherine, la colonne du Congrès et le Palais de justice de Bruxelles.

ÉMILE TASSET, graveur, est mort à Liège à la fin de novembre; c'était un excellent artiste, en même temps qu'un homme intelligent et distingué. Il a publié dans différents recueils spéciaux des articles sur la numismatique et la gravure, et pris une part active aux travaux de l'Union des artistes.

PIERRE ECREVISSE, un de nos meilleurs écrivains flamands, est décédé subitement à Eecloo, le 16 décembre. Il était né à Obbicht (Limbourg hollandais) le 3 juin 1804. Ecrevisse avait fait partie du conseil provincial de la Flandre orientale, et occupé pendant de longues années les fonctions de juge de paix à Eecloo, où il était en dernier lieu conseiller communal. Ses principales productions sont :

De Drossaerd Clercx, de Bokkenryders in het land van Volkenburg, de Verwoesting van Maestricht, de Kanker der steden, de Vadermoorder, Patrik de walvischvaerder, de Meikoningin van Geleen, de Stiefzoon.

SAMUEL-SYLVESTRE DE SACY, fils du savant orientaliste, né à Paris le 17 octobre 1801, est mort le 16 février 1879. Il était membre de l'Académie française et administrateur de la bibliothèque Mazarine. Rédacteur politique et littéraire au *Journal des Débats* pendant cinquante ans, il a publié en trois volumes (*Variétés littéraires, morales et politiques*) une partie de ses articles. Il a attaché son nom à la publication de la *Bibliothèque spirituelle*, qui contient entr'autres la *Traduction de l'imitation de Jésus-Christ*. Il a écrit la préface de la septième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, publiée en 1878.

FERDINAND DE LASTEYRIE, membre de l'Académie des inscriptions, né en 1810, est mort le 12 mai. Il est l'auteur de plusieurs travaux remarquables, entr'autres : *Histoire de la peinture sur verre* (1837-56), *Théorie de la peinture sur verre* (1853).

GODFRIED SEMPER, le plus grand architecte de l'Allemagne, est mort à Rome le 15 mai 1879, il était né à Altona et avait fait une partie de ses études à Paris. Il habita successivement Dresde où il

professa à l'école des beaux Arts, Londres, Zurich et Vienne. Dans toutes ces villes on trouve de ses travaux. A Londres il aida à fonder le Musée Kensington. Il est auteur de plusieurs ouvrages.

THOMAS COUTURE, peintre français fort connu, est mort au mois d'avril ; il est l'auteur entr'autres du célèbre tableau : *les Romains de la décadence*.

RENÉ TAILLANDIER, membre de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, est mort à Paris au mois de février à l'âge de soixante-deux ans. Il était collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes*.

JULES GUILLEMIN, qui écrivit l'*Histoire de la Confédération suisse*, est mort dans le courant du mois d'août à Lausanne, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avait été l'ami de Thiers, Guizot, Mignet et autres célébrités, et jouissait d'une grande réputation comme savant.

Le baron ISIDORE-SÉVERIN-JUSTIN TAYLOR, né à Bruxelles le 15 août 1789, est mort à Paris le 6 septembre ; il fut d'abord militaire, prit part aux guerres de l'Empire et devint chef d'escadron. En 1824, il fut nommé commissaire royal du Théâtre français ; en 1838, inspecteur général des beaux arts ; sénateur en 1869. Son plus grand titre est d'avoir sauvé de la destruction un nombre considérable de monuments du moyen âge, et d'en avoir fait restaurer beaucoup ; c'est à lui que la France doit de posséder l'obélisque de Louqsor. Il est l'auteur d'un grand nombre de récits de voyages en Europe et en Asie, traités en véritable archéologue.

EUGÈNE-EMMANUEL VIOLLET-LEDUC, le fameux architecte, né à Paris le 27 janvier 1814, est mort à Lausanne le 15 septembre. Son nom est inséparable de la restauration de la plupart des édifices remarquables du moyen âge, en France surtout. Nous ne citerons que Notre-Dame de Paris, la Sainte-Chapelle, la cathédrale d'Amiens, les fortifications de Carcassonne, le château de Pierrefonds, etc. Ses ouvrages sont nombreux et concernent spécialement les travaux qu'il a exécutés ; le principal est : *Dictionnaire de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle* (Paris, 1854-1869, 10 vol.), ainsi que : *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance* (Paris, 1854-1875, 6 vol.).

L'économiste MICHEL CHEVALIER est mort au commencement de décembre ; il était né en 1806 à Limoges.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1879.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Quelques sceaux du diocèse de Gand. Par l'abbé J.-B. Lavaut.	1
Prix des livres en 1785. Par H. Helbig	12
Gaulois et Germains, causes probables de leurs différences caractéristiques. Par C. Van der Elst.	24
Un testament du XIV ^e siècle. Par J. B.	45
Dissertation sur la participation des troupes des Pays-Bas à la campagne de 1815 en Belgique. Par le lieutenant-général Eénens	65, 131
Note sur Théodore Van Berckel	129
Notice sur Adrien Havermans. Par L. St.	199
Les arts belges à l'exposition universelle de 1878 à Paris. Par Jules Nollée de Noduwez	204
Souvenirs archéologiques de la ville de Gand. — XI. La porte du Grand Béguinage. Par Émile Varenbergh.	265
Notice sur Georges-Joseph Gérard, historiographe belge, et la fondation de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Par Béthune-de Villers	272
Une cause célèbre. — Revendication du pays de Malines par la maison d'Egmont, épisode des mœurs de la féodalité (1440-1564). Par L. G.	306
Le Journal des otages de la ville de Gand (1794). Par Kervyn de Lettenhove	242

L'œuvre de Charles Oughena. Par F ^d V. D. H.	356
Sceaux de la ville de Nieupoort. Par A. V.	385
Les provinces belges ont reconquis en 1830 l'indépendance gouvernementale perdue en 1795. Par le lieutenant-général Eenens	409
Thomas à Kempis. Par B. V.	446
La corporation des peintres de Bruxelles. Par Alex. Pinchart.	459

VARIÉTÉS.

Lettre de Raepsaet. Par L. S.	105
Conseillers du Conseil de Flandre, prêtres et magistrats à la fois. Par A. V.	110
Notes sur le sacre de Napoléon I ^{er} . Par Émile V...	111
La comédie en carême. Par A. V.	112
Chambre de Rhétorique « Sainte Ursule, » à Ypres. Par A. V.	113
L'abbaye de St-Pierre propriété de la Légion d'Honneur. Par Émile V...	116, 244
Les Creessers. Par Fr. De Potter	243
Notes touchant des archives conservées au dépôt de l'état à Gand. Par A. V.	251, 369, 471
Un livre prohibé sous l'Empire. Par Émile V....	258
Vieilles partitions. Par Émile V....	259
Sainte Colette. Par Y.	375
Sur les droits de la ville de Gand à la propriété des terrains qui sont provenus des fortifications démolies et rasées en 1782. par Émile V....	474

CHRONIQUE.

Éléments d'archéologie chrétienne, par E. Reusens. — Émile V....	121
Société royale des Beaux-Arts de Gand. — Émile V....	122
Les origines du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Émile V....	122
Portefeuille d'un archéologue	123
Une découverte à Roselies	262
Geslachtregister van het vorstenhuis Waldeck-Pyrmont, door A.-A. Vorsterman van Oijen. — B ^{ou} K. de V.	378

Dictionnaire géographique historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut, par Théodore Bernier. — C. V.	379
Petite histoire contemporaine de la Belgique, par E.-J. Dardenne. — Émile V...	380
Notice sur quelques branches de l'ancienne famille Goethaels, par F.-H. d'Hoop, conservateur des archives de l'État à Gand. — L. St.	381
Peintures murales de l'ancienne petite Boncherie. — Émile V...	382
Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen, door Frans De Potter en Jan Broeckaert. — Émile V...	383, 490
Het Keizershof en het hof van Margareta van Oostenrijk te Mechelen. — Émile V...	381
L'Art musical en Belgique sous les règnes de Léopold I et Léopold II.	489
Archéologie	490
Idem.	491
Idem.	492
Vitraux. — Émile V...	492
Académie d'Archéologie de Belgique. Concours de 1878 et 1879.	123
Concours institué par la Société bibliographique belge	124
Concours ouvert par le Journal des Beaux-Arts à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale	125
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Programme des concours de 1879	126
Prix annuel de 25,000 francs institué par S. M. Léopold II, roi des Belges	128
Académie royale de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — Concours pour 1880	263
Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres. — Programme de concours pour 1881 et concours extraordinaires.	493
Académie d'archéologie de Belgique. — Concours de 1880	495

NÉCROLOGIE.

Emmanuel Neeffs. — Émile V...	496
Nicolas-Jean-Ghislain Reyntjens. — Id.	496

Charles De Coster. — Émile V...	497
Bruno Renard. — Id.	497
Octave Delepierre. — Id.	497
Jean Swerts. — Id.	498
Émile Ubaghs. — Id.	498
M. Poelaert. — Id.	498
Émile Tasset. — Id.	499
P. Ecrevisse. — Id.	499
Samuel-Sylvestre de Sacy. — Id.	499
Ferdinand de Lasteyrie. — Id.	499
Godfried Semper. — Id.	499
Thomas Couture. — Id.	500
René Taillandier. — Id.	500
Jules Guillemin. — Id.	500
Isidore-Séverin-Juste Taylor. — Id.	500
Eugène-Emmanuel Viollet-Leduc. — Id.	500
Michel Chevalier. — Id.	500

Planches.

1. Sceaux du diocèse de Gand. — Pl. VIII	1
2. Seul cachet gravé par Théodore Van Berckel	129
3. La porte du Grand Béguinage	265
4. Sceaux de Nieuport.	385
5. » »	391
6. » »	398
7. » »	401
8. » »	403

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00676 5891

